

**MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES**

**SECRETARIAT GENERAL**

**COMITE NATIONAL DE POLITIQUE ECONOMIQUE**

**COLLOQUE NATIONAL**

**THEME**

**"QUELLES POLITIQUES POUR  
L'EMERGENCE DU TOGO ?"**

**Mars 2015**

# SOMMAIRE

<b>PANEL 1 : ASPECTS THEORIQUES DE L'EMERGENCE.....</b>	<b>3</b>
<b>CONFERENCE INAUGURALE : L'EMERGENCE ECONOMIQUE -----</b>	<b>5</b>
<b>LES DETERMINANTS STRUCTURELS DE L'EMERGENCE-----</b>	<b>32</b>
<b>PANEL 2 : QUESTIONS DE POLITIQUE ECONOMIQUE .....</b>	<b>57</b>
<b>ANALYSE RETROSPECTIVE DES PERFORMANCES DU TOGO -----</b>	<b>60</b>
<b>POLITIQUE BUDGETAIRE ET EMERGENCE -----</b>	<b>80</b>
<b>POLITIQUE MONETAIRE ET EMERGENCE -----</b>	<b>123</b>
<b>PANEL 3 : GOUVERNANCE ET POLITIQUES SECTORIELLES.....</b>	<b>153</b>
<b>CAPITAL HUMAIN ET EMERGENCE -----</b>	<b>156</b>
<b>POLITIQUES SECTORIELLES ET EMERGENCE : CAS DE L'AGRICULTURE -----</b>	<b>199</b>
<b>GOUVERNANCE ET EMERGENCE -----</b>	<b>239</b>

# **PANEL 1 : ASPECTS THEORIQUES DE L'EMERGENCE**

## TABLE DES MATIERES

<b>CONFERENCE INAUGURALE : L'EMERGENCE ECONOMIQUE</b> -----	<b>5</b>
SIGLES ET ABREVIATIONS -----	6
INTRODUCTION -----	7
I. GENESE ET EVOLUTION DE LA THEORIE ECONOMIQUE AVANT L'EMERGENCE -----	8
II. L'APPARITION DU CONCEPT D'EMERGENCE -----	11
II.1. L'ACCEPTION COMMUNEMENT ADMISE A PARTIR DES FAITS -----	11
II.2. LES APPORTS DU SENEGALAIS MOUBARACK LO -----	13
II.3. LE PARADOXE DES DETERMINANTS -----	15
III. LA CONFIGURATION ACTUELLE DU MONDE : ESSAI DE CATEGORISATION -----	16
III.1. LES CRITERES DE CATEGORISATION ONT VARIE QUELQUE PEU DANS LE TEMPS -----	16
III.2. LA FRAGILITE DE LA CATEGORISATION, LA VULNERABILITE DE L'EMERGENCE -----	17
IV. LA JUSTIFICATION DE LA COURSE A L'EMERGENCE ET LES CONDITIONS PERMISSIVES -----	18
IV.1. LA JUSTIFICATION DU MOUVEMENT EN AFRIQUE SUBSAHARIENNE -----	18
IV.2. LES CONDITIONS PERMISSIVES DE L'EMERGENCE -----	19
IV.3. L'EMERGENCE ET LA PROSPECTIVE -----	21
V. L'ANALYSE CRITIQUE DU CONCEPT D'EMERGENCE -----	22
V.1. L'ECOLE DE SAMIR AMIN (FORUM DU TIERS-MONDE) -----	22
V.2. LA POSITION DITE DE « L'ECONOMIE DU DEVELOPPEMENT INTERPELEE » -----	24
VI. A LA RECHERCHE D'UN INDICATEUR DE MESURE D'EMERGENCE -----	26
CONCLUSION -----	29
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES -----	30
<b>LES DETERMINANTS STRUCTURELS DE L'EMERGENCE</b> -----	<b>32</b>
SIGLES ET ABRÉVIATIONS -----	33
INTRODUCTION -----	34
I. DEFINITION ET CARACTERISTIQUES DE L'EMERGENCE ECONOMIQUE -----	36
II. DETERMINANTS STRUCTURELS DE L'EMERGENCE -----	39
II.1. QUALITE DES INSTITUTIONS, AVANTAGE COMPETITIF ET EMERGENCE -----	40
II.2. 2.2LE CAPITAL PHYSIQUE -----	42
II.3. 2.3LE CAPITAL HUMAIN -----	43
II.4. 2.4LE PROGRES TECHNIQUE ET L'INNOVATION -----	45
II.5. LA MISE EN ŒUVRE DES POLITIQUES ECONOMIQUES -----	47
III. ENSEIGNEMENT POUR LES PAYS DE L'UEMOA ET LE TOGO : ANALYSE EMPIRIQUE DES DETERMINANTS STRUCTURELS DE L'EMERGENCE -----	47
III.1. 3.1. LE MODELE -----	47
III.2. METHODE D'ESTIMATION ET RESULTATS -----	49
III.3. LEÇONS POUR LE TOGO -----	51
CONCLUSION -----	53
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES -----	54
ANNEXE -----	56

**CONFERENCE INAUGURALE :  
L'EMERGENCE ECONOMIQUE**

**Par l'équipe : William BOLOUVI  
Kodzo HEVI  
Demebia WONEGOU**

## SIGLES ET ABREVIATIONS

ACP	: Analyses en composantes principales
BRIC	: Brésil, Russie, Inde, Chine
BRICI	: Brésil, Russie, Inde, Chine, Indonésie
BRICM	: Brésil, Russie, Inde, Chine, Mexique
BRICS	: Brésil, Russie, Inde, Chine, South Africa
CEMAC	: Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale
CNPE	: Conseil national de politique économique
CNUCED	: Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement
FMI	: Fonds Monétaire International
ICOR	: Incremental Capital-Output Ratio
IDE	: Investissements directs étrangers
IDH	: Indicateur du développement humain
ISEME	: Indicateur synthétique de l'émergence économique
NPI	: Nouveaux pays industrialisés
ONG	: Organisation non gouvernementale
PED	: Pays en développement
PIB	: Produit intérieur brut
PMA	: Pays les moins avancés
PME	: Petites et moyennes entreprises
PNUD	: Programme des Nations Unies pour le développement.
PPA	: Parité de pouvoir d'achat
PT	: Pays en transition
PTF	: Productivité totale des facteurs
SCAPE	: Stratégie de croissance accélérée et de promotion de l'emploi
SFI	: Société financière internationale
UE	: Union européenne
UEMOA	: Union économique et monétaire ouest-africaine

## INTRODUCTION

Dans le langage de la pensée économique, le terme d'émergence est, il faut le reconnaître, un néologisme. Il convient donc qu'à l'ouverture de ce forum sur l'émergence économique du Togo, nous tentions d'obtenir au préalable un consensus sur la compréhension du concept.

Il importe par ailleurs de bien prendre conscience que le sujet qui nous préoccupe nous place au cœur de la question du « développement économique ». En effet, c'est bien de la marche vers le développement économique des nations qu'il s'agit.

Excellences, Mesdames, Messieurs,

Au moment où il a commencé à comprendre les phénomènes de croissance et de développement, le monde occidental s'est retrouvé dans « la situation de Monsieur Jourdain ». En effet, l'Occident n'a cherché à comprendre le phénomène de développement qu'à une époque où il était déjà parvenu lui-même au développement. Autrement dit, il s'est longtemps développé sans le savoir.

Le processus de croissance a commencé depuis la révolution industrielle que l'on situe au milieu du 19<sup>ème</sup> siècle (1848), alors que l'étude de la manière dont s'est fait le développement n'a débuté qu'à partir du milieu du 20<sup>ème</sup> siècle (1949). Ainsi, l'Europe, la première arrivée sur la voie du développement, a vécu durant 100 ans sans chercher à faire la théorie du développement.

Nombre d'intellectuels, d'économistes, pas des moindres, pensent à tort que le développement est nécessairement une affaire d'apprentissage, d'application d'une leçon ou de copie d'un modèle... La réussite en matière de croissance et de développement est, avant tout, une affaire de pragmatisme et de réalisme.

L'économie est la science de la lutte de l'Homme contre la rareté. Et, en ce domaine, comme le dit l'économiste Daniel Cohen, « celui qui marche reste sur place » ; il faut courir pour gagner le combat pour le développement.

Dans cette logique, les premiers des pays sous-développés qui ont fini par comprendre le processus, bien que tardivement, ont, dans un sursaut de volontarisme, choisi de « sortir du lot des pays pauvres », c'est-à-dire d'« émerger de la masse » afin de rattraper autant que possible le groupe des pays développés.

Pour saisir le sens du processus d'émergence, nous avons jugé utile de poser d'abord un regard rétrospectif sur l'évolution de la théorie du développement jusqu'à l'apparition du concept. La définition du " phénomène émergence" nous conduira à l'examen de la configuration du monde économique actuel. Puis, nous essaierons de répondre à la question de la justification et des conditions permissives de l'émergence.

Un débat contradictoire s'est installé autour de l'aspect épistémologique du concept qu'il convient de rappeler également. Enfin, nous exposerons la façon dont les

statisticiens et les économètres tentent depuis quelques années de mesurer le niveau d'émergence économique.

## **I. GENESE ET EVOLUTION DE LA THEORIE ECONOMIQUE AVANT L'EMERGENCE**

La théorie du changement économique et social débute réellement en Occident au début du 17<sup>ème</sup> siècle avec la publication du *Traité de l'économie politique* par l'auteur dramatique français Antoine de Montchrestien<sup>1</sup> (1615). Mais, elle n'évolue que très confusément sous la forme d'une série de termes constituant le vocabulaire des défenseurs d'une mutation sociale.

L'idée de progrès donna par la suite une perspective philosophique aux recherches et analyses des "causes de la richesse des nations" à la fin du 18<sup>ème</sup> siècle (Adam Smith 1776). Mais la "dynamique classique" est restée essentiellement centrée sur des problèmes d'« équilibre économique ».<sup>2</sup>

Pas davantage, la pensée keynésienne, née avec la publication de la « *Théorie générale de l'emploi, de l'intérêt et de la monnaie* », ne s'est concentrée sur la question de développement.

L'économiste français Serge Latouche de l'Université de Paris VI a proposé, il y a une décennie, une explication fort édifiante de l'origine du « projet développement ». Selon Wolfgang Sachs, dit-il, le germe du mal est apparu la première fois dans un célèbre discours où le Président démocrate Harry Truman, devant le Congrès américain, le 20 janvier 1949, qualifia l'infinie diversité des modes de vie de l'hémisphère Sud (la majeure partie du monde), de « régions sous-développées ».

C'est alors que s'est imposée une nouvelle conception du monde selon laquelle tous les peuples de la terre doivent suivre la même voie et aspirer à un but unique : le développement, une course du Sud pour rattraper le Nord.<sup>3</sup>

Les premiers théoriciens du développement, au milieu du 20<sup>ème</sup> siècle, furent très préoccupés par la situation inquiétante des pays d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine, cette entité géographique qualifiée de "Tiers-Monde" en 1952 par le Français Alfred Sauvy. Dès lors apparaîtra régulièrement dans la littérature économique le souci d'un Tiers-Monde à la recherche de développement.

En 1953, Ragnar Nurske tente de montrer que le sous-développement est dû à un cercle vicieux, qu'aucun pays ne devrait « sauter » l'étape agricole, et que certains avantages comparatifs ne sont pas bons à prendre.

---

<sup>1</sup> A. de Montchrestien, industriel en couteaux, lancettes et autres instruments d'acier, a été un représentant éloquent de l'Ecole mercantiliste. Selon ses analyses, économie et politique font jeu égal ; le commerce s'impose comme le moyen privilégié pour assurer la puissance de l'Etat et la stabilité du corps social.

<sup>2</sup> Toutefois, il faut reconnaître les exceptions que constituent à cette époque les apports de Marshall et de Schumpeter. Ce dernier défendait déjà en 1911 une théorie de l'évolution économique qui atténua certaines positions néo-classiques.

<sup>3</sup> Lire l'ouvrage de Wolfgang Sachs, *The Development Dictionary*, publié à Londres, Zed Book, 1992; traduit en plusieurs langues.



Arthur Lewis, à partir de 1955, s'illustrera en rapportant ses analyses de la croissance au cas du Tiers-Monde. Leibenstein, de son côté, publiera en 1955 un ouvrage au titre évocateur : *Retard économique et croissance économique*.

Dans ce contexte où la plupart des économistes libéraux considèrent que le sous-développement n'est qu'un retard au développement, va survenir un événement important dans la littérature économique. Walt Whitman Rostow<sup>4</sup>, qui marquera fortement l'œuvre des économistes tels que Harrod, Domar et Solow, publie en 1960 « *The Stages of Economic Growth* » traduit sous le titre célèbre « *Les étapes de la croissance, un manifeste non communiste* ». Il y présente le développement comme une évolution linéaire devant nécessairement passer par les mêmes étapes. Il en distingue cinq.

1. L'étape de *société traditionnelle* : la productivité du travail est faible car les techniques de production sont rudimentaires : l'économie est essentiellement agricole et les mentalités ne sont pas favorables au développement. La mentalité de l'agent économique est dominée par le « fatalisme ».
2. L'étape des *préalables au développement* : l'évolution de la science va entraîner des progrès techniques dans l'agriculture et l'industrie. Les marchés mondiaux deviennent accessibles et le fatalisme recule ; « de nouveaux types d'hommes animés de l'esprit d'entreprise apparaissent ». Survient alors l'Etat centralisé. La transformation générale se fait désormais à un rythme modéré.
3. La phase de *démarrage* ou *take off* : sur une durée de 10 à 20 ans, toutes les structures se transforment à un rythme accéléré : l'investissement et l'épargne doublent et passent de 5% à 10% du revenu national. Les branches *textile* et *métallurgie* se « déchaînent ».
4. La phase de *la marche vers la maturité* : les anciennes industries plafonnent au profit de la chimie et de l'électricité. La modernisation se propage à toute la nation.
5. L'ère de la consommation de masse. Elle est celle de la production massive des biens de consommation et services, d'une urbanisation intense, d'une main-d'œuvre très qualifiée. L'Etat y assure les risques sous-jacents.

Rostow souligne, en conséquence, que les conditions primordiales de réussite du processus sont le libéralisme et l'ouverture sur l'extérieur.

Le Français Alfred Sauvy<sup>5</sup> va tenter d'expliquer le retard par ce qu'il appelle « les 9 plaies du sous-développement », tandis que Simon Kuznets (Prix Nobel d'économie

---

<sup>4</sup> W.W. Rostow, économiste et théoricien politique [américain, plus tard conseiller spécial](#) du Président L. Johnson, a formulé une théorie du développement et des conditions de la croissance qui a marqué les années 1960. Voir bibliographie.

<sup>5</sup> A. Sauvy, [économiste, démographe](#) et [sociologue français, a été](#) le champion de la dénonciation des phénomènes de dénatalité et de vieillissement. Il est l'auteur de « [la théorie du déversement](#) » et le créateur du concept de « Tiers-monde ».

en 1971) va réfuter ce déterminisme rigoureux et proposer une grille de six grandes caractéristiques de la croissance moderne du 19<sup>ème</sup> siècle.

En 1962, Alexander Gerschenkron<sup>6</sup> montra que les retardataires pouvaient en revanche prendre des raccourcis. Pour lui, afin de rattraper le retard, l'Etat devra se substituer à l'initiative privée, les capitaux bancaires remplaceront l'autofinancement, l'épargne étrangère remplacera l'épargne nationale et les technologies seront importées. La meilleure illustration du processus, dit-il, est le cas de l'économie japonaise à partir de l'année 1870.

Certains analystes, sans considérer les cadres historiques des étapes, ont élargi récemment le modèle de catégorisation par étape. Ils estiment que « pays les moins avancés » (PMA) en sont encore à la première étape rostowienne, que la seconde étape correspond à celle des « [pays en développement](#) » (PED), et que la troisième serait la situation du groupe des « nouveaux pays industrialisés » (NPI).

A dessein, nous passerons sous silence certaines thèses qui ont prolongé le débat sur les étapes de la croissance telles que celles de :

- Harrod (1939) et Domar (1946) qui établissent un déterminisme rigoureux entre la hausse du stock de capital et la hausse de la production potentielle par le biais de l'ICOR (*Incremental Capital-Output Ratio*, c'est-à-dire le coefficient d'accroissement marginal de capital et de produit). Selon ce modèle de type néoclassique, seule l'accumulation de capital physique serait la source décisive de croissance économique dès lors que la demande existe ;
- Solow (1956) qui considère que la hausse du stock de capital et la productivité totale des facteurs (PTF) contribuent simultanément à la croissance, les rendements d'échelle étant toutefois décroissants ;
- AK d'Uzawa (1965), Lucas (1988), Romer (1990) qui, considérant le progrès technique comme facteur endogène, affirment que l'on peut avoir des fonctions de production avec des rendements croissants, grâce à la spécialisation et à l'investissement dans le savoir ;
- Gunnar Myrdal, Prix Nobel 1974, considéré au même titre qu'Arthur Lewis, Prix Nobel 1979, comme l'un des fondateurs de la théorie du développement. C'est Myrdal qui, le premier, dans "*Asia Drama*" en 1968, a stigmatisé la tendance au « schématisme » et préconisé une approche « multifactorielle » du développement ;
- Les institutionnalistes (North 1990), Williamson (2000), Rodrick (2002) et Acemoglu (2004) qui estiment que les causes fondamentales de la croissance résident dans la qualité des institutions ;

---

<sup>6</sup> A. Gerschenkron est l'auteur de *Economic backwardness in historical perspective*, Cambridge, Harvard University Press, 1962.

- Les structuralistes qui insistent sur l'impact des transformations structurelles (changements dans la composition de la demande, du commerce extérieur, de la production et des facteurs de production) sur la croissance.

Tout en étant complémentaires, ces théories ne répondent pas précisément à la question importante et primordiale de savoir si les pays pauvres peuvent rattraper les pays riches.

## II. L'APPARITION DU CONCEPT D'EMERGENCE

### II.1. L'acception communément admise à partir des faits

La période des « Trente glorieuses »<sup>7</sup> avait été accompagnée d'un développement extraordinaire des marchés financiers. Ces derniers, restés sur leur faim, se sont lancés à la conquête de nouveaux marchés. L'essor pris alors par les marchés boursiers dans les « pays en développement » au début des années 1980 va inspirer les bailleurs de fonds internationaux. A la Société financière internationale (SFI),<sup>8</sup> un économiste néerlandais du nom d'Antoine van Agtmael, utilise en 1981 le terme de « marchés émergents » pour désigner « *les pays en développement offrant des opportunités pour les investisseurs* ».

La mode est alors lancée, le néologisme naît. La notion d'émergence (jadis plus propre à la navigation maritime-*fluctuat nec mergetur*-), est désormais appliquée à l'économie politique. Le pays émergent est considéré comme « le pays en développement ne faisant pas partie ni des *Pays les moins avancés* ni des *Nouveaux pays industrialisés* ».

Il a fallu ensuite définir ce type de pays dont les structures deviennent plus complexes, dont l'économie se diversifie, dont la société est « en rupture avec l'ancien modèle » et qui, désormais, présente des caractéristiques nouvelles.

1.1. Sur le plan normatif, les principaux critères de définition se ramènent aux changements structurels suivants :

- ✓ Rénovation juridique et institutionnelle,
- ✓ Passage d'un type de production agricole à un type industriel,
- ✓ Ouverture au marché mondial des produits et services et donc des flux internationaux de capitaux.

Cette définition se réfère manifestement à celle de « nouveaux pays industrialisés » : l'on va regrouper sous le nom générique de « quatre dragons asiatiques »<sup>9</sup> les tout

---

<sup>7</sup> Expression de Jean Fourastié, adoptée en Economie pour désigner la période de forte croissance connue par les pays de l'OCDE entre 1945 et 1975.

<sup>8</sup> La Société financière internationale (SFI) est une structure de la Banque Mondiale, créée en 1956. Contrairement à la Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD), elle accorde des prêts à des investisseurs privés sans garanties étatiques.

<sup>9</sup> Quatre États d'Extrême-Orient à forte croissance industrielle dans la deuxième moitié du XX<sup>e</sup> siècle. La moyenne de leur IDH est de 0,90, leur coefficient de GINI de 0,42 sur une échelle de 1, leur taux de chômage moyen de 3,17%. A ne pas confondre avec les Nouveaux Tigres asiatiques qui sont la Thaïlande, la Malaisie, l'Indonésie et les Philippines.

premiers pays concernés. Rappelons que, majoritairement, les analystes estiment que ces 4 pays ne peuvent plus aujourd'hui être qualifiés d'« émergents », car leur émergence est achevée depuis la fin des années 1980. Il s'agit là de la Corée du Sud, de Hong Kong, de Singapour et de Taïwan.

1.2. Sur le plan quantitatif, les économistes ont rivalisé en propositions de critères objectifs. L'on s'est accordé à admettre que les « pays émergents » sont ceux où, à la fois :

- Le « PIB par habitant » est inférieur à celui des pays développés,
- Il y a une « croissance économique rapide » et forte,
- Le « niveau de vie » ainsi que les structures économiques convergent vers ceux des pays développés.

Qu'est-ce donc à dire ?

1.2.1. Le pays émergent est un pays à revenu dit « intermédiaire ». Le revenu par habitant en parité de pouvoir d'achat (PPA) est compris entre 10 et 75 % du revenu moyen de l'Union européenne. Autrement dit, le pays n'est ni « moins avancé », ni « riche ».

Il convient toutefois de noter que le PIB par habitant n'est qu'un critère partiel (et partiel) de l'émergence. Par ailleurs, pour des raisons non négligeables que nous évoquerons plus loin, certains observateurs considèrent que les « quatre dragons asiatiques », largement « émergés » depuis 1990, ne devraient plus être placés dans la catégorie des économies émergentes.

1.2.2. Le pays connaît une croissance rapide qui lui permet de procéder au rattrapage économique « des grandes puissances » et de peser de plus en plus lourd dans la création de la richesse mondiale. En effet, depuis près d'une décennie, les pays dits émergents ont connu une croissance supérieure à la moyenne mondiale, des transformations institutionnelles profondes et une large ouverture aux échanges mondiaux (exportations importantes et flux de capitaux extérieurs considérables).

Par exemple, en 2005, ces pays ont investi à l'étranger 117 milliards de dollars, soit 17 % du total mondial, contre 10 % en 1982. On sait que Taïwan est aujourd'hui le premier investisseur étranger en Chine.

1.2.3. Tout ce qui précède sous-entend que l'émergence économique est en grande partie issue de la mondialisation et que le but recherché est, somme toute, la convergence dans un univers économique donné. En effet, toute ambition de rattrapage est par nature une recherche de convergence. Et en l'occurrence, les Etats-Unis d'Amérique et l'Union européenne constituent la référence.

En résumé, l'émergence signifie qu'un pays, de sa situation de sous-développement, par un grand saut qualitatif et quantitatif, sort du peloton des pays les moins avancés pour rattraper autant que possible les pays ayant atteint le stade du développement. Le modèle économique ainsi visé est celui que nous avons connu sous le voile de paradigme de développement économique.

La plupart des pays, surtout dans l'hémisphère Nord, ont déjà atteint le point d'achèvement du processus que les Rostowiens appellent l'ère de la consommation de masse. C'est vers ce modèle que les candidats à l'émergence veulent converger. Ainsi, contrairement à ce que pensent des personnes non informées, l'émergence n'est ni une nouvelle voie de développement, ni un nouveau paradigme, ni un nouvel outil de politique économique.

## **II.2. Les apports du Sénégalais Moubarack Lô<sup>10</sup>**

### **II.2.1. Une définition liant théorie et pratique à l'échelle mondiale**

Selon Moubarack Lô, on peut considérer qu'un pays, anciennement pauvre, émerge lorsqu'il suscite l'intérêt et se démarque de la masse des nations sous-développées situées en marge des échanges mondiaux de biens, de services et d'idées.

Mais, s'interroge-t-il, à partir de quel moment, dans son cheminement vers le progrès économique, un pays peut-il être considéré comme émergent ?

Nous retrouvons ainsi la problématique que posait le concept de « décollage » de W.W. Rostow, la phase du décollage étant la plus importante pour les pays en développement, comme nous l'avons vu plus haut.

M. Lô rappelle de la manière suivante les conditions que requiert le « décollage » économique :

- ✓ une hausse du taux d'investissement productif, passant par exemple de 15% à 30% du PIB ;
- ✓ le développement d'un ou plusieurs secteurs manufacturiers, avec un fort rythme de croissance ;
- ✓ l'existence ou l'émergence rapide d'un système politique, social et institutionnel qui, en exploitant finement l'expansion initiale dans le secteur moderne et les potentiels effets externes économiques du décollage, arrive à donner à la croissance un caractère continu.

Il en déduit que la notion d'émergence est une variation adaptée à la mondialisation en cours, sur le même thème de décollage, et qu'elle marque un réel point tournant, faisant passer un pays pauvre d'un équilibre de faible croissance à un meilleur équilibre de croissance forte et durable. Le concept d'émergence viendrait ainsi apporter une grande contribution à la théorie du développement.

M. Lô reconnaît que les enseignements des théories de la croissance et du développement, depuis l'analyse néo-classique de base (Harrod et Domar) jusqu'aux théories de l'institutionnalisme et du structuralisme en passant par l'analyse de la croissance endogène (modèles AK d'Uzawa, Lucas, Romer, Schumpeter et ses adeptes Aghion et Howitt), sont complémentaires et doivent concomitamment servir de guides aux décideurs des pays pauvres. Mais, dit-il, pour répondre à la question

---

<sup>10</sup> Moubarack Lô, ingénieur statisticien et économiste, Président de l'Institut de l'Emergence du Sénégal est auteur de " *Le Sénégal émergent : agenda pour le futur* ", Ed. W. Fadjri, mars 2003 ; réédition janvier 2013, Ed. Afrique Challenge, Maroc.

de savoir si les pays pauvres peuvent rattraper les pays riches, il faut se tourner vers le postulat de la convergence entre pays pauvres et pays riches.

Ainsi, après avoir passé en revue la notion de convergence absolue (selon laquelle les pays pauvres croîtront plus vite que les pays riches et qu'on évoluerait donc, nonobstant les caractéristiques propres de chaque économie, vers la convergence des revenus par habitant) et la notion de convergence conditionnelle (Barro,1997) qui est soit une  $\beta$ -Convergence (Barro-Sala-i-Martin,1992) ou une  $\sigma$ -Convergence (Barro, 1991), il suit la position des défenseurs de "Clubs de convergence".

En effet, selon Abramovitz (1986) et Baumol (1986), les pays ont des dynamiques de croissance hétérogènes, mais ils peuvent être regroupés en sous-ensembles (clubs) faisant preuve de dynamiques de croissance homogènes, car l'observance empirique des performances réalisées par les différents pays permet de toutes les façons de constituer des sous-groupes.

L'émergence constituerait ainsi une transition et une étape intermédiaire entre la divergence (le maintien dans la trappe de la pauvreté) et la convergence avec les pays riches.

## **II.2.2. La recherche des déterminants selon les sous-groupes**

On peut se poser la question de savoir quels sont les facteurs constitutifs de handicaps pour les pays les moins productifs (y compris parmi les pays européens) ? Moubarak Lô trouve la réponse chez deux économistes (Cohen et Caus) qui en ont identifié cinq :

a) le capital physique ; b) les infrastructures ; c) le capital humain ; d) le degré d'intégration au commerce international ; e) la productivité résiduelle nette de chaque économie.

Quant aux pays qui ont réussi, il est évident qu'ils ont appliqué des recettes diverses, c'est-à-dire des trajectoires divergentes de celles des pays pauvres depuis 1960. En effet, les pays gagnants de la période 1960-2003, comme la Corée du Sud, le Botswana, la Malaisie, la Chine, ont mis en œuvre des stratégies hétérodoxes pour réaliser des performances, mêlant attraction des IDE, promotion active des exportations, manipulation du taux de change, subvention des industries locales, encouragement des PME ou des grandes entreprises...

Il n'est donc pas aisé, conclut Lô, de trouver parmi la palette d'instruments, une recette simple permettant de formuler des clés de succès universelles. Le choix gagnant en matière stratégique peut au mieux se résumer dans le diptyque suivant :

attraction des investissements (nationaux et étrangers)  
+  
développement des exportations.

Les statistiques venant de toute part le confirment. Selon la CNUCED, les flux d'IDE dans le monde ont été multipliés par plus de 16 en 25 ans, passant d'un peu plus de 55 milliards de dollars US en 1980 à plus de 916 milliards de dollars US en 2005.

La variable investissement, en tout état de cause, semble la plus déterminante. Dans ce sens, la SFI, eu égard au dynamisme des marchés financiers au cours des dernières années, retient 55 pays parmi les économies à "marché émergent". Nous y reviendrons.

En définitive, selon l'analyse de Mubarak Lô, doivent être considérés comme pays émergents, non pas tous ceux qui restent dans les limites des seuils définis par la SFI, mais « les pays en développement qui constituent des pôles d'attraction des investissements (nationaux et étrangers), qui diversifient et accélèrent, durablement et harmonieusement, leur croissance économique et qui s'intègrent avec succès dans l'économie mondiale grâce à leurs capacités d'exportation ».

M. Lô adopte cette définition au motif qu'elle est celle la mieux fondée sur les faits, et estime que l'émergence constitue à la fois un préalable et une étape décisive vers la convergence et le développement et que la convergence est un long processus.

Le processus est long en effet, car le pays le plus performant de la classe de pays pauvres de 1960 (la Corée du Sud) n'a toujours pas réussi à rattraper les Etats-Unis en termes de revenu par habitant, son PIB par tête ne représentant encore que 54% de celui des Etats-Unis en 2003 (contre seulement près de 11% en 1960).

### **II.3. Le paradoxe des déterminants**

Dans la première décennie du 21<sup>ème</sup> siècle, des auteurs tels que Hausmann, Pritchett et Rodrik, représentant un courant de pensée que semble adopter M. Lô, ont fait observer que la croissance économique ne peut mener au développement que si le pays concerné pratique les bonnes politiques économiques et possède des institutions de qualité. Autrement dit, un pays pauvre qui veut émerger doit mettre en place des politiques volontaristes pour « appeler » des investisseurs étrangers et chercher à s'insérer dans l'économie mondiale.

L'idéal, selon eux, serait que le pays cherche à atteindre le niveau de compétitivité et d'attractivité le plus élevé possible, en mettant en place un environnement de classe internationale. Les éléments contribuant à renforcer la compétitivité seraient :

- La stabilité politique et macroéconomique ;
- Le dynamisme économique et l'ouverture ;
- Un cadre réglementaire de qualité ;
- La capacité à absorber et à adapter les nouvelles technologies ;
- La disponibilité d'une main d'œuvre locale bien formée et qualifiée ;
- La répartition équitable des fruits de la croissance pour renforcer la cohésion sociale ;
- L'existence de bonnes infrastructures et d'un système de télécommunications performant ;

- La capacité et la volonté d'attirer les investisseurs ;
- Un consensus national sur ces orientations pour les rendre irréversibles.

Or, plusieurs de ces éléments ont été listés dans ce que l'on avait convenu d'appeler le Consensus de Washington. En réalité, fait remarquer Rodrick (2004), le pays pauvre qui satisfait l'ensemble de ces prescriptions du Consensus de Washington n'est-il pas devenu *de facto* un pays développé ?

En effet, vouloir réunir toutes ces conditions semble toucher à l'utopisme. Ainsi, « plutôt que de chercher à tout corriger à la fois, un pays doit identifier, à travers un diagnostic stratégique, les obstacles les plus sérieux qui freinent sa compétitivité internationale et engager les réformes prioritaires ayant le plus d'impact sur la croissance ».

Pour les auteurs tels que Hausmann, Lin et Rodrik, « ce qui frappe dans l'étude des cas nationaux, c'est le fort contenu d'improvisation des stratégies de croissance. Le résultat final sur les institutions ou sur les performances n'est pas prévisible puisqu'il n'est pas déterminé par une norme importée. Les contextes nationaux, historiques et institutionnels continuent de peser et ils conditionnent largement les contenus et les effets des politiques économiques... ».

Par exemple, pour l'Inde, en 1980, la principale contrainte résidait dans ce que l'Etat était perçu comme un acteur hostile au secteur privé; pour la Chine, en 1978, la contrainte était l'absence d'incitations orientées vers le marché. En effet, une fois la dynamique de croissance enclenchée, les réformes pourront être accélérées et leurs coûts distribués sur la durée.

Selon Macedo et Martins (2006), dès l'instant où les axes prioritaires de réformes sont identifiés, le pays doit veiller à engager des blocs de réformes cohérents et complémentaires.

En fin de compte, la question n'est-elle pas celle d'un choix pragmatique, d'un sursaut de volonté, de la décision d'aller à une des « étapes finales de la croissance » en un temps record en se donnant les moyens et conditions qui conviennent ?

### **III. LA CONFIGURATION ACTUELLE DU MONDE : ESSAI DE CATEGORISATION**

#### **III.1. Les critères de catégorisation ont varié quelque peu dans le temps**

A la fin du 2<sup>ème</sup> millénaire, à la suite des « dragons d'Asie du Sud-Ouest » évoqués plus haut (Corée du Sud, Hong Kong, Singapour et Taïwan), BRIC est la première désignation communément adoptée pour le groupe des quatre principaux pays émergents (Brésil, Russie, Inde, Chine).



Au début des années 2010, l'on parle d'une soixantaine de pays (y compris les 4 dragons) répondant aux critères d'émergence. Réunis, ils représentent environ 50% de la richesse créée dans le monde et les deux tiers de la population mondiale. Parmi eux, l'on retrouve ce que l'on a appelé BRICS à partir de 2011, groupe obtenu en ajoutant au BRIC l'Afrique du Sud. Au BRICS, certains ont préféré le BRICM, le Mexique tenant la place de l'Afrique du Sud. Pour d'autres, BRICI serait préférable, car l'Indonésie devrait passer avant le Mexique.

Dans le même temps, la SFI, se référant à son concept de "marché émergent", (selon lequel serait émergent tout pays qui a un marché financier en transition augmentant continuellement en taille, en activité et en degré de sophistication), établit le classement suivant par continent :

- **Asie (16)** : Arabie Saoudite, Bahreïn, Bangladesh, Chine, Corée du Sud, Inde, Indonésie, Israël, Jordanie, Liban, Malaisie, Oman, Pakistan, Philippines, Sri Lanka, Thaïlande ;
- **Amérique Latine et Centrale (10)** : Argentine, Brésil, Chili, Equateur, Jamaïque, Mexique, Colombie, Pérou, Trinidad et Tobago, Venezuela ;
- **Europe (16)** : Bulgarie, Croatie, Estonie, Grèce, Lettonie, Lituanie, Hongrie, Pologne, Portugal, République Tchèque, Roumanie, Russie, Slovaquie, Slovénie, Turquie, Ukraine ;
- **Afrique (11)** : Afrique du Sud, Botswana, Côte d'Ivoire, Egypte, Ghana, Kenya, Maroc, Namibie, Nigeria, Tunisie, Zimbabwe.

### **III.2.La fragilité de la catégorisation, la vulnérabilité de l'émergence**

L'appartenance à un groupe donné n'est pas figée. En effet, les « quatre dragons asiatiques », anciens pays émergents, font désormais partie du groupe des pays développés. Cependant, certains analystes estiment qu'ils sont encore émergents eu égard à plusieurs considérations financières et quelques indicateurs de développement, principalement ceux du PNUD.

D'autre part, l'Argentine, ancien pays « riche », ainsi que plusieurs pays du Sud à situation très hétéroclite, souffrent d'une instabilité de classement. Il en est ainsi en général de beaucoup de pays émergents confrontés à de l'instabilité financière. En effet, lorsqu'un pays émergent subit une crise économique, les autres émergents sont souvent soumis à des retraits massifs de capitaux, ce qui rend réversible leur position. Les mouvements de capitaux ou variations des prix des matières premières peuvent aussi y contribuer.

Dans cette logique, à partir des années 2000 et particulièrement depuis la crise économique mondiale de 2008, un débat s'est instauré sur la question de savoir si les taux de croissance des pays émergents (notamment les BRICS) et leur balance des paiements leur permettront de vivre indépendamment des pays développés.

D'aucuns vont jusqu'à affirmer que des pays comme la Corée du Sud, Taiwan et Singapour, qui font partie des pays sous-développés à revenu élevé, sont considérés comme des économies émergentes plus par commodité que par réalité...

Enfin, il convient de rappeler que dans l'état actuel de la configuration, les « Pays en transition » de l'hémisphère Nord ne sont pas du tout réputés être en position d'émergence.

#### **IV. LA JUSTIFICATION DE LA COURSE A L'EMERGENCE ET LES CONDITIONS PERMISSIVES**

##### **IV.1. La justification du mouvement en Afrique subsaharienne**

Tandis que le phénomène "développement" s'est pratiquement achevé au Nord, la situation économique et sociale de certains pays, principalement au sud du Sahara au début du 3<sup>ème</sup> millénaire n'est-elle pas, il faut l'avouer, une honte pour l'Afrique ? Une chose est de le reconnaître, s'engager à y remédier en est une autre...

C'est à Firmin Kinzounza<sup>11</sup>, Secrétaire permanent du Projet de renforcement des capacités des universités (PRCU) au Congo-Brazzaville, que nous devons l'analyse la plus récente de la justification de la course à l'émergence. A l'occasion d'une conférence panafricaine sur la transformation et l'émergence du continent portant sur « *Quelles innovations et quelles capacités pour l'émergence économique et sociale de l'Afrique* » en 2013 à Brazzaville, il a fait observer que depuis plus de 10 ans, les organisations sous-régionales africaines telles que la CEMAC et l'UEMOA ont demandé aux différents Etats membres de s'engager dans la voie de l'émergence économique et ont même proposé l'année 2025 comme date limite.

La consigne a été bien prise en compte et la surenchère se poursuit en ce qui concerne l'horizon à retenir : Cameroun 2035, Gabon, Bénin, Congo, Burkina, etc. : 2025 ; Togo : 2030 ; Côte d'Ivoire, 2015, puis 2020.

Les ambitions sont légitimes : les dirigeants africains qui ont reconnu leur échec sur la voie du développement, se tournent vers l'histoire économique des pays comme la Chine continentale, la Corée du Sud, Singapour et d'autres, pour chercher la clé des stratégies à même de leur permettre de passer du stade de « pays sous-développé » à celui de « pays émergent ». L'analyse du chemin parcouru par les pays émergents d'Asie fait apparaître que leurs succès économiques reposent essentiellement sur des transformations socio-culturelles.

Selon F. Kinzounza, tandis que certains des Etats membres se saisissent de l'occasion pour faire de la pure propagande politique, d'autres, heureusement,

---

<sup>11</sup> Firmin Kinzounza est économiste, Expert-conseil en Réforme de l'Enseignement Supérieur et Consultant international en management.

nourrissent un noble dessein pour leurs populations. Ils tentent de disposer d'appareils nationaux de production capables de réduire les importations et de s'insérer dans la division internationale du travail en qualité d'exportateurs de produits manufacturés, et de partager la prospérité en luttant contre la pauvreté, le chômage des jeunes (diplômés ou non) et les inégalités sociales.

Il considère qu'une telle révolution ne peut se réaliser que par application du théorème d'Archimède<sup>12</sup>.

Partant de l'analyse de l'histoire récente des faits économiques à travers le monde, il identifie « trois leviers » capables de déclencher le processus d'émergence économique et sociale. Ce sont, dit-il, la gouvernance politique, l'Administration publique et la « technopole ».

## **IV.2. Les conditions permissives de l'émergence**

### **IV.2.1. La gouvernance politique**

Une des grandes thématiques du présent Colloque du CNPE s'appesantira sur les relations nécessaires entre l'émergence et la gouvernance. Pour l'instant, retenons seulement que selon Kinzounza, le système de gouvernance politique détermine tout le reste, car la gouvernance politique désigne la compétence institutionnelle qui consiste à élaborer, mettre en œuvre et assurer le suivi des politiques publiques destinées à corriger les dysfonctionnements de la société et de l'environnement. En effet :

1. Ce sont les « politiques publiques » qui permettent aux gouvernants de corriger les dysfonctionnements de la société. Si en 2012, dit Kinzounza, 80% des Italiens étaient propriétaires de leurs maisons d'habitation, c'est parce que le Parlement italien avait adopté une politique de l'habitat que le gouvernement s'est attelé à mettre en œuvre.
2. Le pari de l'émergence ne peut se jouer que par un « leadership politique ». Il y a lieu de faire ici mention de ce que disait au 18<sup>ème</sup> siècle James Freeman : « La différence entre un homme politique et un homme d'Etat est que le premier pense à la prochaine élection et le second aux futures générations ».
3. Les réformes-cibles de la gouvernance politique visent :
  - a) la nature de l'Etat (suppression de régime "ethnocratique", du repli identitaire, du vote ethnique, du clientélisme et de l'impunité) ;
  - b) le système de valeurs prégnant (morale, patriotisme, conception de l'homme qui a réussi dans la société) ;
  - c) l'interventionnisme économique. L'Etat « élabore un plan national de développement faisant ressortir les secteurs d'activités prioritaires ». Il identifie ou, à défaut, facilite la création des entreprises nationales qui doivent

---

<sup>12</sup> Rappelons le mot célèbre du physicien grec « Donnez-moi un levier et je vais soulever le monde ».

intervenir dans les secteurs prioritaires, constituant ainsi un socle d'entreprises nationales dans les différents secteurs prioritaires. Il revient à l'Etat de prendre les mesures financières qui s'imposent.

- d) le mécanisme de stabilité politique et institutionnelle. Il s'agit, entre autres, de détruire les bases de la politique d'instrumentalisation des ethnies.

#### **IV.2.2. L'administration publique**

Firmin Kinzounza rapporte à ce propos un fait pittoresque. En 1990, une délégation de l'ONG *Leader Hip Forum*, présidée par Olusegun Obasanjo (du Nigeria) et comprenant Léopold Sédar Senghor et Julius Nyerere, s'était rendue à Singapour pour une visite d'étude. Les dignitaires demandèrent au Premier Ministre singapourien Lee Kuan Yew « les secrets » du « miracle économique » de son pays. La réponse fut la suivante : « Une administration honnête au service de la Nation », et Lee Kuan Yew d'ajouter : « ce n'est pas de la démocratie dont les pays africains ont le plus besoin, mais d'une administration honnête. »

Selon Ira Sharkansky<sup>13</sup>, l'administration publique est un système fondé sur les facteurs intégrité, intérêt général des populations et gestion axée sur les résultats. Cela signifie mise en place de plans directeurs sur moyen terme, de plans d'action et budgets-programmes pluriannuels, de description des postes et des profils, de contrats de performance, de système d'évaluation des performances individuelles et collectives.

#### **IV.2.3. La " technopôle "**

Plusieurs chercheurs africains dont F. Kinzounza rêvent pour leur continent de ce que certains pays occidentaux ont appelé technopole (ou technopôle) à partir de la deuxième moitié du 20<sup>ème</sup> siècle. Ce serait la reproduction d'une cité dévolue aux techniques. Certains le définissent même comme « un ensemble de petites et moyennes entreprises structuré dans un environnement de qualité, en relation avec des Universités et des Instituts de recherche technique publics et privés ». Pour les défenseurs de la « technopôle », il peut même s'agir d'un point du territoire national où se concentrent et s'irriguent mutuellement les activités économiques liées aux techniques nouvelles.

Suivant ainsi les prédictions de Gerschenkron, ces économistes pensent que les pays sous-développés doivent s'appropriier les technologies qui ont fait la réussite de l'Occident.

Firmin Kinzounza aboutit à la conclusion que c'est le triptyque « gouvernance politique / administration publique / technopole » qui est la combinaison gagnante du processus d'émergence économique. Autrement dit, la « gouvernance politique »

---

<sup>13</sup> Ira Sharkansky, professeur émérite de [political science and public administration](#) à l'Université de Jérusalem, est auteur d'une vingtaine d'ouvrages sur l'économie et la politique, particulièrement sur Israël et les Etats-Unis, dont [Politics and Policymaking: In search of simplicity](#), Ed. Lynne Rienner Publishers, 2002 et [The United States Revisited : A study of a still developing country](#), Ed. Longman, 1982.

serait le "gouvernail" ; l'«administration publique » "le bras armé" des pouvoirs législatif et exécutif (l'instrument qu'utilise la gouvernance politique pour traduire en réalité ses orientations) ; et enfin la « technopôle », l'outil qui permet à l'administration de « créer la nouvelle génération d'entrepreneurs capables de produire, de créer un marché intérieur et d'exporter des produits nationaux ».

Quoi qu'il en soit, dit-il, les résultats économiques enregistrés par le Rwanda, le Ghana et le Maroc au cours de la dernière décennie sont imputables aux changements intervenus au niveau de ce triptyque.

### **IV.3.L'émergence et la prospective**

Pour déterminer la finalité du développement, l'économie doit se situer au niveau des structures, car le développement est un événement structurel. Etant donné qu'il s'agit de perspective, l'économiste a besoin d'élaborer des programmations globales. Pour ce faire, l'on s'appuie sur des critères ou des modèles.

Jacques Austruy a mis en évidence, au début de la seconde moitié du 20<sup>ème</sup> siècle, le danger que constitue pour l'économiste l'incertitude des programmations globales, celles-ci étant essentiellement basées sur des extrapolations (offre et demande globales, accroissement démographique, etc.).

L'économiste aura toujours du mal à « transformer les valeurs futures des variables pour les rendre compatibles avec une « conception du progrès », ce que le vocabulaire moderne appelle « vision ». Aujourd'hui, l'on commet « l'erreur de prévoir le processus de développement, qui est essentiellement modification de structures, à travers la perspective de la croissance homothétique de quelques variables »<sup>14</sup>.

L'exercice de la détermination de la « vision » demande beaucoup de soin et de perspicacité, il faut le reconnaître. C'est pourquoi, il doit être confié à des esprits ouverts et ingénieux. « Comment passer de la prospective des possibles à celle des probables et de celle des probables à celle des souhaitables ? »<sup>15</sup>, là est la question primordiale.

Prenons l'exemple des divers coefficients de capital utilisés dans les programmations globales : à l'examen, ils sont manifestement discutables. « Le rapport *capital / produit* saisit une liaison certaine entre les deux variables, mais ne peut établir la proportion rigoureuse qui doit exister entre les deux, car la production ne dépend pas seulement du capital ».<sup>16</sup>

Par ailleurs, dans la définition de la finalité du développement, il reste toujours une place pour la liberté de choix. Il n'est pas toujours évident que l'on décide d'investir dans une région ou dans une activité où la rentabilité n'est pas numériquement intéressante. De même, le décideur en pays sous-développé peut se poser la

---

<sup>14</sup> J. Austruy, *Le scandale du développement*, Paris, Editions Marcel Rivière et Cie, 1968.

<sup>15</sup> Ibidem.

<sup>16</sup> Ibidem.

question de savoir si la nation n'a pas plus intérêt à sauvegarder certaines valeurs traditionnelles que de participer de façon simpliste ou aveugle à la généralisation d'une réplique imparfaite du développement de l'Occident (puisqu'il s'agit de rattrapage).

En définitive, « le développement ne peut être compris que comme un enchaînement structurel, dont le ressort est le pouvoir. Mais ce pouvoir qui bouscule les structures et les réorganise dans un élan profond, ne trouve sa force que dans l'appui d'une finalité qui justifie pour l'ensemble ces modifications »<sup>17</sup>. Il y a donc nécessité d'être très circonspect en ce qui concerne la détermination de la finalité (vision).

## **V. L'ANALYSE CRITIQUE DU CONCEPT D'EMERGENCE**

Lors d'un colloque international tenu à Bordeaux en novembre 2008 sur le thème « *L'émergence : des trajectoires aux concepts* »<sup>18</sup>, une place privilégiée a été accordée aux questionnements sur la notion d'émergence en tant que catégorie d'analyse, sur la pluralité des trajectoires d'émergence et sur les contradictions et les enjeux nouveaux qu'elle soulève. Sans revenir sur les apports conceptuels de cette rencontre sur l'émergence, apports que nous avons largement repris plus haut, nous nous limiterons uniquement au volet critique.

### **V.1. L'école de Samir Amin (Forum du Tiers-Monde)**

Samir Amin et ses partisans estiment que l'émergence telle que conçue à ce jour est une véritable nébuleuse. S'ils y reconnaissent un ensemble de transformations économiques, sociales, politiques et culturelles qui permet de parler d'émergence d'un Etat, d'une nation et d'un peuple qui a été placé dans une « situation périphérique », ils ne trouvent pas d'accord ni unanimité chez les économistes sur la compréhension du phénomène d'émergence.

Pour S. Amin, l'émergence ne doit pas se mesurer ni par un taux de croissance du PIB (ou des exportations) élevé sur une période longue (généralement plus d'une décennie), ni par le fait que la société concernée ait atteint un niveau élevé de son PIB per capita, comme le font la Banque Mondiale, les Institutions de « coopération » des puissances occidentales et les économistes conventionnels. Elle doit impliquer bien davantage.

Il faudrait exclure de l'examen les industries extractives (mines et combustibles) qui peuvent à elles seules, dans des pays bien dotés par la nature de ce point de vue, produire une croissance accélérée sans entraîner l'ensemble des activités productives dans le pays concerné. L'exemple extrême de ces situations est celui des pays du Golfe, du Venezuela, du Gabon, etc.

---

<sup>17</sup> J. Austruy, *Le scandale du développement*, Paris, Editions Marcel Rivière et Cie, 1968.

<sup>18</sup> Ce colloque a été l'initiative conjointe du *Groupe de recherche en économie théorique et appliquée (Gretha, UMB)* et du *Réseau Esope (Emergences sociopolitiques et économiques)*.

Par ailleurs, il faut comprendre la compétitivité des activités productives dans une économie donnée comme celle d'un " système productif " pris dans son ensemble et non d'un certain nombre d'unités de production. Par les biais de la délocalisation ou de la sous-traitance, des multinationales opérant dans les pays du Sud peuvent être à l'origine de la mise en place d'unités de production locales capables en effet d'exporter sur le marché mondial, ce qui leur vaut la qualification de compétitives dans le langage de l'économie conventionnelle. Ce concept de compétitivité est tronqué, car il procède d'une méthode empiriste.

La véritable compétitivité, dit Samir Amin, est celle du système productif dans une économie constituée d'établissements productifs et de branches de production suffisamment interdépendants. La compétitivité du système productif dépend donc de facteurs économiques et sociaux divers : niveaux généraux d'éducation et de formation des travailleurs de tous grades, efficacité de l'ensemble des institutions qui gèrent la politique économique nationale (fiscalité, droit des affaires, droits du travail, crédit, soutiens publics, etc.).

De même, le système productif ne doit pas se réduire aux seules industries de transformation productives de biens manufacturés de production et de consommation ; il doit intégrer la production alimentaire et agricole tout comme les services exigés pour le fonctionnement normal du système (transports et crédit en particulier).

Au sens de Samir Amin, un pays ne devrait être qualifié d'émergent que si la logique mise en œuvre par le pouvoir s'assigne l'objectif de « construire et de renforcer une économie autocentrée (fut-elle ouverte sur l'extérieur) et d'affirmer par là même sa souveraineté économique nationale (souveraineté alimentaire, souveraineté dans le contrôle de ses ressources naturelles, etc.) ».

L'émergence ne devrait pas être accompagnée d'une aggravation des inégalités comme cela est très souvent le cas dans le monde des pays dits émergents.

L'émergence n'est donc pas synonyme de croissance des exportations et montée en puissance du pays. La croissance des exportations peut affaiblir ou renforcer l'autonomie relative de l'économie émergente concernée dans ses rapports au système mondial.

On ne peut donc pas parler d'émergence en général, ni même de modèles (chinois, indien, brésilien, coréen) en général. On doit examiner concrètement, pour chaque cas, les étapes successives de l'évolution émergente concernée, identifier leurs points forts et leurs faiblesses, analyser la dynamique du déploiement de leurs contradictions.

Samir Amin conclut que l'émergence est un projet politique et pas seulement économique, et qu'il n'y a pas d'émergence sans une politique d'Etat, assise sur un bloc social confortable qui lui donne légitimité. L'Etat doit être capable de mettre en œuvre avec cohérence un projet de construction d'un système productif national autocentré et d'en renforcer l'efficacité par des politiques systématiques assurant à la

grande majorité des classes populaires la participation aux bénéfices de la croissance. De toute évidence, ceci n'est pas le cas de la Turquie, de l'Iran et de l'Égypte alors qu'ils sont classés émergents. Ce sont des cas d'émergence avortée.

## **V.2. La position dite de « l'économie du développement interpellée »**

Il s'agit d'un courant critique illustré principalement dans un article publié en 2010 par Alain Piveteau et Eric Rougier<sup>19</sup> dans *Revue de la régulation*.

Les auteurs posent la double question suivante :

- a) l'émergence veut-elle signifier effectivité de changements économiques, sociaux et politiques d'un ordre différent de ceux qui ont été observés jusqu'alors dans les NPI (nouveaux pays industrialisés) ou dans les PT (pays en transition) ?
- b) les approches et théories habituelles du développement n'auraient-elles plus la capacité de rendre compte des changements en cours ?

### **V.2.1. Visibilité et singularité des changements**

Nombre d'économistes entrés dans ce débat considèrent que la reprise précoce qui caractérise certains pays des « moins avancés » est devenue une « référence pratique » qui s'est généralisée au point de se substituer à un autre référent, le développement, pour se transformer en notion performative que l'on a appelée " émergence ".

C'est la « visibilité » croissante de la Chine, de l'Inde ou du Brésil dans les échanges, le produit mondial et les flux financiers mondiaux qui semblent aujourd'hui constituer un trait distinctif nouveau par rapport aux NPI. L'économiste en chef de la Banque mondiale, le Chinois Lin, ne disait-il pas en 2009 que l'autre trait distinctif du processus est la « grande autonomie de la trajectoire de développement de certains pays tels que la Chine, l'Inde et le Vietnam par rapport au dogme ou à la pensée économique dominante » ?

De même, un an auparavant, J. Sgard définissait les économies émergentes comme celles qui ont su affirmer et autonomiser leur capacité à mener des politiques publiques efficaces, à la différence des pays durablement assujettis au corset du Consensus de Washington dans le cadre d'une économie concurrentielle.

Autrement dit, c'est la singularité des changements qui transforment aujourd'hui les sociétés et les économies des pays dits « émergents » que l'on devrait chercher à confirmer, infirmer ou nuancer.

### **V.2.2. L'émergence n'est pas une nouvelle forme d'économie du développement**

---

<sup>19</sup> Alain Piveteau est économiste, chercheur en développement, chargé de recherche à l'IRD de Bordeaux et de Rabat. Eric Rougier est Maître de Conférences en sciences économiques à Université Montesquieu - Bordeaux IV.



Quant à la question de savoir si les approches et théories habituelles du développement ne rendent plus correctement compte des changements en cours, la réponse est délicate. En tous cas, l'analyse critique reconnaît que c'est la force analytique du concept de développement face aux changements en cours qui se trouve être interrogée.

- L'émergence désignerait des trajectoires de changements économiques et sociaux étroitement articulées à la mondialisation, où interviennent des changements structurels profonds, concomitants à des phases de croissance élevée et soutenue.

Elle met en lumière une dynamique d'ouverture et d'internationalisation et tend à désigner ce que J. Sgard (2008) et J. Ruet (2008) qualifient de « *croissance de globalisation* ».

- Quelles que puissent être les évolutions effectives des économies émergentes, « l'économiste se trouve en présence d'une fabrication inédite en cours et de formes singulières de capitalismes, c'est-à-dire d'une diversité de modèles de fait ».

Les stratégies nationales se multiplient, loin parfois des recommandations des prescripteurs habituels du développement comme le FMI ou la Banque mondiale (Boyer, 2008).

- L'émergence se situant du côté des énoncés de faits, l'analyse économique de l'émergence a une visée positive. Si une économie de l'émergence reste à faire, elle n'a vocation ni à remplacer ni même à concurrencer l'économie du développement.

Selon Blaug (1994), l'émergence recouvre un faisceau de changements contradictoires dont l'issue, même provisoire, reste incertaine.

Pour Hugon (2006), elle rejoint le programme de l'économie du développement lorsque celui-ci porte sur l'étude positive de processus endogènes renvoyant à des trajectoires plurielles et interdépendantes, sans référer aux modèles occidentaux de capitalisme.

- S'il existe des modèles d'émergence, c'est par distinction avec les pays qui n'émergent pas, l'analyse devenant comparatiste. La profondeur des mutations qui s'opèrent dans un système socio-économique qui émerge du sous-développement ne s'éclaire qu'*ex post*.

En conséquence, les tentatives d'explication de ces émergences par des causes simples et sur un temps court resteront fragmentaires et bien en deçà de l'objectif d'élucidation.

Dans ce sens, J. Sgard (2008) sépare l'économie politique des « émergents » de trois autres modèles :

- a) Cas des « pays qui n'émergent pas du tout », situés principalement en Afrique, où l'échec est lié aux faillites multiples de l'État : financière, institutionnelle et politique ;
- b) Les économies rentières, se caractérisant par une désarticulation du financement et du gouvernement de l'État d'avec l'économie privée et concurrentielle.
- c) Cas du groupe de pays (dont le Venezuela, l'Équateur ou l'Argentine), restés bloqués dans le tournant libéral des années 1980, caractérisés par leur incapacité à conduire des politiques publiques efficaces.

Le modèle des pays émergents correspondrait donc à une forme d'économie mixte, tant ces pays ont su raisonnablement s'éloigner des règles libérales du Consensus de Washington.

En conclusion de la critique l'on peut dire que chaque expérience montre que la théorie peine à prévoir les formes du développement économique et que celles-ci échappent aux normes. La question posée par l'émergence diffère de celle du choix d'une stratégie de développement. Il s'agit *in fine* d'identifier par l'analyse comparative et empirique, les mécanismes de formation de nouveaux modèles de capitalisme en s'appuyant sur une variété d'expériences.

L'émergence ne tient lieu ni de nouvelle théorie du changement et du développement, ni de concept de développement.

Rechercher l'émergence ne consiste pas à proposer un modèle déterministe, ni à produire de nouvelles prescriptions de croissance ou de développement, mais à observer et à comprendre « un état de chose » en cours de fabrication.

## **VI. A LA RECHERCHE D'UN INDICATEUR DE MESURE D'EMERGENCE**

Moubarack Lô considère qu'à partir des diverses tentatives de définition de l'émergence, l'on peut concevoir un Indicateur synthétique de l'émergence économique (ISEME) pour estimer l'émergence économique. Pour le faire, il prend en compte et combine trois grands indices :

- Un indice de PIB réel (permettant d'approcher la richesse des nations),
- Un indice de l'investissement,
- Un indice des exportations.

Il propose la formulation suivante :

$ISEME = 0,30*(\text{Indice PIB}) + 0,34*(\text{Indice Investissement}) + 0,36*(\text{Indice exportations})$ .

Les coefficients de l'indice synthétique et d'autres indices primaires ont été déterminés par la méthode des analyses en composantes principales (ACP).

1. **L'Indice de PIB** réel est fonction du produit intérieur brut par tête, du coefficient de Gini (normalisé à 1), du franchissement du seuil de couverture du gap initial de PIB par tête, du maintien d'un rythme de croissance élevée et de la variable *inflation*.

2. **L'Indice de l'investissement** est fonction du Flux moyen d'IDE entrants par tête au cours de la période pour le pays considéré et dans le monde, du Flux moyen d'IDE entrants par km<sup>2</sup> de surface au cours de la période pour le pays considéré et dans le monde, du taux d'investissement du pays en % du PIB dans la période finale, et du dynamisme de l'investissement total dans le pays (qui renseigne sur le potentiel de croissance économique à long terme du pays), les investisseurs étant mus par les gains futurs.

3. **L'Indice des exportations** quant à lui est fonction des exportations + importations du pays par rapport au PIB du pays, de la part des exportations manufacturières dans le total des exportations de biens, de l'indice de concentration des marchés (de Hirschmann), de l'indice de diversification indiquant le degré de divergence de la structure par produits du pays par rapport à la structure par produits des exportations totales du monde, et enfin du degré d'ouverture mesuré par le ratio *exportations + importations / PIB*).

Suivant la valeur de leur ISEME ainsi calculé, les pays de l'échantillon choisi peuvent être classés dans différents clubs de convergence, selon les performances réalisées. Quatre classes peuvent être constituées parmi les pays en développement :

- Les pays ante-émergents : ISEME < 0,250 ;
- Les pays pré-émergents: 0,250 < ISEME < 0,500 ;
- Les pays émergents: 0,500 < ISEME < 0,650 ;
- Les pays post-émergents : 0,650 < ISEME.

En se basant sur les informations de 2003, le classement des 46 pays de l'échantillon selon l'ISEME s'établissait comme suit :

1. Les ante-émergents. Ils sont au nombre de 14. Il s'agit de : Togo, 33<sup>ème</sup> ; Tanzanie, 34<sup>ème</sup> ; Côte d'Ivoire, 35<sup>ème</sup> ; Ghana, 36<sup>ème</sup> ; Uganda, 37<sup>ème</sup> ; Guinée, 38<sup>ème</sup> ; Kenya, 39<sup>ème</sup> ; Benin, 40<sup>ème</sup> ; Burkina Faso, 41<sup>ème</sup> ; Nigeria 42<sup>ème</sup> ; Niger, 43<sup>ème</sup> ; Gabon, 44<sup>ème</sup> ; Yémen, 45<sup>ème</sup> ; Sierra Leone, 46<sup>ème</sup>.

Ces pays cumulent des handicaps à tous les niveaux, qui les rendent peu attractifs pour les investissements (en dehors du Nigeria, trop concentré sur pétrole) et qui les maintiennent dans un équilibre de croissance faible et peu diversifiée.

2. Les pré-émergents.

Treize pays sont concernés : Oman, Afrique du Sud, Jordanie, Algérie, Bangladesh, Philippines, Namibie, Pakistan, Népal, Salvador, Egypte, Mozambique, Sénégal. Ils doivent encore faire des efforts dans un ou plusieurs domaines (PIB par tête, investissement ou exportation) pour franchir le seuil de l'émergence.

3. Les pays émergents.

Ils sont au nombre de 16, dont 5 sur le continent africain (Tunisie, Maurice, Botswana, Cap Vert et Maroc).

4. Les pays post-émergents. Ils sont 6 au total.

En dehors du Portugal, ils se situent tous en Asie de l'Est et du Sud-Est. Il s'agit de la Corée du Sud, de Singapour, de la Malaisie, de la Chine et de la Thaïlande. Ces pays possèdent des caractéristiques de Nouveaux pays industrialisés (NPI) et bénéficient de systèmes de production technologiques se rapprochant de ceux en vigueur dans les pays développés.

Il est regrettable que durant plus de 10 ans, l'auteur de l'indice n'ait jamais tenté d'actualiser le classement des 46 pays ayant constitué l'échantillon de 2003.

Certains analystes considèrent que la détermination de l'émergence par l'indicateur ISME est réductrice et ne rend pas suffisamment compte de l'état du développement. Ils recommandent le croisement de l'ISEME avec d'autres indices de performances des nations. Il s'agit essentiellement de :

- L'Indicateur de Développement Humain (IDH) du PNUD,
- L'Indice de Compétitivité Globale,
- L'Indicateur « Doing Business ». La première enquête annuelle *Doing Business* de la Banque mondiale en 2005-2006 concernait 175 pays. Son classement se fonde principalement sur des variables de réformes.
- L'Indice de gouvernance, indice composite agrégeant liberté d'expression, stabilité politique, efficacité de l'Etat, qualité du cadre réglementaire, état de droit et contrôle de la corruption.

Dans ce sens, Tchana Senghet Sylvie a tenté récemment de calculer un deuxième indicateur, l'ISEME2008, à partir de l'ISEME2003 de Moubarack Lo, sur la base d'un échantillon de 73 pays.

## CONCLUSION

L'émergence économique est complexe et multiforme. Elle dépasse la simple accélération de la croissance et l'approche traditionnelle de la convergence pour embrasser de profondes transformations économiques et technologiques, notamment la diversification et la hausse de la valeur ajoutée de la production et des exportations.

Le pays qui émerge franchit un palier décisif dans le rapprochement des diverses frontières où se situent les pays les plus avancés. De ce fait, le concept d'émergence économique permet aux autorités gouvernementales des pays sous-développés de fixer à toute la société un objectif intermédiaire à atteindre sur une période relativement courte (généralement 10 à 15 ans) dans le cheminement vers le développement.

Des chercheurs s'activent dans l'analyse de la dynamique de transition vers l'émergence économique. Il est intéressant, en effet, d'identifier sur un très grand nombre de pays les facteurs-clés qui ont été à l'origine des passages des différents pays d'un Club de convergence à l'autre ou de leur blocage dans une trappe de pauvreté ou de faible dynamisme.

En définitive, quels seraient en fait les déterminants fondamentaux de l'émergence ? Autrement dit, pourquoi certains pays réussissent et d'autres échouent ? Pourquoi la Malaisie a réussi à émerger et pas la Guinée pourtant plus riche en ressources naturelles ?

Ces interrogations se font sous des aspects divers : les causes sont-elles endogènes ou exogènes, ou à la fois endogènes et exogènes ?

Le Togo peut-il émerger ? Si oui, dans quel délai ? L'on sait qu'au rythme de croissance économique moyen annuel (5,9 %) et au taux d'accroissement démographique (2,8%) prévus par la SCAPE (2013-2017), il faudra près de 25 ans pour doubler le PIB réel per capita. Au même taux de croissance démographique et pour une croissance économique moyenne de 7,1 %, le PIB per capita du Togolais, ne doublerait pas avant 18 ans, étant entendu que le revenu par tête Dans notre pays en 2013 est de 640 \$ US.

Tenter de proposer des réponses à ces séries de questions et dire si le Togo peut « émerger » est l'objectif du Colloque CNPE 2015 :

« Quelles politiques pour l'émergence économique du Togo » ?

## REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- ACEMOGLU Daron & Robinson James, *Why Nations Fail*, MIT Press, 2012.
- AGHION Philippe & HOWITT Peter :  
\* *A Model of Growth through Creative Destruction* », *Econometrica*,  
Econometric Society, 1992.  
\* *Endogenous Growth Theory*, MIT Press, Boston, 1998.
- AMIN Samir, [\*Le monde arabe dans la longue durée : un printemps des peuples ?\*](#),  
Editions Le Temps des Cerises, Paris, 2011.
- ARTUS Paul, *La Chine*, PUF, Paris, 2008.
- AUSTRUY Jacques, *Le scandale du développement*, avec les commentaires de G.  
Leduc et L.J. Lebreton, Paris, Editions Marcel Rivière et Cie, 1968.
- BASLE Maurice, en collectif avec C. Baulant, F. Benhamou, J.J. Boillot, C. Chalaye-  
Fenet, B. Chavance, A. Gélédan, *Histoire des pensées économiques : les  
contemporains*, Paris, Editions Sirey, 1988.
- BOLOUVI William :  
\* *Quel développement pour l'Afrique subsaharienne*, Editions L'Harmattan,  
Paris, 2007.  
\* *Un regard inquiet sur l'Afrique noire*, Editions L'Harmattan, Paris, 2012.
- BARRO Robert Joseph :  
\* *Economic Growth in a Cross Section of Countries*, *Quarterly Journal of  
Economics*, 1991.  
\* *Des idées en économie pour le nouveau millénaire*, Paris, Economica,  
2004.  
\* *Les facteurs de la croissance économique*, Paris, Economica, 2000.
- COHEN Daniel, *La prospérité du vice. Une introduction inquiète à l'économie*,  
Editions Albin Michel, Paris, 2009.
- GERSCHENKRON Alexander, *Economic backwardness in historical perspective*,  
Cambridge, Harvard University Press, 1962.
- GUILLAUMONT Patrick, *Economie du développement*, (3 tomes), Paris, PUF, 1985.
- PERROUX François, *L'économie des jeunes nations*, Paris, PUF, 1962.
- HUGON Philippe, *Economie de l'Afrique*, Paris, La Découverte, 2001.

- JAFFRELOT Christophe, *L'enjeu mondial, les pays émergents*, Les Presses de Sciences Po, Paris, 2008.
- KUZNETS Simon, *Croissance et structures économiques*, Editions Calmann-Lévy, Paris, 1972.
- LIEBENSTEIN Harvey, *Au-delà de l'homme économique : une nouvelle fondation pour la microéconomie*, Cambridge Mass, Harvard University Press, 1976.
- LEWIS Arthur, *La théorie de la croissance*, Paris, Editions Payot, 1967.
- MONTOUSSE Marc, *Théories économiques*, Paris, Editions Bréal, 1999.
- MOUBARACK LO, *Le Sénégal émergent : agenda pour le futur*, Editions W. Fadji, mars 2003 ; réédition janvier 2013, Editions Afrique Challenge, Maroc.
- NORTH Douglass :
- \* *Institutions, Institutional Change and Economic Performance*, Cambridge University Press, 1990.
  - \* *Understanding the Process of Economic Change*, Princeton University Press, 2004.
- RODRICK Dani :
- \* *One Economics, Many Recipes : Globalization, Institutions, and Economic Growth*, Princeton University Press, Princeton and Oxford, 2008.
  - \* *The Globalization Paradox. Why Global Markets, States, and Democracy Can't coexist*; Oxford University Press, 2011.
- ROMER Paul Michael, *Increasing Returns and Long-Run Growth*, Journal of Political Economy, NY, 1986.
- ROSTOW Walt Withman, *Les Etapes de la croissance économique : un manifeste non communiste*, Paris, Le Seuil, 1970, (1<sup>ère</sup> édition 1960).
- SACHS Wolfgang, *The Development Dictionary*, publié à Londres, Zed Book, 1992 ; traduit en plusieurs langues.
- SGARD Jérôme, *L'enjeu mondial, les pays émergents*, Presses de Sciences Po-L'Express, Paris 2008.

# LES DETERMINANTS STRUCTURELS DE L'EMERGENCE

Par l'équipe : *Kako NUBUKPO*<sup>20</sup>

*Mawussé OKEY*<sup>21</sup>

---

<sup>20</sup> Agrégé des Facultés de Sciences Economiques, Ministre de la Prospective et de l'Evaluation des Politiques Publiques du Togo. Contact : kakonubukpo@yahoo.com

<sup>21</sup> Docteur en Sciences Economiques, chercheur au CERFEG, Université de Lomé (TOGO)



## SIGLES ET ABRÉVIATIONS

API- ZF	Agence de Promotion des Investissements et de la zone franche
BM	Banque Mondiale
BRICS	Brazil, Russia, India, China, South Africa
DHS	Demographic and Health Surveys
FMI	Fonds monétaire international
GMM	Generalized method of moments
IDE	investissements directs étrangers
INRS	Institut national de la recherche scientifique
ITRA	Institut togolais de recherche agronomique
NBER	National Bureau of Economic Research
OIT	Organisation internationale du travail
P.A.S	Programmes d'ajustement structurel
PPA	Parité de Pouvoir d'Achat
PSE	Plan Sénégal Emergent
SFI	Société Financière Internationale
TIC	Technologies de l'information et de la communication
UEMOA	Union Economique et Monétaire Ouest Africaine
UK	Université de Kara
UL	Université de Lomé
URD	Unité de recherche démographique

## INTRODUCTION

Les récentes années ont été marquées par l'émergence d'un certain nombre de pays qui étaient autrefois considérés comme pays en développement. Les plus remarquables sont l'Afrique du Sud, le Brésil, la Russie, l'Inde et la Chine caractérisés par une croissance économique rapide, l'industrialisation et l'urbanisation, une population jeune et une croissance notable de la classe moyenne. Ils sont devenus aujourd'hui des moteurs susceptibles de tirer l'économie mondiale. Bon nombre de pays africains qui avait pratiquement les mêmes conditions économiques dont jouissaient ces pays émergents au cours des années 1960-1970 sont en revanche restés longtemps dans une période de stagnation. Ces pays décident de plus en plus de mettre en œuvre, des politiques, des réformes et des stratégies pour amorcer l'émergence dans un futur proche. Ainsi (i) au Cameroun à travers « Cameroun : vision 2035 » le pays vise l'émergence et un développement à long terme, (ii) en Côte d'Ivoire, l'objectif affiché par les décideurs est que le pays devienne émergent à l'horizon 2020, (iii) le Togo est dans le processus d'élaboration de la « Vision Togo 2030 » qui vise la transformation structurelle du pays à l'horizon 2030, et (iv) enfin le Sénégal vient d'adopter le Plan Sénégal Emergent (PSE) visant l'émergence économique à l'horizon 2035.

L'émergence de pays comme l'Afrique du Sud, le Brésil, la Russie, l'Inde et la Chine ne suit qu'un processus de convergence relevé dans la théorie économique suivant lequel les pays qui accusent un retard de productivité de la main-d'œuvre et du PIB par habitant comblent progressivement l'écart vis-à-vis des pays de tête en réalisant des taux de croissance plus élevés que ces derniers. Cependant, l'absence de ce processus de rattrapage au niveau des pays africains, malgré la mise en œuvre de politiques volontaristes de développement, pousse à revisiter les facteurs structurels qui conditionnent l'émergence des pays. A cet égard, plusieurs questions se posent. Pourquoi certains pays en développement sont-ils devenus émergents alors que d'autres stagnent toujours ? Les déterminants structurels de l'émergence sont-ils différents des facteurs énumérés par les théories standard de la croissance et les théories du développement économique ?

Plusieurs études ont revisité les déterminants de la croissance économique dans les pays africains (Ghazanchyan et Stotsky, 2013). En dépit du fait qu'il soit ressorti des analyses que la qualité des institutions conditionne la contribution des facteurs comme l'investissement, l'éducation, la population active, les ressources naturelles et les politiques de libéralisation à la croissance, peu d'informations sont disponibles quant à ce qui concerne les déterminants structurels de l'émergence. Toutefois, il existe à l'heure actuelle, une littérature foisonnante (pas toujours scientifique d'ailleurs), mettant l'accent sur certains facteurs dont la présence aurait un lien avéré et stable avec le processus d'émergence des pays. Ainsi, pour Artus (2011) la montée en gamme, en sophistication, anormalement rapide des biens produits en Chine est due (i) à la diffusion de l'innovation depuis les entreprises étrangères ; (ii) au rôle de l'État dans le soutien du secteur high-tech; (iii) à l'accroissement très

rapide du capital humain surtout l'éducation supérieure scientifique et (iv) à la réallocation du capital vers les entreprises à productivité élevée.

Mais en réalité si l'on considère l'ensemble des pays devenus émergents, les facteurs de l'émergence peuvent être plus nombreux. Ce travail vise donc à donner une vue d'ensemble des déterminants structurels de l'émergence. De façon spécifique, il résume les principaux facteurs soupçonnés d'avoir le plus contribué aux différences entre pays en termes de PIB par habitant (ou revenu national par habitant), de la classe moyenne et d'autres indicateurs qui donnent une mesure réaliste d'un marché potentiel favorable à l'exportation comme (i) la taille du marché, (ii) le taux de croissance réel du PIB, (iii) l'intensité du marché, (iv) la capacité de consommation du marché, (v) les infrastructures commerciales, (vi) la liberté économique, (vii) la réceptivité du marché et (viii) le risque pays.

Un accent est mis sur (i) la qualité des institutions, (ii) le capital physique et l'investissement, (iii) la démographie et la formation du capital humain, (iv) l'innovation et le progrès technique, et (v) la mise en œuvre des politiques économiques (Politiques monétaire, budgétaire et commerciale).

Le travail est organisé comme suit : la première partie présente la définition et les caractéristiques de l'émergence économique ; la deuxième partie aborde les facteurs structurels qui favorisent l'émergence et enfin, la troisième partie tire des leçons pour les Etats de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) en général, et le Togo en particulier à partir d'une analyse économétrique.

## **I. DÉFINITION ET CARACTÉRISTIQUES DE L'ÉMERGENCE ÉCONOMIQUE**

Il n'y a aucune définition exacte élaborée pour la notion d'émergence économique. En effet, le concept d'émergence économique est véritablement apparu dans les années 1980 dans les publications de la SFI (Société Financière Internationale) qui désignait comme marchés émergents « des pays en développement offrant des opportunités pour les investisseurs ». Toutefois, la notion a évolué et prend en compte les critères objectifs comme les revenus intermédiaires<sup>22</sup>, la croissance et le rattrapage économiques, les transformations institutionnelles et l'ouverture économique (Vercueil, 2012). Ainsi pour certains, les « pays émergents » sont des pays dont le PIB par habitant est inférieur à celui des pays développés, mais qui connaissent une croissance économique rapide, et dont le niveau de vie ainsi que les structures économiques convergent vers ceux des pays développés.

Malgré l'absence de définition claire, les pays émergents tout en étant répartis sur les différentes régions du monde se caractérisent généralement par : (i) une croissance économique rapide (Tableau 1.1), (ii) une industrialisation accélérée, (iii) l'urbanisation et la modernisation (passage de l'agriculture à la manufacture, Tableau 1.3), (iv) une population jeune, (v) une croissance de la classe moyenne (vi) des infrastructures commerciales en amélioration et le développement du commerce (vii) un système légal en rénovation, (viii) un environnement des affaires caractérisé par de hauts risques et (ix) un développement des marchés financiers avec une capitalisation boursière en croissance (Tableau 1.4).

Les pays émergents s'industrialisent à un rythme important pour fournir des produits à leurs marchés intérieurs et participer également au commerce international. Ils attirent de grandes entreprises occidentales qui sont notamment obligées de pratiquer des politiques de délocalisation du fait du coût élevé d'une main-d'œuvre bénéficiant d'une forte protection sociale. Il apparaît dans le Tableau 1.2 que la part des exportations de biens manufacturés dans le total des marchandises exportées ne cesse d'augmenter dans les pays émergents. Elle est passée de 13% en 1970 à 58% en 2000 au Brésil avant de fléchir à 37% en 2010 une situation qu'on peut attribuer aux effets de la crise économique mondiale. Malgré la crise mondiale, elle est de 94% et 64% en 2010 respectivement en Chine et en Inde.

---

<sup>22</sup>Selon la classification par niveau de revenu national brut proposée par la Banque mondiale (Méthode Atlas - 2013), les pays émergents sont plutôt issus des rangs de pays à revenus moyens supérieurs (4086 dollars à 12 615 dollars) ou de revenus moyens inférieurs (1036 dollars à 4085 dollars).

Tableau 1.1 : Taux de croissance annuel du PIB en %

Pays	1961	1970	1980	1990	2000	2010
Brésil	10,3	8,8	9,1	-4,3	4,3	7,5
Chine	-0,3	16,9	7,6	4,1	7,6	10,4
Inde	3,7	5,2	6,7	5,5	3,8	10,3
Russie	..	..	..	-3,0	10,0	4,5
Afrique du Sud	3,8	5,2	6,6	-0,3	4,2	3,1
Togo	12,1	2,5	14,6	-0,2	-0,8	4,0

Source : Auteurs à partir des données des Indicateurs du développement dans le monde (Banque Mondiale) en ligne

Tableau 1.2 : Exportations de biens manufacturés (% des marchandises exportées)

Pays	1970	1980	1990	2000	2010
Brésil	13	37	52	58	37
Chine	..	..	72	88	94
Inde	52	59	71	78	64
Russie	..	..	..	24	14
Afrique du Sud	..	18	..	54	47
Togo	6	11	9	31	70

Source : Auteurs à partir des données des Indicateurs du développement dans le monde (Banque Mondiale) en ligne

Tableau 1.3 : Population urbaine (% du total)

Pays	1961	1970	1980	1990	2000	2010
Brésil	37	56	65	74	81	84
Chine	17	17	19	26	36	49
Inde	18	20	23	26	28	31
Russie	55	62	70	73	73	74
Afrique du Sud	47	48	48	52	57	62
Togo	11	21	25	29	33	38

Source : Auteurs à partir des données des Indicateurs du développement dans le monde (Banque Mondiale) en ligne

Tableau 1.4 : Capitalisation boursière des entreprises cotées (% du PIB)<sup>23</sup>

Pays	1990	1995	2000	2005	2010
Brésil	3,6	19,2	35,1	53,8	72,1
Chine		5,8	48,5	34,6	80,3
Côte d'Ivoire	5,1	7,9	11,4	14,2	31,0
Inde	11,8	34,7	31,1	66,3	94,6
Nigéria	4,5	7,1	9,1	17,2	13,8
Russie		4,0	15,0	71,8	65,9
Afrique du Sud	123,2	185,6	154,2	228,9	174,0

Source : Auteurs à partir des données des Indicateurs du développement dans le monde (Banque Mondiale) en ligne

En dépit de leur potentiel de croissance élevé, les pays émergents sont également caractérisés par un niveau élevé de risque. Il s'agit notamment de l'instabilité politique, de risques financiers dus à l'absence de politiques monétaire et budgétaire rigoureuses, des fluctuations de devises qui sont sensibles à l'évolution du cours du dollar américain, d'un environnement réglementaire faible et de la volatilité des cours des titres.

De fait, certains des pays concernés sont devenus émergents après : (i) l'adoption de politiques monétaire, budgétaire et commerciale stables et l'adhésion à des regroupements régionaux, (ii) l'utilisation de leur main-d'œuvre bon marché pour attirer les investissements étrangers, (iii) les réformes pour la libéralisation des marchés surtout à travers la privatisation rapide des entreprises publiques (iv) la promotion de nouvelles entreprises privées (v) les restructurations économiques et politiques. Il y a également d'autres atouts comme (a) la présence d'une main-d'œuvre de qualité et moins chère, (b) la promotion d'une élite intellectuelle (c) le support du gouvernement (d) les capitaux moins chers et (e) de puissants réseaux de conglomérat.

<sup>23</sup> La capitalisation boursière (également connue sous le nom de valeur marchande) se calcule en multipliant le cours de l'action par le nombre d'actions en circulation.

Tableau 1.5 : Taille de la classe moyenne dans les pays de l'UEMOA et en Afrique du Sud

Pays	Année	Taille de la classe moyenne en %
<b>Afrique du Sud</b>	<b>1998</b>	<b>20</b>
Benin	1996	5
Benin	2001	6
Burkina Faso	1993	4
Burkina Faso	1999	4
Burkina Faso	2003	5
Côte d'Ivoire	1994	12
Côte d'Ivoire	1999	15
Côte d'Ivoire	2005	17
Niger	1992	3
Niger	1998	2
Niger	2006	5
Sénégal	1993	5
Sénégal	1997	7
Sénégal	2005	15
Sénégal	2009	20
Sénégal	2011	20
Togo	1998	8

Note : les données sont obtenues à partir des bases de données Demographic and Health Surveys (DHS), source : Ncube et Shimeles (2013). Les données sur la Guinée Bissau et le Mali ne sont pas prises en compte dans l'article source.

L'une des caractéristiques des pays émergents est l'évolution de la classe moyenne. Selon la définition absolue, la classe moyenne désigne les individus vivant avec 2 dollars US à 10 dollars US par jour ou le pourcentage des personnes avec un revenu se situant entre 5 et 10 dollars US en Parité de Pouvoir d'Achat (PPA) par personne et par jour. Mais Ncube et Shimeles (2013) produisent une mesure basée sur l'indice d'actifs calculé à partir des données d'enquête DHS<sup>24</sup>. En Afrique, en moyenne, la taille de la classe moyenne se situe à environ 11% pour les années 1990 et 15% pour les années 2000 (Ncube et Shimeles, 2013). La taille de la classe moyenne au Togo de 8% en 1998 est en deçà de la moyenne africaine.

## II. DÉTERMINANTS STRUCTURELS DE L'ÉMERGENCE

Pour Artus et al. (2011), l'émergence de pays comme la Chine, l'Inde et le Brésil, réside dans leur capacité à combiner leur avantage traditionnel, de bas coûts de main-d'œuvre, avec l'acquisition rapide de compétences techniques avancées, avec une énergie entrepreneuriale sans limite et finalement avec un accès aisé à une ressource financière abondante (les fonds souverains). Dans cette partie, nous abordons les facteurs structurels qui ont permis aux différents pays d'accéder à l'émergence économique. Un accent est mis sur la qualité des institutions et les

<sup>24</sup> La classe moyenne est définie comme les ménages qui se situent dans les limites de 50% à 125% de la médiane de l'indice d'actifs pour l'ensemble de l'échantillon qui est de 0,5 et 0,7.

facteurs autres que les institutions à savoir : le capital physique, le capital humain, le progrès technique et la mise en œuvre des politiques économiques idoines.

## **II.1. Qualité des institutions, avantage compétitif et émergence**

La relation entre les institutions et les performances économiques fait désormais l'objet de plusieurs études qui analysent empiriquement (Djankov et al., 2006) ou théoriquement (Antunes et al., 2008) l'impact des indicateurs institutionnels sur les performances économiques des pays. En se référant à North (1990), les institutions peuvent être définies comme les règles du jeu de la société, la combinaison des contraintes humaines qui déterminent les interactions entre les hommes.

Suite aux prix Nobel d'économie, Ronald Coase, Douglass North, Oliver Williamson, plusieurs études, notamment Acemoglu et al. (2005), Djankov et al., (2006), et Antunes et al., (2008), ont exploré les notions d'institutions et de réformes institutionnelles et leur relation avec les performances économiques. La plupart de ces études testent généralement l'hypothèse selon laquelle les différences dans l'accumulation du capital, la productivité et le niveau de revenu par habitant sont fondamentalement dues aux différences de l'environnement institutionnel entre pays. Le cadre institutionnel désigne les politiques des institutions et des gouvernements qui déterminent l'environnement économique dans lequel les individus accumulent la connaissance, et où les firmes accumulent le capital et produisent des outputs. En effet, des institutions politiques et économiques favorables à un niveau élevé d'output fournissent un bon environnement économique, encouragent l'accumulation du capital, l'acquisition de la connaissance, l'invention et le transfert de technologie. Malheureusement, certaines institutions à travers les réglementations et les lois constituent souvent le principal moteur de la diversion en économie.

Pour la théorie des choix publics de Shleifer et Vishny (1998), les agences de réglementation empêchent souvent l'entrée de nouvelles entreprises, les disputes sont parfois arbitrairement résolues de manière malhonnête par les Cours de justice et les hommes politiques utilisent souvent les biens du gouvernement pour faire bénéficier leurs partisans plutôt que la population entière. Par conséquent, certaines institutions sont à l'origine des réformes de réglementation conduisant à la corruption, devenant de fait nuisibles pour le développement. De plus, tous les changements institutionnels ne sont pas bénéfiques. En effet, en influençant les coûts de transaction et les possibilités de coordination, les institutions peuvent avoir des effets qui vont faciliter ou retarder la croissance économique (Mylène et Kirsten, 2001)<sup>25</sup>.

Par ailleurs, Davis (2010) développe un modèle formel pour évaluer la relation entre la qualité institutionnelle (la nature des droits de propriété) et la flexibilité institutionnelle (l'habileté à développer de nouvelles institutions) et établit un rapport

---

<sup>25</sup> Par exemple la démocratie peut conduire à des pressions pour la consommation immédiate et donc une réduction de l'investissement.



entre ces aspects de la structure institutionnelle et la dynamique des performances économiques. Selon l'analyse, un accroissement de la qualité institutionnelle fait baisser les coûts de transactions du marché, produisant un accroissement immédiat mais de courte durée du taux de croissance économique. Par contre, un accroissement de la flexibilité institutionnelle entraîne un accroissement retardé mais permanent de la croissance économique.

Cependant, face aux échecs récurrents de l'ajustement structurel, la question des institutions a été instrumentalisée par le FMI et la BM qui ont vite fait de rendre ces dernières responsables de l'échec des Programmes d'ajustement structurel (P.A.S), par ailleurs postulés bien conçus. Ainsi, s'explique l'irruption du concept de « mauvaise gouvernance » (ou *a contrario* celui de « bonne gouvernance » dans sa version positive) dans le discours de la BM. L'an 2000 constitue sans doute un tournant pour l'entrée de ces problématiques institutionnelles dans le discours de la BM qui semble alors opérer sa conversion aux institutions.

En effet, à partir de cette date, Lafaye de Micheaux et Ould-Ahmed (2007) estiment que « de nombreux travaux américains et européens publiés dans les grandes revues scientifiques, après diffusion via les *Workingpapers* du *National Bureau of Economic Research (NBER)*, font état de l'étude statistique ou économétrique des liens entre le niveau de développement économique et les institutions. Derrière la notion de bonne gouvernance, les facteurs institutionnels pris en compte sont, par exemple, le degré de réglementation, la responsabilité du gouvernement, la bureaucratie, l'efficacité judiciaire ou la corruption. Les travaux d'Acemoglu (2001), de Rodrik (2004) et d'autres sont vite connus et imités en France, appliqués en particulier dans le domaine de la finance, corrélant la croissance économique à la qualité des institutions financières.

Précisons que cette approche des institutions reste thématique et en un sens largement instrumentale. [...] Théoriquement, ces facteurs institutionnels ont pour but unique le bon fonctionnement du marché. Bien souvent la mesure de leur qualité se réduit à un indice fourni par les agences de *rating*. Dans ces études du développement, les institutions sont définies non pas par leur origine et leur formation, mais par leur fonction. Elles sont là parce qu'elles servent à quelque chose (au minimum du point de vue de la coordination économique, sinon de la croissance), mais ce fonctionnalisme renvoie à un raisonnement évolutionniste quasi tautologique. Les institutions présentes aujourd'hui sont par définition celles qui « ont survécu » ; d'où l'on déduit qu'elles sont les plus aptes ou les plus appropriées, sinon elles auraient disparu. Ce raisonnement devient vite normatif puisqu'on qualifiera de « bonnes institutions » celles qui ont cours dans les pays qui se sont développés. Ainsi, dans cette optique, les institutions qui existent au cœur du capitalisme marchand sont celles qui sont les plus efficaces. Le devenir des sociétés serait guidé de lui-même par une fin (la réalisation de la logique d'efficacité) qui peut être reconstruite *a posteriori*. Le caractère téléologique de ce type de lecture étroitement fonctionnaliste de l'histoire a déjà été souligné par d'autres (Dockès et Rosier, 1988)».

## II.2. Le capital physique

Il comprend entre autres, les investissements domestiques, les investissements directs étrangers, l'investissement dans les technologies de l'information et de la communication (TIC) et le financement. Il est démontré que l'investissement des entreprises est l'un des moteurs de la croissance de la production car entraînant des gains de productivité durables. Toutefois, ces investissements doivent se faire dans un environnement propice à l'innovation pour éviter des investissements improductifs. Un aspect du capital physique réside dans l'investissement dans les TIC qui se révèle important pour la croissance. Le rôle des TIC est mis en exergue dans la croissance, toutefois, il est démontré que le capital humain doit être en phase avec les nouvelles technologies (machines) pour que leur adoption ne se traduise pas par une baisse de la productivité. Par ailleurs, le coût total du capital et l'accès au financement déterminent l'importance du capital physique et sa contribution à l'émergence. Le développement des marchés financiers nationaux et des investissements directs étrangers (IDE) permettent également l'émergence à travers leurs effets sur l'investissement domestique (Morrissey et Udomkerdmongkol, 2012). En outre, le respect des contrats et la transparence sont essentiels pour le développement financier.

**Tableau 2.1** : Formation brute du capital fixe (% du PIB)

Pays	1960	1970	1980	1990	2000	2010	2013
Brésil	..	18,8	22,9	20,7	16,8	19,5	18,2
Chine	18,7	24,2	29,1	25,9	34,1	45,7	47,3
Inde	13,4	13,6	17,9	23,8	22,7	30,9	28,4
Russie	..	..	..	28,7	16,9	21,6	21,5
Afrique du Sud	18,9	24,3	25,9	19,1	15,1	19,2	19,3
Togo	..	..	28,2	25,3	14,5	18,9	..

Source : Auteurs à partir des données des Indicateurs du développement dans le monde (Banque Mondiale) en ligne

La Formation Brute du Capital Fixe des pays qui sont devenus émergents variait entre 20% et 13% du PIB dans les années 1960 (tableau 2.1). En Chine, la formation brute de capital fixe dépasse 40% du PIB depuis 2003. Dans ce pays, selon Artus et al. (2011), les premiers succès restent associés aux zones industrielles spéciales, comme Shenzhen, où le communisme moribond se muait en « économie socialiste de marché ». Trente ans après les premières implantations, la province toute entière est devenue une zone industrielle gigantesque et diversifiée.

L'adoption de politiques d'implantation des zones industrielles spéciales permet aux pays d'attirer les Investissements directs étrangers nets (IDE) susceptibles de fournir les capitaux nécessaires à l'émergence économique. En 2010, la Chine enregistrait un ratio d'Investissements directs étrangers nets (IDE) rapporté au PIB de 4,6% comparable à celui du Togo (3,9%) qui a également opté pour la création de la Zone franche depuis 1989, rendue opérationnelle en avril 1990 (Tableau 2.2).

**Tableau 2.2** : Investissements directs étrangers nets (IDE) en % du PIB

Pays	1990	2000	2010
Brésil	0,2	5,1	2,5
Chine	1,0	3,2	4,6
Inde	0,1	0,8	1,6
Russie	..	1,0	2,8
Afrique du Sud	-0,1	0,7	1,0
Togo	1,1	3,2	3,9

Source : Auteurs à partir des données des Indicateurs du développement dans le monde (Banque Mondiale) en ligne

Les pays émergents bénéficient généralement d'un véritable développement financier surtout en matière de crédit bancaire au secteur privé. Par exemple la Chine et l'Afrique du Sud enregistraient déjà des ratios de crédit bancaire au secteur privé rapporté au PIB (dépassant 50%) respectivement de 53,1% et 55,6% en 1980. Plus tard ces ratios ont plus que doublé en 30 ans pour s'établir respectivement à 129,9% et 153,1% en 2010 (Tableau 2.3).

**Tableau 2.3** : Développement financier, crédit bancaire au secteur privé (en % du PIB)

Pays	1970	1980	1990	2000	2010
Brésil	30,9	42,5	42,1	31,7	54,4
Chine	..	53,1	87,1	112,3	129,9
Inde	11,0	20,2	24,5	27,9	49,6
Russie	..	..	..	13,6	42,8
Afrique du Sud	68,3	55,6	81,0	133,7	153,1
Togo	11,9	27,5	22,6	16,0	22,8

Source : Auteurs à partir des données des Indicateurs du développement dans le monde (Banque Mondiale) en ligne

### II.3. Le capital humain

Le capital humain, qui désigne l'accumulation d'aptitudes, de qualifications, de compétences de talents et d'expériences, peut avoir un effet direct et durable sur la croissance de la production grâce à l'adoption de nouvelles technologies et d'innovations qui conduisent à une accélération du progrès technique. Les meilleures conditions de santé (capital santé) font également partie intégrante du capital humain.

Les indicateurs suivants reflètent le niveau et la qualité du capital humain d'un pays :

- Investissement public dans l'enseignement ;
- Politique de gratuité de la scolarisation ;
- dépenses publiques d'éducation ;
- Formation professionnelle ;
- Taux de participation à la population active des 15-24 ans ;

- Taux de participation à la population active des 15-64 ans ;
- Inscriptions à l'école, enseignement supérieur (% brut).

L'abondance de main-d'œuvre ainsi que le coût du travail très faible constituent la clé du succès économique dans bon nombre de pays devenus émergents. La Chine s'est industrialisée grâce à l'investissement en capital humain notamment l'amélioration du niveau d'éducation et de qualification de sa population active.

Un autre aspect du capital humain est la structure de la population. En effet, disposer d'une population jeune et offrant une main-d'œuvre de qualité et moins chère est un atout pour l'émergence d'un pays. Les facteurs démographiques ont permis aux pays émergents de bénéficier des niveaux des coûts salariaux unitaires faibles. Par exemple, le salaire horaire dans l'industrie, charges comprises, est vingt fois plus faible en Chine qu'aux États-Unis, trente fois, plus faible qu'en France (Artus et al., 2011).

L'amélioration de la qualification de la main-d'œuvre permet d'apporter de la qualité à la croissance par l'augmentation de la productivité. Le tableau 2.6 montre que le nombre de personnes ayant obtenu un diplôme supérieur est de plus en plus élevé dans les pays émergents.

**Tableau 2.4:** Taux de participation à la population active des 15-24 ans<sup>26</sup>, total (%) (Estimation modélisée OIT)

Pays	1990	2000	2010
Brésil	64	63	63
Chine	78	68	55
Inde	51	46	38
Russie	53	43	42
Afrique du Sud	34	31	27
Togo	65	66	66

Source : Auteurs à partir des données des Indicateurs du développement dans le monde (Banque Mondiale) en ligne.

<sup>26</sup>Le taux de participation à la population active des 15-24 ans est la proportion de la population âgée de 15 à 24 ans qui est économiquement active : toutes les personnes qui fournissent du travail pour la production de biens et de services au cours d'une période donnée.

**Tableau 2.5 :Taux de participation à la population active des 15-64 ans (% du total)**

Pays	1970	1980	1990	2000	2010
Brésil	54	58	60	65	68
Chine	56	60	65	68	74
Inde	56	57	59	61	65
Russie	66	68	67	69	72
Afrique du Sud	54	55	58	64	65
Togo	52	51	51	53	55

Source : Auteurs à partir des données des Indicateurs du développement dans le monde (Banque Mondiale) en ligne.

**Tableau 2.6:Inscriptions à l'école, enseignement supérieur (% brut)**

Pays	1970	1980	1990	2000	2010	2012
Brésil	5	11	11	..	..	..
Chili	9	12	..	37	66	74
Chine	0	1	3	8	23	27
Inde	..	5	6	10	18	25
Russie	45	45	55	55	..	76
Togo	..	2	2	..	9	10

Source : Auteurs à partir des données des Indicateurs du développement dans le monde (Banque Mondiale) en ligne

## II.4. Le progrès technique et l'innovation

Le développement du potentiel innovateur d'une économie via le progrès technologique et la formation du capital humain permet d'améliorer la productivité et la compétitivité. Dans certains cas il ne s'agit pas d'une innovation radicale mais l'adaptation des technologies existantes. Dans les analyses, le niveau de développement technologique est capté par les indicateurs suivants :

- Investissement dans la Recherche et développement (déterminant clé de l'innovation) ;
- Nombre de chercheurs en recherche et développement (pour un million de personnes) ;
- Dépenses en recherche et développement (%du PIB) ;
- Nombre d'abonnés de téléphone mobile (pour 100 personnes) ;
- Nombre d'utilisateurs d'Internet pour 100 personnes.

En Chine, les dépenses en Recherche et développement (% du PIB) ont triplé en 15 ans en passant de 0,6 en 1996 à 1,8 en 2010.

L'entrepreneuriat joue également un rôle dans la promotion de l'innovation.

**Tableau 2.7 : Chercheurs en Recherche et développement (pour un million de personnes)**

Pays	1996	2000	2005	2010
Brésil	..	423	588	710
Chine	439	543	849	890
Inde	153	111	137	160
Russie	3788	3451	3228	3078
Afrique du Sud	..	..	359	364
Togo	..	..	34	35

Source : Auteurs à partir des données des Indicateurs du développement dans le monde (Banque Mondiale) en ligne

**Tableau 2.8 : Dépenses en Recherche et développement (% du PIB)**

Pays	1996	2000	2005	2010
Brésil	..	1,0	1,0	1,2
Chine	<b>0,6</b>	<b>0,9</b>	<b>1,3</b>	<b>1,8</b>
Inde	0,6	0,7	0,8	0,8
Russie	1,0	1,0	1,1	1,1
Afrique du Sud	..	..	0,9	0,8
Togo	..	..	..	0,3

Source : Auteurs à partir des données des Indicateurs du développement dans le monde (Banque Mondiale) en ligne

**Tableau 2.9 : nombre d'abonnés de téléphone mobile (pour 100 personnes)**

Pays	1990	1995	2000	2005	2010	2013
Brésil	0	1	13	46	101	135
Chine	0	0	7	30	63	89
Inde	0	0	0	8	62	71
Russie	0	0	2	83	166	153
Afrique du Sud	0	1	19	70	98	147
Togo	0	0	1	8	41	63

Source : Auteurs à partir des données des Indicateurs du développement dans le monde (Banque Mondiale) en ligne

**Tableau 2.10 : Nombre d'utilisateurs d'Internet (pour 100 personnes)**

Pays	1990	1995	2000	2005	2010	2013
Brésil	0,0	0,1	2,9	21,0	40,7	51,6
Chine	0,0	0,0	1,8	8,5	34,3	45,8
Inde	0,0	0,0	0,5	2,4	7,5	15,1
Russie	0,0	0,1	2,0	15,2	43,0	61,4
Afrique du Sud	0,0	0,7	5,3	7,5	24,0	48,9
Togo	0,0	0,0	0,8	1,8	3,0	4,5

Source : Auteurs à partir des données des Indicateurs du développement dans le monde (Banque Mondiale) en ligne

## **II.5. La mise en œuvre des politiques économiques**

Il s'agit de la mise en œuvre des politiques économiques suivantes :

- Politique Commerciale et de change ;
- Politique Budgétaire ;
- Politique Monétaire.

Dans ce travail, nous mettons plus l'accent sur la politique commerciale et de change. Une politique commerciale structurelle se manifeste par : l'ouverture commerciale, l'ouverture aux investissements directs étrangers, l'abaissement progressif des droits de douane, et la politique de change. Elle est également caractérisée par la création de zones économiques spéciales destinées à accueillir les investissements étrangers, l'insertion active du pays dans la division internationale du travail. Elle vise enfin les gains liés au commerce international.

L'ouverture au commerce et aux investissements internationaux depuis 1979 a été un pilier essentiel de la modernisation économique des pays. Les performances de la Chine au cours des trente dernières années témoignent du succès de cette stratégie (Lemoine et Ünäl., 2011). L'application du principe de substitution des importations par la maîtrise progressive de technologies initialement importées combinée à la compétitivité-prix, permet aux pays de développer de manière spectaculaire les différents secteurs d'activité. La Chine a mené une politique économique combinant l'ouverture aux investissements directs étrangers et l'abaissement progressif des droits de douane.

En matière de politique de change, la stratégie consiste à une sous-évaluation réelle volontaire de la monnaie. La Chine a maintenu le taux de change du yuan fixe vis-à-vis du dollar jusqu'à l'été 2005, puis à nouveau à partir de juin 2008 (Artus et al., 2011). Pour empêcher l'appréciation du yuan qui résulterait des entrées de capitaux et des excédents commerciaux, les autorités chinoises décident alors d'accumuler des réserves de change. Cette politique est critiquée par ses partenaires pour deux raisons. D'un point de vue international, elle maintient la sous-évaluation réelle du yuan. D'un point de vue domestique chinois, elle conduit à une très forte croissance de la liquidité, de la masse monétaire et du crédit.

La politique monétaire très expansionniste qui en découle est due à la création monétaire qui va avec l'accumulation de réserves de change.

## **III. ENSEIGNEMENT POUR LES PAYS DE L'UEMOA ET LE TOGO : ANALYSE EMPIRIQUE DES DÉTERMINANTS STRUCTURELS DE L'ÉMERGENCE**

### **III.1. Le modèle**

Pour analyser empiriquement les déterminants structurels de l'émergence, nous procédons à l'estimation économétrique d'un modèle de croissance pour les pays de l'UEMOA en utilisant les données couvrant la période 1990-2012. Basée sur le modèle de Djankov et al. (2006), nous considérons l'équation empirique suivante :

$$g_{it} = \alpha_0 + \alpha_1 g_{it-1} + \alpha_2 \text{Gouvernance}_{it} + \beta' X_{it} + \varepsilon_{it} \quad (1)$$

$g_{it}$  est le taux de croissance annuel du PIB du pays  $i$  à l'année  $t$ , *Gouvernance* est l'indicateur de la qualité des institutions et son coefficient  $\alpha_2$  est supposé être positif. Acemoglu et al. (2005) trouvent des preuves solides selon lesquelles les institutions de droits de propriété disposent d'un effet de premier ordre sur la croissance économique à long terme.  $X$  est le vecteur des autres variables explicatives du taux de croissance, il s'agit notamment de : Participation de la population active (LABOR), Formation Brute du Capital Fixe (% du PIB) du secteur Public (PUBLIC), Formation Brute du Capital Fixe (% du PIB) du secteur Privé (PRIVE), Crédit bancaire au secteur privé en % du PIB (CREDIT), Somme des importations et des exportations rapportée au PIB (TRADE), Investissements directs étrangers entrant (IDE) en % du PIB, ligne téléphonique fixe pour 100 personnes (TELEPHONE), Aides Publiques au Développement nettes en pourcentage du PIB (AIDE).

Pour la variable *Gouvernance*, nous utilisons l'indice de la gouvernance politique *polity2* du projet *polityIV* qui prend des valeurs comprises entre -10 (moins de démocratie) et +10 (plus de démocratie). Ensuite nous utilisons les six(6) indicateurs de gouvernance élaborés par Kaufman, Kraay et Mastruzzi. Ces indicateurs prennent des valeurs comprises entre -2,5 (faible) à +2,5 (bonne) performance en matière de gouvernance. Ces indicateurs sont :

- *Voice and Accountability* (VA) : la responsabilité démocratique reflète la perception de la situation dans laquelle les citoyens d'un pays sont en mesure de participer à la sélection de leurs gouvernants, ainsi que la liberté d'expression, la liberté d'association et la liberté de presse ;
- *Political Stability and Absence of Violence* (PS) : la stabilité politique reflète la perception de la probabilité que le gouvernement soit déstabilisé ou renversé par des moyens anticonstitutionnels ou violents, y compris la violence politique et le terrorisme ;
- *Government Effectiveness* (GE) : l'efficacité de la gouvernance publique reflète la perception de la qualité des services publics, la qualité de la fonction publique et le degré de son indépendance vis-à-vis des pressions politiques, la qualité de la formulation des politiques, leur mise en œuvre et la crédibilité de l'engagement du gouvernement à l'égard de telles politiques ;
- *Regulatory Quality* (RQ) : la réglementation administrative reflète la perception de la capacité du gouvernement à formuler et à mettre en œuvre des politiques et des réglementations qui permettent et favorisent le développement du secteur privé ;
- *Rule of Law* (RL) : l'Etat de droit reflète la perception de la mesure dans laquelle les agents ont confiance et respectent les règles de la société, et en particulier la qualité de l'exécution des contrats, les droits de propriété, la police et les tribunaux, ainsi que la perception de la criminalité et de la violence et
- *Control of Corruption* (CC) : le contrôle de la corruption reflète la perception de



la mesure dans laquelle les biens et pouvoirs publics sont utilisés à des fins d'enrichissement personnel, y compris la grande et la petite corruption, ainsi que la «capture» de l'Etat par les élites et les intérêts privés.

### **III.2. Méthode d'estimation et Résultats**

Nous utilisons la Méthode des moments généralisés (GMM) qui est plus efficiente que la méthode des variables instrumentales et la Méthode des moindres carrés ordinaires, en présence d'hétéroscédasticité. Cette méthode d'estimation est convenable pour le présent travail, car elle permet de faire face aux problèmes économétriques (endogénéité de certaines des variables surtout celles concernant la qualité des institutions (Par exemple, les dépenses publiques, et l'indicateur de la qualité des institutions)) qui peuvent survenir. Nous utilisons comme instruments, les valeurs retardées des variables explicatives.

Nous utilisons des données annuelles sur la période 1990 à 2012 pour les huit (8) pays de l'UEMOA (Bénin, Burkina-Faso, Côte d'Ivoire, Guinée-Bissau, Mali, Niger, Sénégal et Togo). La définition et les sources des différentes données sont présentées dans le Tableau A1 en annexe.

Les résultats de l'estimation des déterminants du taux de croissance annuel dans les pays de l'UEMOA sont contenus dans le Tableau E1. Il ressort de ces résultats que le capital (l'investissement public et privé), l'ouverture commerciale, la structure (jeunesse) de la population, l'aide publique au développement et la qualité des institutions expliquent positivement et significativement le taux de croissance annuel du PIB. Par contre, le crédit bancaire au secteur privé et les investissements directs étrangers ne présentent pas les effets attendus. Ils semblent affecter négativement le taux de croissance. Par ailleurs la variable de l'innovation (TELEPHONE) n'est pas significative dans l'explication du taux de croissance du PIB.

Il ressort donc de ces résultats que les facteurs susceptibles de contribuer à l'émergence des pays de la zone UEMOA sont l'investissement public et privé, l'ouverture commerciale, la structure (jeunesse) de la population, l'aide publique au développement et la qualité des institutions. Il convient donc pour les pays membres de continuer à faire des efforts au niveau de ces différents atouts.

- la qualité des institutions : avant d'améliorer la qualité des institutions et les rendre plus fortes il convient d'étudier la nature des institutions des pays membres afin d'identifier celles qui sont favorables à l'émergence.
- l'investissement public et privé : la poursuite de la politique des grands travaux entamée ces dernières années dans la plupart des pays de la sous-région est un atout pour l'émergence. Cependant la mutualisation et la coordination des efforts sont requises pour une plus grande efficacité. Des conditions favorables pour les investissements privés sont également requises. Il s'agit de maintenir un environnement favorable au développement des affaires, réduire les coûts et les incertitudes liés à l'investissement privé.
- l'ouverture commerciale : faciliter les échanges commerciaux internationaux ; poursuivre l'amélioration des infrastructures qui interviennent dans le

commerce international (ports, aéroports, le transport terrestre et ferroviaire) ;contribuer à l'amélioration des produits proposés sur le marché mondial afin d'assurer leur compétitivité (il convient de revoir la structure et la nature des produits échangés) et développer plus l'importation des biens d'investissement et l'exportation des biens manufacturés ;

- la structure (jeunesse) de la population : développer des mécanismes pour tirer plus profit de la population jeune des pays membres (par exemple la création des industries intensives en main-d'œuvre) et proposer des activités pour assurer le plein emploi de la jeunesse ;
- l'aide publique au développement : renforcer l'efficacité de l'aide.

Les résultats montrent par ailleurs que le crédit bancaire au secteur privé et les investissements directs étrangers et l'innovation ne présentent pas les effets attendus<sup>27</sup>. Il convient donc de trouver les mécanismes et des cadres formels pour promouvoir ces différents secteurs afin de les rendre profitables pour l'émergence des pays.

Le Togo fait partie de la zone UEMOA ; il peut donc en plus de la prise en compte des points soulevés précédemment utiliser ses atouts et ses dotations naturelles pour émerger dans un délai record.

---

<sup>27</sup>Ces résultats peuvent être dus en partie à la spécification du modèle empirique. En effet l'introduction du carré de certaines variables (.crédit bancaire au secteur privé au carré) pourrait permettre de tester la robustesse des résultats

**Tableau E1 : Déterminants structurels de la croissance de la production dans les pays de l'UEMOA. Variable dépendante: Taux de croissance annuel du PIB**

	3.1	3.2	3.3	3.4	3.5	3.6	3.7
L.GROWTH	-0.088 (1.13)	-0.038 (0.51)	-0.219 (2.62)***	-0.076 (1.03)	-0.127 (1.46)	-0.086 (1.15)	-0.059 (0.78)
LABOR	0.435 (5.24)***	0.328 (2.61)***	0.634 (5.45)***	0.174 (3.04)***	0.345 (2.77)***	0.193 (2.98)***	0.139 (2.38)**
PRIVE	0.616 (2.37)**	0.170 (0.70)	-0.248 (1.07)	0.382 (1.94)*	0.010 (0.03)	0.219 (1.34)	0.431 (2.12)**
PUBLIC	1.310 (3.42)***	2.218 (4.84)***	1.711 (3.73)***	2.348 (6.00)***	2.427 (5.62)***	2.482 (5.87)***	2.487 (5.89)***
CREDIT	-1.429 (6.04)***	-0.704 (3.42)***	-0.389 (2.02)**	-0.555 (2.97)***	-0.655 (3.31)***	-0.555 (2.64)***	-0.538 (2.84)***
TRADE	0.554 (7.23)***	0.426 (6.18)***	0.279 (4.71)***	0.355 (6.28)***	0.353 (6.17)***	0.380 (6.61)***	0.348 (6.20)***
IDE	-1.129 (4.03)***	-0.809 (3.36)***	0.071 (0.23)	-0.925 (4.12)***	-0.617 (2.07)**	-1.220 (2.69)***	-0.968 (4.13)***
AIDE	0.133 (2.24)**	0.005 (0.12)	0.004 (0.09)	0.005 (0.12)	0.001 (0.02)	0.006 (0.13)	-0.005 (0.10)
TELEPHONE	-2.304 (1.57)	-2.320 (1.62)	-2.390 (1.87)*	-1.746 (1.43)	-2.087 (1.52)	-1.879 (1.34)	-1.162 (0.91)
GOVERNANCE	0.400 (1.98)**						
VA		5.339 (1.69)*					
PS			11.736 (4.79)***				
GE				2.450 (1.97)**			
RQ					9.982 (1.86)*		
RL						4.496 (3.62)***	
CC							0.966 (0.57)
_cons	-53.346 (6.60)***	-40.703 (6.48)***	-43.464 (7.35)***	-33.671 (6.21)***	-33.932 (5.82)***	-32.942 (6.05)***	-34.251 (6.22)***
N	176	136	136	136	136	136	136
countries	8	8	8	8	8	8	8
Instruments	34	33	33	34	33	33	34
AR(1) (p-value)	0.002	0.005	0.039	0.005	0.005	0.005	0.006
AR(2) (p-value)	0.579	0.950	0.662	0.495	0.465	0.591	0.470

La méthode d'estimation est la méthode des moments généralisés (one-step system GMM) en panel dynamique. L.GROWTH est la variable dépendante retardée d'une période. La valeur absolue des z-statistics est entre parenthèses (La méthode d'estimation permet de générer les z-statistics). \*\*\*, \*\* et \* désignent respectivement la significativité au seuil de 1%, 5% and 10%. Voir le Tableau A1 en annexe pour la définition des variables.

### III.3. Leçons pour le Togo

En matière d'innovation, les pays émergents ont enregistré dans les années 1990 un nombre élevé de chercheurs en recherche et développement, ce que le Togo peine aujourd'hui à réaliser. Il y a donc un déficit de ressources nécessaires (en termes de chercheurs et financiers) pour réaliser de véritables projets d'innovation. En 2010, le nombre de chercheurs en Recherche et développement pour un million de personnes est de 35 au Togo alors qu'il est de 890 en Chine; 710 au Brésil et 364 en Afrique du Sud. Les dépenses en recherche et développement ne représentent que 0,3% du PIB en 2010 au Togo. La part de ces dépenses en pourcentage du PIB est plus élevée dans les pays comme le Brésil (1,2%) et la Chine (1,8%) au cours de la même année. La téléphonie mobile a pris de l'ampleur dans les années 1990. Cependant, le nombre d'abonnés au téléphone mobile pour 100 personnes au Togo qui est passé de 1 en 2000 et 63 en 2013 reste faible par rapport au 135 abonnés qu'enregistrent le Brésil et 147 abonnés de l'Afrique du Sud en 2013. Par ailleurs, le nombre d'utilisateurs d'Internet pour 100 personnes est de 5 en 2013 au Togo contre

51 et 49 respectivement au Brésil et en Afrique du Sud (Tableaux 2.7 à 2.10). Ceci traduit l'effort qui reste à fournir au Togo pour assurer l'accessibilité aux nouvelles technologies de l'information et de la communication afin de booster l'innovation.

En plus des deux universités publiques, l'université de Lomé (UL) créée en 1970 et l'université de Kara (UK) ayant démarré ses activités en 2004, le Togo compte différents centres de recherche, capables d'améliorer la recherche scientifique et l'innovation. Il y a notamment l'Institut togolais de recherche agronomique (ITRA) créé en 1997 ; l'Unité de recherche démographique (URD) créée en 1975; l'Institut national de la recherche scientifique (INRS) créée en 1965. Il convient d'identifier et de réorganiser les différents centres de recherche au Togo.

En ce qui concerne la contribution du capital humain, la jeunesse de la population du Togo confère à ce dernier un atout qu'ont les pays émergents mais il n'en profite pas pleinement du fait notamment d'un niveau élevé du chômage des jeunes et d'une faible qualité de la main-d'œuvre). Le taux de participation à la population active des 15-24 ans est de 66% en 2010 au Togo (Tableau 2.4) dépassant largement celui des pays du BRICS (Brésil (63%) ; Chine (55%), Inde (38%), Russie (42%) et Afrique du Sud (27%)). Toutefois, le niveau élevé du taux de chômage des jeunes, fait que le pays ne profite pas encore de cet atout. En effet, le Togo dispose également d'une main-d'œuvre moins chère, mais il convient de renforcer la qualité de cette main-d'œuvre. Le taux brut d'inscription à l'école (enseignement supérieur) qui est de 10% en 2012 est faible par rapport à ceux des pays du groupe BRICS qui varient entre 76% (en Russie) et 25% (en Inde) (Tableau 2.6).

En matière d'investissement et d'industrialisation, le développement des Zones franches constitue une des stratégies adoptées par les pays émergents en vue de l'attrait des investissements directs étrangers (IDE), la création d'emplois, l'accroissement des exportations et la diffusion de la technologie. Le Togo a opté pour la création de la Zone franche depuis 1989, rendue opérationnelle en avril 1990. Même si en 2012 les 62 entreprises installées dans la zone franche togolaise ont généré 12 987 emplois, les réalisations de cette zone franche paraissent en deçà des attentes. La réorganisation de la société d'administration de la zone Franche à travers l'opérationnalisation de l'Agence de Promotion des Investissements et de la zone franche (API-ZF) pourra contribuer à maximiser les retombées de cette stratégie de développement.

S'agissant de la qualité des institutions, certaines institutions sont censées favoriser la croissance, le développement et l'émergence alors que d'autres constituent un frein à l'émergence du pays. Il convient de réfléchir de manière plus profonde sur les institutions convenables pour le Pays et surtout la qualité de leur fonctionnement effectif. Il s'agit de voir comment adopter ou combiner les stratégies basées sur les institutions de marchés ou celles basées sur le monopole focal de gouvernance. La plupart des pays émergents ont réussi à mettre en œuvre un autre dispositif de création de confiance, la plupart du temps organisé autour d'un Etat-stratège qui assure des fonctions synthétisées dans le concept de Monopole Focal de Gouvernance (Meisel et Ould Aoudia, 2007). Il s'agit d'amorcer un changement

institutionnel qui implique des ruptures profondes des modes de régulation des systèmes sociaux, économiques et politiques.

## **CONCLUSION**

L'objectif de ce travail était de donner une vue d'ensemble des déterminants structurels de l'émergence. Pour ce faire, nous avons exploré la littérature économique qui analyse les facteurs soupçonnés de contribuer à la réalisation des taux de croissance spectaculaires et la forte augmentation de la taille de la classe moyenne dans les pays émergents. Ensuite, nous avons, à travers les estimations économétriques, testé la pertinence de certains facteurs identifiés pour les pays de l'UEMOA.

Il ressort des analyses que l'émergence économique peut être due à l'évolution de la qualité des institutions, au capital physique et l'investissement, la démographie et la formation du capital humain, l'innovation et le progrès technique, et la mise en œuvre des politiques économiques volontaristes et structurelles (Politique commerciale et de change).

Les résultats de l'estimation économétrique révèlent que le capital physique (l'investissement public et privé), l'ouverture commerciale, la structure (jeunesse) de la population, l'aide publique au développement et la qualité des institutions sont des éléments clés pouvant contribuer à l'émergence des pays de l'UEMOA. Cependant, il convient d'approfondir l'impact des politiques et/ou orientations en matière de crédit bancaire au secteur privé, des investissements directs étrangers et de l'innovation afin de transformer ces facteurs en moteurs de croissance et d'émergence pour les pays de la sous-région.

## RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Acemoglu, Daron, Johnson, S., Robinson, J., (2005), Institutions as the fundamental cause of long-run growth. In: Aghion, P., Durlauf, S. (Eds.), *Handbook of Economic Growth*. In North Holland, Amsterdam, pp. 385-472.

Antunes Antonio, Tiago Cavalcanti, Anne Villamil (2008), "The effect of financial repression and enforcement on entrepreneurship and economic development" *Journal of Monetary Economics*, 55 (2008) 278-297.

Artus Patrick (2011) « Que nous apprend la littérature de recherche économique sur les caractéristiques structurelles de la Chine ? » Complément H Conseil d'Analyse Économique. Paris, 2011 (<http://www.cae-eco.fr/IMG/pdf/098.pdf>, accéder le 11 décembre 2014)

Artus Patrick, Jacques Mistral et Valérie Plagnol (2011) « L'émergence de la Chine : impact économique et implications de politique économique ». Rapport Conseil d'Analyse Économique. Paris, 2011 (<http://www.cae-eco.fr/IMG/pdf/098.pdf>, accéder le 11 décembre 2014).

Davis Lewis S (2010), "Institutional flexibility and economic growth." *Journal of Comparative Economics* (2010), Vol 38, N° 3 pp.306-320.

Djankov Simeon, Caralee McLiesh, Rita Maria Ramalho (2006), "Regulation and growth" *Economics Letters* 92 (2006) 395-401.

Dockès Pierre et Rosier B. (1988) « L'Histoire ambiguë. Croissance et développement en question », P.U.F., Collection L'Economie en liberté, Paris Septembre 1988, 355 p.

Ghazanchyan Manuk et Janet G. Stotsky (2013) 'Drivers of Growth: Evidence from Sub-Saharan African Countries' IMF Working Paper, WP/13/236.

Lemoine Françoise et Deniz Ünal (2011) « Le commerce extérieur de la Chine : bilan et nouvelles orientations stratégiques » Complément B Conseil d'Analyse Économique. Paris, 2011 (<http://www.cae-eco.fr/IMG/pdf/098.pdf>, accéder le 11 décembre 2014).

Meisel Nicolas et Ould Aoudia Jacques (2007) « La « Bonne Gouvernance » est-elle une Bonne Stratégie de Développement ? » Les Documents de Travail de la DGTPE – n° 2007/11 – Novembre 2007.

Morrissey, O. and Udomkerdmongkol, M. (2012) 'Governance, private investment and foreign direct investment in developing countries', *World Development*, Vol. 40, No. 3, pp.437–445.

North Douglass Cecil. (1990), *Institutions, Institutional Change and Economic Performance*, Cambridge University Press.

Ncube, Mtuli and Shimeles, A. (2013), "The making of middle class in Africa: evidence from DHSdata", IZA Discussion Papers, 7352, IZA

Shleifer, Andre., Vishny, R., (1998), *The Grabbing Hand: Government Pathologies and Their Cures*. Harvard University Press, Cambridge, MA.

Vercueil, Julien (2012). *Les Pays émergents. Brésil, Russie, Inde, Chine... Mutations économiques et nouveaux défis*. Bréal, 3ème édition, 2012.

## ANNEXE

Tableau A1 : Variables, définition et source des données

Variable	Définition et source	Obs	Mean	Std, Dev,	Min	Max
GROWTH	Taux de croissance annuel du PIB en %. Source : Indicateurs du développement dans le monde (Banque Mondiale) en ligne	184	3,4	4,4	-28,1	15,0
LABOR	Population en âge comprise entre 15-24 ans. Source : Indicateurs du développement dans le monde (Banque Mondiale) en ligne	184	59,6	10,3	40,5	79,8
PUBLIC	Formation Brute du Capital Fixe (% du PIB) du secteur Public. Source : Indicateurs du développement dans le monde (Banque Mondiale) en ligne	184	6,9	4,1	1,1	28,4
PRIVE	Formation Brute du Capital Fixe (% du PIB) du secteur Privé. Source : Indicateurs du développement dans le monde (Banque Mondiale) en ligne	184	10,8	5,3	0,8	33,1
CREDIT	Crédit bancaire au secteur privé en % du PIB. Source : Indicateurs du développement dans le monde (Banque Mondiale) en ligne	184	15,1	6,9	0,8	36,5
TRADE	Somme des importations et des exportations rapportée au PIB. Source : Indicateurs du développement dans le monde (Banque Mondiale) en ligne	184	59,1	17,8	28,4	104,9
IDE	Investissements directs étrangers entrants en % du PIB. Source : Indicateurs du développement dans le monde (Banque Mondiale) en ligne	184	1,9	2,4	-2,1	16,6
TELEPHONE	Ligne téléphone fixe pour 100 personne. Source : Indicateurs du développement dans le monde (Banque Mondiale) en ligne	184	0,8	0,6	0,1	2,9
AIDE	Aides Publiques au Développement net en pourcentage du PIB (% du PIB). Source : Indicateurs du développement dans le monde (Banque Mondiale) en ligne	184	53,8	26,9	5,2	156,5
GOVERNANCE	l'indice de la gouvernance politique l'indice Polity2: de POLITY IV. L'indice prend des valeurs comprises entre -10 (moins de démocratie) et +10 (plus de démocratie).	184	1,8	4,9	-8,0	8,0
VA	Voice and Accountability : prend des valeurs comprises entre -2.5 (faible) à 2.5 (bonne) performance en matière de gouvernance). Source : The Worldwide Governance Indicators (WGI) <a href="http://www.govindicators.org">www.govindicators.org</a>	136	-0,6	0,6	-1,8	0,4
PS	Political Stability and Absence of Violence: prend des valeurs comprises entre -2.5 (faible) à 2.5 (bonne) performance en matière de gouvernance). Source : The Worldwide Governance Indicators (WGI) <a href="http://www.govindicators.org">www.govindicators.org</a>	136	-0,6	0,9	-2,5	1,0
GE	Government Effectiveness: prend des valeurs comprises entre -2,5 (faible) à 2,5 (bonne) performance en matière de gouvernance). Source : The Worldwide Governance Indicators (WGI) <a href="http://www.govindicators.org">www.govindicators.org</a>	136	-0,9	0,4	-1,7	0,0
RQ	Regulatory Quality: prend des valeurs comprises entre -2.5 (faible) à 2.5 (bonne) performance en matière de gouvernance). Source : The Worldwide Governance Indicators (WGI) <a href="http://www.govindicators.org">www.govindicators.org</a>	136	-0,7	0,4	-1,7	-0,1
RL	Rule of Law: prend des valeurs comprises entre -2.5 (faible) à 2.5 (bonne) performance en matière de gouvernance). Source : The Worldwide Governance Indicators (WGI) <a href="http://www.govindicators.org">www.govindicators.org</a>	136	-0,8	0,5	-2,1	0,0
CC	Control of Corruption: prend des valeurs comprises entre -2.5 (faible) à 2.5 (bonne) performance en matière de gouvernance). Source : The Worldwide Governance Indicators (WGI) <a href="http://www.govindicators.org">www.govindicators.org</a>	136	-0,8	0,3	-1,5	0,3



# **PANEL 2 : QUESTIONS DE POLITIQUE ECONOMIQUE**

## **TABLE DES MATIERES**

<b>ANALYSE RETROSPECTIVE DES PERFORMANCES DU TOGO</b> -----	<b>60</b>
SIGLES ET ABREVIATIONS -----	61
INTRODUCTION -----	62
I. LES DONNEES DE LA PERFORMANCE NATIONALE DE L'INDEPENDANCE A NOS JOURS-----	64
I.1. LES EFFORTS DE CROISSANCE ECONOMIQUE DE 1958 A 1965-----	64
I.2. L'ORGANISATION STRUCTURELLE DE LA CROISSANCE DU TOGO A PARTIR DU SYSTEME DE PLANIFICATION -----	65
I.3. LA PERIODE DE LA CROISSANCE BLOQUEE ET LA RESTRUCTURATION ECONOMIQUE (1980- 2000) -----	68
I.4. LA RELANCE ECONOMIQUE A TRAVERS LA STRATEGIE DE REDUCTION DE LA PAUVRETE (DSRP- 1/DSRP-2/DSRP-C/SCAPE) -----	70
II. LES INDICATEURS DU BLOCAGE DE L'AMORCE DU DECOLLAGE ECONOMIQUE -----	72
II.1. LA NON PERTINENCE DES INDICATEURS QUANTITATIFS -----	72
II.2. LA NON PRISE EN COMPTE DES FACTEURS QUALITATIFS -----	73
CONCLUSION -----	75
RECOMMANDATIONS-----	76
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES -----	77
ANNEXE : NECESSITE DE CHOIX D'UN MODELE -----	79
<b>POLITIQUE BUDGETAIRE ET EMERGENCE</b> -----	<b>80</b>
SIGLES ET ABREVIATIONS -----	81
INTRODUCTION -----	82
I. REVUE DE LA LITTERATURE -----	86
I.1. ASPECTS THEORIQUES -----	86
I.2. ANALYSE EMPIRIQUE -----	91
II. LE CONTEXTE ECONOMIQUE ET FINANCIER -----	92
II.1. SITUATION ECONOMIQUE ET FINANCIERE RECENTE -----	92
II.2. PERSPECTIVES -----	93
III. LA POLITIQUE BUDGETAIRE POUR L'EMERGENCE DU TOGO-----	97
III.1. LA FISCALITE -----	98
III.2. LES DEPENSES PUBLIQUES -----	99
III.3. LE SOLDE BUDGETAIRE ET SON FINANCEMENT -----	100
IV. LES CONTRAINTES DE LA POLITIQUE BUDGETAIRE -----	101
IV.1. LE PROBLEME A LONG TERME DE LA SOUTENABILITE DE LA DETTE PUBLIQUE -----	101
IV.2. LES CRITERES DE CONVERGENCE DE L'UEMOA -----	110
V. LES FACTEURS DE RISQUE ET LES LIMITES A L'EFFICACITE DE LA POLITIQUE BUDGETAIRE-----	114
V.1. ANTICIPATIONS DES AGENTS, LES DELAIS DE MISE EN ŒUVRE ET LES FUITES DE REVENUS---	114
V.2. LES COUTS LIES AU FINANCEMENT DE LA POLITIQUE BUDGETAIRE -----	115
CONCLUSION -----	116
RECOMMANDATIONS-----	117
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES -----	118
ANNEXES -----	119

<b>POLITIQUE MONETAIRE ET EMERGENCE -----</b>	<b>123</b>
SIGLES ET ABREVIATIONS -----	124
INTRODUCTION -----	125
I. LES PAYS DEVELOPPES A ECONOMIE DE MARCHÉ -----	128
I.1. POLITIQUE MONETAIRE DANS LES PAYS DEVELOPPES A ECONOMIE DE MARCHÉ -----	128
I.2. POLITIQUE DES TAUX DE CHANGE DANS LES PAYS DEVELOPPES A ECONOMIE DE MARCHÉ --	133
II. LES PAYS EMERGENTS -----	133
II.1. POLITIQUE MONETAIRE DANS LES PAYS EMERGENTS -----	134
II.2. POLITIQUE DE CHANGE DANS LES PAYS EMERGENTS -----	135
II.3. LES QUATRE PEURS DES PAYS EMERGENTS -----	139
III. LES PAYS EN DEVELOPPEMENT -----	140
III.1. POLITIQUE MONETAIRE DANS LES PAYS EN DEVELOPPEMENT -----	141
III.2. POLITIQUE DE CHANGE DANS LES PAYS DE LA CEDEAO -----	143
III.3. POLITIQUE MONETAIRE DE LA ZONE UEMOA -----	145
III.4. LES ENSEIGNEMENTS DE POLITIQUE MONETAIRE POUR LA ZONE UEMOA -----	146
CONCLUSION -----	150
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES -----	151

**ANALYSE RETROSPECTIVE DES  
PERFORMANCES DU TOGO**

**Par l'équipe :**    **Pr. Edo Kodjo Maurille AGBOBLI**  
                          **Kouko Zoumarou AGBERE**  
                          **Panadéma Tchilabalo ABAKE**  
                          **Biova Kokouvi HOUNKPATI**  
                          **Mensa KOGBETSE**

## SIGLES ET ABREVIATIONS

AID	: Association internationale pour le développement
BOM	: Bureau organisation et méthodes
BM	: Banque mondiale
CEE	: Communauté économique européenne
DEP	: Direction des études et du plan
DSRP-1	: Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté - 1
DSRP-2	: Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté - 2
DSRP-C	: Document complet de Stratégie de Réduction de la Pauvreté
FCFA	: Franc de la communauté financière africaine
FIDES	: Fonds d'Investissement et de Développement Economique et Social
FMI	: Fonds monétaire international
HCP	: Haut commissariat au plan
PAS	: Programmes d'ajustement structurel
PIB	: Produit intérieur brut
IPH	: Indice de pauvreté humaine
IDHF	: Indice de développement humain faible
IDHM	: Indice de développement humain moyen
MCA	: Marché commun africain
MEFP	: Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan
OMD	: Objectifs du millénaire pour le développement
ONU	: Organisation des nations unies
PED	: Pays en développement
PVD	: Pays en voie de développement
QUIBB	: Questionnaire unifié des indicateurs de base de bien-être
SCAPE	: Stratégie de Croissance Accélérée et de Promotion de l'Emploi
UA	: Union africaine
JORT	: Journal officiel de la République togolaise

## INTRODUCTION

L'économie du développement occupe une place de choix dans la littérature économique et propose de nombreuses théories qui appréhendent de diverses manières la question du développement (théorie de la croissance traditionnelle/ théorie de la croissance endogène). A ce titre, certains économistes ont constaté que bon nombre de pays se sont développés en suivant les différents modèles qui peuvent s'insérer sous les deux approches suivantes : l'approche de l'accumulation et du développement linéaire (théorie de l'école classique) et l'approche des changements structurels (théorie de l'école structuraliste).

Ces modèles ne trouvent toute leur importance qu'à travers la visite des performances des pays dans lesquels ils ont été mis en œuvre notamment dans certains pays de l'Europe occidentale, de l'Amérique latine et d'Asie leur ouvrant la voie à l'émergence. Dans un monde à la recherche de l'équité géographique pour éradiquer le phénomène de pauvreté afin d'inscrire l'Afrique dans la même dynamique paradigmatique, l'analyse rétrospective devient donc un exercice nécessaire dans la vie d'un pays au regard de la reconnaissance unanime par tous les économistes de l'évidence de la rareté des ressources et du caractère illimité des besoins. Elle va nous renseigner sur l'utilisation qui a été faite de ces ressources rares et l'affectation efficiente qui aurait dû en être faite.

Pour le contexte togolais, l'analyse rétrospective des performances couvre un champ très vaste allant de la politique à la société, à l'économie, à l'éducation, à la santé, à la culture, à la science, à la technologie, à la gestion locale, à l'urbanisation, aux finances, à l'agriculture, à l'industrie, au commerce, à l'artisanat, à l'exode rural, à l'identité nationale, à la création de richesse, aux luttes de classes, aux défis de l'environnement, au régime foncier, aux inégalités sociales, aux libertés fondamentales et aux droits humains, etc.

Ce champ identifié, quoique étendu, peut se polariser sur un seul domaine d'intérêt que constitue la croissance économique ou le développement économique national, seul susceptible de révéler l'état réel d'une nation du point de vue des ressources humaines (renforcement des capacités), du niveau d'évolution (situation de développement humain durable), du niveau d'intégration internationale (insertion dans la dynamique de la mondialisation), du niveau de développement technologique (application des nouvelles technologies de l'information et de la communication).

Dans la rétrospective nationale du Togo, les performances économiques pouvaient être cernées depuis l'insertion du pays dans le giron du capitalisme mondial de 1884 jusqu'à nos jours en spécifiant les périodes de 1884 à 1960 rappelant la "colonie modèle

<sup>28</sup> sous la colonisation allemande, la période de "nation pilote"<sup>29</sup> sous la colonisation française et en s'appesantissant sur la période de recherche du décollage économique de 1960 à nos jours.

Pour une bonne analyse rétrospective, le travail se focalisera sur les objectifs que le pays lui-même se fixe toutes les fois que l'occasion s'est présentée d'élaborer un document devant servir de support à sa vision de développement aussi bien économique que sociale. La confrontation des objectifs aux réalisations nous permettra de poser un diagnostic qui servira de support aux recommandations pour un Togo émergent.

Nous ne perdrons pas de vue le fait qu'il existe un pléthore de paramètres non quantifiables, entre autres les aléas climatiques, les fluctuations excessives des cours des matières premières et des produits de base dont ne sont pas maîtres les pays producteurs et le protectionnisme déguisé des pays industrialisés dans le cadre du commerce international.

L'étude de cette thématique est structurée en deux parties. La première partie intitulée les données de la performance nationale de l'indépendance à nos jours, est traitée en quatre volets. Le premier volet retrace les efforts de croissance économique en vue d'asseoir les bases de la souveraineté nationale. Le deuxième volet passe en revue les différents plans de développement du Togo. Le troisième volet parcourt la période de la croissance économique bloquée et celle de la relance et de restructuration économiques. Le quatrième volet aborde la relance économique à travers les documents de la stratégie de réduction de la pauvreté.

La deuxième partie traite des indicateurs du blocage de l'amorce du décollage économique avec un premier aspect qui aborde la non pertinence des indicateurs quantitatifs et le deuxième aspect qui se préoccupe de la non prise en compte des facteurs qualitatifs.

Les recommandations ouvriront les perspectives d'un Togo émergent.

---

<sup>28</sup> Crowder Michael, West africa under colonial rule, Londres, 1968.

<sup>29</sup> Ajavon Robert, Naissance d'un État africain – le Togo-, les Nouvelles éditions africaines, Lomé, 1989,

## **I. LES DONNEES DE LA PERFORMANCE NATIONALE DE L'INDEPENDANCE À NOS JOURS**

L'incertitude de l'avenir face à l'ampleur des difficultés rencontrées par l'économie togolaise depuis 1960 poussa les autorités à rechercher la meilleure voie pour sortir du marasme. Beaucoup de pays ont été confrontés à une situation similaire, qu'ils soient d'orientation capitaliste ou d'obédience collectiviste. Leur expérience a fait jurisprudence durant la seconde moitié du 20<sup>ème</sup> siècle.

### **I.1. Les efforts de croissance économique de 1958 à 1965**

La victoire des nationalistes aux élections générales de 1958 a permis la formation d'un gouvernement dirigé par le Premier ministre Sylvanus Olympio. Ce gouvernement s'est fixé pour objectif de jeter les bases d'une économie saine pour disposer réellement des leviers de commande du pouvoir d'Etat.

Dans cette foulée, le Bureau organisation et méthodes (BOM) fut créé en 1958. Sa mission jusqu'en 1963 a été d'assurer le développement économique et social en réalisant des actions telles que l'édification d'infrastructures économiques, l'implantation d'équipements sociaux, la réalisation d'unités agricoles, industrielles, etc. Des études effectuées par la fondation Rockefeller débouchent sur la mise en place des « vallées autorités » sur les grands fleuves nationaux : l'Oti, le Mono, le Zio et le Haho.

Des unités de production de biens alimentaires (exemples : Brasserie du Bénin, Usine d'huilerie d'Alokoègbé) et vestimentaires (exemple : usine textile de Datcha) sont édifiées dans le cadre de sa politique d'importation-substitution. Des accords sont négociés et signés pour la construction d'un port en eau profonde et des projets de rénovation de l'infrastructure économique sont lancés pour faciliter l'exportation des produits de rente de l'ancienne économie de traite.

La dette extérieure coloniale, contractée par la puissance tutrice (la France), sur recommandation de l'Organisation des Nations Unies (ONU), pour le financement des activités économiques et sociales dans le cadre du programme du Fonds d'Investissement et de Développement Economique et Social (FIDES), sera vite épongée réduisant du coup la relative dépendance économique et financière en favorisant la liberté d'action politique tant sur le plan national qu'international.

Pour les nationalistes revendiquant la souveraineté nationale, les défis à relever étaient immenses au plan économique, social, financier, culturel, rural et politique. La sauvegarde de l'indépendance, acquise le 27 avril 1960, demeurait une priorité et se soustraire à l'influence étrangère (puissances colonisatrices) préoccupait les dirigeants qui cherchent à s'inscrire dans la dynamique de la conférence des « Pays Non Alignés » de Bandoeng tenue en Indonésie en 1956.



Ainsi, ils pensaient s'assurer une neutralité par rapport aux deux blocs antagonistes : le bloc capitaliste et le bloc socialiste. Cette neutralité devait faciliter autant que faire se peut les meilleures conditions de vie aux citoyens et sauvegarder l'indépendance acquise par la croissance de l'économie nationale soutenue par une monnaie nationale dont la création devrait être l'étape ultime de toutes les actions entreprises.

Le changement de régime politique intervenu en 1963, suite au coup d'Etat militaire du 13 janvier qui a abouti à l'assassinat du Premier Président de la République togolaise<sup>30</sup>, n'a pas permis de poursuivre cette expérience qui sera remplacée par une planification plus systématique.

Le nouveau régime incarné par le Président Nicolas Grunitzky tentera dès 1966 de faire entrer le pays dans une dynamique de croissance économique bi-décennale concertée et contrôlée couvrant la période 1966-1985 destinée à parvenir au décollage économique<sup>31</sup>. Il ne pourra pas poursuivre sa politique puisqu'il sera lui-même renversé par un autre coup d'Etat militaire le 13 janvier 1967.

Cependant, la dynamique de développement par la planification est conservée par le nouveau pouvoir incarné par le Lieutenant-colonel Etienne Eyadema qui dirigera le Togo avec fermeté ou une main de fer dans un gant de velours<sup>32</sup>. L'auteur considère cette stratégie suivie par le pouvoir comme du despotisme éclairé ou le dirigisme est teinté de concertation donnant l'impression aux populations de contribuer à l'action économique sans réellement y être associée. Le BOM est remplacé d'abord par la Direction des études et du plan (DEP) et ensuite par le Haut commissariat au plan (HCP) placé auprès du Ministre de l'économie, des finances et du plan (MEFP).

## **I.2. L'organisation structurelle de la croissance du Togo à partir du système de planification**

Le pays a opté pour la pose des bases structurelles de croissance économique à travers le système de planification dans son processus de développement. La planification se définit comme le fait d'organiser le développement économique à partir d'une structure cohérente d'objectifs et de moyens correspondants. L'élaboration du plan permet ainsi de réaliser l'équilibre entre la production et les besoins réellement possibles et les besoins préalablement recensés de la société. Il n'est donc pas étonnant que les autorités togolaises aient pensé à cette option dès 1964 et en aient fait la pierre angulaire de la politique économique.

Tenant compte des expériences extérieures et des difficultés économiques des premières années d'indépendance, les autorités togolaises choisirent, comme stratégie de développement, la planification basée sur une perspective de long terme. La durée de celle-ci couvre une période « bi-décennale » car le long terme

---

<sup>30</sup> Agbobli Atsutsè K., Sylvanus Olympio - Un destin tragique, NEA-Togo, Lomé 1992 et Agbobli Atsutsè K. - Sylvanus Olympio - le père de l'indépendance togolaise, Les éditions Graines de pensée, Lomé, 2007.

<sup>31</sup> JORT, Plan de développement économique et social 1966-1970 - Direction des études et du plan, Editions du Togo, Lomé, 1966.

<sup>32</sup> Toulabor Comi M., Le Togo sous Eyadema, Editions Karthala, Paris, 1986.

relève de la perspective générale et définit les axes prioritaires du développement national, régional, et sectoriel. Son intérêt est de permettre d'apprécier les différentes stratégies de développement eu égard au système complexe d'activités plurisectorielles interdépendantes.

Cette vision a connu l'implication de toutes les compétences au niveau central et régional dans le sens d'une complémentarité d'actions et de participation responsable. Les communautés locales déterminent elles-mêmes leurs priorités que l'organe de coordination est censé prendre en compte après les arbitrages nécessaires et au regard des disponibilités en ressources.

Ainsi, les actions identifiées sur l'ensemble du territoire national sont regroupées au niveau de la DEP pour en chiffrer le coût global, rechercher le financement selon les sources, analyser les effets attendus de la réalisation du plan et proposer les éventuels ajustements ou réajustements.

La stratégie bi-décennale de développement du Togo qui couvrait la période 1966-1985<sup>33</sup> a entraîné des réalisations qui changeront la physionomie du pays. Ces dernières ont porté sur la création des conditions endogènes d'amorce du processus de décollage économique, à savoir la disponibilité d'une population dynamique imbue du mythe du développement, dotée des instruments intellectuels et techniques de promotion collective, le maintien d'une activité économique soutenue à travers un taux de croissance économique conséquent<sup>34</sup>.

Afin de mieux cerner les perspectives et renforcer la vision bi-décennale, les plans quinquennaux togolais ont été élaborés et mis en vigueur. Ces plans quinquennaux sont réajustés à mi-parcours en fonction de la conjoncture. Ainsi, le Togo connaîtra successivement quatre (4) plans dont le premier plan de 1966 - 1970 est destiné à la mise en place des structures de souveraineté et des équipements de développement ; le deuxième plan de 1971-1975 est chargé du renforcement du secteur du développement agricole et de l'équipement rural ; le troisième plan de 1976-1980 vise la promotion du secteur industriel commercial et artisanal et le quatrième plan de 1981-1985 est prévu pour faciliter l'atteinte de l'autosuffisance globale, le renforcement des capacités et de l'infrastructure économique en vue du décollage économique. L'agencement de ceux-ci répondait à une cohérence raffinée où l'un sert de fondement à la préparation de l'autre.

La croissance économique de la première décennie s'est réalisée par une politique d'expansion délibérée et où, l'épargne publique alimentée par les ressources améliorées grâce au renchérissement des cours des principales productions d'exportation (cacao, café, phosphates), a permis des investissements nombreux et importants. Les effets induits par cette pratique ont touché tous les secteurs d'activité économique.

---

<sup>33</sup> JORT, Premier plan de développement économique et social 1966-1970, publication de la présidence de la république, Lomé, 1965.

<sup>34</sup> Agbobli Edo K. M., Forum économique national, Publication MEF - CNPE, Lomé, mars 2012.

Selon Samir Amin<sup>35</sup>, après l'indépendance, le volume des investissements d'infrastructure a été encore relevé en comparaison avec celui de la période de 1948 à 1960 représentant en moyenne 1,2 milliard de FCFA (valeur de 1965) par an. Le montant global des dépenses d'équipement financées par le budget local s'est élevé à 6,9 milliards de FCFA courants de 1960 à 1969. Jusqu'en 1967, l'apport extérieur affecté à des dépenses publiques d'investissements s'est élevé à 4,1 milliards courants. Pour la même période, 4,5 milliards de prêt de l'Allemagne fédérale serviront à la construction du port en eau profonde de Lomé, soit un financement extérieur moyen annuel de 2 milliards courants entre 1960-1970 compte tenu d'autres apports mineurs. Les investissements publics d'infrastructure auront été de l'ordre de 6,6% du produit intérieur brut (PIB) durant la décennie.

Les bilans d'exécution des plans montrent que le premier plan prévu pour un montant d'investissements de 28 milliards de FCFA en 1966 a été réajusté à 40 milliards de FCFA en 1968 et exécuté à plus de 93%<sup>36</sup>, que le 2<sup>ème</sup> plan prévu pour un investissement de plus de 75,8 milliards<sup>37</sup> de FCFA en 1971 a été réajusté en 1973 à presque 135,5 milliards de FCFA et exécuté à plus de 90% et que le 3<sup>ème</sup> plan prévu pour 250,9 milliards de FCFA a été réajusté à 259 milliards de FCFA.

Le 4<sup>ème</sup> plan couvrant la période 1981-1985<sup>38</sup> avait prévu un investissement de 368,5 milliards de FCFA comportant un programme prioritaire minimal de 250,9 milliards de FCFA et un programme complémentaire optionnel de 117,5 milliards de FCFA et ne fera pas l'objet de réajustement puisque le pays est entré en programme d'ajustement structurel au cours de son exécution.

Le premier choc pétrolier n'a pas eu de répercussions durables sur l'économie nationale car la hausse précitée des cours des principaux produits exportés les a atténuées. Mais les tensions inflationnistes consécutives à la politique d'investissement concourent à saper graduellement les bases saines du développement entrepris au moment où se profile à l'horizon le deuxième choc pétrolier qui contribuera à freiner la croissance économique sans l'appui de cours équitables des productions locales primordiales.

Le retournement de tendance s'amorce peu à peu avec comme éléments principaux la contraction de la production vivrière et de rente, le ralentissement de l'investissement, l'ampleur du service de la dette et la dégradation du pouvoir d'achat. L'on entre dans la phase de ralentissement de l'essor propre à toute économie ayant connu une période d'expansion rapide et soutenue.

Les deux derniers plans quinquennaux élaborés (1976-1980 ; 1981-1985) sont destinés à conduire au décollage de l'économie grâce à une action harmonieuse,

---

<sup>35</sup> Samir Amin, l'Afrique de l'ouest bloquée op. cit., pp. 238/239.

<sup>36</sup> Secrétariat d'Etat à la présidence de la république chargé du commerce, du plan, de l'industrie et du tourisme, Bilan du premier plan de développement économique et social (1966-1970), Les éditions du Togo pour le compte de la direction générale du plan et du développement, Lomé, 1971.

<sup>37</sup> Ministère des finances, de l'économie et du plan, Plan de développement économique et social (1971-1975), Les éditions du Togo pour le compte de la direction des études et du plan, Lomé, 1971.

<sup>38</sup> Ministère du plan et de la réforme administrative, Plan de développement économique et social (1981-1985) Les éditions du Togo pour le compte de la direction générale du plan et du développement, Lomé, 1981.

soutenue et autoentretenu. Mais cette orientation est remise en cause par suite de la prolongation des conséquences du premier choc pétrolier et de l'apparition du deuxième choc pétrolier de 1979/1980 qui ont généralisé la crise économique au monde entier.

Ainsi depuis 1982, le Togo a opté pour un processus de planification fondé sur les plans « glissants » face à l'impossibilité de maîtriser à moyen ou long terme les données de la croissance. La crise économique mondiale n'a pas épargné le pays qui a dû marquer une pause dans sa dynamique de développement devant la persistance des facteurs de perturbation.

### **I.3. La Période de la croissance bloquée et la restructuration économique (1980-2000)**

Après une période de relative stabilité (1966-1980), les autorités nationales se fondant sur l'euphorie économique conjoncturelle induite par l'amélioration des cours des principaux produits d'exportation, la prise de contrôle intégral sur les ressources du sous-sol préparent et promulguent le plan quinquennal 1981-1985 qu'elles caractériseront de plan de recherche de l'autonomie globale<sup>39</sup>.

Elles comptaient en cela sur les effets bénéfiques des lourds investissements réalisés après la nationalisation en 1974 des gisements de phosphates, sur une meilleure productivité des unités industrielles installées dans le cadre de la politique de substitution aux importations et sur le renforcement de la capacité d'absorption de l'économie nationale alimentée par l'aide publique extérieure et les investissements directs de l'étranger.

Malheureusement, la conjoncture internationale se dégradait avec la crise des matières premières et de l'énergie qui persistait, l'apparition du phénomène de sécheresse qui frappait les pays de l'Afrique au sud du Sahara, la spirale inflationniste qui s'installait comme phénomène mondial et les difficultés de remboursement des dettes contractées<sup>40</sup> qui devenaient récurrentes. Le souci de faire du Togo un pays à autosuffisance globale a entraîné un mauvais choix des investissements avec des « éléphants blancs » comme la réalisation des projets hôteliers, la construction de la raffinerie et de l'aciérie, la construction de l'aéroport de Niamtougou, etc.

En effet, pour réaliser ces investissements, les budgets des trois premiers plans vont subir des ajustements importants. Le financement de 28 milliards de FCFA prévu pour le Premier plan (1966-1970) a été ajusté à 40 milliards de FCFA. Celui de 75,8 milliards de FCFA prévu pour le Deuxième plan (1971-1975) va être ajusté à 135,5 milliards de FCFA. Enfin, le financement de 250,6 milliards de FCFA prévu pour le Troisième plan (1976-1980) a été ajusté à 259 milliards de FCFA. Les trois

---

<sup>39</sup> JORT, Ministère du plan, du développement industriel et de la réforme administrative, Quatrième plan quinquennal de développement économique et social (1981-1985) –, EDITOGO, Lomé, 1981.

<sup>40</sup> Agbobil Edo Kodjo Maurille, Histoire des faits économiques et sociaux – de l'antiquité à nos jours, Les nouvelles éditions africaines du Togo, Lomé, 1994.

quarts du financement de ces trois différents plans proviennent du budget national par suite de la prise de contrôle intégral des ressources minières consécutive à la nationalisation des phosphates<sup>41</sup>.

Faute d'avoir tenu compte de la réelle capacité d'absorption de l'économie nationale, l'endettement excessif conduisit à la dégradation de la balance des paiements, à l'installation durable de l'inflation qui érode le pouvoir d'achat des citoyens et à la dégradation du niveau de vie des agents du secteur public et privé frappés par l'impôt de solidarité. Bref, la surchauffe économique ralentit la croissance économique et fait virer au rouge les agrégats macroéconomiques.

Tous ces facteurs conduisirent à des effets non bénéfiques pour l'économie nationale et favorisèrent le blocage de la croissance économique recherchée<sup>42</sup>. La persistance des tensions structurelles et la détérioration des conditions économiques internationales consécutives aux différents chocs pétroliers obligèrent les autorités togolaises à suspendre la réalisation du plan quinquennal en cours et à opter pour des programmes intérimaires d'investissements avec la mise en place graduelle du système de programmation triennale glissante à partir de 1984<sup>43</sup>.

Malgré cela, une crise durable s'installa entraînant la suspension du 4<sup>ème</sup> plan de développement économique et social, la restructuration de l'appareil économique par la liquidation des sociétés d'État, le blocage des salaires des agents de l'État, la suspension des recrutements et des avancements, la réduction du train de vie de l'État et la réduction des investissements publics.

Le pays se verra imposer des programmes financiers à court terme par le Fonds monétaire international (FMI) et des programmes d'ajustement structurel (PAS) par la Banque mondiale (BM) avec des programmes d'allègement de la dette publique au Club de Paris et de la dette privée au club de Londres. Le blocage économique du pays est devenu une réalité constatée à travers les indicateurs du développement humain durable du pays publiés régulièrement par les Nations Unies<sup>44</sup>.

Autant de constats inquiétants qui dénotent d'une stagnation économique globale occasionnée par la mauvaise gouvernance, la prévarication, le laxisme administratif et les crises politiques et sociales larvées que le pays a connues durant ces vingt années d'épreuves.

---

<sup>41</sup> Dogo Henri K., Togo 2000 –planification togolaise et voie africaine de développement, Les Nouvelles éditions africaines, Lomé-Dakar-Abidjan, 1983, pp. 75-84.

<sup>42</sup> Kasse Moustapha, L'Afrique endettée, Éditions NEAS-CREA, Dakar, 1992.

<sup>43</sup> Kasse Moustapha, op.cit.

<sup>44</sup> Rapport mondial sur le développement humain, Rapport sur le développement humain des années 1980 à 2000, Publication du PNUD, New York, 1991 à 2000.

## **I.4. La relance économique à travers la stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP-1/DSRP-2/DSRP-C/SCAPE)**

La bonne gouvernance appliquée dès la décennie 2000 a permis de répondre partiellement ou relativement à la satisfaction des besoins fondamentaux des populations. Ainsi, selon l'enquête QUIBB 2011, des progrès sensibles ont été constatés dans le domaine de l'alphabétisation des adultes, de l'éducation des jeunes, de la santé, de l'emploi, de l'amélioration des conditions économiques des ménages, de l'accès aux infrastructures de base et de l'alphabétisation<sup>45</sup>.

Les efforts entrepris par les autorités pour l'assainissement financier et le redressement économique et humain ont permis également de constater une légère diminution de l'indice de pauvreté passant de 61,7% en 2006 à 58,7% en 2011 ainsi que l'amélioration des indicateurs des objectifs du millénaire pour le développement (OMD) pour l'accès à l'électricité (le taux d'accès à l'électricité passe de 23% en 2010 à 26,6% en 2013, au-dessus de l'objectif fixé à 25% dans la SCAPE) et le taux d'amélioration de la scolarisation secondaire<sup>46</sup>.

Grâce à la mise en œuvre de la SCAPE, la relance de la croissance économique a été effective avec une mobilisation substantielle des ressources devant atteindre 566,2 milliards de FCFA destinés aux domaines ci-après :

- Axe 1 : Développement des secteurs à fort potentiel de croissance ;
- Axe 2 : Renforcement des infrastructures ;
- Axe 3 : Développement du capital humain, protection sociale et emploi ;
- Axe 4 : Renforcement de la gouvernance ;
- Axe 5 : Promotion du développement participatif, équilibré et durable<sup>47</sup>.

Après une année (2013) de mise en œuvre de la SCAPE<sup>48</sup>, le cadre macroéconomique s'est davantage stabilisé et le rythme des réformes s'est renforcé dans la plupart des secteurs liés aux cinq axes de la stratégie.

**Concernant les secteurs à fort potentiel de croissance**, les niveaux de réalisation des indicateurs de performance montrent l'atteinte des objectifs en matière de l'artisanat (300 artisans formés) et de développement des services (valeur du rapport du crédit à l'économie au PIB égale à 31% dépassant légèrement la cible de 29% prévue pour 2013). De faibles résultats sont enregistrés en matière de production agricole et du développement industriel.

La couverture des besoins nationaux en produits céréaliers a été de 111% en 2013 contre un taux de 114% en 2012 pour la cible de 115% fixée selon le scénario de référence. Aucune filière n'a été dotée de plan stratégique dans le secteur industriel

<sup>45</sup> MAPR/CPDAT, QUIBB 2011, Rapport final, Publication de la DGSCN, Lomé, 2011.

<sup>46</sup> PNUD, Catalogue de la pauvreté 2011, Editions Beyond Productions, Lomé, 2011.

<sup>47</sup> République togolaise, SCAPE 2013/2017, Publication du MPDAT, Lomé, 2013.

<sup>48</sup> République togolaise, Rapport bilan de mise en œuvre de la SCAPE en 2013.

alors que la cible fixée était de 2 ; de même aucune entreprise n'a été mise à niveau en 2013 alors que l'objectif était d'au moins 5.

**En matière de renforcement des infrastructures économiques**, des progrès ont été enregistrés dans la plupart des sous-secteurs en dehors du sous-secteur de l'énergie (la production énergétique est restée égale à 161 MW depuis 2010) et du sous-secteur maritime. Les résultats enregistrés en matière des infrastructures routières sont faibles (les investissements représentent 50% des attentes).

**Par rapport au développement du capital humain, de la protection sociale et de l'emploi**, des progrès ont été globalement réalisés dans la plupart des secteurs tels que l'éducation, la santé et l'emploi à l'exception du sous-secteur de la protection sociale.

Le taux de scolarisation préscolaire des 4-5 ans est passé de 11,7% à 15,8% dépassant, même la cible fixée pour le scénario accéléré à 14,4%. En matière de développement du système et des services de santé, de nutrition et de lutte contre le VIH/sida, sur les neuf (9) indicateurs renseignés, six (6) ont dépassé les valeurs cibles prévues. En matière de promotion de l'emploi et de la jeunesse, aucun indicateur n'a connu de recul.

S'agissant du renforcement de la protection sociale, le pourcentage de ménages bénéficiant de l'assurance maladie est de 5,36% en 2013 pour une cible de 6,83%.

**En matière du renforcement de la gouvernance**, des progrès ont été visibles dans tous les secteurs de la gouvernance même si ces résultats sont faibles par endroits. En termes de gouvernance politique et institutionnelle, les performances réalisées sont non négligeables.

Au cours de l'année 2013, un indicateur de performance a atteint la cible visée (nombre de magistrats pour 100 000 habitants). Les actions ont été menées pour canaliser les appuis de la diaspora en matière de transfert de compétences concernant la gouvernance administrative et locale.

**Concernant la promotion d'un développement participatif, équilibré et durable**, la plupart des indicateurs ont enregistré une bonne performance. En matière de soutien au développement à la base, sur les quatre (04) indicateurs renseignés, deux (2) ont dépassé les cibles prévues.

Le volume de micro crédits octroyés sur fonds de garantie est passé de 6,7 milliards de FCFA à 8,8 milliards de FCFA, supérieur à la valeur attendue de 8 milliards de FCFA.

Il y a lieu de rappeler la contribution substantielle de la diaspora à l'effort de relance de l'économie nationale. Mais, sa faiblesse réside dans le fait qu'elle soit orientée vers la consommation et la construction d'habitats des ménages. Cet apport est estimé en moyenne à 182 milliards de FCFA par an.

## **II. LES INDICATEURS DU BLOCAGE DE L'AMORCE DU DECOLLAGE ECONOMIQUE**

### **II.1. La non pertinence des indicateurs quantitatifs**

Le blocage de l'économie togolaise s'explique par le fardeau de la dette, la détérioration des termes de l'échange, la hausse du cours du dollar et du taux d'intérêt qui ont pour effets d'amenuiser les ressources mobilisables pour la croissance économique. La relance de celle-ci par l'endettement devint hypothétique d'autant que le taux de croissance du produit intérieur brut (PIB) réel devient négatif<sup>49</sup> au cours de la première moitié de la décennie 1980. Ce n'est que grâce aux accords de rééchelonnement et de consolidation de la dette bilatérale<sup>50</sup> et des programmes financiers et des PAS que le taux de croissance du PIB réel deviendra positif 4,1% en 1989.

Par ailleurs, les activités économiques seront paralysées durant la décennie 1990 par les troubles sociopolitiques entraînant une dégradation du taux de croissance de -16,3% qu'accentue la dévaluation du franc CFA de janvier 1994<sup>51</sup>. Globalement, la période 1995 à 2005 a été marquée par une certaine morosité de l'économie avec un taux moyen de croissance de 2,2% alors que le taux de croissance démographique dépasse 2,4%<sup>52</sup>. La population vit au seuil de pauvreté avec une part importante d'elle à charge (52%) et une forte concentration urbaine (35%) en croissance continue. Avec un indice de pauvreté humaine (IPH-1) du Togo de 39,2% qui place le pays au 72<sup>ème</sup> rang mondial sur 102 pays en développement, un taux de mortalité infantile qui est passé de 78‰ en 1988 à 80‰ en 1998 et celui de mortalité infanto-juvénile (1 à 4 ans) de 125‰ à 146‰<sup>53</sup>, le pays est décalé du groupe des pays à indice de développement humain moyen (IDHM) à celui de développement humain faible (IDHF).

De plus, comme l'a constaté Agbobi<sup>54</sup>, traditionnellement, 80% de l'investissement public est financé par des ressources extérieures constituées de dons et de prêts consentis à des taux concessionnels. La Banque mondiale et sa filiale l'association internationale pour le développement (AID)<sup>55</sup> par les prêts d'ajustement structurels et des crédits concessionnels ont joué un rôle essentiel aux côtés de bailleurs de fonds bilatéraux dans le financement des actions de développement au moment où l'endettement excessif des économies des pays en développement (PED) a tari les ressources traditionnelles.

La plupart des économistes s'accordent ainsi à reconnaître que la dette constitue donc un des leviers essentiels du financement du développement auquel, participent

---

<sup>49</sup> RMDH, op. cit.

<sup>50</sup> Source : Direction de la Dette Publique (DDP)

<sup>51</sup> AGBERE Kouko Z., Les déterminants de l'endettement extérieur du Togo- Mémoire de fin d'études pour l'obtention du Diplôme d'Etudes Supérieures Bancaires et Financières (COFEB), 2007.

<sup>52</sup> PNUD, Rapport sur le développement humain 2011 – Durabilité et équité Publication PNUD, Washington, 2011.

<sup>53</sup> Source : Idem

<sup>54</sup> Colloque 2013, op. cit

<sup>55</sup> Banque mondiale, Rapport annuel 1998, Publication BM, Washington, 1998.



la politique des nouveaux financements, les relations politiques internationales, le mode de financement des déficits publics et les stratégies de réduction de la pauvreté.

Mais, le surendettement a expliqué les difficultés de nombreux pays à sortir du sous-développement en raison de son effet dissuasif sur les efforts des débiteurs à améliorer leurs performances économiques (Corden 1988, Krugman 1989, Sachs 1989, en particulier)<sup>56</sup>.

Comme autres indicateurs gênant le processus de croissance économique, le phénomène d'urbanisation ne contribue pas aux performances économiques car d'après la BM<sup>57</sup>, le facteur qui détermine le rythme et le schéma d'urbanisation dans la plupart des pays en voie de développement (PVD) est l'exode rural auquel on impute la stagnation rurale, la croissance urbaine excessive ainsi que le chômage et la pauvreté dans les villes.

## **II.2. La non prise en compte des facteurs qualitatifs**

Durant la période allant de l'indépendance en 1960 à nos jours, en dehors des facteurs quantitatifs ayant freiné le processus national de croissance économique au Togo, l'on a pu inventorier également le caractère pervers sur la croissance de certains indicateurs qualitatifs dont l'inexistence constituait des indices bloquants.

Certains se manifestent comme étant le fruit d'un héritage historique mais d'autres apparaissent comme induits par la mise en œuvre d'une politique menée par les autorités compétentes ou bien découlent de l'environnement déterminé par les relations économiques internationales.

A travers les politiques menées depuis l'indépendance du Togo, le dirigisme par la planification, le libéralisme par l'ajustement structurel et les programmes financiers, il a été recensé divers facteurs qualitatifs qui n'ont pas contribué à l'émergence de la croissance économique durable.

Il s'agit de :

- La faiblesse des compétences ;
- L'absence d'une technologie spécifique ;
- Le manque de réelle vision ;
- L'irrationalité dans le choix des investissements ;
- La déficience des structures productives ;
- La faible productivité des facteurs de production ;
- La non maîtrise des règles du commerce international ;
- L'insuffisance de la recherche ;
- La non performance du système éducatif ;
- L'irrespect des droits humains ;

---

<sup>56</sup> Cité par A. Gensollen (2001)

<sup>57</sup> Banque mondiale, Rapport sur le développement humain dans le monde 1979, publication BM, Washington, 1979.

- L'absence de démocratie ;
- La non pratique des libertés publiques ;
- La non protection de l'environnement ;
- Etc.

Analysant les contraintes fondamentales des pays africains au sud du Sahara, la Banque mondiale (BM)<sup>58</sup> cible entre autres la pénurie de main-d'œuvre qualifiée, la fragilité politique, le climat et la géographie ; l'accroissement démographique, la faiblesse du taux de scolarisation, de la couverture sanitaire, les techniques aratoires archaïques, etc. Elle en conclut que la lenteur de la croissance économique africaine est consécutive en partie aux problèmes structurels.

Dans le cas spécifique du Togo, durant toute la période allant de 1960 à nos jours, les indicateurs sus mentionnés ont révélé :

- une formation non permanente des cadres pour combler le déficit de compétences ;
- la non maîtrise des techniques pour opérer un véritable choix ;
- l'absence de volonté politique pour créer la vision sociétale recherchée ;
- la tendance au choix aléatoire des investissements conduisant aux projets improductifs ;
- des structures de productions sectorielles inadaptées désarticulées et surtout dépendantes ;
- une faible productivité des facteurs de production que sont la terre, le capital et l'homme rendant les produits non compétitifs ;
- l'incompétence dans les négociations commerciales dont on ne maîtrise ni les règles, ni les instruments et les mécanismes ;
- l'inexistence de réelle politique de recherche dont découle l'innovation assurant la compétitivité ;
- la faible consommation des crédits alloués aux investissements dénotant une non maîtrise non seulement des procédures financières, mais aussi des conditions de passation des marchés malgré l'effort de réglementation de la structure en charge des marchés publics et
- la mise avec retard à la disposition des ministères bénéficiaires des instruments d'exécution du budget (Fiches d'autorisation des dépenses).

---

<sup>58</sup> Banque mondiale, Le développement accéléré en Afrique au sud du Sahara – Programme indicatif d'action, Publication BM, Washington, 1981, pp. 10 à 20

## CONCLUSION

L'analyse rétrospective a permis de constater les forces et les faiblesses de l'économie togolaise. Les atouts des premières années d'indépendance faisant considérer le pays comme le « Suisse africaine » n'ont pas permis de lui éviter d'être classé en 1960 comme pays associé à la Communauté économique européenne (CEE), puis de figurer parmi les pays les moins avancés en coopération avec l'Union Européenne e 1975, ensuite de se faire répertorier comme de pays pauvres très endettés du système des Nations unies en 1990 et enfin d'être catégorisé comme de pays recherchant les atteintes des objectifs du millénaire pour développement de l'ONU en 2000.

En regard de toutes ces stratégies qui n'ont pas comblé les attentes durant plus de six décennies, l'espoir est permis de tenter une nouvelle expérience d'émergence nationale à travers la vision 2030 dont le colloque 2015 devra fournir le nouveau paradigme prenant en compte les réalités du milieu et le contexte approprié. Des instruments d'approches innovants doivent être pris en compte pour cerner les réalités nationales telles que l'estimation du PIB potentiel à partir duquel les propositions doivent être faites, l'évaluation objective des investissements directs étrangers à prendre en compte, le niveau probable de l'épargne nationale à dégager aux fins d'investissement.

L'émergence ne sera réalité que si une véritable organisation structurelle et institutionnelle est mise en place au plan national, régional et sectoriel, qu'une sensibilisation effective des citoyens est opérée pour insuffler le mythe de croissance ou de développement économique dans les consciences, qu'une véritable identité nationale pénètre les esprits en respectant les valeurs démocratiques, en s'inscrivant dans la dynamique de la coopération sectorielle et régionale en vue de la mise en place du Marché commun africain (MCA), prélude à l'Union africaine (UA) effective.

## RECOMMANDATIONS

Pour réussir l'émergence économique nationale, à partir des déficiences constatées ou des goulots d'étranglement inventoriés, il faut prendre des mesures appropriées s'analysant comme des indicateurs de performance.

Les écueils rencontrés et les performances obtenues sont des repères pour des actions futures prometteuses

La stratégie future pour sortir le Togo de la pauvreté nécessite de la part des autorités une prise de conscience effective des défis contemporains qui doivent s'articuler autour des indicateurs suivants :

- ❖ Une vision pour le pays ;
- ❖ Un taux de croissance volontariste ;
- ❖ Un choix de technologie appropriée ;
- ❖ Un financement conséquent ;
- ❖ Des compétences avérées ;
- ❖ Un choix réaliste d'investissement ;
- ❖ Une bonne gouvernance globale (financière, économique, administrative, judiciaire, territoriale, ...)
- ❖ Un taux démographique maîtrisé ;
- ❖ Une sauvegarde de l'équité genre ;
- ❖ Une amélioration de l'espérance de vie ;
- ❖ Une protection de l'environnement.

Pour y parvenir les autorités devront pratiquer une politique économique volontariste en adoptant un taux de croissance économique à deux chiffres (supérieur à 10%) entre 2015 et 2030 c'est-à-dire en doublant le taux actuel (5,5% qui est la moyenne de la décennie écoulée), en augmentant sensiblement le taux d'investissement qui pourrait avoisiner 40% du PIB réel.

L'émergence recherchée pour 2030 serait alors une réalité où l'on pourra constater les résultats suivants :

- ❖ Une vision pour le pays est adoptée ;
- ❖ Un taux de croissance volontariste est fixé ;
- ❖ Un choix de technologie appropriée est arrêté ;
- ❖ Un financement conséquent est mobilisé ;
- ❖ Des compétences avérées sont formées ;
- ❖ Un choix réaliste d'investissement est établi ;
- ❖ Une bonne gouvernance globale (financière, économique, administrative, judiciaire, territoriale, ...) est élaborée ;
- ❖ Un taux démographique maîtrisé est déterminé ;
- ❖ Une sauvegarde de l'équité genre est réalisée ;
- ❖ Une amélioration de l'espérance de vie est observée ;
- ❖ Une protection de l'environnement est assurée ;
- ❖ Le pouvoir d'achat de la population est amélioré.

## REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Agbéré Kouko Zoumarou, Les déterminants de l'endettement extérieur du Togo-Mémoire de fin d'études pour l'obtention du Diplôme d'Etudes Supérieures Bancaires et Financières (COFEB), 2007.

Agbobli Atsutsè K., Sylvanus Olympio, Un destin tragique, NEA-Togo, Lomé 1992.

Agbobli Atsutsè K. Sylvanus Olympio - le père de l'indépendance togolaise, Les éditions Graines de pensée, Lomé, 2007.

Agbobli Edo Kodjo Maurille, Forum économique national, CNPE –MEF, Lomé, 2012.

Agbobli Edo Kodjo Maurille, Histoire des faits économiques et sociaux – de l'antiquité à nos jours, Les nouvelles éditions africaines du Togo, Lomé, 1994.

Ajavon Robert, Naissance d'un État africain – le Togo-, les Nouvelles éditions africaines, Lomé, 1989.

Banque mondiale, Rapport sur le développement humain dans le monde 1979, publication BM, Washington, 1979.

Banque mondiale, Le développement accéléré en Afrique au sud du Sahara – Programme indicatif d'action, Publication BM, Washington, 1981.

Banque mondiale, Rapport annuel 1998, Publication BM, Washington, 1998,

Crowder Michael, West africa under colonial rule, Londres, 1968.

Dogo Henri K., Togo 2000 –planification togolaise et voie africaine de développement, Les Nouvelles éditions africaines, Lomé-Dakar-Abidjan, 1983.

Kasse Moustapha, l'Afrique endettée, Éditions NEAS-CREA, Dakar, 1992.

MAPR/CPDAT, QUIBB 2011, Rapport final, Publication de la DGSCN, Lomé, 2011.

PNUD, Catalogue de la pauvreté 2011, Editions Beyond Productions, Lomé, 2011.

PNUD, Rapport sur le développement humain 2011 – Durabilité et équité Publication PNUD, Washington, 2011.

PNUD, Rapport mondial sur le développement humain, Rapport sur le développement humain des années 1980 à 2000, Publication du PNUD, New York, 1991 à 2010.

République togolaise, SCAPE 2013/2017, Publication du MPDAT, Lomé, 2013.

République togolaise, Rapport bilan de mise en œuvre de la SCAPE en 2013

Samir Amin, l'Afrique de l'ouest bloquée op. cit., pp. 238/239.

Toulabor Comi M., Le Togo sous Eyadema, Editions Karthala, Paris, 1986.

JORT, Premier plan de développement économique et social 1966-1970, publication de la présidence de la république, Lomé, 1965.

JORT, Bilan du premier plan de développement économique et social (1966-1970), Les éditions du Togo pour le compte de la direction générale du plan et du développement, Lomé, 1971.

JORT, Plan de développement économique et social (1971-1975), Les éditions du Togo pour le compte de la direction des études et du plan (Ministère des finances, de l'économie et du plan), Lomé, 1971.

JORT, Plan de développement économique et social (1981-1985) Les éditions du Togo pour le compte de la direction générale du plan et du développement (Ministère du plan et de la réforme administrative), Lomé, 1981.

JORT, Quatrième plan quinquennal de développement économique et social (1981-1985) – Ministère du plan, du développement industriel et de la réforme administrative, EDITOGO, Lomé, 1981.

## ANNEXE : NECESSITE DE CHOIX D'UN MODELE

L'émergence suppose la modélisation de divers paramètres sur lesquels l'action doit être concomitante car les indicateurs sont complémentaires et intégrés. Il découle de cette constatation la formulation modélisée suivante :

EmergTogo = F (T) (PopAct ; TxInv; TxCrEco; ProgTech; FormComp;SauvEquiGen;  
AugNiVi;BonGouvGlob;Disp.RessFin;PromDém;Resp.Lib.Pub;Def.Env.

Où

- PopAct ----- représente la population active
- TxInv ----- représente le taux d'investissement
- TxCrEco ----- représente le taux de croissance économique
- ProgTech ----- représente le progrès technique
- FormComp ----- représente la formation des compétences
- SauvEquiGen ----- représente la sauvegarde équité genre
- AugNiVi -----représente l'augmentation du niveau de vie
- BonGouvGlob ----- représente la bonne gouvernance
- Disp.Ress.Fin ----- représente la disponibilité en ressources financières
- Prom.Dem. ----- représente la promotion de la démocratie
- Resp.Lib.Pub. ----- représente le respect des libertés publiques
- Def.Envi. -----représente la défense de l'environnement
- ...
- T -----représente le paramètre temps.

Au fur et à mesure du processus de croissance, des paramètres additionnels peuvent apparaître donnant à l'émergence un caractère dynamique

**POLITIQUE BUDGETAIRE ET  
EMERGENCE**

**Par l'équipe :** Anumu Edem KETOGLO  
Tanko DIASSO  
Kokou DANDJINOU  
Ahodo-Abalo TCHAMDJA



## SIGLES ET ABREVIATIONS

BCEAO	Banque centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest
BM	Banque mondiale
CVD	Cadre de viabilité de la dette
DSA	Debt Sustainability Analysis
DSAF	Debt Sustainability Analysis Framework
FBCF	Formation brute de capital fixe
FCFA	Franc de la communauté financière africaine
FMI	Fonds monétaire international
IDE	Investissements directs étrangers
IHPC	Indice harmonisé des prix à la consommation
IPPTE	Initiative en faveur des pays pauvres très endettés
IRPP	Impôt sur le revenu des personnes physiques
IS	Impôt sur les sociétés
ISF	Impôt de solidarité sur la fortune
MEF	Ministère de l'économie et des finances
MPDAT	Ministère de la planification, du développement et de l'aménagement du territoire
OMD	Objectifs du millénaire pour le développement
PIB	Produit intérieur brut
PNIASA	Programme national d'investissement agricole et de sécurité alimentaire
PPA	Parité de pouvoir d'achat
QUIBB	Questionnaire unifié des indicateurs de base de bien-être
RGPH	Recensement général de la population et de l'habitat
SCAPE	Stratégie de croissance accélérée et de promotion de l'emploi
TIPP	Taxe intérieure sur les produits pétroliers
TVA	Taxe sur la valeur ajoutée
UEMOA	Union économique et monétaire ouest africaine
VA	Valeur ajoutée

## INTRODUCTION

Dans la décennie qui a suivi son accession à la souveraineté internationale, le Togo a opté pour la planification comme *modus operandi* en vue d'orienter et de conduire son processus de développement économique et social. Ainsi, quatre plans quinquennaux ont été élaborés et mis en œuvre sur la période 1966-1985. Le premier plan quinquennal (1966-1970) a permis de mettre en place les équipements de base indispensables pour le déroulement des activités socioéconomiques. Les deuxième (1971-1975) et troisième (1976-1980) plans ont été ceux de la recherche d'une croissance économique accélérée<sup>59</sup>. Le quatrième plan (1981-1985) a connu un début d'exécution<sup>60</sup> mais n'a pas été conduit à terme en raison de l'entrée en programme du Togo avec les Institutions de Bretton Woods.

La population a augmenté au taux d'accroissement démographique moyen de 2,7% passant d'environ 1,9 million d'habitants en 1969 à 2,9 millions d'habitants en 1980, soit une augmentation de 1 million en 10 ans.

Sur la période de 1970 à 1980, l'analyse de l'activité économique a révélé une transformation structurelle de l'économie. En effet, la part relative du secteur primaire passe d'environ 37% à 26% du PIB, tandis que celle du secteur secondaire est passée de 19% environ à 24% et celle du secteur tertiaire a évolué de 43% environ à 49%.

Cette réussite relative s'est toutefois faite au détriment du respect des équilibres macroéconomiques. En effet, suite à la flambée des prix des matières premières au milieu des années 1970, le Gouvernement a financé une part substantielle de la dépense publique par des emprunts massifs et risqués. En dépit du retournement brutal de la tendance haussière des prix des matières premières, la politique d'endettement s'est poursuivie et a gravement contribué à la détérioration du cadre macroéconomique caractérisée par un déficit public et un endettement extérieur insoutenables ainsi qu'une croissance économique faible. Cette dégradation du cadre macroéconomique conduira le Togo à mettre en place des programmes de stabilisation financière et des programmes d'ajustement structurel sous la supervision des Institutions de Bretton Woods (Fonds monétaire international et Banque mondiale) au début des années 1980.

Les efforts du Gouvernement et le soutien des partenaires techniques et financiers ont permis d'assainir et de stabiliser le cadre macroéconomique et de réamorcer la croissance. Cependant, ces programmes d'inspiration néoclassique ont imposé des réductions drastiques à la demande intérieure publique avec de graves répercussions sur les conditions de vie des ménages. A l'instar de plusieurs pays d'Afrique subsaharienne, la mise en œuvre des réformes inspirées du consensus de Washington<sup>61</sup> n'a pas permis au Togo d'enregistrer des taux de croissance élevés et

---

<sup>59</sup> cf Edo Kodjo Maurille Agbobli in "Bilan de l'évolution économique et sociale du Togo depuis l'indépendance et perspectives" février 2012

<sup>60</sup> Le taux de réalisation est de 69,7%.

<sup>61</sup> Cf John Williamson 1990 in "What Washington Means by Policy Reforms"

soutenus, seuls capables d'élever le niveau de revenu per capita et d'améliorer les conditions de vie des ménages.

Cette situation socioéconomique déjà préoccupante au cours de la décennie 1980 a été mise à rude épreuve par les troubles sociopolitiques qui ont accompagné la transition du Togo vers une démocratie multipartite au début des années 1990. La suspension de la coopération avec les partenaires techniques et financiers qui s'ensuivra a duré jusqu'en 2005.

Après la reprise du dialogue avec le FMI en 2006, le Togo a conclu un programme intérimaire suivi d'un programme adossé à son document de stratégie de réduction de la pauvreté intérimaire, puis complet. L'exécution jugée satisfaisante des réformes contenues dans ces différents programmes a permis au Togo d'atteindre le point d'achèvement de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (IPPTE) en 2010.

La croissance économique a repris, mais son rythme est encore trop faible pour avoir un impact significatif en termes d'amélioration des conditions de vie des ménages. L'incidence de pauvreté est passée de 61,7% en 2006 à 58,7% en 2011 avec une aggravation des inégalités dans la répartition des revenus, l'indice de Gini étant passé de 0,36 à 0,39 sur la même période. Eu égard à la profondeur et à la durée de la crise sociopolitique qu'il a traversée, le Togo est passé de la catégorie de pays à faible revenu à celle de pays fragile ou sortant d'un conflit.

Pour ce qui concerne la pauvreté monétaire, les résultats des enquêtes (QUIBB 2006 et 2011) montrent que l'incidence de la pauvreté au niveau national est passée de 61,7% en 2006 à 58,7% en 2011, soit une baisse de 3 points en cinq ans. En revanche, la profondeur et la sévérité de la pauvreté se sont aggravées entre les deux périodes, passant respectivement de 23,6% à 24,4% et de 11,6% à 13,1%. Ceci témoigne d'un élargissement de l'écart entre la dépense moyenne des pauvres et le seuil de pauvreté d'une part, et de l'augmentation de l'extrême pauvreté, d'autre part.

Par ailleurs, la profondeur et la sévérité de la pauvreté sont plus importantes en milieu rural qu'en milieu urbain tout comme l'incidence de la pauvreté.<sup>62</sup>

Conscient de ces défis, le Gouvernement a lancé l'élaboration de la stratégie de croissance accélérée et de promotion de l'emploi (SCAPE) couvrant la période 2013-2017. Cinq axes stratégiques ont été retenus pour la mise en œuvre de cette stratégie et se présentent comme suit : (i) développement des secteurs à fort potentiel de croissance ; (ii) renforcement des infrastructures économiques ; (iii) développement du capital humain, de la protection sociale et de l'emploi ; (iv) renforcement de la gouvernance et (v) promotion d'un développement participatif, équilibré et durable.

---

<sup>62</sup> Cf SCAPE, MPDAT

L'évaluation de la mise en œuvre de la SCAPE au titre de l'année 2013 révèle un bilan mitigé. Les objectifs assignés à cette première année de mise en œuvre de la SCAPE n'ont pas été atteints pour diverses raisons.

Le taux de croissance prévu pour 2013 se situait entre 5,8% et 6,0% selon les scénarios. Les estimations donnent un taux de 5,4%<sup>63</sup> en raison de contreperformances enregistrées au niveau de la production agricole contrariée par une pluviométrie défavorable. Cette sensibilité de la croissance aux chocs exogènes est une source importante de préoccupation pour les perspectives économiques à long terme du Togo.

Il est affirmé dans la SCAPE ceci : « A long terme, l'ambition politique affirmée est d'amener le Togo à rejoindre d'ici 15 à 20 ans le peloton des pays émergents ». La première orientation politique retenue porte sur l'affermissement des bases de l'économie et le renforcement de son potentiel à réaliser un rythme de croissance accéléré à même de répondre au double objectif d'amélioration du revenu et de création d'emplois d'une part, et de consolidation du potentiel d'exportation d'autre part. Le taux moyen de croissance enregistré au cours des dernières années (+3,8% par an sur la période 2008-2011) s'avère en effet, insuffisant pour entraîner une réduction significative de la pauvreté et améliorer le revenu par habitant.

L'accélération du rythme de croissance et l'intensification de la création d'emplois sont donc indispensables pour l'absorption des demandes additionnelles d'emplois, l'amélioration du niveau des revenus et des conditions de vie des populations et, par voie de conséquence, la réduction du chômage et de la pauvreté.

La SCAPE apparaît cependant comme un catalogue de bonnes intentions, reprenant pour l'essentiel les anciennes mesures de politique économique en les amplifiant par endroits. La SCAPE dans sa forme actuelle ne constitue pas un outil opérationnel indiquant par étapes les différentes phases du passage du statut de pays fragile qui est celui du Togo actuellement, au statut de pays émergent, et les actions à réaliser pour que l'objectif puisse être atteint.

Comment peut-on espérer obtenir des résultats différents tout en poursuivant la mise en œuvre des mêmes politiques qui ont montré leurs limites dans le passé ? Les mêmes causes ne risquent-elles pas de produire les mêmes effets ? Au titre des budgets de l'Etat 2013 et 2014, le Gouvernement semble avoir du mal à allouer les enveloppes budgétaires conformément au schéma retenu dans la SCAPE, réduisant de facto les capacités de la stratégie à atteindre les objectifs que le Gouvernement s'y est fixé. Un changement de paradigme s'impose.

Le scénario de référence de la SCAPE prévoit sur la période 2013-2017 un taux de croissance moyen annuel de 5,9%. Avec un taux de croissance démographique estimé à 2,8% par an<sup>64</sup>, il faudra un peu plus de 23 ans pour doubler le PIB réel per capita. Le scénario volontariste ou de croissance accélérée prévoit un taux de

---

<sup>63</sup> Comité PIB Septembre 2014

<sup>64</sup> Voir RGP 2011

croissance moyen annuel de 7,1%. Avec un taux de croissance démographique estimé à 2,8% par an, il faudra environ 17 ans pour doubler le PIB réel per capita. Il apparaît que même le scénario volontariste est encore très éloigné des performances réalisées par les pays d'Asie du Sud et de l'Est en matière de croissance du PIB per capita. La plupart de ces pays ont réussi à doubler le PIB réel per capita en dix ans. Un tel scénario, qui constitue une des caractéristiques des économies émergentes, signifierait pour le Togo de réaliser en moyenne un taux de croissance d'au moins 10% par an du PIB réel pendant dix ans.

L'objectif de faire du Togo une économie émergente à l'horizon des années 2030 est légitime, voire impératif, eu égard, ne serait-ce qu'à la véritable bombe à retardement que constitue le chômage des jeunes. Quelles sont les mesures de politique budgétaire requises pour l'accession du Togo au statut d'économies émergentes ? Il est important d'analyser en profondeur l'expérience des pays d'Asie qui sont devenues des économies émergentes au cours des dernières décennies et d'en tirer des leçons pour le cas spécifique du Togo.

L'objectif de cette étude est de déterminer la politique budgétaire qui devrait permettre au Togo de passer du statut de pays fragile à celui de pays émergent.

Cette étude est structurée en cinq (5) chapitres. Les deux premiers chapitres seront consacrés à la revue de la littérature et à la présentation du contexte économique et financier. Dans les trois derniers chapitres, il sera présenté respectivement la politique budgétaire à mettre en œuvre au cours des vingt (20) prochaines années pour l'émergence du Togo, les contraintes sur la politique budgétaire et les facteurs de risque et limites à l'efficacité de cette politique.

# **I. REVUE DE LA LITTÉRATURE**

## **I.1. Aspects théoriques**

### **I.1.1. La politique budgétaire**

#### **I.1.1.1. Définition**

La politique budgétaire est la politique que met en œuvre un gouvernement pour agir sur l'économie du pays en utilisant son pouvoir de fixer les recettes de l'Etat et les priorités dans la répartition des dépenses publiques.

La politique budgétaire est un des moyens dont dispose le gouvernement pour réguler l'économie et conduire des actions sur les cycles économiques afin d'atteindre ses objectifs que ce soit dans le domaine social ou économique (J. Y. Capul et O. Garnier ; 2002). Le gouvernement peut par exemple compenser un ralentissement de la demande privée par une augmentation des dépenses publiques afin de stimuler l'économie, mais avec pour conséquence une dégradation du solde public. Exemple : politique de relance.

A l'inverse, lorsque la croissance économique est élevée, la discipline budgétaire permet de réduire le déficit public, voire de constituer des excédents qui pourront être utilisés ultérieurement.

La politique budgétaire a donc toujours existé, mais elle n'a pris une dimension nouvelle qu'après la publication de l'ouvrage «Théorie générale de l'emploi, de l'intérêt et de la monnaie» par l'économiste et financier anglais J. M. Keynes en 1936. Elle est apparue comme le moyen le plus efficace pour résorber le chômage et entretenir une forte croissance.

#### **I.1.1.2. Objectifs**

Les grands objectifs économiques de la politique budgétaire sont : la croissance, l'emploi, la stabilité des prix et l'équilibre extérieur. A ces objectifs fondamentaux, on peut ajouter des objectifs sociaux d'équité, d'égalité, de bien-être, etc.

#### **I.1.1.3. Instruments**

Autrefois, le budget de l'Etat servait seulement à procurer des ressources à l'Etat afin d'assurer le bon fonctionnement des administrations. C'est à partir de la crise des années 1930 que les gouvernements ont commencé à considérer le budget comme un instrument de politique économique.

Ainsi, le gouvernement peut intervenir par différents canaux procédant du budget de l'Etat. Il peut agir par l'intermédiaire des recettes et/ou des dépenses. Mais les deux ne sont pas équivalentes. En d'autres termes, les résultats ne sont pas les mêmes selon que les deux évoluent dans le même sens ou dans le sens contraire. En effet,

toute augmentation ou baisse des dépenses publiques et des impôts donne des résultats contraires. Lorsqu'on veut analyser l'effet de la politique budgétaire sur l'activité économique d'un pays, on considère la nature des dépenses engagées par le gouvernement et la manière dont celles-ci sont financées.

#### **I.1.1.3.1. Les dépenses budgétaires**

Elles permettent de financer le fonctionnement général de l'Etat en payant les salaires, en finançant les investissements publics, en effectuant les transferts aux ménages ou en subventionnant les entreprises, en remboursant les dettes, etc.

#### **I.1.1.3.2. Les recettes budgétaires**

Elles assurent le financement des dépenses et par conséquent rendent effectives les grandes orientations de la politique économique d'un pays. Elles sont généralement composées des impôts et taxes, des emprunts par émission des bons de Trésor, etc.

#### **I.1.1.4. Effets de la politique budgétaire**

##### **I.1.1.4.1. L'efficacité de la politique budgétaire**

Le budget de l'Etat peut être utilisé dans le cadre d'une politique de régulation de la conjoncture (J. Y. Capul et O. Garnier, 2002). Cependant, cette politique peut jouer dans les deux sens : dans un sens expansionniste lorsqu'on cherche à soutenir ou à favoriser l'activité économique (situation de chômage important) ou dans un sens restrictif lorsque l'on cherche à réduire la demande des agents économiques (situation inflationniste ou déficits extérieurs importants).

En effet, la réduction des recettes fiscales et l'augmentation des dépenses publiques ont pour résultat d'accroître le revenu disponible des agents économiques, d'accroître leur demande des biens et services, d'augmenter la production et donc d'embaucher. Toutefois, les conséquences concrètes ne sont exactement pas les mêmes selon l'utilisation de l'un ou de l'autre moyen.

Par contre, l'augmentation des recettes fiscales et la réduction des dépenses publiques donnent des résultats contraires au précédent c'est-à-dire une baisse de la demande des biens et services donc une réduction de l'inflation et des déficits extérieurs. Mais l'augmentation des prix des biens de première nécessité due à une hausse des impôts (la TVA par exemple) va entraîner un accroissement des recettes fiscales et une légère baisse de la demande et de la production (la demande étant inélastique).

##### **I.1.1.4.2. Les effets négatifs de la politique budgétaire**

La politique budgétaire a fait l'objet de critiques.

- **La contrainte extérieure**

La première critique est liée à l'ouverture des économies aux échanges internationaux. Une politique de relance économique fondée sur un déficit budgétaire risque de favoriser les entreprises étrangères. En effet, toute dépense publique va entraîner un accroissement de la demande qui s'adressera aux entreprises étrangères. Un pays ayant son économie grandement ouverte sur l'extérieur favorise la fuite des capitaux.

- **Le financement du déficit budgétaire**

Si le déficit est financé par la création monétaire, il y a risque d'inflation. S'il est financé grâce aux emprunts auprès des agents économiques, il y a risque d'effet d'éviction, car l'activité du secteur public va supplanter celle du secteur privé à cause de la hausse du taux d'intérêt qui draine l'épargne domestique vers l'Etat au détriment des entreprises privées, d'où le ralentissement de l'activité économique.

- **Le financement du déficit par la dette**

L'accumulation de déficits budgétaires financés par l'emprunt peut conduire à une accumulation de la dette publique. Ainsi apparaît un risque d'effet «boule de neige» de la dette. En effet, une importante dette implique le versement d'intérêts considérables aux créanciers de l'Etat. Le poids de ces intérêts accroît les dépenses budgétaires aggravant ainsi le déficit, et conduisant à un nouvel endettement public qui, à son tour, va produire un niveau d'intérêts encore plus élevé, etc.

### **I.1.2. La structure du budget de l'Etat**

Par la directive n°08/2009/CM/UEMOA du 26 juin 2009, l'Union économique et monétaire ouest africaine (UEMOA) a fixé les principes fondamentaux de présentation des opérations du budget général, des budgets annexes et des comptes spéciaux du Trésor de ses Etats membres.

Le budget d'un Etat est composé des recettes et des dépenses.

Les recettes budgétaires qui sont essentiellement des ressources de nature fiscale comprennent les recettes fiscales et des recettes non fiscales.

- ✓ Les recettes fiscales sont réparties en :
  - impôts indirects c'est-à-dire des impôts sur la consommation (taxe sur valeur ajoutée : TVA, taxe intérieure sur les produits pétroliers : TIPP, etc.) et
  - impôts directs comme impôt sur le revenu des personnes physiques (IRPP), sur le bénéfice (impôt sur les sociétés : IS), ou impôt sur le patrimoine (impôt de solidarité sur la fortune : ISF, etc.) ;



- ✓ Les recettes non fiscales correspondent pour l'essentiel aux dividendes versés par les entreprises publiques à l'Etat actionnaire, aux revenus de domaine de l'Etat, aux diverses redevances touchées par l'Etat, etc.

Les dépenses publiques sont composées des dépenses de personnel, des dépenses d'intervention (actions sociales, économiques, éducatives, etc.), des charges de la dette, des dépenses de fonctionnement, des dépenses d'investissement, etc.

### **I.1.3. Les différents courants de pensée**

On distingue plusieurs courants de pensée dont trois sont fondamentaux en matière de théorie de l'économie des finances publiques.

#### **I.1.3.1. Les libéraux**

La conception libérale de la politique budgétaire fait de l'équilibre budgétaire une règle d'or de la gestion financière publique. L'Etat-gendarme, simple gardien de l'ordre économique et social libéral, doit se contenter de trouver les ressources nécessaires au financement de ses services publics régaliens. Il faut à tout prix couvrir les dépenses (J. L. Bailly et al. 1999). Dans cette optique, le déséquilibre budgétaire est non seulement illogique mais encore dangereux. Le déficit risque d'entraîner un "impôt déguisé" (sous forme d'inflation) ou un "impôt différé" (sous forme d'augmentation ultérieure de la fiscalité pour faire face aux annuités de la dette). L'excédent représente un prélèvement injustifié sur les richesses productives et risque d'aboutir à un gaspillage.

Selon les libéraux, le système économique tend vers un équilibre résultant d'un ordre naturel et toute intervention de l'Etat ne peut que modifier de façon néfaste les mécanismes spontanés assurant cet équilibre. L'Etat ne doit qu'assurer la sécurité des transactions et veiller au "fonctionnement normal des mécanismes du marché. L'Etat doit "laisser faire les individus" et "laisser passer les produits".

L'impôt et l'intervention de l'Etat dans une économie libérale sont donc parfaitement déterminés et limités à l'existence de certaines contraintes de type "technique" qui empêchent la réalisation de l'optimum.

L'impôt est donc conçu exclusivement comme un instrument de réallocation des ressources dans la mesure où les mécanismes du marché sont incapables à eux seuls de permettre la réalisation de l'optimum. Il correspond aux paiements volontaires consentis par les consommateurs en échange de services rendus. Cet impôt doit être la seule source de financement des dépenses publiques.

Financer les dépenses publiques par emprunts ou par émission monétaire est combattu par les libéraux. Ce faisant, l'Etat-gendarme crée une distorsion de l'équilibre. En d'autres termes, la conception marchande de l'économie ne peut pas corriger les inégalités sociales. La théorie libérale est donc incapable de définir une théorie des dépenses publiques d'où sa faillite.

### **I.1.3.2. Les keynésiens**

La pensée keynésienne s'oppose à l'orthodoxie budgétaire libérale. Pour Keynes (J. L. Bailly et al. 1999), l'Etat doit soutenir l'activité économique en période de ralentissement par les dépenses supplémentaires destinées à relancer la demande. Ainsi, la politique budgétaire consiste à influencer la conjoncture économique par le biais du budget de l'Etat.

Avant la crise de 1929, les finances publiques n'avaient pour but que d'assurer les activités régaliennes de l'Etat, ce qui limitait les possibilités de mise en œuvre d'une telle politique. On pensait alors que le budget ne pouvait pas avoir une fonction régulatrice de l'activité économique. L'intervention des pouvoirs publics dans l'activité économique était considérée comme nuisible. C'est le chômage de masse des années 1930 qui a modifié cette perception du rôle de l'Etat.

C'est dans ce contexte que Keynes a démontré que l'augmentation des dépenses publiques pouvait avoir pour effet de relancer l'économie. Les dépenses publiques ont, en effet, pour objet de compenser l'insuffisance de la demande, ce qui permet d'accroître les revenus des producteurs et par conséquent de relancer l'économie. Ainsi, la théorie keynésienne montre qu'il existe un effet multiplicateur des dépenses publiques pour justifier le recours à l'accroissement des dépenses publiques. Ceci aura pour effet d'augmenter les revenus, les salaires versés aux travailleurs, les profits perçus par les entreprises ou encore les intérêts.

Selon cette théorie, une partie de ces revenus est consommée, le reste, épargné. Les entreprises vont ainsi pouvoir augmenter leurs investissements et augmenter le niveau d'embauche car la demande augmente. Ce processus cyclique va se produire tant que la propension à consommer sera élevée.

L'Etat peut décider de diminuer ses recettes fiscales pour relancer l'activité économique. Le multiplicateur fiscal exprime donc l'augmentation de revenu résultant de la diminution des prélèvements.

La théorie keynésienne a subi des critiques surtout celles des libéraux dont le chef de file est Milton Friedman (G.N. Mankiw, 1999). Selon ce dernier, le financement des dépenses publiques par émission de titres engendrerait un effet d'éviction.

### **I.1.3.3. Les marxistes**

Pour Marx, la société est divisée en classes. Chaque classe défend ses intérêts. L'Etat est le produit des processus par lesquels la classe dominante cherche à maintenir des rapports d'exploitation des classes dominées (matérialisme historique). Il n'est plus un arbitre abstrait ou un régulateur exogène comme chez les libéraux et les keynésiens. L'intervention de l'Etat vise à prendre en charge certains coûts de l'accumulation, certains coûts sociaux liés au développement de certaines branches d'activités utiles mais non rentables. L'Etat joue ainsi un rôle de béquille de capitalisme.

Les choix des dépenses et ceux de la fiscalité ou des recettes budgétaires sont effectués au bénéfice de détenteur du capital ou en fonction des pouvoirs respectifs des classes sociales. En définitive, l'Etat est donc un outil aux mains de la classe dominante pour lui permettre de maintenir et de développer le système économique assurant sa domination des autres classes.

Selon Marx, l'impôt est donc un élément de la lutte des classes (X. Greffe, 1997). La politique budgétaire chez Marx a-t-elle un sens? Marx n'a proprement pas traité le problème de la politique budgétaire. Il s'est occupé du capital et des classes sociales. D'après Ernest Mandel (1962), le marxisme ne s'est plus occupé de sa partie économique mais il «s'est engouffré dans la fenêtre philosophique».

## **I.2. Analyse empirique**

Comparer les pays africains et les pays émergents pose des problèmes d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs appropriés. Il est difficile de trouver ces indicateurs. En effet, des "pays émergents" sont des pays dont le PIB par habitant est inférieur à celui des pays développés, mais qui connaissent une croissance économique rapide, et dont le niveau de vie ainsi que les structures économiques convergent vers ceux des pays développés.

Tant au niveau quantitatif qu'au niveau qualitatif, les activités économiques de ces pays rompent avec l'ancien modèle. Ainsi, apparaissent de nouvelles caractéristiques, de nouvelles structures économiques et sociales proches de celles des pays développés. On a ainsi des « économies émergentes ».

On va ainsi étudier les politiques budgétaires de trois groupes de pays : celles des pays développés, celles des pays émergents et celles des pays en développement notamment africains.

### **I.2.1. La politique budgétaire dans les pays développés**

Dans cette catégorie, on distingue deux sortes de pays développés: les pays développés à économie libérale et ceux à économie à forte intervention étatique.

D'après des études empiriques, il existe une relation étroite entre la structure fiscale et le mode de fonctionnement de l'économie (Johnson, 2013).

Dans la première catégorie, le secteur privé joue un rôle prédominant et l'Etat n'intervient que de façon marginale. Les impôts directs dominent la structure fiscale car on estime que ce type d'impôt est plus juste. La mise en place d'une administration fiscale efficace a, non seulement, limité les fraudes mais aussi permis de prélever des montants précis des revenus individuels des citoyens. Les fortunes sont faiblement imposées pour permettre d'encourager les détenteurs des capitaux afin de décourager les évasions fiscales et de promouvoir les investissements privés.

Dans la deuxième catégorie, l'intervention de l'Etat est forte avec un secteur privé puissant. Ces pays sont caractérisés par une structure fiscale assez équilibrée entre impôts directs et impôts indirects avec une légère prédominance de ces derniers.

Dans ce type d'économie, on observe une part importante des cotisations sociales dans le total des prélèvements fiscaux. Elles servent au financement des régimes de protection sociale.

Ainsi le volume des prélèvements et la structure fiscale d'un pays dépendent de son niveau de développement, du mode d'organisation économique et de l'orientation politique en vigueur dans le pays.

## **I.2.2. La politique budgétaire dans les pays sous-développés.**

L'analyse des pays sous-développés a montré qu'il existe une relation étroite entre les caractéristiques socioéconomiques et les structures fiscales de ces pays. En effet, depuis les travaux des économistes<sup>65</sup> comme Chelliah et Hinrichs (1976) et Tait (1987), il est admis que la structure fiscale des pays sous-développés est dominée, par les impôts indirects. Bien qu'il existe des spécificités entre eux, les pays sous-développés présentent des caractéristiques communes qui déterminent leur politique fiscale. Au niveau social avec un taux d'alphabétisation faible, une structure économique désarticulée basée sur les produits agricoles de rente orientée vers l'exportation, un fort taux d'importation des produits de consommation directe, le revenu de la population est très faible. Par conséquent l'impôt direct n'est pas rentable. Les recettes fiscales sont basées sur les impôts indirects comme la taxe sur la consommation et les droits de douane (B. Salanié, 2002). La faiblesse du revenu est due à plusieurs raisons fondamentales:

- ✓ les personnes à hauts revenus dans ces pays détournent l'attention de l'administration fiscale pour ne pas payer d'impôts. Les revenus taxés sont faibles et moins nombreux d'où le déséquilibre dans le paiement d'impôts entre les couches sociales pauvres et celles riches ;
- ✓ la mauvaise organisation de l'administration fiscale est caractérisée par l'incompétence, la complaisance et la corruption de la plupart des agents du fisc<sup>66</sup> ;
- ✓ l'absence de textes juridiques clairs et cohérents favorise l'obtention de mauvais résultats ;
- ✓ l'existence d'un vaste secteur informel ne permet pas une bonne imposition des agents économiques de ce secteur ;
- ✓ les exonérations accordées aux entreprises étrangères et à certaines agents économiques, les fraudes fiscales, etc. constituent un manque à gagner pour le gouvernement pour financer les projets de développement économique.

## **II. LE CONTEXTE ÉCONOMIQUE ET FINANCIER**

### **II.1. Situation économique et financière récente**

L'activité économique a été marquée en 2013 par la poursuite de l'exécution des projets d'appui au secteur agricole à travers le Programme national d'investissement

<sup>65</sup> Cités par DOUGNA (1995).

<sup>66</sup> A cet effet, Chambas (2005), estime qu'il existe une forte relation entre le bas niveau des recettes et les indicateurs de gouvernance comme la faiblesse de l'Etat de droit, l'instabilité politique et la corruption.

agricole et de sécurité alimentaire (PNIASA) et la mise en œuvre de la politique des grands travaux de renforcement des infrastructures économiques. Le taux de croissance réel est de 5,4% en 2013 contre 5,8% en 2012. Cette croissance est tirée par les secteurs secondaire et tertiaire. En revanche, le secteur primaire est resté stable en liaison avec le repli de la production agricole.

L'inflation mesurée par l'indice harmonisé des prix à la consommation (IHPC) est de 1,8% en 2013 contre 2,6% en 2012.

L'exécution des opérations financières de l'Etat au titre de l'année 2013, comparativement à 2012, est caractérisée par un accroissement de 24,7% des recettes totales et dons et une progression de 16,0% des dépenses totales et prêts nets, se traduisant par une amélioration du solde global base caisse qui passe de -127,0 milliards de FCFA en 2012 à -111,9 milliards de FCFA en 2013.

S'agissant des transactions avec le reste du monde, elles seraient caractérisées par un déficit courant de 181,4 milliards de FCFA en 2013, représentant l'équivalent de 8,8% du PIB. Le solde du compte de capital et d'opérations financières serait de 215,2 milliards de FCFA, soit une progression de 41,2 milliards de FCFA. En conséquence, le solde global de la balance des paiements ressortirait excédentaire de 33,8 milliards de FCFA contre un déficit de 17,3 milliards de FCFA en 2012.

Sur le plan monétaire, la situation à fin décembre 2013 comparée à fin décembre 2012 est marquée par une amélioration de 33,8 milliards de FCFA de la position extérieure nette, un renforcement du crédit intérieur de 39,7 milliards de FCFA et une expansion de la masse monétaire de 8,0%.

## **II.2. Perspectives**

Les objectifs d'émergence économique à laquelle aspire le Togo devraient être définis à partir des résultats d'un benchmarking sur les performances des pays émergents d'Afrique, d'Europe, d'Amérique Latine et d'Asie.

Il s'agit de rechercher une référence devant servir de modèle pour le Togo dans sa marche vers le statut de pays émergent. Tout au long du vingtième siècle et même avant, des pays ayant des profils macroéconomiques similaires à ceux du Togo, voire moins favorables, ont accédé en quelques décennies au statut de pays émergents. Ces pays émergents, quels sont-ils? Quelles politiques macroéconomiques ont-ils mises en œuvre pour passer de leur situation de pays pauvres au statut de pays émergents? Ces pays peuvent-ils servir de modèle pour le Togo qui veut engager les transformations structurelles devant le conduire au statut de pays émergent?

Pour répondre à ces questions, nous avons examiné les comptes macroéconomiques des pays membres du Fonds Monétaire International (FMI)<sup>67</sup> et

---

<sup>67</sup> World Economic Outlook Database, April 2014 [www.imf.org](http://www.imf.org)

de la Banque Mondiale<sup>68</sup>. Les données vont de 1980 à 2013 ou de 1960 à 2013 selon les indicateurs et les sources. Nous avons ainsi examiné les données de plus de cent quatre-vingt (180) pays, et sélectionné à partir de cette population les pays qui peuvent constituer des références crédibles pour le Togo. La méthode utilisée est celle de l'analyse graphique, complétée par le calcul de tendances et de moyennes arithmétiques<sup>69</sup>.

Les indicateurs analysés se présentent comme suit :

1. Taux de croissance du PIB réel ;
2. Part du PIB exprimé en parité de pouvoir d'achat (PPA) dans le PIB mondial ;
3. Taux d'investissement ;
4. Taux d'épargne nationale ;
5. Recettes budgétaires rapportées au PIB ;
6. Dépenses publiques rapportées au PIB ;
7. Taux d'endettement public ;
8. Solde extérieur courant rapporté au PIB ;
9. Propension moyenne à exporter les biens et services ;
10. Propension moyenne à importer les biens et services ;
11. Flux entrant et flux sortant d'investissement direct étranger rapporté au PIB ;
12. Masse monétaire rapportée au PIB ;
13. Valeur ajoutée (VA) de l'industrie rapportée au PIB.

L'analyse a d'abord porté sur un échantillon de pays d'Afrique, d'Amérique, d'Europe et d'Asie. En procédant par élimination, nous avons en définitive retenu un nombre limité de pays d'Asie eu égard aux résultats que ces derniers ont obtenus au cours des quatre ou cinq dernières décennies et qui les ont propulsés au rang de pays émergents.

Eu égard à la spécificité de notre thématique qui porte sur la politique budgétaire et l'émergence, notre analyse s'est focalisée sur la croissance économique et les variables budgétaires (recettes, dépenses, dette publique).

Les résultats synthétiques de ce benchmarking qui vont servir d'hypothèses pour les projections du cadre macroéconomique à moyen terme dans le cadre de l'émergence du Togo se présentent comme suit :

---

<sup>68</sup> World Development Indicators, August 2014 [www.worldbank.org](http://www.worldbank.org)

<sup>69</sup> Voir en Annexe 1 Résultats du benchmarking

**Tableau 1** : Hypothèses de projection 2015-2019 tirées de la synthèse du benchmarking

	<b>Constant GDP Growth % Change</b>	<b>Total Investment % GDP</b>	<b>General Government Revenue % GDP</b>	<b>Total Government Expenditure % GDP</b>	<b>Broad money (% of GDP)</b>
<b>China</b>	<b>9.9</b>	<b>33.1</b>	<b>19.6</b>	<b>21.6</b>	<b>14.5</b>
<b>Korea</b>	<b>9.6</b>	<b>34.4</b>	<b>18.1</b>	<b>15.4</b>	<b>-8.4</b>
<b>Malaysia</b>	<b>7.2</b>	<b>36.9</b>	<b>30.7</b>	<b>29.7</b>	<b>21.2</b>
<b>Mauritius</b>	<b>6.2</b>	<b>22.8</b>	<b>18.1</b>	<b>23.8</b>	<b>34.8</b>
<b>Singapore</b>	<b>8.6</b>	<b>45.4</b>	<b>33.5</b>	<b>22.2</b>	<b>42.8</b>
<b>Thailand</b>	<b>8.0</b>	<b>31.9</b>	<b>31.9</b>	<b>20.0</b>	<b>7.8</b>
<b>Taiwan</b>	<b>8.5</b>	<b>26.7</b>	<b>23.7</b>	<b>27.6</b>	
<b>Moyenne</b>	<b>8.3</b>	<b>33.0</b>	<b>25.1</b>	<b>22.9</b>	
<b>Ecart type</b>	<b>1.3</b>	<b>7.3</b>	<b>6.8</b>	<b>4.7</b>	

Source : Equipe chargée de la thématique

14. **Taux de croissance du PIB réel** : 10% en moyenne par an (références : China, Korea)
15. **Taux d'investissement** : 35% en moyenne par an (références : China, Korea, Malaysia)
  1. Tiré par la FBCF publique pour 20%
  2. FBCF privée : taux de croissance moyen du PIB nominal des cinq dernières années
16. **Recettes budgétaires en pourcentage du PIB** : 25% (moyenne)
  1. Taux de pression fiscale : 23%
  2. Part des recettes non fiscales : 2%
17. **Dépenses totales du Gouvernement en pourcentage du PIB** : 30%
  1. Dépenses en capital : 20%
  2. La différence soit 10% sera prise en charge par le secteur privé
  3. Les dépenses courantes seront plafonnées à l'équivalent de 10% du PIB
18. **Les dons** : 1% du PIB
19. **Déficit global** : se situera entre 4% et 5% du PIB

Les autres hypothèses de projection hors benchmarking se présentent comme suit :

## **20. Au niveau des secteurs et branches du PIB**

1. Dynamique imprimée par le PNIASA maintenue dans le secteur primaire
2. Augmentation sensible de la part relative du secteur secondaire en général et des industries manufacturières en particulier (...)
3. Augmentation sensible de la part de la branche "Transport et Télécommunication" au niveau du secteur tertiaire

21. **Au niveau des échanges extérieurs** : hausse significative des exportations de produits manufacturés et des investissements directs étrangers, une accumulation importante de réserves brutes

22. **Au niveau du secteur monétaire** : amélioration du taux de liquidité de l'économie à travers une expansion de la masse monétaire, via le crédit au secteur privé, sans provoquer de tensions inflationnistes.

Cet exercice a permis de choisir la Chine comme étant la référence devant guider les actions du Togo dans sa transition vers l'émergence.

### **II.2.1. Objectifs**

A moyen et long terme, le Gouvernement devrait s'engager à maintenir et consolider la stabilité du cadre macro-économique, et à créer les conditions du respect des orientations indiquées ci-dessus.

Le cadrage macroéconomique à moyen terme (2015-2019) élaboré à partir du modèle de cadrage du Ministère de l'Economie et des Finances (MEF) et celui à long terme (2020-2034) élaboré à partir de l'outil DSAF<sup>70</sup> visent à : (i) accélérer la croissance économique pour la porter à près de 10,0% l'an sur toute la période de 20 ans ; (ii) maintenir une stabilité des prix en ligne avec ceux des principaux partenaires et (iii) contenir le déficit public et celui du compte courant de la balance des paiements à un niveau soutenable.

### **II.2.2. Hypothèses de projection**

Les hypothèses du cadrage macroéconomique se présentent comme suit :

A moyen terme il est projeté:

- un taux de croissance de la population de 2,8%.
- Les exportations de biens et services en pourcentage du PIB seraient de 45,1% et les importations de biens et services représenteraient en 76,7% du PIB en moyenne sur la période.

---

<sup>70</sup> Debt Sustainability Analysis Framework (IMF/WB)



S'agissant des hypothèses de projection à long terme, ils se présentent comme suit :  
 Au niveau du secteur réel, des prix et des échanges extérieurs, il est projeté :

- un taux de croissance du PIB réel de 9,0% ;
- un taux d'inflation en deçà de 3,0%, soit 2,1% ;
- un taux de croissance de la population de 2,8% ;
- une élasticité de 1,4% par rapport au PIB nominal pour les exportations de biens et services;
- une élasticité de 1,0% par rapport au PIB nominal de 2020-2023 puis de 0,8% de 2021-2035 pour les importations de biens et services ;
- une élasticité de 0,5% par rapport au PIB nominal pour les transferts de fonds des migrants ;
- une élasticité de 0,7% par rapport au PIB nominal pour les investissements directs étrangers (IDE).

Les hypothèses de projection des indicateurs de finances publiques sont résumées dans le tableau ci-dessus.

**Tableau 2** : Hypothèses de projection des indicateurs de finances publiques

	<b>Elasticité</b>	<b>Ratio au PIB (%)</b>
Recettes fiscales totales	1,0	-
Recettes non fiscales totales	1,0	-
Salaires et traitements	0,8	-
Transferts et subventions	0,9	-
Autres dépenses courantes	0,9	-
Dépenses Totales de Capital	0,7	-
Prêts-Projets		3,0

Source : Equipe chargée de la thématique

### **III. LA POLITIQUE BUDGÉTAIRE POUR L'ÉMERGENCE DU TOGO**

La stratégie de développement devrait viser la réduction de la pauvreté et l'amélioration des conditions de vie des populations. Dans ce cadre, le gouvernement mettra en place à moyen terme des conditions favorables à une croissance forte, saine et durable en vue de faire du Togo un pays émergent.

Le gouvernement s'appuiera sur la politique budgétaire et en utilisera les instruments que sont les recettes, les dépenses et le financement budgétaire en vue de booster la croissance économique tout en veillant à maîtriser les autres fondamentaux à savoir l'inflation, la dette publique et le déficit extérieur courant.

Pour ce faire, le gouvernement aura comme objectifs l'amélioration de la gouvernance d'une manière générale et la mise en œuvre des réformes sectorielles

essentielles à la levée des principaux obstacles à l'investissement privé, notamment étranger et à l'élimination des obstacles aux activités du secteur privé.

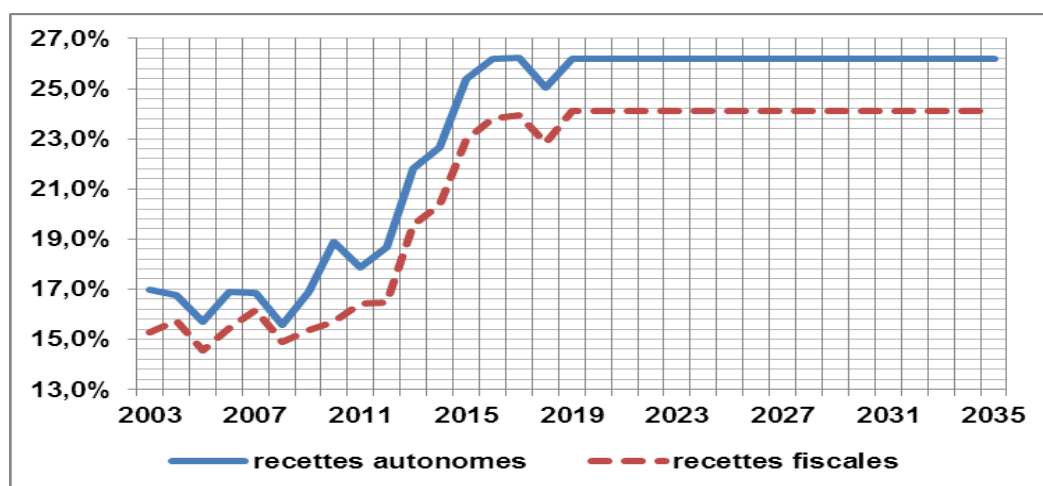
Sur le plan budgétaire, le gouvernement mettra en œuvre des réformes qui prennent en compte les directives des institutions régionales et internationales. Il s'emploiera à : (i) mener une politique prudente en matière de finances publiques en améliorant la qualité des dépenses afin de préserver la stabilité macroéconomique ; (ii) accroître les recettes afin de dégager une plus grande marge de manœuvre budgétaire pour financer les dépenses prioritaires, y compris des investissements supplémentaires dans les infrastructures et (iii) renforcer la gestion des finances publiques et la gouvernance pour améliorer la transparence des finances publiques, la planification et la mise en œuvre du budget, rehausser la productivité des dépenses publiques et réduire les risques budgétaires.

La composition et l'efficacité des dépenses publiques devraient être également améliorées. A cet effet, l'évolution des dépenses courantes sera maîtrisée afin d'accroître les dépenses en investissement et celles relatives à la lutte contre la pauvreté.

### III.1. La fiscalité

La pression fiscale devrait se situer en moyenne à 24,0% sur la période de 2015 à 2035, atteignant 24,1% à partir de 2019 ; ce qui traduirait une évolution en moyenne annuelle du recouvrement des recettes fiscales de 11,7% en valeur relative et de 231,4 milliards de FCFA en valeur absolue sur la période (cf. graphique ci-dessous).

**Graphique 1 : Evolution des recettes en % du PIB nominal**



Source : Equipe chargée de la thématique à partir des données de la projection

Cette situation bénéficierait ainsi des retombées des réformes fiscales en cours, notamment la rationalisation des dépenses fiscales dans un contexte de renforcement de la modernisation et de l'interconnexion des régions.

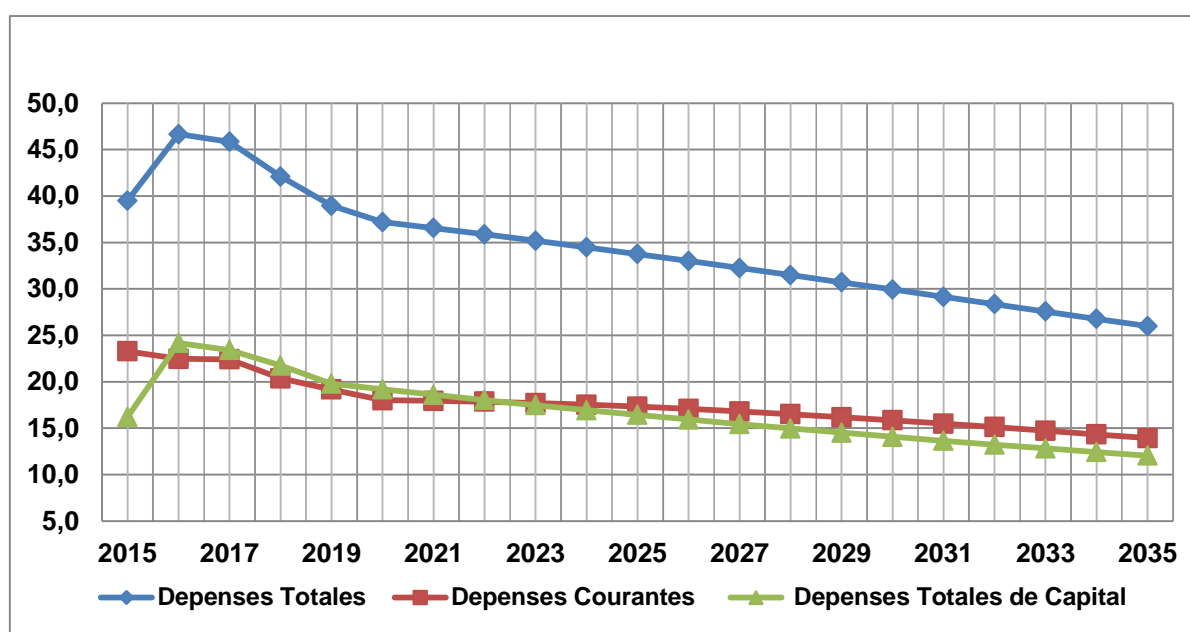
En effet, pour réaliser l'objectif d'accroissement des recettes budgétaires, le gouvernement s'engage à : (i) rationaliser les dépenses fiscales à travers notamment la mise en place d'un nouveau Code général des impôts incitatif qui supprimera toutes les dérogations qui se seront avérées inefficaces et (ii) améliorer les performances des régies financières en s'appuyant sur des plans stratégiques de modernisation des administrations fiscale et douanière. Ces plans incluent le renforcement des moyens techniques des régies financières, à travers notamment l'extension du champ de couverture des opérations informatisées (fiscales y compris celles liées au dédouanement, cadastrales, foncières et domaniales). Par ailleurs, ces plans devraient procéder à un élargissement de l'assiette fiscale grâce notamment à une fiscalisation du secteur informel.

Il est également attendu des retombées positives liées à la mise en œuvre du programme de rattrapage du gap infrastructurel du pays qui devrait, à court terme, augmenter le stock de capital du pays et donc le PIB potentiel. Ce programme massif de construction des infrastructures devrait également, à moyen terme, se traduire par l'amélioration des conditions générales de déroulement des activités économiques et contribuer à l'augmentation de l'assiette fiscale et, potentiellement, des recettes fiscales.

### III.2. Les dépenses publiques

Les dépenses courantes et les dépenses d'investissement devraient progresser en moyenne respectivement de 8,6% et 10,3% entre 2015 et 2035. En pourcentage du PIB, elles se situeraient en moyenne respectivement à 17,6% et 16,7% sur la période. S'agissant des dépenses publiques totales, elles passeraient de 39,5% du PIB en 2015 à 26,0% en 2035 comme le montre le graphique ci-dessous.

**Graphique 2 : Evolution des dépenses publiques en % du PIB de 2015 à 2035**



Source : Equipe chargée de la thématique à partir des données de la projection.

L'obtention de ces résultats implique la mise en œuvre d'un certain nombre d'actions. D'abord, le processus de planification, d'évaluation et de sélection des projets d'investissement public sera amélioré de manière à rehausser leur productivité. Le choix des projets et programmes d'investissements reposera sur leur contribution à la croissance économique et à l'atteinte des objectifs de développement durable post Objectifs du millénaire pour le développement (OMD). La priorité sera de promouvoir les investissements porteurs de croissance accélérée et de promotion de l'emploi pour le développement durable.

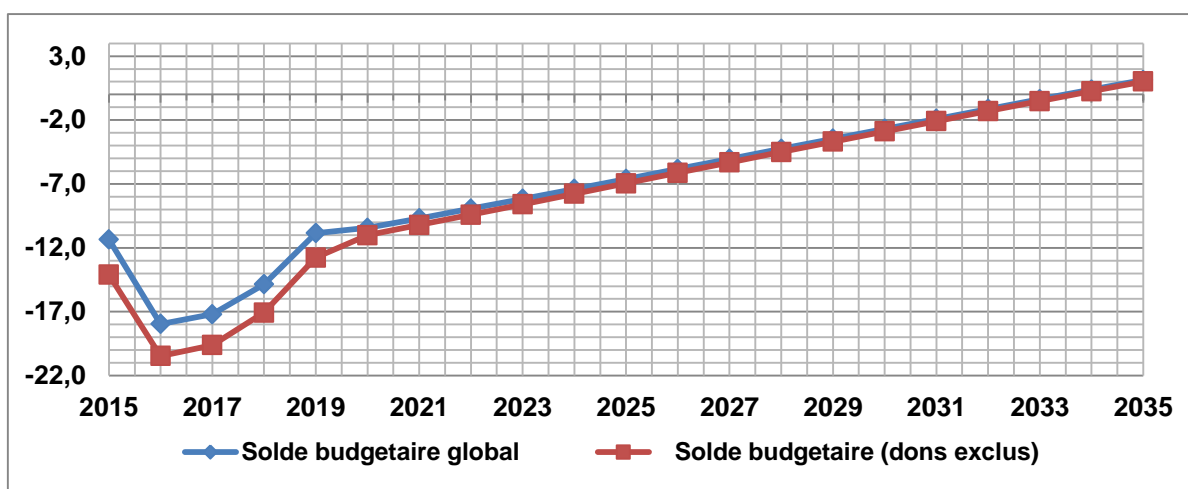
Une politique de maîtrise des dépenses de fonctionnement sera concomitamment engagée. Les dépenses de fonctionnement seront maîtrisées, notamment à travers une meilleure planification des dépenses permanentes (eau, électricité et téléphone) et l'application de mesures visant à les réduire. Ces dépenses doivent être évaluées avec réalisme sur la base du répertoire des prix de référence.

S'agissant spécifiquement des dépenses de personnel, leurs prévisions devront être éclatées par structure ou direction en vue de faciliter l'exécution budgétaire et le suivi. Cet éclatement devra faire ressortir l'ensemble des éléments de rémunérations conformément à la grille salariale. Le gouvernement veillera à l'amélioration des conditions de travail et de vie des employés du secteur public eu égard à l'amélioration du niveau des recettes publiques en vue de préserver la paix sociale indispensable au bon déroulement des activités du secteur privé.

### III.3. Le solde budgétaire et son financement

Le solde budgétaire global est déficitaire et devrait s'améliorer de façon tendancielle jusqu'en 2034, année à laquelle il serait excédentaire. Le déficit représenterait 11,3% du PIB en 2015 contre un excédent du solde budgétaire en fin de période (2035), soit 1,1% du PIB.

**Graphique 3 : Evolution du solde budgétaire en % du PIB de 2015 à 2035**



Source : Equipe chargée de la thématique à partir des données de la projection.

Le déficit budgétaire sera financé par un recours à l'endettement. Pour ce qui concerne les financements extérieurs, le gouvernement devrait poursuivre une stratégie d'endettement prudente en privilégiant les emprunts à des conditions concessionnelles et/ou du marché international, et orientés vers les secteurs porteurs de croissance et les infrastructures. Le gouvernement veillera au respect de la soutenabilité de la dette.

Par ailleurs, le gouvernement continuera d'exploiter les possibilités offertes par le marché financier régional à travers les émissions de bons de Trésor et les emprunts obligataires.

Les prévisions au titre de l'amortissement et des charges de la dette publique seront faites en tenant compte des échéanciers établis de commun accord avec les créanciers.

Les nouveaux engagements en matière de prêts devront se conformer aux orientations de la stratégie nationale d'endettement.

Quant à la réduction des arriérés, elle tiendra compte des priorités du gouvernement et de la capacité de son financement afin d'éviter l'aggravation du déficit.

#### **IV. LES CONTRAINTES DE LA POLITIQUE BUDGÉTAIRE**

##### **IV.1. Le problème à long terme de la soutenabilité de la dette publique**

L'analyse de la soutenabilité de la dette publique est le miroir de la soutenabilité des politiques budgétaires. Elle consiste à analyser l'évolution de l'accumulation de la dette publique au cours du temps sur un horizon de moyen et long terme. Cette analyse décompose aussi les facteurs clés sous-jacents à la dynamique de l'accumulation de la dette. Ceci permet d'avoir une appréciation non seulement du profil de l'endettement public mais aussi de ses sources. Elle permet aussi de vérifier la "robustesse" de la soutenabilité de la dette face à plusieurs chocs macroéconomiques probables.

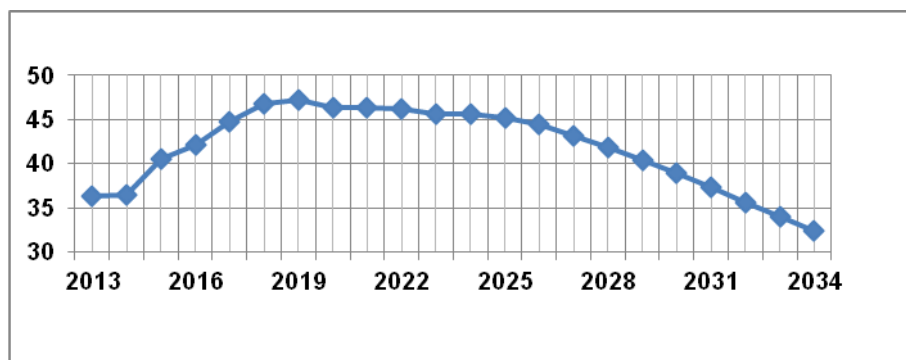
L'hypothèse tient au fait que l'Etat recourt à l'emprunt pour équilibrer le budget et par conséquent, fait croître la demande publique, la politique monétaire étant confiée exclusivement à la BCEAO. Notre analyse ne s'appesantira donc pas sur la monétisation du déficit budgétaire.

Cette analyse a été faite à l'aide du nouveau cadre de viabilité de la dette (CVD) construit par le FMI et la Banque mondiale.

Sous le scénario de référence, on remarque une tendance haussière du taux d'endettement public jusqu'en 2019 sous la forte pression du déficit primaire. Ce taux s'est stabilisé autour de 45% du PIB entre 2019 et 2025 avant d'amorcer une baisse

significative à long terme sous l'effet de la baisse des dépenses primaires et la contribution positive de la dynamique endogène due au fort taux de croissance.

**Graphique 4 : Evolution de la dette en % du PIB**



Source : Equipe chargée de la thématique à partir des données de la projection

Pour appréhender le processus d'accumulation de la dette, nous allons centrer notre analyse sur l'équation de la dynamique de la dette.

#### **IV.1.1. Analyse de la dynamique de la dette**

La dynamique de la dette publique montre que l'encours de la dette publique enregistré à l'année (t) est égal à l'encours de la dette publique enregistré à l'année (t-1) plus les intérêts payés sur cet encours moins l'excédent budgétaire primaire (ou plus le déficit budgétaire primaire). Cette contrainte est exprimée algébriquement par:

$$B_t = (1 + i)B_{t-1} - SP_t \quad (1)$$

Avec  $B_t$  : la dette publique à l'année (t)

$B_{t-1}$  : la dette publique à l'année (t-1)

$i$  : le taux d'intérêt nominal

$SP_t$  : le solde public primaire

Le PIB est un agrégat sur lequel les pouvoirs publics s'appuient pour apprécier, de manière globale, leur potentiel de recettes. Sa croissance, instantanée et, surtout, de long terme, sont des critères essentiels dans l'évaluation de la soutenabilité des finances publiques.

Ainsi, en rapportant l'encours de la dette au PIB à l'année (t), nous avons la relation suivante :

$$\frac{B_t}{PIB_t} = \frac{(1 + i)B_{t-1}}{PIB_t} - \frac{SP_t}{PIB_t} \quad (2)$$

Le PIB courant peut s'exprimer en fonction de sa valeur de l'année précédente ( $PIB_{t-1}$ ) qui augmente selon le taux de croissance ( $g$ ), et le taux d'inflation ( $inf$ ) :

$$PIB_t = (1 + g)(1 + inf)PIB_{t-1} \quad (3)$$

En remplaçant l'équation (3) dans le (2), on obtient une nouvelle formule, où  $SP_t/PIB_t = sp_t$  représente le ratio.

On obtient :

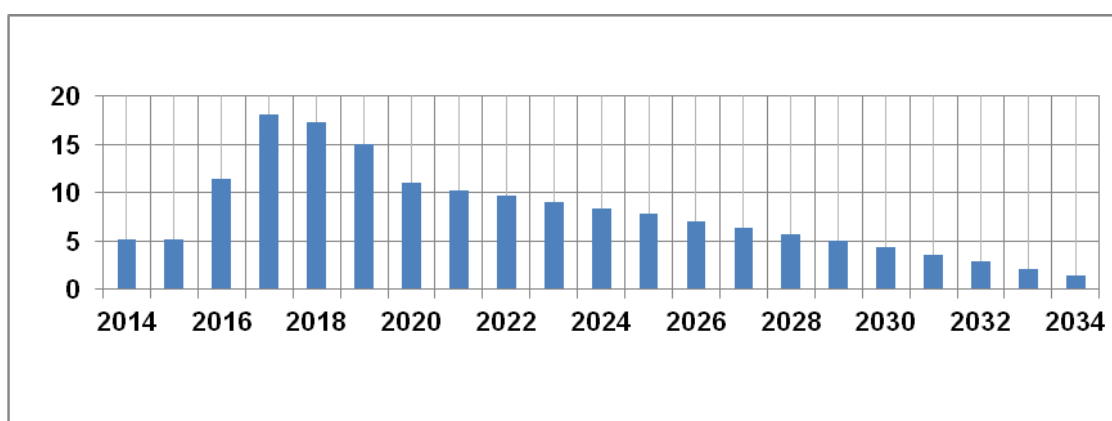
$$\frac{B_t}{PIB_t} = \frac{(1+i)B_{t-1}}{(1+g)(1+inf)PIB_{t-1}} - \frac{SP_t}{PIB_t} \quad (4)$$

Afin de distinguer les phases où la dette publique rapportée au PIB diminue de celles où au contraire elle augmente, le solde primaire doit être comparé, chaque année, au solde budgétaire qui stabilise la dette.

Deux facteurs principaux contribuent à l'accumulation de la dette. Il s'agit du solde primaire et de la dynamique endogène.

- ❖ le solde primaire  $SP_t$  (les recettes moins les dépenses hors charge d'intérêts). Dans le cadre de notre projection de 2014 à 2034, il se situe en moyenne à 7,9% du PIB. Il a une tendance baissière à partir de 2018. Il représente le facteur aggravant du taux d'endettement. Ceci nécessite des ajustements budgétaires afin de dégager des excédents budgétaires suffisants pour réduire le taux d'endettement.

**Graphique 5 : Evolution du déficit primaire en % du PIB**



Source : Equipe chargée de la thématique à partir des données de la projection

- ❖ la dynamique endogène

Les variations de l'endettement dépendent très fortement de l'écart entre le taux d'intérêt et le taux de croissance économique.

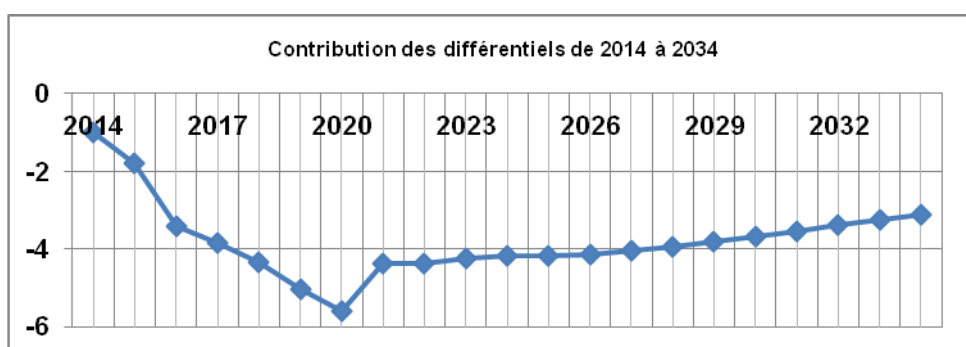
Un taux d'intérêt élevé a un impact négatif sur l'endettement. S'il est supérieur au taux de croissance économique, il accroît mécaniquement la dette publique, même avec un solde primaire en équilibre ou excédentaire.

Au contraire, le taux de croissance économique réel a un impact positif sur le taux d'endettement. S'il est supérieur au taux d'intérêt, cela permet de diminuer le taux d'endettement, même avec un solde primaire en déficit.

La projection du taux de croissance est normative et se situe en moyenne à 9% sur la période 2014 à 2034.

Cette projection normative du taux de croissance dépasse largement le taux d'intérêt apparent du portefeuille de la dette. L'écart négatif entre le taux d'intérêt et le taux de croissance permet de baisser le taux d'endettement.

**Graphique 6 : Contribution des différentiels entre taux d'intérêt et croissance économique**



Source : Equipe chargée de la thématique à partir des données de la projection

La méthode fondée sur la contrainte budgétaire inter-temporelle permet d'estimer l'effort budgétaire requis afin de stabiliser ou de réduire le ratio d'endettement. Ainsi, la variation du taux d'endettement permet de déterminer le solde primaire qui stabilise le taux d'endettement à son niveau de l'année précédente. Les critères de convergence de l'UEMOA, contrairement à la Zone Euro n'ont pas de norme sur le solde primaire.

A partir de l'équation (4)  $\frac{B_t}{PIB_t} = \frac{(1+i)B_{t-1}}{(1+g)(1+inf)PIB_{t-1}} - \frac{SP_t}{PIB_t}$ , on introduit le taux d'intérêt

réel  $r$ , que l'on obtient en défalquant le taux d'inflation du taux d'intérêt nominal, selon la relation ci-dessous :



$$1 + r = (1 + i) / (1 + inf) \quad (5)$$

On obtient finalement la règle de progression du ratio  $b_t = \frac{B_t}{\text{PIB}_t}$ , comme suit :

$$b_t - b_{t-1} = \frac{(1+r)}{(1+g)} b_{t-1} - b_{t-1} - sp_t \quad (6)$$

Après simplification, l'équation devient :

$$\Delta(b_t) = \frac{(r-g)}{(1+g)} b_{t-1} - sp_t \quad (7)$$

Nous montrons que la variation du ratio  $B_t/\text{PIB}_t$  est d'autant plus élevée que le déficit et le taux d'intérêt sont élevés et que le taux de croissance est faible. A l'inverse la variation est d'autant plus faible (voire négative) que l'excédent budgétaire et le taux de croissance sont importants et que le taux d'intérêt est faible. Ainsi, en termes de politique budgétaire, pour stabiliser ce ratio, il faut avoir une variation nulle, c'est-à-dire :

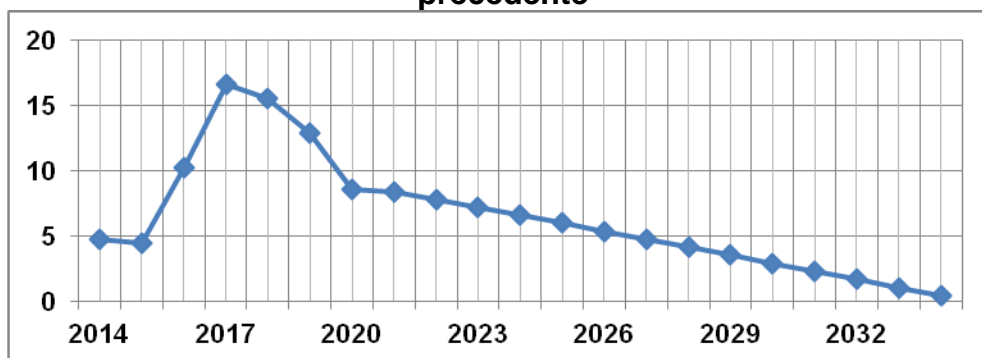
$$b_t - b_{t-1} = 0$$

Le solde stabilisateur est ainsi déduit et s'écrit de la manière suivante :

$$sp_t = \frac{(r-g)}{(1+g)} b_{t-1} \quad (8)$$

La contrainte de stabilité de la dette publique doit s'apprécier à long terme. La condition devient alors une contrainte simple exprimant le fait que le ratio de la dette publique ne doit pas dépasser un certain seuil déterminé par la pression fiscale maximale, les dépenses publiques minimales et les taux de croissance et d'intérêt si l'on veut qu'il puisse être compensé par des recettes futures.

**Graphique 7 : Effort budgétaire pour stabiliser la dette à son niveau de l'année précédente**



Source : Equipe chargée de la thématique à partir des données de la projection

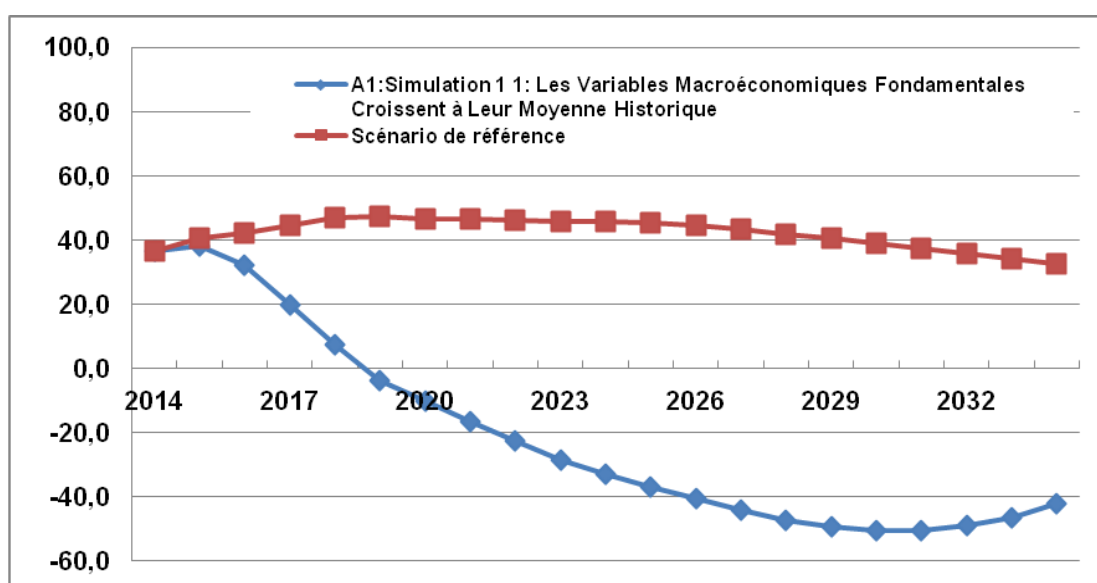
Selon l'analyse, l'effort que l'Etat doit fournir pour stabiliser le taux d'endettement public à son niveau de l'année précédente est considérable entre 2014 et 2017 du fait que les dépenses d'investissement qui devraient entretenir la croissance économique ont dégradé le solde primaire. À partir de 2018, la tendance baissière observée s'explique par la forte croissance économique due au retour sur investissements couplé à un faible taux d'intérêt sur toute la période de projection. Il revient donc de tester la résistance du scénario de référence aux chocs pour conclure si la politique budgétaire volontariste est soutenable.

#### IV.1.2. Scénarios alternatifs

Trois scénarios alternatifs sont simulés. Il s'agit de :

**Scénario 1 (A1) : la croissance du PIB réel et du solde primaire budgétaire reviennent à leur moyenne historique<sup>71</sup>**

**Graphique 8 : Évolution du taux d'endettement dans le cas du scénario 1**



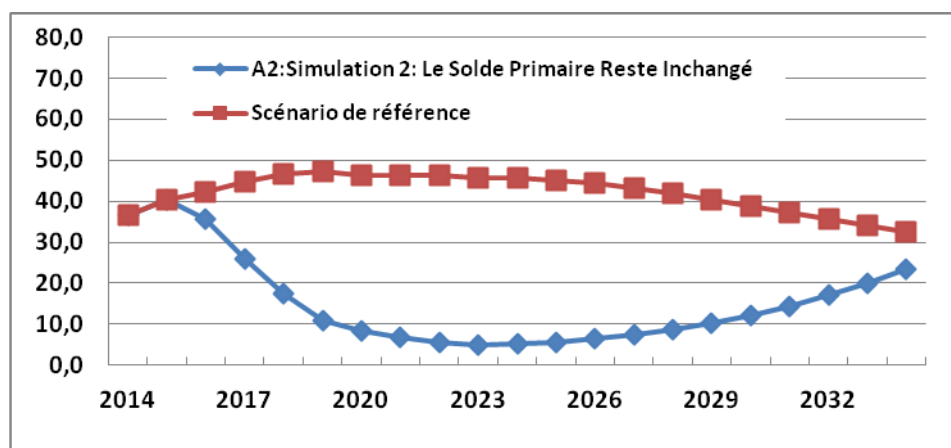
Source : Equipe chargée de la thématique

Dans le cas du taux de croissance réelle et du solde budgétaire revenant à leur moyenne historique à partir de 2015, le taux d'endettement enregistre une baisse sensible sur la période de projection se situant en dessous du scénario de référence.

<sup>71</sup> Il s'agit de la moyenne sur la période 2004 - 2013

## Scénario 2 (A2) : le solde primaire demeure inchangé à partir de 2014

**Graphique 9 : Évolution du taux d'endettement dans le cas du scénario 2**

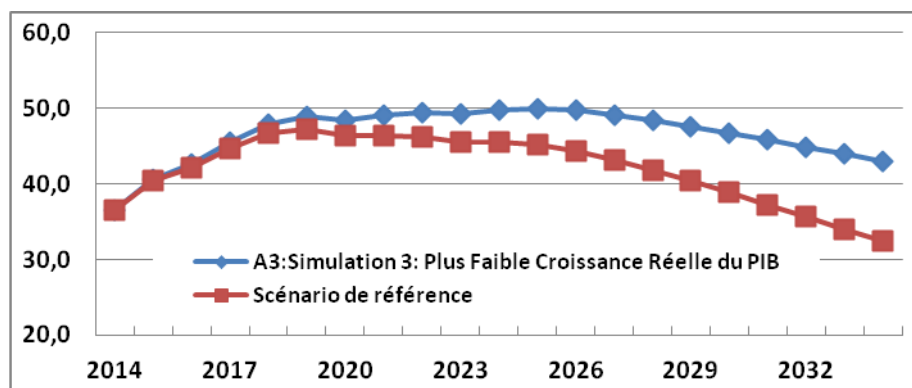


Source : Equipe chargée de la thématique

Comme dans le cas précédent, le taux d'endettement enregistre une baisse sensible sur la période de projection se situant en dessous du scénario de référence.

## Scénario 3 (A3) : léger fléchissement permanent du taux de croissance du PIB

**Graphique 10 : Évolution du taux d'endettement dans le cas du scénario 3**



Source : Equipe chargée de la thématique

Le taux d'endettement augmente lorsqu'il y'a un fléchissement permanent de l'ordre de 1% de la croissance du PIB. Cette situation peut s'expliquer par une détérioration du déficit budgétaire entraînant la mobilisation des ressources d'emprunts pour combler le gap.

La première conclusion qui se dégage de ces différentes simulations, fait ressortir que tout choc affectant l'activité réelle peut affecter la soutenabilité de la dette.

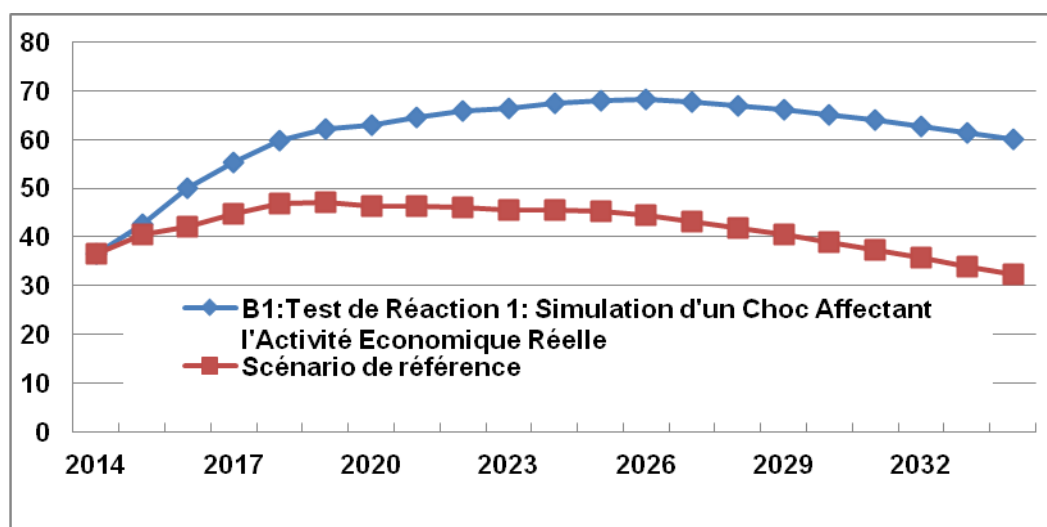
Nous allons simuler quatre tests de réaction de la politique budgétaire pour apprécier l'effet sur la soutenabilité budgétaire.

### IV.1.3. Tests de réaction sur la soutenabilité de la dette publique

Quatre tests de réaction sont simulés pour apprécier la résistance de la politique budgétaire aux chocs. Il s'agit de :

**Test de Réaction 1 (B1) : Simulation d'un choc affectant l'activité économique réelle.**

**Graphique 11 : Evolution du taux d'endettement dans le cas d'un choc affectant l'activité économique réelle**

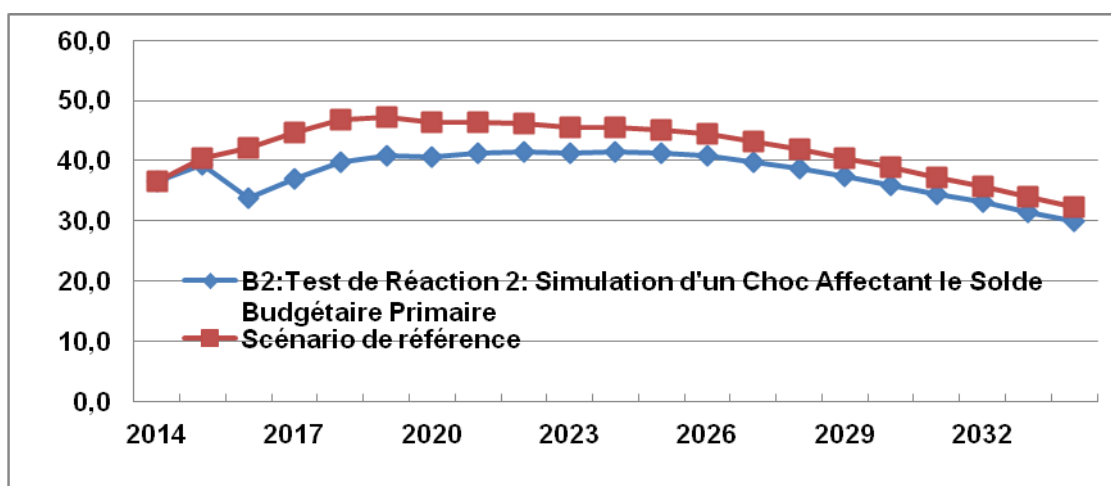


Source : Equipe chargée de la thématique

Lorsqu'on simule un choc de déviation d'un écart-type sur la moyenne historique du taux de croissance réelle en 2015 et en 2016, il s'ensuit une aggravation du déficit primaire entraînant une hausse de l'accumulation de l'endettement public. Cette hausse du taux d'endettement qui frôle la norme communautaire de 70% porterait un coup sévère à la soutenabilité budgétaire si le choc devenait plus prononcé. Cette situation peut amener à opérer des ajustements fiscaux douloureux pour dégager des excédents primaires.

**Test de réaction 2 (B2) : Simulation d'un choc affectant le solde budgétaire primaire.**

**Graphique 12 : Evolution du taux d'endettement dans le cas d'un choc affectant le solde budgétaire primaire**

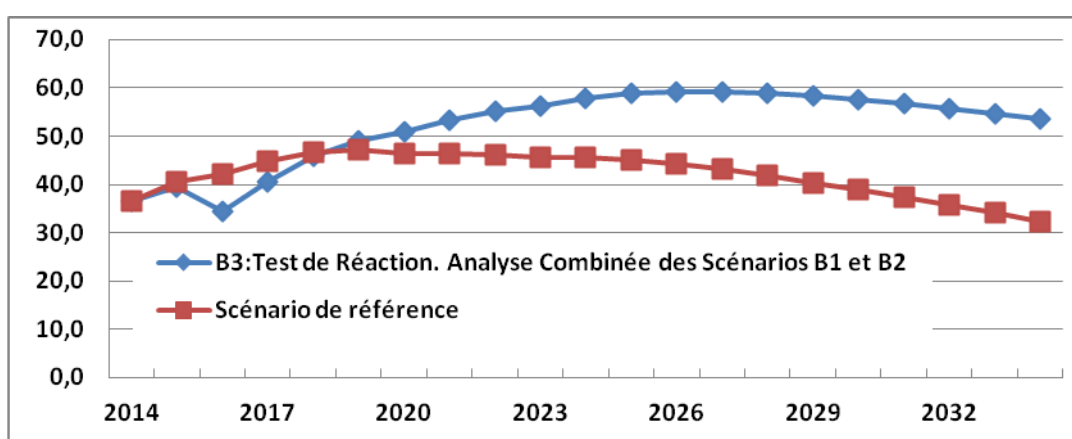


Source : Equipe chargée de la thématique

La simulation d'un choc de déviation d'un écart-type sur la moyenne historique du déficit primaire en 2015 et 2016 qui se chiffre respectivement à 4,1% du PIB pour les deux années susmentionnées reste en-deçà de son niveau dans le scénario de référence qui se chiffre respectivement à 5,1% du PIB et 11,5% du PIB. Il s'ensuit un processus de désendettement qui situe le taux d'endettement en dessous de celui observé dans le scénario de référence sur toute la période de projection.

### Test de réaction 3 (B3) : Analyse combinée des scénarios B1 et B2.

**Graphique 13 : Evolution du taux d'endettement dans le cas des scénarii B1 et B2 combinés**



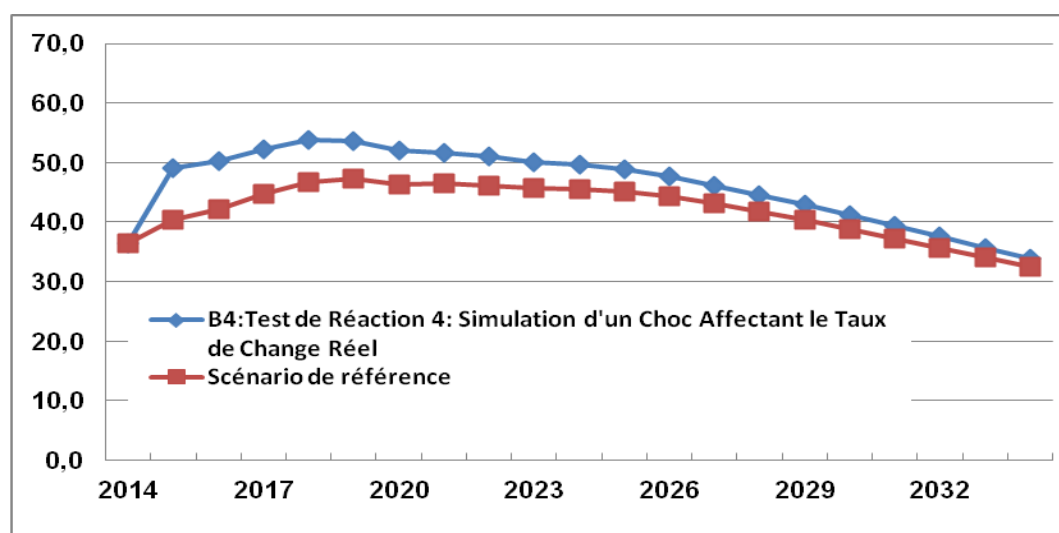
Source : Equipe chargée de la thématique

Dans ce cas, il s'agit d'une simulation de déviation d'un demi-écart-type sur la moyenne historique du taux de croissance réelle et d'une déviation d'un demi-écart-type sur la moyenne historique du solde primaire en 2015 et 2016. Le

déficit primaire qui résulte de ce choc par rapport au scénario de référence explique dans un premier temps la baisse du taux d'endettement constaté jusqu'en 2018. L'ampleur du choc sur l'activité réelle est plus importante que celle du choc sur le solde primaire. Ceci explique l'aggravation du déficit primaire et par conséquent l'accroissement du taux d'endettement.

**Test de réaction 4 (B4) : Simulation d'un choc affectant le taux de change réel.**

**Graphique 14 : Evolution du taux d'endettement dans le cas d'un choc affectant le taux de change**



Source : Equipe chargée de la thématique

Dans le cas du choc affectant le taux de change, c'est la dette libellée en devises qui subit le contrecoup et accroît ainsi le taux d'endettement public.

En conclusion, il ressort des analyses que tout choc affectant l'activité réelle est une menace à la soutenabilité budgétaire. Ceci peut amener à faire des ajustements douloureux des finances publiques afin de dégager des excédents primaires.

## IV.2. Les critères de convergence de l'UEMOA

La situation des critères de convergence dans ce scénario de croissance accélérée vers l'émergence se présente comme suit :

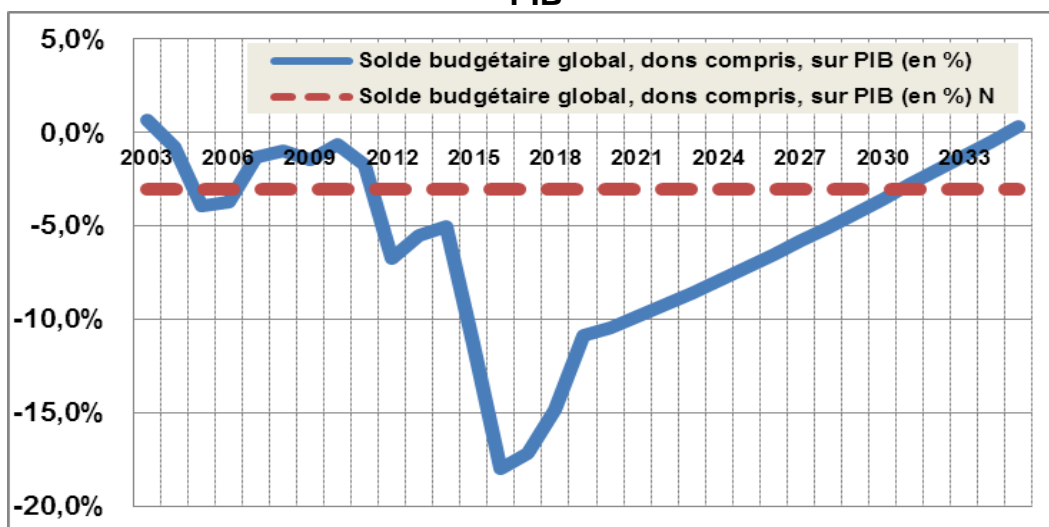
### IV.2.1. Critères de premier rang

- **Solde global y compris dons rapporté au PIB (norme  $\leq -3\%$ )**

Le ratio connaîtrait une forte détérioration en 2015 et en 2016 puis amorcerait une amélioration graduelle à partir de 2017. La norme attachée à ce critère serait

respectée en 2031. Ce profil du critère-clé de l'UEMOA s'explique par la forte progression des dépenses d'investissement sur la période de la projection. Les dépenses courantes ont été maîtrisées et les recettes budgétaires ont fortement augmenté. Les recettes de l'Etat ont en effet représenté en moyenne l'équivalent de 26,1% du PIB, les dépenses courantes 17,6% et les dépenses en capital 16,7% contre respectivement 18,0%, 17,6% et 5,5% sur la période 2003-2014.

**Graphique 15 : Evolution du solde budgétaire global, dons compris en % du PIB**

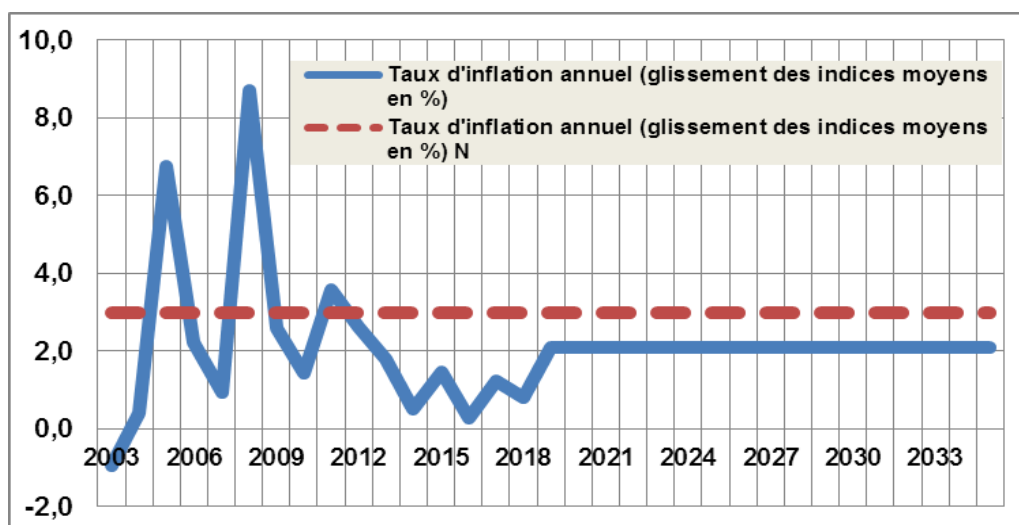


Source : Equipe chargée de la thématique

▪ **Taux d'inflation annuel moyen (norme :  $\leq 3\%$ )**

Le taux d'inflation annuel moyen se situerait à 1,9% en moyenne par an sur la période de la projection, contre une moyenne de 2,6% sur la période 2003-2014. Ce trend serait le résultat d'une politique de maîtrise des prix passant notamment par un accroissement significatif de la production et de la mise sur le marché des produits vivriers.

**Graphique 16 : Evolution du taux d'inflation annuel**

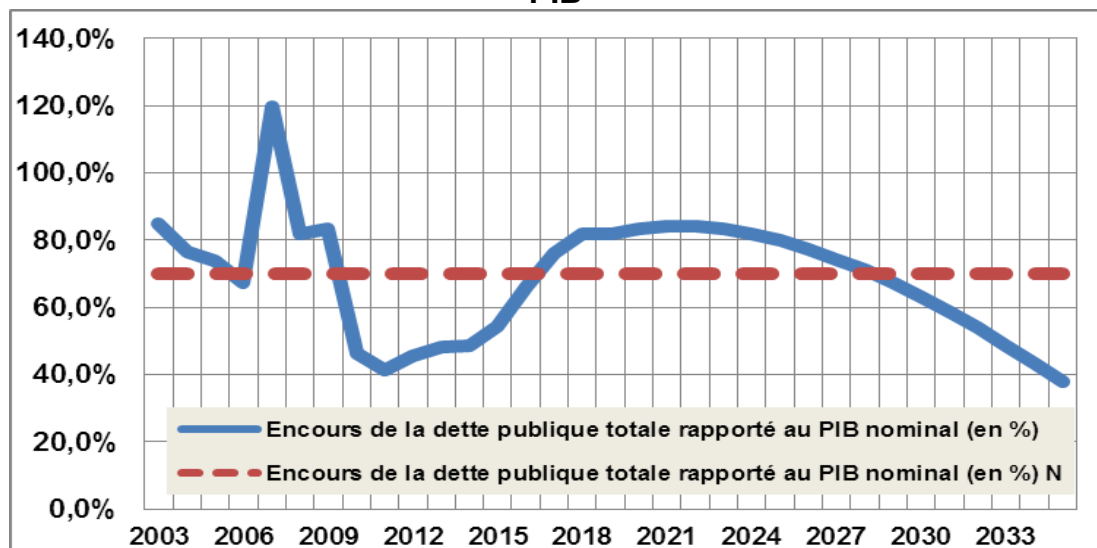


Source : Equipe chargée de la thématique

- **Ratio de l'encours de la dette publique totale rapporté au PIB (norme : <=70%)**

Le ratio se situerait en moyenne à 69,1% par an entre 2015 et 2034, contre 68,1% entre 2003 et 2014.

**Graphique 17 : Evolution de l'encours de la dette publique totale rapporté au PIB**



Source : Equipe chargée de la thématique

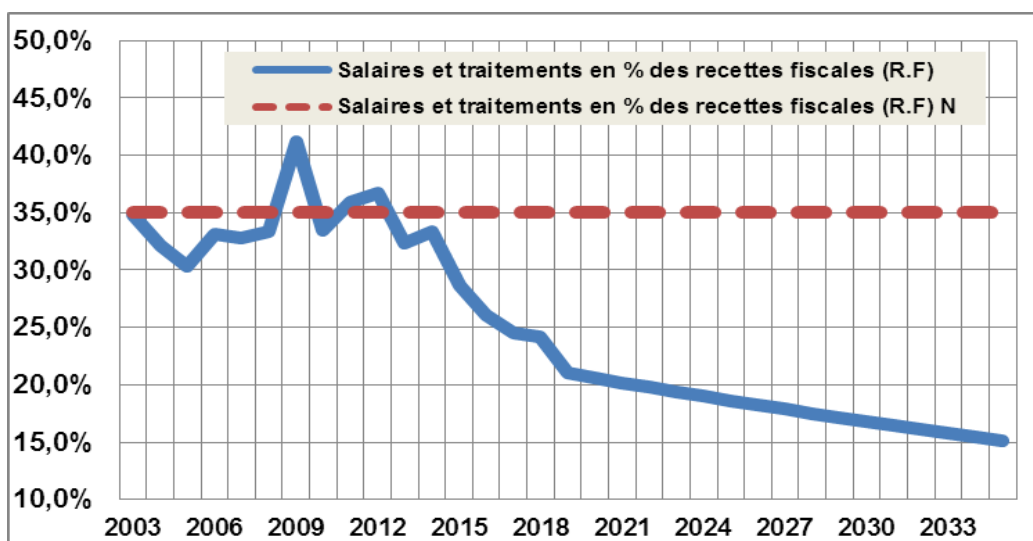
#### IV.2.2. Critères de second rang

- **Ratio de la masse salariale sur les recettes fiscales (norme: <=35%)**

Le ratio serait en moyenne de 19,5% par an sur la période de la projection, contre 34,1% sur la période 2003-2014. Ce résultat s'explique par une forte progression des recettes fiscales face à une évolution modérée de la masse salariale.



**Graphique 18 : Evolution du ratio de la masse salariale sur les recettes fiscales**

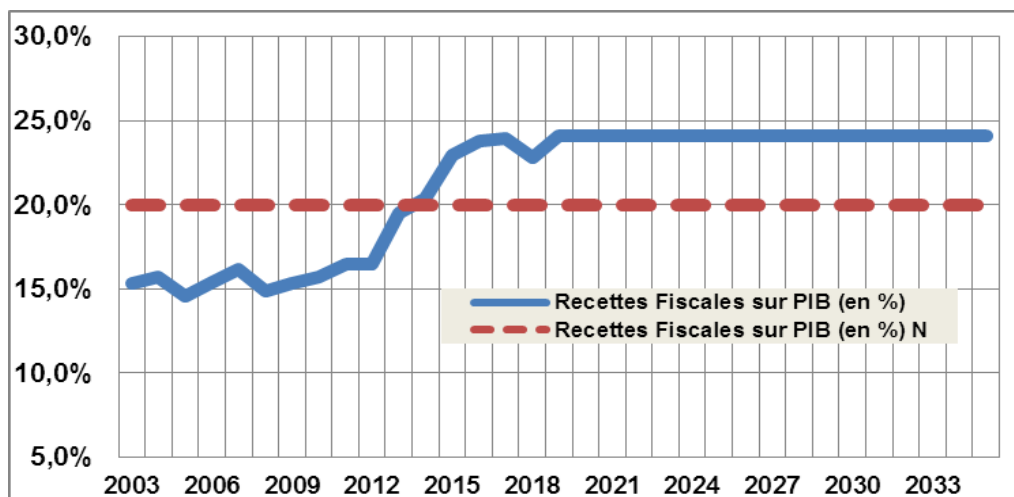


Source : Equipe chargée de la thématique

▪ **Taux de pression fiscale (norme :  $\geq 20\%$ )**

Le ratio se situerait en moyenne à 24,0% par an entre 2015 et 2034, contre 16,3% sur la période 2003-2014. Cette évolution est le résultat des efforts que le gouvernement entend déployer en matière d'élargissement de l'assiette fiscale et de recouvrement des recettes publiques.

**Graphique 19 : Evolution du taux de pression fiscale**



Source : Equipe chargée de la thématique

Certes le Togo ne respecte pas le critère clé de l'UEMOA sur la période de la projection. Cependant, ce mauvais comportement du critère se justifie par la forte progression des dépenses en capital requis pour créer les conditions favorables à l'accèsion du pays au statut de pays émergent.

## **V. LES FACTEURS DE RISQUE ET LES LIMITES À L'EFFICACITÉ DE LA POLITIQUE BUDGÉTAIRE**

### **V.1. Anticipations des agents, les délais de mise en œuvre et les fuites de revenus**

Les anticipations des agents économiques jouent un rôle central dans la réussite d'une politique économique. Une politique budgétaire de relance sera d'autant plus efficace que les individus croient en la reprise. Cela évitera les comportements attentistes et favorisera les actes de consommation et d'investissement. Ainsi, des anticipations optimistes peuvent jouer comme un amplificateur pour une politique de relance.

Les anticipations peuvent aussi limiter fortement l'efficacité d'une politique budgétaire. Dans le cas d'une politique de relance financée par l'emprunt, la théorie de l'équivalence ricardienne (Ricardo-Barro) énonce que les agents économiques anticipant une hausse future des impôts pour rembourser vont épargner davantage, réduisant de ce fait l'effet multiplicateur.

Enfin, selon le courant des anticipations rationnelles, les agents économiques connaissent l'ensemble des effets induits par les politiques économiques mises en place, notamment l'inflation. Ils ne seraient alors pas dupes et n'augmenteraient pas leurs dépenses, anticipant la dégradation de leur pouvoir d'achat.

L'ensemble de ces analyses démontre la nécessité de prendre en compte les anticipations des agents économiques lors de la prise d'une mesure de politique économique. Le suivi des indicateurs tels que l'indice de climat des affaires ou le moral des ménages (enquête mensuelle de conjoncture) va dans ce sens.

Les délais de mise en œuvre peuvent transformer une politique contracyclique en une politique procyclique. Par exemple, une politique budgétaire de rigueur (baisse des dépenses publiques, hausse des impôts) décidée pour faire face à une situation de forte croissance inflationniste peut, du fait des délais de mise en œuvre, produire ses effets, alors que la situation économique a évolué et que la croissance est ralentie, voire négative. Dans ce cas, la politique de rigueur risque d'aggraver la récession.

Dans une économie ouverte, l'effet multiplicateur peut être affaibli par deux fuites principales : l'épargne, et la consommation de produits importés.

L'effet multiplicateur est d'autant plus fort que la propension à consommer est forte. Si la hausse des revenus induite par la politique économique est affectée en grande partie à l'épargne, cela n'a pas d'effet d'entraînement positif sur l'économie (pas de consommation, donc pas de production supplémentaire).

De même, si une grande partie des revenus distribués se porte sur la consommation de produits importés, cela va entraîner une relance de la production des pays en question, mais n'aura aucun impact sur l'économie nationale.

## **V.2. Les coûts liés au financement de la politique budgétaire**

Pour financer une politique budgétaire de relance, l'État peut recourir soit à l'emprunt qui occasionne une hausse de la dette publique, soit à la hausse des impôts. Ces deux sources de financement comportent des limites.

### **V.2.1. L'emprunt, source d'effet d'éviction**

Le recours à l'emprunt peut entraîner un effet d'éviction, c'est-à-dire le rationnement de la demande de capitaux des agents privés sur le marché financier du fait de la présence de l'État. L'éviction s'appuie sur deux mécanismes :

- ✓ un **effet quantité** : l'État est un acteur puissant qui offre des garanties. Il sera donc servi en priorité par les prêteurs, ce qui réduit d'autant la quantité de capitaux disponibles pour les autres emprunteurs ;
- ✓ un **effet prix** : l'augmentation de la demande de capitaux sur les marchés financiers (investisseurs privés et État) face à une offre inchangée conduit à une hausse du prix des capitaux, c'est-à-dire l'accroissement des taux d'intérêt. Les capitaux deviennent ainsi plus coûteux pour les emprunteurs privés.

Cet effet d'éviction peut entraîner une baisse de l'investissement privé et freiner l'effet de relance impulsé par la politique budgétaire.

### **V.2.2. L'impôt, source de désincitation au travail**

Pour éviter cet effet d'éviction, l'État peut financer la politique économique en augmentant les impôts. Cependant, ce choix n'est pas sans conséquence.

L'économiste américain A. Laffer a montré, à travers sa fameuse «courbe en cloche», qu'au-delà d'un certain seuil d'imposition, les individus sont incités à réduire leur activité économique. Cela a deux effets majeurs : un frein pour la croissance économique, puisque l'activité se ralentit et une baisse des recettes de l'État (d'où l'expression « trop d'impôt tue l'impôt »).

## CONCLUSION

L'analyse du contexte économique et financier récent du Togo montre que des progrès ont été réalisés avec une situation globalement en amélioration. Cependant, le rythme de croissance économique est encore trop faible pour avoir un impact significatif en termes d'amélioration des conditions de vie des ménages.

Il s'avère donc indispensable de créer les conditions favorables à une croissance forte, saine et durable, en vue de faire du Togo un pays émergent.

A partir d'un benchmarking sur les performances des pays émergents d'Afrique, d'Europe, d'Amérique Latine et d'Asie, la Chine est choisie comme exemple réussi de pays émergent dont le Togo devrait s'inspirer.

Notre étude a montré qu'un Togo émergent est possible dans vingt (20) ans. Il s'agira, au cours de cette période de vingt ans, de créer les conditions pouvant favoriser l'émergence. Un effort d'investissement massif sera nécessaire, tant dans le capital physique que dans le capital humain. Le gouvernement prendra les initiatives requises pour accroître significativement la productivité totale des facteurs de production, notamment en poursuivant la mise en œuvre des réformes en matière de gouvernance. Il est de la plus haute importance de rendre le Togo attractif comme pays de destination privilégié pour les IDE qui ont joué un rôle non négligeable dans la transformation de pays pauvres en pays émergents.

Les investissements envisagés permettraient au Togo d'obtenir un taux de croissance du PIB réel d'environ 10,0% par an. Cette forte croissance du PIB réel permettrait de doubler le PIB réel par habitant en dix ans et de créer des emplois décents pour la population. Les transformations structurelles favorisées par l'afflux des IDE permettraient d'accroître les exportations de biens et services, de diminuer les importations de biens et services en les ramenant à terme à 60,0% du PIB et de ramener le déficit extérieur courant hors dons par rapport au PIB nominal à un niveau inférieur ou égal à 5%.

Ceci suppose l'amélioration de la gouvernance d'une manière générale et la levée des principaux obstacles à l'investissement privé, notamment étranger et à l'élimination des obstacles aux activités du secteur privé. Ces conditions constituent des préalables qui devraient être réalisés à moyen terme pour accroître l'activité économique.

Ainsi, le gouvernement s'appuiera sur la politique budgétaire en vue de créer les conditions de l'émergence tout en veillant à maîtriser les autres fondamentaux à savoir l'inflation, la dette publique et le déficit extérieur courant. Il s'agira de mener une politique prudente en matière de finances publiques en améliorant la qualité des dépenses afin de préserver la stabilité macroéconomique et d'accroître les recettes, permettant ainsi de dégager une plus grande marge de manœuvre budgétaire pour financer les dépenses prioritaires.

## RECOMMANDATIONS

En termes de politique économique, nous recommandons :

- ✓ la mise en œuvre des réformes sectorielles en vue de moderniser l'agriculture, de la rendre plus productive, et lui permettre, non seulement de contribuer à la sécurité alimentaire, mais de dégager des excédents de produits pour l'industrie et les exportations;
- ✓ la poursuite des réformes institutionnelles requises pour la levée progressive des principaux obstacles à l'investissement privé ;
- ✓ l'amélioration des performances des régies financières en s'appuyant sur des plans stratégiques de modernisation des administrations fiscale et douanière ;
- ✓ l'élargissement de l'assiette fiscale grâce notamment à une fiscalisation du secteur informel ;
- ✓ une meilleure planification des dépenses permanentes (eau, électricité et téléphone) et la mise en œuvre de mesures visant à les réduire.
- ✓ un choix plus rigoureux des projets et programmes d'investissements avec comme critère dominant leur contribution à la croissance économique et à l'atteinte des objectifs de développement durable ;
- ✓ l'amélioration du processus de passation des marchés publics relatifs aux projets d'investissement public en vue d'améliorer le taux de consommation des crédits à travers l'élimination des procédures redondantes et des goulots d'étranglement ;
- ✓ l'amélioration des conditions de travail et de vie des employés du secteur public eu égard aux bonnes performances attendues des recettes publiques en vue de préserver la paix sociale ;
- ✓ la mise en œuvre d'une stratégie d'endettement prudente en veillant à préserver la soutenabilité de la dette.

## REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Agbobli Edo K. M. (2012), Bilan de l'évolution économique et sociale du Togo depuis l'indépendance et perspectives, MEF- CNPE, Document de travail

BAILLY, J.-L. et CAIRE, C. (1999), Macroéconomie, Bréal.

BASLE, Maurice, (1997), Le Budget de l'Etat, La Découverte, Collections Repères, Paris

CAPUL, Jean-Yves et GARNIE, Olivier (2002), Dictionnaire d'Economie et des Sciences Sociales, Hatier

CHAMBAS, G. (2005), Afrique au sud du Sahara - Mobiliser des ressources fiscales pour le développement, Economica

Direction Générale de la Statistique et de la Comptabilité Nationale (2011), Publication des résultats définitifs du 4<sup>ème</sup> recensement général de la population et de l'habitat

DOUGNA, Paul Komi (1995), Finances Publiques I (Cours), Université du Benin, Lomé

GREFFE, Xavier (1997), Economie des politiques publiques, Dalloz.

JOHNSON, Daniel Kuawo-Assa (2013), Finances Publiques I Cours, Université de Kara

LONGATTE J. et VANHOVE, P. (2013) Economie Générale en 36 fiches, 7<sup>e</sup> éd., Dunod.

MANDEL, Ernest (1962), *Traité d'économie marxiste*, Paris, Julliard.

MANKIW, Gregory N. (1999), Macroéconomie, Nouveaux Horizons De Boeck Université.

Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche (2010), Programme national d'investissement agricole et de sécurité alimentaire (PNIASA), Plan d'investissement 2010-2015, juin 2010

République Togolaise (2013), Stratégie de croissance accélérée et de promotion de l'emploi 2013-2017 (SCAPE), août 2013

SALANIE, Bernard (2002), Théorie Economique de la Fiscalité, Economica.

SEMEDO, Gervais (2001), Economie des Finances Publiques, Ellipses Editions S A.

STIGLITZ, Joseph E. (2000), Principes d'Economie moderne, De Boeck Université

## ANNEXES

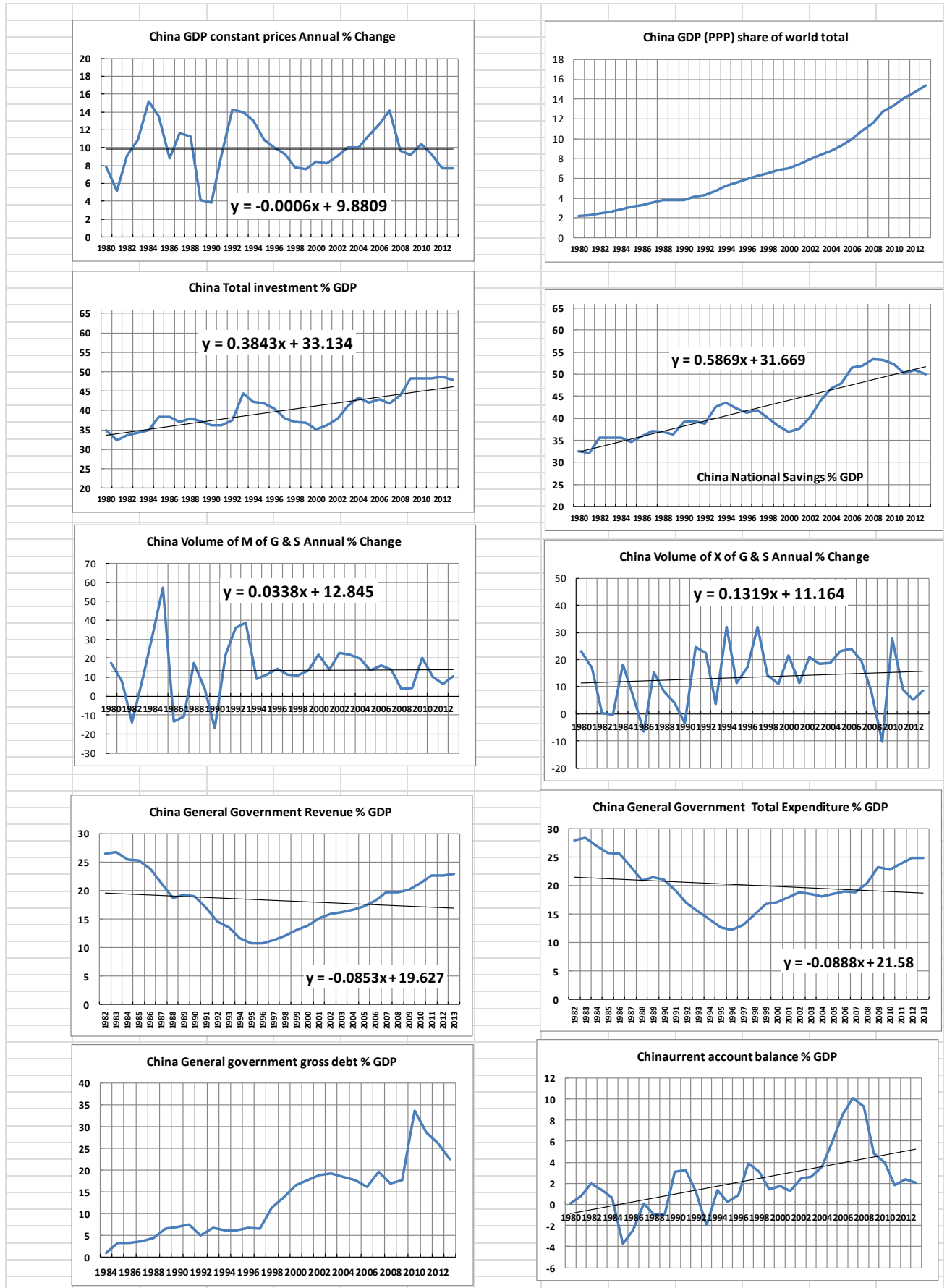
### INDICATEURS MACROECONOMIQUES (en milliards de FCFA)

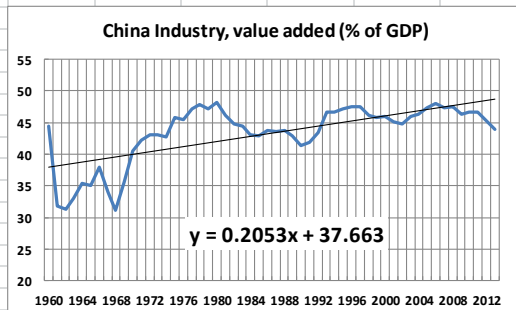
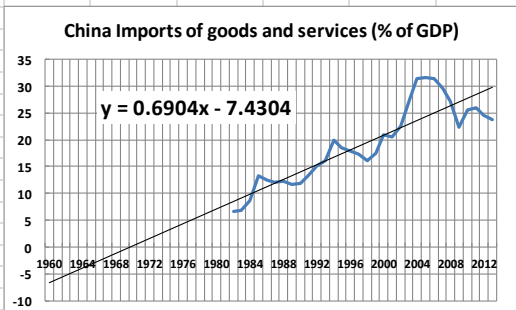
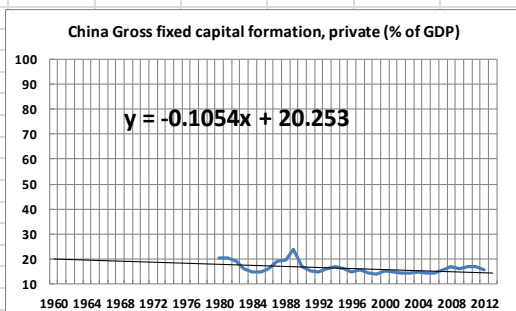
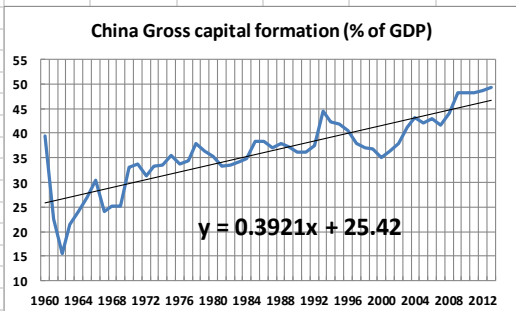
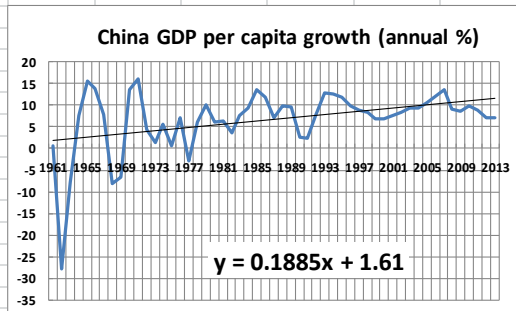
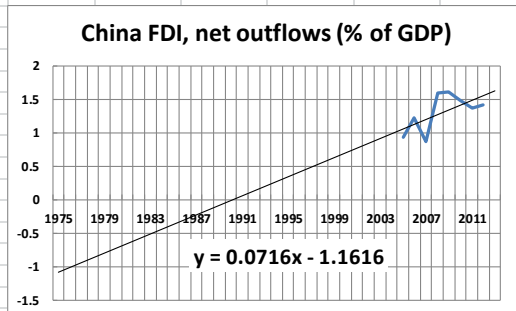
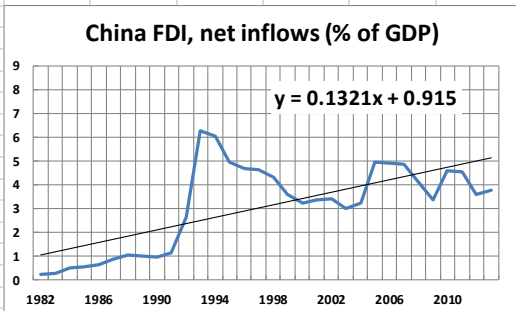
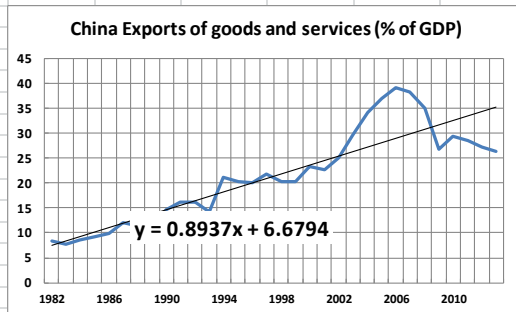
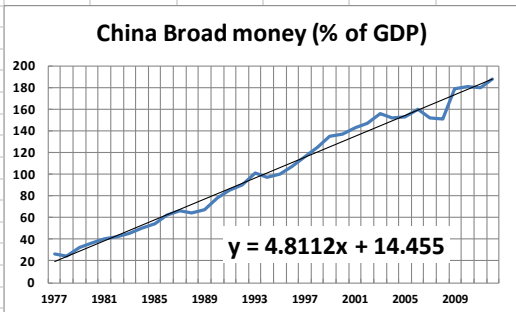
<b>Années</b>	<b>PIB nominal</b>	<b>Exportations Biens et Services</b>	<b>Importations Biens et Services</b>	<b>Transferts des migrants</b>	<b>IDE</b>
2003	972,6	402,5	557,2	87,1	23,3
2004	1 023,2	396,7	577,2	99,3	38,0
2005	1 113,1	441,6	765,4	108,3	48,5
2006	1 160,1	507,4	793,0	132,5	48,0
2007	1 212,8	452,0	674,6	140,7	23,9
2008	1 418,5	508,6	746,3	148,5	17,8
2009	1 493,6	565,0	797,9	154,1	5,2
2010	1 571,3	642,1	905,5	154,0	24,1
2011	1 772,6	744,9	1 065,6	176,8	30,7
2012	1 989,5	861,0	1 270,1	130,7	29,8
2013	2 064,7	950,1	1 382,7	151,8	23,4
2014	2 234,1	1 125,9	1 619,1	159,6	10,9
2015	2 471,3	1 151,2	1 842,9	167,5	291,5
2016	2 721,8	1 255,4	2 130,9	172,6	301,6
2017	3 028,9	1 370,0	2 348,5	176,0	309,2
2018	3 397,8	1 525,7	2 551,3	176,0	316,5
2019	3 888,3	1 666,4	3 040,4	176,0	276,8
2020	4 327,7	1 930,1	3 384,0	186,0	298,7
2021	4 816,8	2 235,4	3 766,4	196,5	322,3
2022	5 361,1	2 589,1	4 192,1	207,6	347,8
2023	5 967,0	2 998,7	4 665,8	219,3	375,3
2024	6 641,3	3 473,2	5 087,6	231,7	405,0
2025	7 391,8	4 022,7	5 547,6	244,8	437,1
2026	8 227,2	4 659,1	6 049,1	258,6	471,6
2027	9 156,9	5 396,3	6 596,0	273,2	509,0
2028	10 191,7	6 250,0	7 192,3	288,7	549,2
2029	11 343,5	7 238,9	7 842,6	305,0	592,7
2030	12 625,4	8 384,1	8 551,6	322,2	639,5
2031	14 052,2	9 710,6	9 324,7	340,4	690,1
2032	15 640,2	11 247,0	10 167,8	359,7	744,7
2033	17 407,7	13 026,4	11 087,0	380,0	803,6
2034	19 374,9	15 087,3	12 089,3	401,5	867,2
2035	21 564,5	17 474,3	13 182,3	424,1	935,8

Années	Recettes totales (y c dons)	Recettes fiscales	recettes non fiscales	Dons	Dépenses totales	Dépenses courantes	Dépenses totales de capital
2003	170,78	148,74	16,51	5,52	164,32	154,06	10,25
2004	179,56	160,97	10,74	7,85	187,77	171,94	15,83
2005	187,97	162,07	12,79	13,11	231,41	194,82	36,58
2006	211,89	179,12	16,78	15,99	254,65	207,33	47,31
2007	224,91	195,86	8,66	20,39	240,73	216,66	24,07
2008	249,94	211,24	9,44	29,26	263,80	213,93	49,87
2009	317,26	229,09	23,30	64,88	339,09	246,92	92,17
2010	359,14	246,67	50,21	62,26	369,52	245,96	123,56
2011	401,14	291,41	25,13	84,60	431,87	287,62	144,25
2012	419,58	327,70	43,87	48,02	553,29	378,22	175,07
2013	522,11	403,52	46,86	71,74	636,22	459,00	177,22
2014	586,14	455,20	50,71	80,23	697,62	459,66	237,96
2015	695,89	567,42	60,24	68,23	976,34	575,39	400,96
2016	781,10	648,58	64,37	68,15	1269,87	611,85	658,02
2017	867,88	725,39	69,19	73,30	1388,74	679,10	709,64
2018	925,71	775,65	75,00	75,05	1430,61	691,83	738,78
2019	1092,46	936,92	81,13	74,41	1514,53	745,23	769,31
2020	1158,10	1042,81	90,3	60,00	1609,56	779,40	830,16
2021	1286,15	1160,65	100,5	60,00	1760,55	864,72	895,83
2022	1428,68	1291,82	111,9	60,00	1923,73	957,03	966,70
2023	1587,30	1437,80	124,5	60,00	2099,93	1056,76	1043,17
2024	1763,86	1600,29	138,6	60,00	2290,04	1164,35	1125,69
2025	1960,37	1781,14	154,2	60,00	2494,99	1280,25	1214,74
2026	2179,08	1982,42	171,7	60,00	2715,78	1404,94	1310,84
2027	2422,51	2206,45	191,1	60,00	2953,43	1538,90	1414,53
2028	2693,45	2455,80	212,7	60,00	3209,05	1682,62	1526,43
2029	2995,01	2733,33	236,7	60,00	3483,78	1836,60	1647,18
2030	3330,65	3042,22	263,4	60,00	3778,82	2001,34	1777,48
2031	3704,22	3386,02	293,2	60,00	4095,43	2177,34	1918,10
2032	4120,00	3768,67	326,3	60,00	4434,92	2365,09	2069,83
2033	4582,77	4194,56	363,2	60,00	4798,64	2565,07	2233,57
2034	5097,84	4668,59	404,3	60,00	5187,99	2777,74	2410,25
2035	5671,12	5196,18	449,9	60,00	5604,43	3003,51	2600,92



## Résultats du benchmarking





# **POLITIQUE MONETAIRE ET EMERGENCE**

**Par l'équipe :      KaKo NUBUKPO<sup>72</sup>  
                                 Hechely Dzidzogbé LAWSON<sup>73</sup>  
                                 Ampiah SODJI<sup>74</sup>**

---

<sup>72</sup> Agrégé des Facultés de Sciences économiques, Ministre auprès de la Présidence de la République chargé de la Prospective et de l'Évaluation des Politiques Publiques (Togo), Email : [kakonubukpo@yahoo.com](mailto:kakonubukpo@yahoo.com)

<sup>73</sup> Doctorant en Economie Internationale, Email : [briceson8@gmail.com](mailto:briceson8@gmail.com)

<sup>74</sup> Doctorant en Economie Internationale, Email : [ampiahsodji@gmail.com](mailto:ampiahsodji@gmail.com)

## SIGLES ET ABRÉVIATIONS

ASS	: Afrique Sub-Saharienne
BCE	: Banque Centrale Européenne
BCEAO	: Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest
BRIC	: Brésil, Russie, Inde, Chine
BRICS	: Brésil, Russie, Inde, Chine et Afrique du Sud
CEMAC	: Communauté Economique et Monétaire des Etats de l'Afrique Centrale
CEPII	: Centre d'Etudes Prospectives et d'Informations Internationales
FCFA	: Franc de la Communauté Financière Africaine
FED	: Federal Reserve
FMI	: Fonds Monétaire Internationale
IRIS	: Institut des Relations Internationales et Stratégiques
MES	: mécanisme Européen de Stabilité
NPI	: Nouveaux Pays Industrialisés
OCDE	: Organisation de Coopération et de Développement Economiques
PED	: Pays en Développement
PIB	: Produit Intérieur Brut
SEBC	: Système Européen de Banque Centrale
SFI	: <i>Société Financière Internationale</i>
TVA	: Taxe sur la Valeur Ajoutée
UEMOA	: Union Economique et Monétaire Ouest Africaine
UMOA	: Union Monétaire Ouest Africaine
USA	: Etats Unies d'Amérique
ZMAO	: Zone Monétaire de l'Afrique de l'Ouest

## INTRODUCTION

Le paysage économique mondial a connu pendant les vingt dernières années une profonde mutation marquée par la globalisation financière et la montée en puissance des pays émergents bouleversant l'orthodoxie économique mondiale. L'un des ressorts essentiels de cette mutation a été l'intégration économique croissante, avec la multiplication des liens commerciaux et financiers internationaux (Kose et al, 2008). Les pays émergents constituent un acteur incontournable avec une puissance économique grandissante et un essor plus rapide que celui des principaux pays développés.

Le concept de pays émergent est né dans les années 1980 avec le développement des marchés boursiers dans les pays en développement. Il a été utilisé pour la première fois par Antoine van Agtmael, économiste néerlandais à la *Société Financière Internationale* (SFI) en 1981 pour parler de pays en développement offrant des opportunités pour les investisseurs.

Longtemps classés dans un tiers-monde dont la dénomination renvoyait à un blocage du développement qui semblait insoluble, le concept des pays émergents a été attribué aux nouveaux pays industrialisés. Mais cette conception a évolué progressivement lui donnant ainsi une dose sémantique. Aujourd'hui, le terme désigne les pays en voie d'industrialisation accélérée. Ces pays se caractérisent par le volume des activités industrielles et tertiaires au sein de leur système productif et par une part croissante de leurs exportations dans le commerce mondial avec une croissance économique forte.

Caractérisant au départ les Nouveaux pays Industrialisés (N P I) pour désigner notamment les « quatre dragons » d'Asie : la Corée du Sud, Taïwan, Singapour et Hongkong, s'est ajoutée, en Asie du Sud-Est, une seconde génération de nouveaux pays industrialisés : les « tigres », que sont la Thaïlande, les Philippines et la Malaisie. La Chine, l'Inde et l'Indonésie, de même que des pays latino-américains comme le Brésil et l'Argentine relèvent aujourd'hui de cette catégorie. Parmi ces pays émergents, les BRICS composé du Brésil, de la Russie, de l'Inde, de la Chine et de l'Afrique du Sud constitue les figures de proue. Les quatre (4) premiers pays sont le moteur de la croissance économique mondiale et représentent 20% du PIB mondial en 2012<sup>75</sup>, 21% en 2013, et continueront toujours de tirer la croissance mondiale dans les années à venir; et leur part dans le PIB mondial ne cesse de croître: elle passera à 25% en 2015<sup>76</sup>. Le Brésil est un agroexportateur redoutable. La Russie mise sur ses atouts énergétiques, l'Inde se spécialise dans les services informatiques, la Chine est un exportateur manufacturier hypercompétitif. Le caractère émergent de ces quatre pays apparaît à travers la bonne intégration dans l'économie mondiale en exportant plus de biens et en ayant une balance commerciale excédentaire.

---

<sup>75</sup> CEPII, 2012

<sup>76</sup> Jim O'Neill

L'émergence constitue une conception systémique et multidimensionnelle prenant en compte les critères économiques, politiques et stratégiques. Dans un monde en pleine mutation, la notion d'émergence a pour objectif la recherche de puissance économique où la redéfinition du rôle de l'Etat constitue le point central. L'Etat joue ainsi le rôle d'acteur de premier plan dans la redéfinition des axes de développement et dans sa mise en œuvre. Ce rôle central de l'Etat figure parmi les huit (8) critères proposés par Philippe Hugon<sup>77</sup> pour un pays en développement de devenir émergent. On note: le taux de croissance économique, la taille de la population, la diversification de la production, l'importance du degré d'ouverture, l'intégration au monde financier international, le rôle stratégique de l'État pour le développement, les investissements dans la recherche et le développement et la capacité de protéger le territoire.

(CEPII<sup>78</sup>, 1996) définit le concept de pays émergent à travers trois critères : *i*) une participation croissante aux échanges internationaux de produits manufacturés (croissance des exportations de produits manufacturés supérieure de 2% par an à la croissance des échanges mondiaux) ; *ii*) une attraction exercée sur les flux internationaux de capitaux (rôle des places financières) ; *iii*) un niveau de richesse. Il n'existe à ce jour une définition consensuelle de la notion d'émergence et n'en reste pas moins que les pays émergents ne constituent pas une entité globale : leur évolution historique de même que leurs structures économiques et sociales sont différentes.

Il en résulte que les critères de définition de l'émergence diffèrent d'une institution à une autre. Même s'il n'existe pas une définition claire, l'amorce d'une dynamique de convergence future d'un pays en développement avec les pays riches nécessite la prise en compte de la dynamique de la mondialisation, une stratégie de développement axée sur la mobilisation des ressources internes et externes et une transformation structurelle de l'économie.

Ricardo Hausmann, Lant Pritchett et Dani Rodrik (2005) avaient observé des exemples d'accélération soutenues de la croissance économique. Ils constatèrent que les accélérations de croissance tendent à être corrélées avec des hausses de l'investissement et des échanges, ainsi qu'avec une dépréciation du taux de change.

Pour Kaldor, comme toute politique économique, la politique monétaire vise à agir sur les variables économiques : les prix (maîtrise de l'inflation), le niveau d'activité (croissance élevée), le niveau de l'emploi (chômage faible), et l'équilibre extérieur (Ottavj, 1993). Compte tenu de la difficulté d'atteinte simultanée des quatre objectifs, Kaldor a inventé le terme carré magique. Les objectifs ultimes de la politique monétaire sont : la croissance économique, la maîtrise de l'inflation et la défense de la valeur de la monnaie nationale par rapport à celle des autres devises. La détermination de l'objectif le plus important de la politique monétaire est controversée entre deux courants de pensée : les keynésiens sont favorables à la croissance du revenu national alors que les monétaristes privilégient la maîtrise de l'inflation.

---

<sup>77</sup> Professeur émérite, chercheur à l'IRIS

<sup>78</sup> Centre D'Etudes Prospectives et d'Informations Internationales

Comme la « crise des tulipes » a pu, en 1637, ouvrir la voie à cent cinquante ans d'une formidable croissance des Provinces-Unies, la crise des *subprimes*, a lancé les bases d'une remise en cause de l'orthodoxie financière mondiale par la mise en œuvre des politiques monétaires non conventionnelles.

Face aux crises financières, monétaires et de changes successives subies par les pays développés à économies de marché, quelle a été la réaction de leurs différentes banques centrales ? Même si l'ampleur d'une crise financière semble être atténué dans les pays africains, notamment les pays de l'UEMOA, compte tenu de leur faible degré d'intégration sur le marché financier, il urge de faire une analyse de la *thérapie de la crise* que constituent les réponses apportées par les différentes banques centrales pour éclairer le choix de politique monétaire optimale pour la zone UEMOA.

La question centrale se pose : compte tenu de la guerre des monnaies actuelle, quel est le rôle de la monnaie dans l'émergence des pays ? En d'autres termes, quelle politique monétaire pour l'émergence du Togo ?

L'objectif de notre étude est de revisiter les politiques monétaires dans les pays développés, dans les pays émergents et dans les pays en développement afin de tirer des enseignements pour la zone UEMOA et le Togo.

## I. LES PAYS DÉVELOPPÉS À ÉCONOMIE DE MARCHÉ

### I.1. Politique monétaire dans les pays développés à économie de marché

Au sortir de la deuxième guerre mondiale et à la faveur de la crise économique de 1929, la logique keynésienne a inspiré les politiques économiques occidentales jusqu'à la crise économique des années soixante-dix, marquée par la conjonction d'une accélération de l'inflation et de la montée du chômage, qui suscite un retour à des pratiques monétaires « orthodoxes ».

Après avoir dominé les « Trente Glorieuses », le keynésianisme semble avoir atteint ses limites face à la crise. La stagflation des années soixante-dix a mis au-devant de la scène les thèses de Friedman. Les crises répétitives marquées par les crises des liquidités des années soixante, les crises de change des années soixante-dix et les crises financières des années quatre-vingt-dix ont lancé l'environnement économique mondial dans une concurrence exacerbée. En 1987, les Etats-Unis ont connu un krach boursier conduisant à la faillite des caisses d'épargne américaines. A partir de 2007, la crise des *Subprimes* et ses avatars ont engendré aux Etats-Unis d'Amérique, la mise en place de politiques monétaires dites « non conventionnelles » (*Quantitative Easing*), remettant au goût du jour, les approches keynésiennes et néokeynésiennes.

La zone Euro a, pour sa part, tardé à suivre le mouvement initié par la Banque Centrale Américaine (FED). En effet, la succession de crises de la dette au sein de la zone Euro a conduit la Banque Centrale Européenne (la BCE) à accepter le principe du financement monétaire des déficits budgétaires, nonobstant des innovations institutionnelles (création du Mécanisme Européen de Stabilité (MES)) laissant accroire le respect des principes de l'ordolibéralisme allemand cher à Mme Merkel, la chancelière allemande.

Les banques centrales appliquent les politiques non conventionnelles dans l'optique de restaurer l'économie d'une situation de crise à une situation normale. Trois leviers pourraient en être actionnés : le premier agissant sur les anticipations des agents, le second sur la détention de la liquidité des agents et le troisième sur les conditions de crédit. Les deux instruments de politique monétaire d'assouplissement utilisés sont l'assouplissement quantitatif « *Quantitative Easing* » et l'assouplissement qualitatif ou des conditions de crédit « *Credit Easing* ». En effet, la politique d'assouplissement de *quantitative easing* consiste à abandonner explicitement la politique de taux d'intérêt au profit d'une cible quantitative élevée de disponibilités dans les comptes des banques de second rang auprès des banques centrales. Cette politique d'accroissement de la base monétaire se traduit essentiellement par l'acquisition de titres publics par la banque centrale<sup>79</sup> La politique de Credit Easing consiste au refinancement ou rachat par la banque centrale de titres représentatifs de crédits à

---

<sup>79</sup> L'offre de monnaie est alors canalisée vers l'agent économique, l'Etat, dont on a l'assurance de la dépense, avec un effet certain sur l'activité



l'économie<sup>80</sup>. La politique d'assouplissement quantitatif est tournée vers le passif<sup>81</sup> du bilan de la banque centrale, tandis celle du crédit est plutôt tournée vers l'actif du bilan.

### **I.1.1. Politique monétaire de la banque de Japon**

#### **I.1.1.1. Objectifs**

L'objectif actuel de la banque du Japon est de faire disparaître totalement la déflation et soutenir l'activité économique au Japon. Pour atteindre cet objectif, elle a pour mission principales d'établir la politique monétaire du pays, de gérer l'émission des billets de banque, d'assurer la stabilité financière du Japon, de publier des rapports économiques et de participer à l'équilibre des échanges internationaux.

#### **I.1.1.2. La banque du Japon face à la crise : de la bulle financière au abenomics**

L'éclatement de la bulle financière au Japon au début des années 1990 a conduit à la dégradation de la situation de plusieurs banques commerciales nipponnes. Cette situation a conduit à la contraction de l'activité économique avec une croissance moyenne annuelle fluctuant autour de 1% entre 1991 et 2002. L'évolution de la croissance a été de -0,3% en 1999 et -0,7% en 2000<sup>82</sup>. L'économie nipponne tombe alors dans une déflation.

Entre 1991 et 1998, pour relancer l'activité économique, la banque de Japon a abaissé son taux directeur, le laissant fluctuer autour de 0,5%. Cette décision a permis de diminuer le coût d'accès à la liquidité et contenir les tensions du système financier provenant de la faillite successive d'institutions financières.

En mars 2001, la banque de Japon a mis en œuvre la première *Quantitative Easing*, appliquée par le ciblage d'une quantité importante de liquidité à diffuser par l'achat direct des bons de trésor aux banques.

En 2009, la banque centrale du Japon a effectué une « opération d'apport de liquidité » ayant pour objectif de prêter aux banques commerciales pour une durée de trois mois. Pour encourager les banques à soutenir la croissance par l'octroi des crédits aux entreprises, la banque centrale a, en juin 2010, adopté le « mécanisme de financement à l'appui de la croissance ». Ce mécanisme faisant partie intégrante des mesures non conventionnelles en cours depuis 2001, permet d'octroyer des prêts d'un an aux institutions financières renouvelable trois fois. L'inconvénient de cette dernière est qu'il permet de faire des prêts à des entreprises non viables. En octobre 2010, la banque du Japon a pris un certain nombre de mesures pour stabiliser les prix. Un programme d'achat d'actifs avait été mis en œuvre ayant principalement pour fondement le rachat des titres de l'Etat et également les actifs privés libellés sous forme d'obligations émises par les entreprises.

---

<sup>80</sup> Billets de trésorerie, obligations privées ou bons hypothécaires

<sup>81</sup> L'objectif est fixé en termes d'augmentation de la base monétaire

<sup>82</sup> Données CNUCED

La montée de Shinzo Abé au poste de premier ministre et la nomination de Haruhiko Kuroda à la tête de la banque de Japon vont changer la politique monétaire du pays. Pour améliorer l'efficacité de l'assouplissement, la banque du Japon annonça en avril 2013 une modification de sa politique monétaire dont l'objectif est d'atteindre 2% d'inflation en 2015. Mille cent (1100) milliards d'euros doivent être injectés dans l'économie japonaise dans les deux ans. L'objectif d'augmentation de la base monétaire est prôné au dépend de celui d'un taux directeur compris entre 0% et 0,1%, Le *bank not rule* qui limite le montant des rachats est gelé. Les rachats d'obligations du trésor sont portés à cinquante mille (50000) milliards de yen en rythme annuel avec un allongement de la maturité moyenne de 3 ans à 7 ans et des rachats d'obligations à 40 ans.

Le 31 octobre 2014, la Banque du Japon a renforcé son programme d'acquisition d'actifs par l'entremise des politiques monétaires d'assouplissements (*Quantitative & Credit Easing*). La Banque centrale japonaise a augmenté ses rachats de titres, notamment la part des obligations de l'Etat dans ces achats. Evalués sur une base annuelle, ses achats ont été portés de 70 000 milliards à environ 80 000 milliards de Yen, soit l'équivalent de 17 % du PIB. A défaut d'une telle mesure en effet, les autorités craignaient que le pays ne renoue avec sa « tendance déflationniste ». L'objectif de cette mesure est d'augmenter le niveau de l'inflation. Cette mesure s'ajoute à celle de l'augmentation de la TVA, intervenue en avril 2014. L'incidence de la hausse de la TVA sur l'économie a été bien plus grave qu'on avait pu le croire dans un premier temps. Au troisième trimestre 2014, le PIB s'est contracté de 0,4 %, après avoir déjà reculé de 1,9 % au deuxième trimestre.

## **I.1.2. Politique monétaire de la Reserve Fédérale Américaine (FED)**

### **I.1.2.1. Objectifs**

La banque centrale américaine, la FED poursuit trois objectifs qui sont définis par le Congrès des États-Unis dans le Federal Reserve Act (1913) modifié par la « loi sur le plein emploi et la croissance équilibrée » en 1978: plein emploi, stabilité des prix, et taux d'intérêt à long terme modérés.

La Réserve fédérale n'utilise pas d'objectifs intermédiaires clairement déterminés pour guider sa politique monétaire ; elle a abandonné la politique de suivi strict des agrégats monétaires notamment M3. Elle pratique une politique de *fine tuning* (réglage fin), ajustant ses taux plus fréquemment que ses homologues, ce qui la rend plus réactive.

### **I.1.2.2. Réponse de la FED face à la crise : dualité Quantitative Easing et Credit Easing**

Face à la crise des subprimes, de nombreuses modifications ont été menées dans la conduite des différentes politiques monétaires. Après la faillite de Lehman Brothers, la FED a mis en œuvre des instruments de politique (*Term Repurchase Transaction (TRT)*, *Term Securities Lending Facility (TLSEF)* et la *Term Action Credit Facility*

(TAF) pour éviter des risques systémiques financiers. Entre 2007 et 2009, elle a mis en place la politique d'assouplissement en diminuant son taux directeur qui fluctue autour de 0,25%. Dans l'impossibilité de réduire de nouveau les taux directeurs face à la persistance de la crise, la Réserve Fédérale Américaine lança la première politique d'assouplissement qualitatif (*Credit Easing*), un programme d'engorgement mondial d'achats de titres (QE 1) suivi de (QE 2) et de (QE 3) qui a permis à la FED de stimuler l'activité économique et de rétablir la confiance des investissements sur certains marchés. Par l'entremise d'achats des actifs plus ou moins risqués, cette politique a permis à la FED de diffuser la liquidité principalement dans les marchés qui en avaient besoin et dans lesquels les primes de risque mesurées par l'écart entre le taux Libor et le taux appliqué aux actifs sans risque étaient devenues bien trop importantes. Depuis 2008 à nos jours, les trois opérations susmentionnées ont permis d'avoir des résultats divers. Le QE1 (2008-2010) avait pour objectif le rachat des créances toxiques. Ainsi, le plan Paulson d'une valeur de 700 milliards de dollars à l'achat a permis de redresser aussi bien la valeur des actifs financiers que celle des biens immobiliers. Débuté en novembre 2010, le QE2 a été l'occasion à la FED de mettre en confiance les spéculateurs. La FED se détourna ainsi de l'immobilier. Elle a ainsi procédé à l'achat des bons de trésors par un autofinancement de la dette américaine.

En septembre 2012, la Fed a également mis en place des mesures spectaculaires d'assouplissement (QE3). Ces opérations, qui prennent la forme de rachats massifs de titres souverains américains et de produits de titrisation de crédits immobiliers (MBS), sont présentées comme une réponse à la fragilité de la reprise économique. Face à la reprise économique en 2014, la Fed a cessé ses achats d'actifs fin octobre 2014.

### **I.1.3. Politique monétaire de la Banque Centrale Européenne (BCE)**

#### **I.1.3.1. Objectifs**

En vertu de l'article 105 du Traité, l'objectif principal de l'Eurosystème est de maintenir la stabilité des prix. Sans préjudice de cet objectif de stabilité des prix, il apporte son soutien aux politiques économiques générales de la Communauté européenne. Dans la poursuite de ses objectifs, l'Eurosystème doit se conformer au principe d'une économie de marché ouverte, dans un contexte de libre concurrence favorisant une allocation efficiente des ressources.

Pour atteindre ses objectifs, l'Eurosystème dispose d'une série d'instruments de politique monétaire: il effectue des opérations d'*open market*, offre des *facilités permanentes* et assujettit les établissements de crédit à la constitution de *réserves obligatoires*.

### **I.1.3.2. Réponse de la BCE face aux crises : crise subprimes et crise grecque**

Pour juguler la crise issue de celle des subprimes et celle ayant pour origine la soutenabilité de la dette de la Grèce qui a atteint la zone euro, la BCE a mis en œuvre des mesures conventionnelles par une réduction des taux directeurs. Le 08 décembre 2011, le conseil des gouverneurs de la BCE a réduit les taux directeurs de 25 points de base après une première réduction de 25 points de base déjà effectué le 03 décembre 2011 ramenant ainsi le taux à 1%. Conformément à l'article 21 du traité de Maastricht, l'acquisition directe par la BCE ou les banques centrales nationales d'instruments de dette des administrations centrales des Etats membres est interdite. Il en résulte une incapacité de la BCE d'intervenir sur le marché primaire<sup>83</sup> pour l'achat des titres de dettes publiques.

L'objectif de cette mesure s'explique par trois raisons : *i)* la discipline instaurée par les critères de Maastricht, puis confirmée par le pacte de stabilité et de croissance serait rendue inopérante et les comportements de passager clandestin favorisés, *ii)* l'acquisition des dettes des administrations centrales des Etats membres conduira à une remise en cause de l'indépendance de la BCE, *iii)* l'objectif principal du Système Européens de Banques centrales (SEBC) étant le maintien de la stabilité des prix, une monétisation des titres de dette peut conduire à des spirales inflationnistes.

Au cours de l'année 2011 la BCE appliqué sa mesure d'assouplissement quantitatif à travers son programme de Long Term Refinancing Operations (LTRO) en effectuant des opérations.

Cette mesure a gonflé son passif par l'augmentation des réserves bancaires dans le but de maintenir des liquidités abondantes sur le marché monétaire (Fawley, 2013). Il faut rappeler que face à la crise, la politique monétaire de la BCE a été marquée par la rigueur.

Le 22 janvier 2015, estimant qu'il existe en zone euro des menaces de déflation, la Banque centrale européenne décide de mener une politique d'assouplissement quantitatif. Aussi, prévoit-elle d'acheter 60 milliards d'euros d'actifs à raison de 40 milliards de dettes publiques et 20 milliards de dette privée chaque mois jusqu'en septembre 2016 au moins.

### **I.1.4. La triade Banque de Japon, FED, BCE : une approche comparative**

L'analyse de la politique monétaire non conventionnelle mise en œuvre par les différentes banques centrales montre des résultats divers. L'ensemble des banques centrales des pays développés ont d'abord abaissé leur taux directeurs à des faibles niveaux avant de mettre en œuvre des mesures non conventionnelle face à la persistance de la crise. La politique monétaire est devenue non conventionnelle au Japon en 1998 et aux Etats Unis en 2008. Cette dernière semble être moins efficace au Japon qu'aux Etats Unis.

---

<sup>83</sup> Marché des émissions obligataires

La politique monétaire non conventionnelle ainsi menée au Japon depuis 1998 n'a pas empêché la faible croissance du Japon, la poursuite de l'endettement, le recul du taux d'investissement productif, l'absence de constitution de capital productif dans l'industrie. Aux Etats-Unis, la politique monétaire non conventionnelle menée à partir de 2008 a fait un peu repartir le crédit, mais a surtout relancé l'économie, l'accumulation de capital, l'emploi (Patrick Artus, 2012). La politique non conventionnelle menée par la FED, *Credit Easing*, est qualifiée par Ben Bernanke (2009) de mesure traduisant la volonté de répondre de façon adaptée à l'augmentation exceptionnelle des spreads de crédit, et plus généralement au dysfonctionnement des marchés de titres de dettes. Ces mesures présentent l'avantage de réduire directement le coût de financement des ménages et des entreprises, sans solliciter un secteur bancaire réticent. La FED est intervenue directement dans l'activité économique avec ou sans l'entremise des banques commerciales. Ce qui a manqué à la BCE et également à la banque du Japon avant la mise en œuvre de l'Abenomics. Il en résulte que parmi les mesures d'assouplissement utilisées, celle de la FED a été une réussite.

## **I.2. Politique des taux de change dans les pays développés à économie de marché**

Le système monétaire décidé à la conférence de Bretton Woods en juillet 1944 a fonctionné à peu près jusqu'à la fin des années soixante. Depuis l'effondrement du système de Bretton Woods au début des années 70, les pays sont libres de choisir le régime de change de leur choix. Un certain nombre de pays développés ont maintenu en vigueur, avec succès, un régime de change flottant pendant de longues périodes, ayant accepté les fluctuations régulières, et parfois très marquées, du taux de change sous l'action des forces du marché. C'est le cas des Etats Unis, la zone Euro, le Japon.

Pour les USA, contrairement aux autres pays, la politique du taux de change ne fait pas partie de la mission de la FED. Deux raisons justifient ce choix : l'économie des États-Unis est relativement peu ouverte donc moins sensible aux effets des variations du taux de change et le statut du dollar<sup>84</sup>. Si une intervention sur le marché de changes devient nécessaire, la décision serait prise en concertation entre le Trésor<sup>85</sup> et la Fed.

## **II. LES PAYS ÉMERGENTS**

La croissance économique des pays émergents a été particulièrement forte entre 2000 et 2012. Elle atteignait environ 3,25 % dans les années quatre-vingt-dix, puis elle s'éleva à 4,25 % entre 2000 et 2012. Cette accélération s'explique notamment par la hausse des prix des matières premières, par des conditions financières accommodantes au niveau mondial, par l'adoption de politiques macroéconomiques

---

<sup>84</sup> Monnaie de réserve

<sup>85</sup> L'organe financier du Gouvernement

contra cycliques ou encore par l'essor des échanges internationaux. En l'occurrence, la hausse des prix des matières premières et l'essor du commerce mondial ont été à la fois cause et résultat de la forte croissance de la plupart des pays en développement. Face à la crise des *subprimes*, les pays émergents ont connu une diminution de leur taux de croissance.

Les pays émergents asiatiques connaissent des évolutions contrastées. A la différence de Hong Kong, Singapour et de la Chine, des retards significatifs existent dans le développement de ces pays. La plupart de ces pays sont engagés dans une dynamique de convergence de leur niveau de revenu vers les pays les plus avancés. Le Laos, le Vietnam, la Malaisie, l'Inde et la Thaïlande font des efforts considérables. Suivant les prévisions du FMI, la contribution de la croissance asiatique à la croissance mondiale sera de 50% en 2050.

Les différentes simulations de la CEPII confirment que la part de l'Asie dans le PIB mondial va croître significativement de 23% en 2008 à 33% en 2025 et près de 50% en 2050.

Avec un taux de croissance moyen de 10,7% entre 2006 et 2008 et un PIB cumulé d'environ 8860 milliards de dollars en 2008, les économies des BRICS sont aujourd'hui les plus performantes et les plus compétitives de la planète. Parmi les cinq pays composant les BRICS, quatre sont considérés comme les grandes puissances émergentes actuelles. En 2014, ils sont respectivement septième, huitième, dixième, deuxième et vingt-neuvième puissances mondiales<sup>86</sup> et septième, sixième, troisième, deuxième et vingt-cinquième en parité de pouvoir d'achat.

Les réserves de change et de liquidité de la Chine lui permettent de financer ses projets et ceux d'autres pays alors que le coût de la compétition mondiale est constamment en hausse et que les dettes publiques des pays industrialisés relèguent les investissements en recherche au secteur privé. Par conséquent, la Chine, devenue la seconde puissance économique et le premier exportateur en 2009 ainsi que le banquier mondial, l'Inde, et le Brésil sont évaluées comme les puissances dominantes en 2050 selon la Banque Mondiale.

En 2013, le poids des économies émergentes et en développement dans le PIB mondial exprimé en parité de pouvoir d'achat a dépassé, pour la première fois, celui des pays avancés; en 2000, ces poids étaient respectivement de 37 % et 63 % (Destais et Piton, 2013).

## **II.1. Politique monétaire dans les pays émergents**

La politique monétaire des pays émergents est plus accentuée sur la recherche d'une croissance économique forte et durable. La plupart de ces pays pratique une politique monétaire expansionniste et discrétionnaire.

---

<sup>86</sup> Au sens du PIB nominal

## II.2. Politique de change dans les pays émergents

Les pays émergents réexaminent le choix de leur régime de change après chaque crise monétaire majeure. Ainsi, au début des années 1970, après l'effondrement du système de Bretton Woods, les gouvernements ont dû s'adapter tant bien que mal, certains optant pour la flexibilité du change, d'autres préférant l'ancrage à la zone dollar. L'explosion de l'inflation dans les années 1980 dans de nombreux pays d'Amérique latine a centré le débat sur les vertus des politiques de stabilisation par l'ancrage nominal du taux de change.

Dans les années 1990, l'inflation n'est plus un problème majeur dans la plupart des pays ; l'avantage de crédibilité des changes fixes a perdu de son importance. Pour de nombreux pays d'Asie, engagés dans des stratégies de développement par la promotion des exportations, le risque majeur devient celui de l'appréciation. Par ailleurs, le débat a pris de nouveaux aspects avec la libéralisation des mouvements de capitaux: risque moral, robustesse du système financier, fragilité face aux attaques spéculatives.

A la faveur des crises mexicaine (1994), asiatique (1997), russe (1998), brésilienne (1999), s'est répandue la thèse que tous les régimes autres que le flottement totalement libre et le rattachement institutionnellement rigide sont instables. Selon cette théorie du *milieu instable*, la globalisation financière devrait faire disparaître les régimes intermédiaires au profit des «solutions en coin » de flottement libre et de rattachement rigide (Gharbi, 2005).

La crise argentine (2002) qui a montré les effets pervers du rattachement rigide a conduit la plupart de pays émergents à abandonner la gestion de leur taux de change au profit d'une stratégie de ciblage d'inflation et de flottement de leur monnaie.

Aussi, le débat a-t-il rebondi sur l'importance de la flexibilité et sur la nécessité de remplacer l'ancrage nominal du taux de change par une politique de ciblage d'inflation. Ce récent engouement nous amène à nous demander si la flexibilité *de jure* se vérifie *de facto*.

La stratégie de compétitivité des pays asiatiques s'est transformée en une peur de l'appréciation qui les oblige à accumuler d'énormes stocks de réserves ayant un coût élevé. En Amérique latine, le passé inflationniste fait régner une peur de la dépréciation.

Il apparaît que les pays émergents n'ont guère d'autre choix que de se déclarer en flottement et de continuer à gérer *de facto* leur taux de change. Très ouverts aux marchés internationaux de capitaux, ces pays sont condamnés à la flexibilité de leur taux de change, mais, souvent, leur tendance à l'inflation, la dollarisation de leur dette ou la fragilité de leur système bancaire les condamnent à la gestion.

## II.2.1. Régimes de change gérés : crédibilité versus flexibilité

Le FMI détermine huit (8) catégories de régimes de change allant du taux de change rigide fixe au taux de change en flottage pur<sup>87</sup>. Le choix entre fixer ou laisser flotter le taux de change revient à choisir entre crédibilité et flexibilité. La fixité du taux de change impose une forte discipline à la politique monétaire et budgétaire. Le rattachement du taux de change à la monnaie d'un pays à inflation faible, a pour objectif d'importer la crédibilité de ce pays.

La flexibilité est le principal avantage du flottage. L'absence d'engagement sur le taux de change procure une indépendance totale à la politique monétaire, ce qui garantit théoriquement à l'économie la flexibilité nécessaire pour s'accommoder aux différents chocs. Le marché assure l'équilibre automatique de la balance des paiements; les autorités n'ont pas à détenir des réserves de change. Cependant le système n'offre pas d'ancrage nominal pour les anticipations inflationnistes. Si les autorités monétaires manquent de crédibilité, si le pays connaît des chocs d'offre importants, les agents économiques vont anticiper la poursuite et l'aggravation des évolutions inflationnistes. De plus, l'expérience montre que, même si les politiques suivies sont relativement vertueuses, le flottage se traduit par une forte volatilité du taux de change nominal préjudiciable aux échanges extérieurs et à la stabilité macroéconomique.

Le choix d'une stratégie de taux de change est celui du degré de flexibilité optimale qui permet de résoudre ce conflit d'objectif. Selon Rogoff *et al.* (2004), la vogue des régimes intermédiaires auprès des pays émergents ou en développement s'explique par le fait que ces régimes permettent de combiner les avantages des deux pôles extrêmes (ancrage nominal et autonomie de la politique monétaire) tout en réduisant leurs inconvénients (risque de désalignements du taux de change réel et volatilité excessive).

Le cœur du débat du régime de change optimal a toujours été cet arbitrage : crédibilité versus flexibilité. Cependant pour de nombreux pays émergents, le rattachement du taux de change n'est plus une condition nécessaire pour jouir d'une forte crédibilité et contrôler l'inflation. Depuis la fin des années 1990, un nombre croissant de pays émergents laissent flotter leur taux de change. Cette tendance est particulièrement sensible parmi ceux qui ont réussi, comme plusieurs des pays d'Amérique latine, à faire baisser sensiblement leur taux d'inflation. Ceci explique le retour récent de l'objectif de flexibilité.

Pour Levy-Yeyati et Sturzenegger (2005), les régimes intermédiaires reculent au profit du flottage ou des rattachements forts dans les pays émergents et développés. Mais pour les pays sous-développés et non émergents, la tendance vers les solutions en coins ne se vérifie pas: la faiblesse de l'accès de ces pays aux

---

<sup>87</sup>La classification du FMI jusqu'en 1998 ne distinguait que quatre catégories: rattachement, flexibilité limitée, flottage géré et flottage pur. En 1998, la nouvelle classification du FMI distinguait 8 catégories : (1) Régime sans monnaie propre, (2) Caisse d'émission, (3) Change fixe, (4) Bandes de fluctuations, (5) Change glissant, (6) Bandes glissantes, (7) Flottage géré, (8) Flottage pur



marchés des capitaux leur a permis d'échapper à l'obligation d'adopter les régimes extrêmes pour éviter les attaques spéculatives.

## **II.2.2. Régimes intermédiaires : source d'instabilité ?**

Depuis le milieu des années 1990, les régimes intermédiaires ont été au centre des crises qui ont touché les pays émergents. Ces régimes se sont avérés vulnérables aux sorties massives de capitaux. Toutes les tentatives de défense se sont traduites par des pertes de réserves et de fortes hausses de taux d'intérêt qui ont affaibli les systèmes bancaires et ont fini par provoquer une récession. Ces crises de change se sont souvent accompagnées de crises financières, dont l'origine est attribuée à des prises de risques de change excessives des entreprises et des banques domestiques confiantes en l'engagement officiel des autorités monétaires de *ne pas dévaluer*. Les régimes intermédiaires créeraient donc un problème spécifique *d'aléa moral*.

Aussi de nombreux économistes, (Obstfeld et Rogoff, 1995; Fischer, 2001; Mussa *et al.*, 2000), que Williamson qualifie de *nouvelle orthodoxie*, ont-ils condamné toute forme de rattachement du taux de change et ont-ils incité les pays en développement à laisser flotter librement leurs monnaies.

L'idée que les régimes intermédiaires favorisent la prise de risque de change doit être nuancée. La crise asiatique semble l'illustrer, mais les pays touchés avaient pour la plupart opté pour la forme la plus rigide des régimes intermédiaires à savoir *un taux de change fixe mais ajustable* par rapport au dollar.

Pour vérifier si les pôles extrêmes sont moins vulnérables aux crises de change que les régimes intermédiaires, Bubula et Otker-Robe (2003) ont analysé statistiquement la fréquence des crises, définies comme des périodes de sévères pressions sur le marché des changes<sup>88</sup>, pour tous les pays membres du FMI sous différents régimes de change entre 1990 et 2001. Ils ont mis en évidence une fréquence plus importante des crises sous les régimes intermédiaires par rapport aux deux pôles extrêmes. Cependant, ils ont aussi montré que les régimes extrêmes ne sont pas invulnérables aux attaques spéculatives (73 % des crises concernent les régimes intermédiaires, 20 % les régimes de flottement et 7 % les régimes de rattachement forts).

Une fréquence plus importante des crises sous les régimes intermédiaires ne signifie pas qu'ils sont intrinsèquement instables. Ces régimes ont souvent coexisté avec des fondamentaux fragiles : une forte inflation (Colombie 1999), des taux d'intérêt trop élevés étant donné la situation économique (SME 1992), des déficits budgétaires chroniques et une dette extérieure insoutenable (Russie 1998, Brésil 1999), un système bancaire fragile en l'absence de politiques de régulations prudentielles et de contrôle de capitaux (crise asiatique 1997). Ces facteurs favorisent l'émergence de crises quel que soit le régime de change en place.

---

<sup>88</sup>L'indice de « pression sur le marché des changes » est mesuré par une moyenne pondérée des mouvements du taux de change et du taux d'intérêt. Le régime est en crise quand l'indice est supérieur à sa moyenne de plus de trois fois l'écart type.

Selon Willett (2002), ce n'est pas la flexibilité limitée du taux de change qui est en cause mais l'incohérence entre la politique de change et la politique monétaire qui apparaît souvent dans les régimes intermédiaires. En effet, en régime de change géré, les autorités monétaires font face à des objectifs conflictuels : d'une part, l'engagement de change et, d'autre part, les objectifs internes. Les investisseurs doutent de la crédibilité de l'engagement de change quand les autorités poursuivent des politiques budgétaires ou des politiques monétaires incompatibles à terme avec le maintien du taux de change à son niveau actuel.

La thèse de l'instabilité des régimes intermédiaires est par ailleurs remise en cause par les expériences des pays (Chili, Pologne, Hongrie) qui ont réussi à maintenir, sans crise, des régimes de bandes glissantes pendant une période plus ou moins longue.

Depuis le milieu des années 1990 de plus en plus de pays émergents abandonnent les régimes de change gérés pour une gestion discrétionnaire sous forme de flottement géré ou libre.

### **II.2.3. Les dangers d'une gestion rigide**

De nombreux pays ont été forcés d'abandonner la gestion de leur taux de change à la suite d'une attaque spéculative qui s'est traduite par une crise plus ou moins sévère selon la situation de chaque pays. Le point commun à ces crises est une politique rigide de gestion du taux de change.

Gérer le taux de change consiste à arbitrer entre l'objectif d'inflation et de compétitivité. Une gestion rigide qui privilégie systématiquement un objectif au détriment de l'autre peut s'avérer coûteuse à terme. Privilégier l'objectif d'inflation en maintenant un rythme de glissement faible ou une marge de fluctuation étroite, se traduit par une appréciation réelle en cas de lenteur du rythme de baisse de l'inflation. Le résultat est un large déficit courant financé par des entrées massives de capitaux.

La crise mexicaine de 1994 est un exemple du coût d'une politique qui privilégie l'objectif d'inflation en dépit de la surévaluation de la parité. Cette expérience montre que la surévaluation peut se maintenir longtemps sans crise grâce à la disponibilité des flux de capitaux et des réserves mais que la correction se fait brutalement.

A l'opposé, l'expérience de la Colombie illustre les dangers d'une gestion qui privilégie l'objectif de compétitivité en dépit d'une inflation forte. La gestion du taux de change réel par un glissement passif peut entretenir une inflation élevée. Toutefois, ceci peut être évité si la gestion est accompagnée de politiques macroéconomiques adéquates. Ainsi, grâce à des politiques budgétaires et monétaire prudentes, le Chili

a réussi à réduire l'inflation à des niveaux comparables à ceux des pays développés malgré une politique de glissement passif.

Une gestion flexible, alternant les deux objectifs d'inflation et de compétitivité en fonction des circonstances permet de résoudre ce conflit sans risquer une surévaluation ou une inflation chronique. Les pays qui ont réussi à maintenir ces régimes sans crise sont ceux qui ont conduit une gestion flexible en jouant sur le taux de glissement et en modifiant la parité centrale quand nécessaire.

La volatilité du taux de change est une préoccupation majeure pour les banques centrales des pays émergents cibles d'inflation dans la conduite de leur politique monétaire.

Selon Calvo (2000), le remède idéal serait d'opter pour un régime de change qui permette d'introduire des niveaux élevés à la fois en termes de transparence que de crédibilité. Il ajoute que seuls deux types de régimes peuvent remplir ces conditions, à savoir les régimes de fixité rigide, la dollarisation en particulier, et un flottement (très) pur.

### **II.3. Les quatre peurs des pays émergents**

#### **II.3.1. La peur du flottement**

La peur du flottement est la réticence à laisser le taux de change flotter librement malgré l'annonce officielle du flottement. Cette aversion touche spécialement les pays émergents. La combinaison de marchés de change étroits, de chocs importants et de larges flux de capitaux, fait que la flexibilité risque de se transformer dans ces pays en volatilité excessive. Ainsi, contrairement à ce que prévoit la théorie, pour les pays émergents, un taux de change flexible n'est pas un moyen d'absorber les chocs externes mais une source potentielle d'instabilité. La peur du flottement trouve sa justification dans le fait que les fluctuations du taux de change sont plus coûteuses pour les pays émergents que pour les pays développés.

#### **II.3.2. La peur de la gestion**

Si le flottement est coûteux pour les pays émergents, alors la gestion du taux de change se justifie. Toutefois, de plus en plus de pays se déclarent en flottement tout en poursuivant implicitement une politique de gestion. Cette réticence à avouer ouvertement une pratique largement répandue nous amène à conclure qu'il s'agit d'une *peur de la gestion* plutôt que d'une peur du flottement comme l'avaient conclu Calvo et Reinhart.

Annoncer une règle de gestion bien définie soumet les autorités monétaires au jugement et éventuellement à la sanction du marché en cas de politiques économiques incohérentes. Toute inadéquation entre les politiques économiques adoptées et la valeur du taux de change, met en péril la crédibilité de la politique de

change. Aussi, les autorités sont obligées de poursuivre des politiques adaptées au régime de change.

### **II.3.3. La peur de l'appréciation**

La compétitivité est un objectif primordial pour les pays émergents. Aussi les mouvements du taux de change réel sont une préoccupation majeure des autorités monétaires. La principale leçon des crises des années 1990, en Europe comme en Asie, est qu'elles sont souvent la conclusion d'une période de surévaluation prolongée, qui se traduit à terme par de larges déficits courants, que le marché finit par juger insoutenables.

Le risque d'une appréciation du taux de change et d'une perte de compétitivité, amène souvent les autorités monétaires à intervenir. Ainsi, même en régime flexible, les banques centrales des pays émergents sont souvent amenées à intervenir pour empêcher l'appréciation du taux de change. Certaines, comme en Chine, ont même développé *une peur de l'appréciation*.

Cette peur de l'appréciation se manifeste notamment chez les pays asiatiques. Les taux de change de ces pays sont certes plus flexibles depuis la crise de 1997. Ces pays interviennent massivement pour résister à l'appréciation réelle de leurs monnaies (Hernandez et Montiel, 2001; McKinnon et Schnabl, 2004). Cette peur est accentuée par la forte compétitivité de la Chine grâce à de faibles coûts salariaux et une sous-évaluation évidente du yuan chinois. Aussi est-il crucial pour les banques centrales asiatiques de s'opposer à l'appréciation de leurs monnaies.

Pour Mishkin et Savastano (2000), la politique monétaire ne devrait pas se préoccuper de l'objectif de compétitivité. Cet objectif est incompatible avec celui de la stabilité des prix. Toutefois, contrairement aux pays d'Amérique latine, les pays asiatiques n'ont pas de problème d'inflation, ce qui fait qu'ils peuvent se préoccuper de l'objectif de compétitivité. Ainsi combinent-ils une politique de ciblage d'inflation et une politique de lutte contre l'appréciation.

### **II.3.4. La peur de la dépréciation**

Certaines banques centrales émergentes sont particulièrement réticentes à la dépréciation de leur taux de change, et ce essentiellement pour deux raisons: les effets de transmission du taux de change aux prix et la fragilité financière due à une dollarisation partielle.

## **III. LES PAYS EN DÉVELOPPEMENT**

Depuis les années quatre-vingt, la demande extérieure constitue un moteur de croissance de plus en plus important dans les pays en développement, notamment en raison de la libéralisation commerciale et de l'essor des chaînes de valeur. En l'occurrence, si leur activité domestique est devenue de plus en plus sensible à la demande émanant des autres pays en développement, elle reste tout de même

dépendante pour l'essentiel de la demande provenant des pays avancés, ultimes maillons dans les chaînes de valeur.

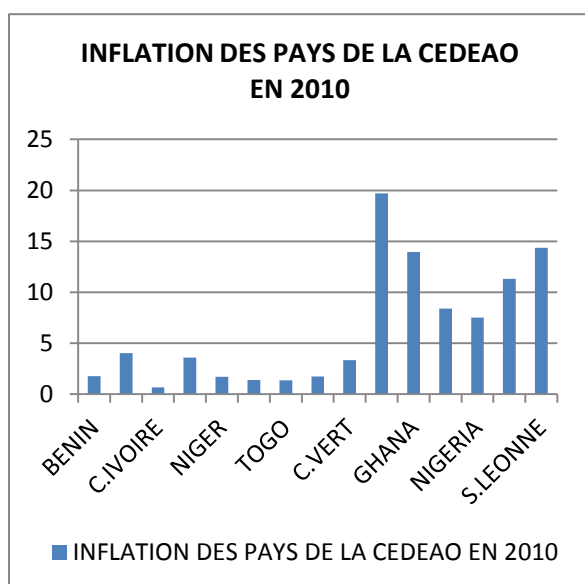
Par contre, la hausse des prix des matières premières qui s'explique elle-même pour partie par la demande des pays émergents a joué un rôle ambivalent: d'un côté, elle stimula l'investissement et plus largement l'activité dans les pays exportateurs en leur offrant d'amples revenus; de l'autre, elle nuit aux pays importateurs, mais ceux-ci surent en compenser les effets récessifs en s'appuyant sur d'autres moteurs de croissance. Enfin, avec la faiblesse des taux d'intérêt dans les pays avancés et la réduction des primes de risque, les pays en développement bénéficièrent de conditions de financement accommodantes. Ce qui stimula également l'investissement et plus largement la croissance, en particulier dans les pays les plus ouverts financièrement.

### III.1. Politique monétaire dans les pays en développement

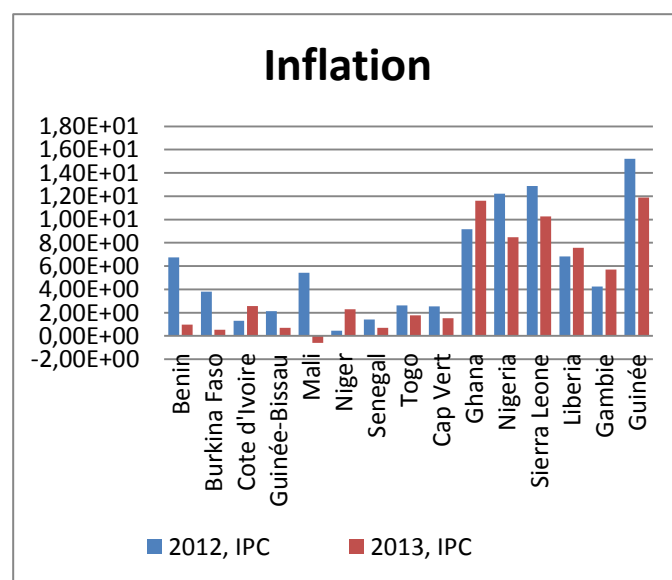
#### III.1.1. CEDEAO-UEMOA : quelle inflation pour quelle croissance ?

L'analyse du taux de croissance de la zone UEMOA montre que comparativement aux autres pays de la sous-région, les pays de la zone UEMOA ont des taux de croissance économique faibles et également des taux d'inflation faibles. En 2010, les pays de la zone UEMOA ont enregistré des taux d'inflation très faibles. Les sept (7) autres pays de la CEDEAO ont battu le record inflationniste avec une variation annuelle de 7,52% pour le Nigeria à 19,7% pour la Guinée Conakry.

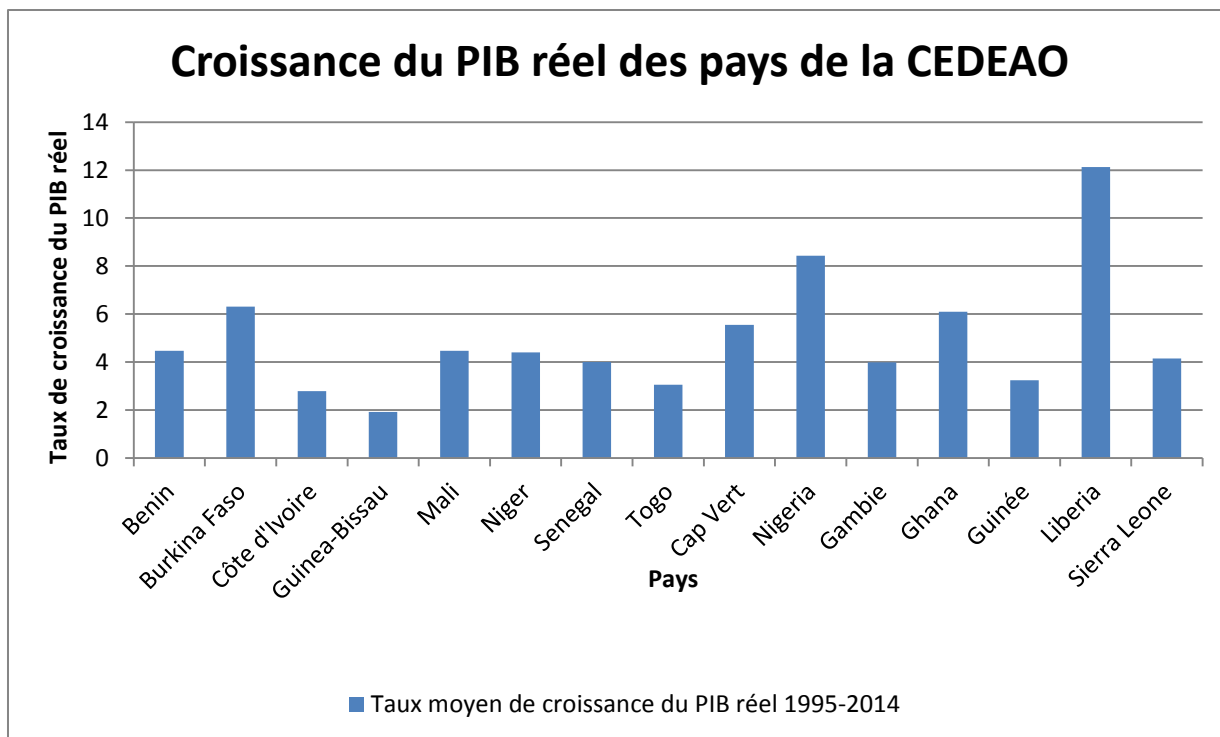
Figure 1 : Niveau d'inflation de la zone CEDEAO en 2010



Source : auteurs a partir des données de WDI



Source : auteurs a partir des données de WDI



Source : auteurs à partir des données de FMI

L'année 2013 a été marquée par une atténuation des tensions inflationnistes dans la zone UEMOA, dans le sillage de la tendance générale observée au plan mondial. La progression du niveau général des prix en moyenne annuelle s'est ainsi établie à 1,5 % en 2013, après 2,4 % en 2012. Cette décélération de l'inflation est pour une large part le reflet du recul des prix des céréales locales, induit par l'accroissement de la production céréalière au cours de la campagne agricole 2012-2013 (Rapport de la zone franc, 2013).

Au sein de l'UEMOA, selon la note sous régionale de la BCEAO, le taux d'inflation est estimé à 1,6 % en décembre 2010, en glissement annuel. La BCEAO a adopté une cible de 2%. L'adoption d'une cible d'inflation de 2 % peut en effet sembler exagérément restrictive pour des économies qui ont besoin de 7 % de croissance annuelle du PIB pour atteindre les Objectifs du millénaire pour le développement (OMD), notamment celui de réduction de moitié de la pauvreté à l'horizon 2015 et également des Objectifs de Développement Durable en cours d'élaboration (ODD). Il est étonnant de voir que la Banque centrale de l'UEMOA se contente de maîtriser l'inflation, en ne se préoccupant ni de la croissance, ni du développement économiques. La littérature empirique sur la question est pourtant prolixe. On connaît par exemple le débat sur la courbe de Phillips, qui établit qu'il faut effectuer un arbitrage entre inflation et croissance.

L'analyse des taux de croissance des pays de la zone CEDEAO sur la période 1980-2014 montre que les pays à régimes de change flexibles ont réalisé en moyenne des taux de croissance du PIB réel plus élevés (4%) que ceux à régime de change fixe

(3%). L'ensemble des pays de la zone CEDEAO ont connu sur la période un taux de croissance réel moyen de 3,5%. Sur la période post dévaluation des années 1994, (1995-2014), la croissance moyenne des pays de la zone UEMOA est de 3,93% contre 6,22% pour les six autres pays à régime de change flexibles. Cette différence de performance justifie la pertinence d'une analyse sur le choix du régime de change optimal pour les pays de l'Afrique de l'ouest.

### **III.2. Politique de change dans les pays de la CEDEAO**

Les pays en développement appliquent un large éventail de régimes de change, qui va de la parité fixe très rigide au flottement pur en passant par de nombreuses variantes. Parmi ces pays en développement, on peut citer les pays de la zone CEDEAO regroupant les pays de l'UEMOA et le Cap Vert en parité de change fixe et six autres pays en régime de change flexible.

Ferrari et Paula (2006) montrent que les régimes de changes fixes ont des avantages et des inconvénients sur la performance économique des pays. Selon ces auteurs les coûts d'ajustement des taux de change dans les régimes de change fixes sont très élevés.

Un des plus ardents défenseurs des taux de change flexible est Milton Friedman. Friedman (1953) s'est insurgé contre ce système inférant que les taux de change fixes étaient générateurs de crises spéculatives et d'instabilité.

Ripoll (2001) a réalisé une analyse comparative des performances macroéconomiques d'une vingtaine de pays d'Afrique comprenant les pays de la zone franc. Les analyses ont porté sur la croissance économique et l'inflation des différents pays suivant les régimes de change. Les résultats de l'étude ont montré que les régimes de change fixe et flexible ont des performances économiques sensiblement identiques. Pour Ripoll, l'inflation est sensiblement plus faible dans le cas des taux de change fixes. Les régimes de change intermédiaires réalisent de meilleures performances en termes d'inflation que de croissance.

Dans le cas des pays de la sous-région ouest africaine, plusieurs travaux ont mis en exergue le régime de change adéquat pour les pays de la CEDEAO. Ainsi, Kisu (2010) estime que les régimes de change fixe devraient être privilégiés pour l'ensemble des pays de la zone CEDEAO alors que pour Dupasquier et al (2005), les régimes de change flexible constituent les régimes appropriés pour les pays de la sous-région ouest africaine.

Diop et Fall (2011) estiment que les régimes de change fixe et intermédiaire sont appropriés. Le régime de change fixe offre plusieurs avantages, car il permet de stabiliser l'économie sans détériorer les performances de croissance. Ils sont arrivés à la conclusion que le régime de change intermédiaire semble être plus approprié pour tous les pays de la zone CEDEAO.

Le tableau 2 ci-dessous nous montre l'évolution des différents régimes de change des pays de la CEDEAO sur la période 1975-2014.

**Tableau 1 : Régime de change dans les pays de la CEDEAO de 1975 à 2014**

Année	UEMOA	GAMBIE	GHANA	GUINEE	LIBERIA	NIGERIA	SIERRA LEONE	CAP- VERT
1975	Fixe	Fixe	Fixe	Fixe	Fixe	Fixe	Fixe	Fixe
1976	Fixe	Fixe	Fixe	Fixe	Fixe	Fixe	Fixe	Fixe
1977	Fixe	Fixe	Fixe	Fixe	Fixe	Fixe	Fixe	Fixe
1978	Fixe	Fixe	Fixe	Fixe	Fixe	Fixe	Fixe	Fixe
1979	Fixe	Fixe	Fixe	Fixe	Fixe	Intermédiaire	Flexible	Fixe
1980	Fixe	Fixe	Fixe	Fixe	Fixe	Intermédiaire	Flexible	Fixe
1981	Fixe	Fixe	Fixe	Fixe	Fixe	Intermédiaire	Flexible	Fixe
1982	Fixe	Fixe	Fixe	Fixe	Fixe	Intermédiaire	Flexible	Fixe
1983	Fixe	Fixe	Intermédiaire	Fixe	Fixe	Intermédiaire	Flexible	Fixe
1984	Fixe	Fixe	Intermédiaire	Fixe	Fixe	Intermédiaire	Flexible	Fixe
1985	Fixe	Fixe	Intermédiaire	Fixe	Fixe	Intermédiaire	Flexible	Fixe
1986	Fixe	Fixe	Intermédiaire	Flexible	Fixe	Flexible	Flexible	Fixe
1987	Fixe	Flexible	Intermédiaire	Flexible	Fixe	Flexible	Flexible	Fixe
1988	Fixe	Flexible	Flexible	Flexible	Fixe	Flexible	Flexible	Fixe
1989	Fixe	Flexible	Flexible	Flexible	Fixe	Flexible	Flexible	Fixe
1990	Fixe	Flexible	Flexible	Flexible	Fixe	Flexible	Flexible	Fixe
1991	Fixe	Flexible	Flexible	Flexible	Fixe	Flexible	Flexible	Fixe
1992	Fixe	Flexible	Flexible	Flexible	Fixe	Flexible	Flexible	Fixe
1993	Fixe	Flexible	Flexible	Flexible	Fixe	Flexible	Flexible	Fixe
1994	Fixe	Flexible	Flexible	Flexible	Fixe	Flexible	Flexible	Fixe
1995	Fixe	Flexible	Flexible	Flexible	Fixe	Flexible	Flexible	Fixe
1996	Fixe	Flexible	Flexible	Flexible	Fixe	Flexible	Flexible	Fixe
1997	Fixe	Flexible	Flexible	Flexible	Fixe	Flexible	Flexible	Fixe
1998	Fixe	Flexible	Flexible	Flexible	Flexible	Flexible	Flexible	Fixe
1999	Fixe	Flexible	Flexible	Flexible	Flexible	Flexible	Flexible	Fixe
2000	Fixe	Flexible	Flexible	Flexible	Flexible	Flexible	Flexible	Fixe
2001	Fixe	Flexible	Flexible	Flexible	Flexible	Flexible	Flexible	Fixe
2002	Fixe	Flexible	Flexible	Flexible	Flexible	Flexible	Flexible	Fixe
2003	Fixe	Flexible	Flexible	Flexible	Flexible	Flexible	Flexible	Fixe
2004	Fixe	Flexible	Flexible	Flexible	Flexible	Flexible	Flexible	Fixe
2005	Fixe	Flexible	Flexible	Flexible	Flexible	Flexible	Flexible	Fixe
2006	Fixe	Flexible	Flexible	Flexible	Flexible	Flexible	Flexible	Fixe
2007	Fixe	Flexible	Flexible	Flexible	Flexible	Flexible	Flexible	Fixe
2008	Fixe	Flexible	Flexible	Flexible	Flexible	Flexible	Flexible	Fixe
2009	Fixe	Flexible	Flexible	Flexible	Flexible	Flexible	Flexible	Fixe
2010	Fixe	Flexible	Flexible	Flexible	Flexible	Flexible	Flexible	Fixe
2011	Fixe	Flexible	Flexible	Flexible	Flexible	Flexible	Flexible	Fixe
2012	Fixe	Flexible	Flexible	Flexible	Flexible	Flexible	Flexible	Fixe
2013	Fixe	Flexible	Flexible	Flexible	Flexible	Flexible	Flexible	Fixe
2014	Fixe	Flexible	Flexible	Flexible	Flexible	Flexible	Flexible	Fixe

Source : auteurs



### **III.3. Politique monétaire de la zone UEMOA**

#### **III.3.1. Cadre institutionnel de politique monétaire**

Le cadre institutionnel de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UMOA) est régi par quatre (4) textes fondamentaux : le traité de l'UMOA du 14 novembre 1973, la convention entre la France et les pays membres de l'UMOA du 4 décembre 1973, le traité de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) du 10 janvier 1994 et les statuts de la BCEAO. Le traité de l'UMOA a en particulier institué une monnaie et un Institut d'émission uniques. L'article 4 du traité de l'UMOA stipule que les Etats de l'union doivent centraliser leurs avoirs monétaires à la BCEAO. La conduite de la politique monétaire est définie par le traité de l'UMOA et les statuts de la BCEAO. Des réformes institutionnelles ont été réalisées par les chefs d'Etats en 2007 entraînant ainsi une révision des textes qui sont entrés en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 2010.

Conformément à l'article 9 des statuts de la BCEAO, l'institution est investie des missions fondamentales suivantes : définir et mettre en œuvre la politique monétaire au sein de l'UMOA, veiller à la stabilité du système bancaire et financier de l'UMOA, promouvoir le bon fonctionnement et assurer la supervision et la sécurité des systèmes de paiement dans l'UMOA, mettre en œuvre la politique de change de l'UMOA dans les conditions arrêtées par le Conseil des Ministres et gérer les réserves officielles de change des Etats membres.

L'article 8 des statuts de la BCEAO stipule que l'objectif principal de la politique monétaire de la Banque centrale est d'assurer la stabilité des prix, l'objectif d'inflation est défini par le Comité de Politique Monétaire. La BCEAO dispose de deux types d'instruments pour la mise en œuvre de sa politique monétaire : les taux d'intérêt directeurs et les réserves obligatoires.

#### **III.3.2. Les taux d'intérêts directeurs de la BCEAO**

La BCEAO utilisait depuis 1973 deux taux d'escompte, le taux d'escompte préférentiel et le taux d'escompte normal. A partir de 1980, compte tenu de l'évolution de l'environnement défavorable provenant du deuxième choc pétrolier, de la détérioration des termes de l'échange de l'union et d'autres chocs, la gestion du marché monétaire avec les taux d'escompte préférentiel et normal n'était plus adaptée. Ainsi en 1989, les deux taux d'escompte ont-ils été remplacés par un taux d'escompte unique. Ce taux d'escompte a été également supprimé à compter du 2 décembre 2010, par décision du comité de politique monétaire. Deux taux directeurs sont ainsi fixés par le Comité de politique monétaire de la BCEAO, le taux des appels d'offre et le taux du guichet de prêt marginal, qui succéda au taux de pension. Ces taux sont en décembre 2014 de 2,50% et 3,50%.

### **III.3.3. Les réserves obligatoires**

Les réserves obligatoires sont des dépôts obligatoires des établissements financiers auprès de la banque centrale. Rémunérées ou non selon les pays, leur montant constitue généralement un pourcentage constitué de coefficient de réserve de l'encours de leurs dépôts, le plus souvent de leurs dépôts à court terme.

Le coefficient de réserve obligatoire applicable aux banques commerciales à la fin troisième trimestre 2014 est de 5%, coefficient abaissé de 7% à 5% le 16 mars 2012 (Rapport sur la politique monétaire dans l'UEMOA, 2014).

L'ensemble des réserves constituées par les banques au troisième trimestre 2014 se sont accrues, en moyenne, de 109,1 milliards par rapport au deuxième trimestre et s'élève à 1 456,4 milliards sur la période de constitution des réserves obligatoires échéant au 15 septembre 2014.

Cette augmentation résulte de l'accroissement de 60,1 milliards des concours de la Banque Centrale aux banques et de l'impact positive de 49,0 milliards des facteurs autonomes de la liquidité. Les refinancements de la BCEAO, en moyenne, sont de 2.019,1 milliards sur la période de constitution arrivant à échéance le 15 septembre 2014 contre 1.959,0 milliards au deuxième trimestre. L'accroissement des concours de la Banque Centrale aux banques a permis de compenser le déficit de la liquidité propre des banques. Hors refinancement de la Banque Centrale, la position structurelle de liquidité des banques est demeurée déficitaire de 562,7 milliards. L'incidence positive des facteurs autonomes est essentiellement imputable au retour des billets aux guichets des banques dont l'effet a été atténué par le solde négatif des transferts des banques vers l'extérieur.

Les réserves excédentaires de l'ensemble du système bancaire sont ressorties à 746,9 milliards au 15 septembre 2014 contre 681,5 milliards le trimestre précédent. Une analyse des données indiquent au 15 octobre 2014 une hausse de 33,1 milliards des réserves libres par rapport au 15 septembre 2014. Les déficits observés au niveau des réserves obligatoires se sont situés à 8,3 milliards et ont concerné sept (7) banques au terme de la période échéant le 15 octobre 2014.

### **III.4. Les enseignements de politique monétaire pour la zone UEMOA**

La politique monétaire de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA) montre qu'en effet, jamais une union économique et monétaire n'a suivi aussi rigoureusement les politiques dites de désinflation compétitive d'inspiration monétariste. Depuis 1989, la politique monétaire se fonde sur un recours accru aux mécanismes de marché, consacrant l'option d'une régulation indirecte de la liquidité bancaire, en rupture avec le système d'encadrement administratif du crédit qui prévalait jusque-là (Nubukpo, 2007). Dans un environnement en pleine mutation où la plupart des pays de la zone UEMOA ont actionné les leviers des bases de l'émergence, il urge que la politique monétaire de la zone subisse une *thérapie*. Les

différents enseignements de politique monétaire portent autant sur l'objectif et la mission de la banque centrale que sur l'opérationnalisation de la politique. Cinq (5) pistes devraient être explorées :

### **III.4.1. La BCEAO, un objectif impératif de croissance**

La gestion monétaire de la zone UEMOA doit être corrélée avec la recherche de la croissance économique des pays de la zone. L'émergence des pays nécessite la mise en œuvre des politiques audacieuses nécessitant un choix clair de recherche de croissance économique forte et durable. Cette recherche d'une croissance forte devrait faire partie intégrante des objectifs principaux de la banque centrale de la zone. En effet, de nombreuses voix autorisées plaident de façon croissante pour l'intégration explicite de l'objectif de croissance économique dans les missions d'une banque centrale. Tel est le cas par exemple de la banque centrale américaine, la FED.

### **III.4.2. Révision de la cible d'inflation, une nécessité**

Le choix du maintien d'un taux d'inflation cible de 2% de la BCEAO provient de l'arrimage du franc CFA à l'Euro car cette cible est celle retenue par la BCE. Or, dans un régime de taux de change fixe avec une libre circulation des capitaux, il est impossible pour la BCEAO d'avoir une politique monétaire durablement différente de la zone ancre, c'est-à-dire la zone Euro, conformément aux enseignements du triangle des incompatibilités de Mundell. Ce rattachement institutionnel contraint donc la BCEAO dans sa capacité de choix de son objectif de politique monétaire.

En effet, dans un régime de changes fixes, l'inflation contribue, du fait de la perte de compétitivité qu'elle engendre, à la détérioration progressive des comptes extérieurs et à la surévaluation du taux de change, fragilisant ainsi la parité entre les monnaies. De ce fait, le taux d'inflation de 2% retenu par la BCEAO, identique à celui de la Banque Centrale Européenne, semble impératif au regard des contraintes qu'induit l'existence d'un taux de change fixe entre les deux zones. La question de la pertinence de cette cible d'inflation pour la zone se pose au moment où d'une part, des études ont révélé que l'inflation n'est pas d'origine monétaire dans la zone<sup>89</sup> et de l'autre, la zone Euro même est en crise de crédibilité face à la crise financière et monétaire actuelle dont le remède est le retour des politiques keynésiennes avec les différentes mesures d'assouplissement :QE<sup>90</sup> et CE<sup>91</sup>. Par ailleurs, les défis qui se posent aux pays de l'UEMOA dont le Togo sont autrement plus complexes et la contribution potentielle de la monnaie à la réalisation de la croissance économique devrait pouvoir susciter une large réflexion.

La courbe de phillips rend compte de l'arbitrage entre le chômage et l'inflation. La hausse du taux d'inflation, conséquence de la politique monétaire expansionniste,

---

<sup>89</sup> L'inflation y provient plus des aléas climatiques que d'une offre de monnaie excessive (Doe et Diallo, 1997)

<sup>90</sup> Quantitative Easing

<sup>91</sup> Credit Easing

serait le prix à payer pour obtenir une croissance forte. La cible d'inflation de 2% paraît assez restrictive pour des économies en développement en quête d'émergence.

S'il y a consensus sur l'effet nocif de l'inflation sur la croissance, il y a débat autour du seuil optimal auquel l'inflation devient dommageable à la croissance. Etudiant le lien entre l'inflation et la croissance dans la zone UEMOA, Combey et Nubukpo (2010) ont déterminé le seuil optimal d'inflation dans la zone qui serait de 7,9%. De même, Abu Bakkar Tarawali et al (2012) ont déterminé le seuil d'inflation optimal pour la ZMAO<sup>92</sup> qui s'établit à 9%. Par ailleurs, d'autres études ont comparé la relation inflation croissance dans les pays développés et dans en développement. Les résultats des études ont montré que les pays développés devraient viser une cible d'inflation de 2 à 3%, par contre, le seuil d'inflation pour les pays en développement est de l'ordre de 10 à 12%. Il ressort de ces analyses que la BCEAO devrait revoir à la hausse sa cible d'inflation.

### **III.4.3. BCEAO, une politique monétaire dynamique, active et proactive**

La politique monétaire de la BCEAO souffre de deux principales faiblesses, nuisibles à son efficacité. D'une part, il existe incontestablement un déficit de réflexion endogène sur le rôle et les missions d'une banque centrale dans le contexte d'économies en développement parmi les plus pauvres du monde, faiblement monétarisées et bancarisées. Il apparaît souhaitable que la BCEAO, tire exemple des débats en cours au sein des banques centrales des pays industrialisés, notamment dans le contexte de la crise économique internationale actuelle.

Une analyse approfondie sur la recherche d'une croissance économique forte devrait permettre à la BCEAO de mener des politiques monétaires expansionnistes. La courbe de phillips suggère qu'il est possible d'obtenir un supplément de croissance économique devant se traduire par une baisse du chômage, par le biais d'une politique monétaire expansionniste.

L'une des grandes leçons tirées des mesures non conventionnelles mises en œuvre par les banques centrales des pays développés à économie de marché est que la BCEAO devrait être plus dynamique et plus active pour soutenir la croissance économique des Etats de l'UEMOA.

A la lumière des mesures correctrices utilisées par les différentes banques centrales pour faire face à la crise de 2007, la BCEAO devrait privilégier la mise en œuvre des mesures proactives :

- Le renforcement du Policy mix pour une croissance économique forte et durable des économies de la zone UEMOA ;
- Une prise en compte des études sur les canaux de transmissions de la politique monétaire.

---

<sup>92</sup> Ghana, Nigeria, Sierra Leone, Gambie et Guinée

#### **III.4.4. Pour l'avenir : taux de change fixe ou flexible pour l'UEMOA ?**

Sur le plan technique, le rôle pivot de la centralisation des réserves de change est plus que jamais nécessaire. Toutefois, des propositions d'amélioration du système pour plus de souplesse et de flexibilité devront faire l'objet de réflexions approfondies.

Tirant leçons des expériences des pays émergents et à partir de l'évolution de la structure de nos économies, une certaine dose de flexibilité s'avère indispensable pour une croissance économique forte et durable pour les pays de l'UEMOA gage de l'émergence. Le régime de change optimal pour la zone UEMOA devrait être un régime de change à flexibilité limitée avec une monnaie arrimée à un panier de devise à pondération diverse. Les devises à prendre en compte dans ce panier de monnaies devraient tenir compte de l'orientation stratégique du commerce extérieur et de nos principaux partenaires. On pourrait dès lors penser à une composition comportant le Dollar américain, l'euro, le yuan, la Livre Sterling et le yen. Dans ce panier de monnaie, le Dollar et l'Euro pourraient avoir des pondérations les plus importantes. Des réflexions pourront être menées pour que le plan de formation d'une zone monétaire unique de la CEDEAO soit une réalité.

#### **III.4.5. Vers un Crédit Easing de la zone UEMOA : UEMOAMICS versus TOGOMICS**

L'émergence des Etats de l'UEMOA requiert la prise en compte d'un changement de paradigmes de développement. Ainsi, les pays de la zone UEMOA se devraient de mettre en œuvre des stratégies développementalistes. Ces stratégies que nous appelons « UEMOAMICS » pour la zone UEMOA et « TOGOMICS » pour le Togo doivent se fonder sur :

- Un partenariat public privé fort ;
- Un secteur privé audacieux ;
- Un secteur financier moins risquophobe pour supporter les activités économiques ;
- La primauté de la croissance et de l'investissement à des fins de réduction de la pauvreté ;
- Des réformes structurelles et
- Une politique monétaire expansionniste avec pour double priorité la prise en compte de la stabilité des prix et la croissance économique.

## CONCLUSION

Avec l'amorce de l'émergence économique, cette étude a permis de revisiter les politiques monétaires dans les pays développés, dans les pays émergents et dans les pays en développement plus spécifiquement les pays de la sous-région ouest africaine afin d'en tirer des enseignements idoines. Les enseignements issus de ce travail en s'articulant autour de cinq (5) points relancent le débat sur la pertinence d'une prise en compte de la croissance économique dans les attributions la BCEAO car l'arme monétaire constitue un puissant levier de développement des pays émergents. Le processus de Vision Togo 2030 devrait permettre de lancer le Togo à moyen terme sur le sentier de l'émergence et confère la légitimité politique requise pour poser la question de l'orientation de la politique monétaire menée par la zone UEMOA.

## REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- ALIPUI V. (1973)** « *Le rôle de la monnaie dans le développement économique et social de l'Ouest Africain* » Thèse, Université de Rennes, page 123.
- Arellano et Bond (1991)** « some tests of specification for panel data: Monte Carlo Evidence and application to employment evidence, *Review of economic studies*, 55, page 277-297 ». **Artus P. (2012)** « Pourquoi les politiques monétaires non conventionnelles ont-elles marché aux Etats-Unis et pas au Japon ? » *Natixis, Flash Economie, Recherche économique*.
- Baffes Elbadawi et O'connel (1999)** « Single equation estimation of the Equilibrium Real Exchange Rate in Exchange Rate Misalignment » in Hinkle and Montiel (Eds), *Concepts and Measurement for developing countries*, World Bank: Policy Research Department Washington, DC.
- Banque de France (2013)** Rapport de surveillance multilatérale de la zone franc.
- Barro (1991)** « Economic growth in a cross section of countries ». *The quarterly journal of economics*.
- BCEAO (2010)** : « *Annuaire des banques et établissements financiers de l'UMOA en 2010* ».
- BCEAO (2010)** : « *Evolution de la situation économique et financière de la zone UEMOA* ».
- BCEAO (2010)** : « *Evolution du financement des économies de l'UEMOA depuis 2000 et Evolution économique et monétaire dans l'UEMOA* ».
- Benahji (2008)** « *Choix des politiques de change dans les pays en développements: Etude de la compétitivité de la Tunisie* » Original Scientific Paper.
- Benassy-Quéré et al (2008)** « *Politique de change de l'euro* ».
- Bernanke (B. S.) (2009)**: « *The crisis and the policy response* », Stamp lecture à la London School of Economics, Londres, Royaume-Uni.
- Christophe Destais et Sophie Piton (2013)** « *L'économiste Mondiale en mutation* », L'économie mondiale en 2014, CEPII.
- Diop et Fall (2011)** « La problématique du choix de régime de change dans les pays de la CEDEAO », *Document d'Etude N° 20*, Direction des Prévisions et des Etudes Economiques (DPEE) du Ministère de l'Economie et des Finances du Sénégal.
- Dupasquier, Osakwe et Thangavelu (2005)**: « Choice of monetary and exchange rate regime in ECOWAS: an optimum currency area analysis », *SCAPE, Policy Research Working Papers series 0510*, National University of Singapore, Department of Economy.
- FMI (2000)** « *les régimes de change dans une économie mondiale de plus en plus intégrée* »
- Gali et al (2005)**: « *Robustness of the Estimates of the Hybrid New Keynesian Phillips Curve* », mimeo, New York University.

**Galí, Gertler (1999):** « Inflation dynamics: A Structural Econometric Analysis » *Journal of Monetary Economics* 44, 195-222.

**Gharbi Hanan (2005)** « La gestion des taux de changes dans les pays émergents, la leçon des expériences récentes », *Revue de l'OFCE* no 95 pge 279-326.

**HAUSMANN, Ricardo, Lant PRITCHETT & Dani RODRIK (2005),** « Growth accelerations », in *Journal of Economic Growth*, vol. 10, n° 4.

**Jourdon J. (2010)** « *La monnaie unique européenne et sa relation au développement économique et social coordonné: une analyse cliométrique* », Tome II, données empiriques sur la période 1800-2000 : histoires économique & monétaire de l'Europe.

**Kisu (2010)** « Choice of exchange rate regimes for African countries: Fixed or Flexible Exchange rate regimes? » *Perspective on Modern African Currencies*.

**M. Ayhan Kose, Christopher Otrok et Eswar Prasad (2008)** « Cycles économiques : découplage ou convergence? » *Finances & Développement*. p 36-40.

**Mbaloula Marcel,** « La problématique de l'émergence économique des pays en voie de développement », *Revue Congolaise de Gestion* 2/ 2011 (Numéro 14), p. 107-118.

**Nubukpo K. (2003)** « *l'efficacité de la politique monétaire de la banque centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest* ». Mimeo, Matisse, Université Paris 1Panthéon Sorbonne.

**Nubukpo K. (2007)** « l'efficacité de la politique monétaire en situation d'incertitude et d'extraversion: le cas de l'union économique et monétaire ouest-africain (UEMOA) », *The European Journal of Development Research*, Vol 19, N°3, septembre 2007, PP. 480-495.

**Nubukpo K. et Combey A. (2010):** « Effet non linéaire de l'inflation sur la croissance dans l'UEMOA » *MPRA*

**Nubukpo K. (2012)** « *l'improvisation économique en Afrique de l'Ouest. Du coton au franc CFA.* » Editions KARTALA.

**OUEDRAOGO O. (1985)** « *Autonomie monétaire, préalable à une politique monétaire de développement. Le cas des Etats de l'UMOA.* » ; Thèse en Sciences Economiques, Paris IX Dauphine.

**Rogoff, A. M. Husain, A. Mody, R. Brooks et N. Oomes (2004)** « Evolution and performance of exchange rate regimes », *IMF Occasional Paper*, n° 229.

**Rotemberg et Woodford (1997)** « *An optimisation Based Econometric Framework for the evaluation of monetary policy* » NBER Macroeconomics Annual, vol 12.

**Schumpeter (1911)** « *The theory of economic development* », Cambridge, Mass.

**Sfia Mohamed Daly (2007)** « Le choix de régime de change pour les économies émergentes », *MPRA*.



## **PANEL 3 : GOUVERNANCE ET POLITIQUES SECTORIELLES**

# TABLE DES MATIERES

<b>CAPITAL HUMAIN ET EMERGENCE</b> -----	<b>156</b>
SIGLES ET ABREVIATIONS-----	157
INTRODUCTION-----	159
I.  APPROCHE THEORIQUE DU CONCEPT DE CAPITAL HUMAIN-----	160
I.1.  LE CONCEPT DE CAPITAL HUMAIN-----	160
I.2.  LA THEORIE DE LA CROISSANCE ENDOGENE.-----	161
I.3.  ROLE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR-----	162
II.  LE ROLE DU CAPITAL HUMAIN DANS LES PAYS EMERGENTS-----	163
II.1.  LES PRE-REQUIS DE L'EMERGENCE EN ASIE-----	164
II.2.  LE CAS DES PAYS DU GROUPE BRICS-----	167
III.  CAPITAL HUMAIN ET EMERGENCE AU TOGO-----	169
III.1.  CONTEXTE DEMOGRAPHIQUE, MACROECONOMIQUE ET SOCIAL-----	170
III.2.  LE SYSTEME EDUCATIF TOGOLAIS-----	171
III.3.  LE SECTEUR DE LA SANTE-----	184
III.4.  LA PROTECTION SOCIALE AU TOGO-----	186
III.5.  LES METIERS PORTEURS-----	188
CONCLUSION-----	193
RECOMMANDATIONS-----	194
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES-----	195
ANNEXE-----	197
<b>POLITIQUES SECTORIELLES ET EMERGENCE : CAS DE L'AGRICULTURE</b> -----	<b>199</b>
SIGLES ET ABREVIATIONS-----	200
INTRODUCTION-----	202
I.  CARACTERISTIQUES DES ECONOMIES EMERGENTES-----	204
I.1.  NOTION D'EMERGENCE ECONOMIQUE-----	204
I.2.  CARACTERISTIQUES DES DYNAMIQUES DE CROISSANCE DES PAYS EMERGENTS-----	205
I.3.  QUELLES LEÇONS TIRER DE CES EXPERIENCES POUR LES POLITIQUES SECTORIELLES AU TOGO ? -----	208
II.  ENSEIGNEMENTS POUR LE TOGO ET ATOUTS/POTENTIALITES DU SECTEUR AGRICOLE POUR L'EMERGENCE-----	209
II.1.  ENSEIGNEMENTS POUR LE TOGO-----	209
II.2.  ATOUTS ET POTENTIALITES DU SECTEUR AGRICOLE POUR L'EMERGENCE DU TOGO-----	211
II.3.  FISCALITE A L'EXPORTATION DES PRODUITS AGRICOLES-----	217
II.4.  DEVELOPPEMENT DU SECTEUR PRIVE-----	219
II.5.  CONTRAINTES MAJEURES DE L'AGRICULTURE A RESORBER POUR L'EMERGENCE : ENTRAVES A L'APPLICATION DES TEXTES DISPONIBLES-----	220
CONCLUSION-----	225
RECOMMANDATIONS-----	226
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES-----	228
ANNEXE-----	230
<b>GOVERNANCE ET EMERGENCE</b> -----	<b>239</b>
SIGLES ET ABREVIATIONS-----	240
INTRODUCTION-----	242
I.  L'EXPERIENCE D'EMERGENCE DE HONG-KONG-----	244
I.1.  LE PARCOURS SPECIFIQUE DE HONG-KONG-----	244
I.2.  QUELLE LEÇON EN TIRER POUR L'EMERGENCE DU TOGO ?-----	245
II.  L'EXPERIENCE D'EMERGENCE DE SINGAPOUR-----	246

II.1.	LA GOUVERNANCE DU PREMIER MINISTRE LEE KWAN YEW -----	246
II.2.	BILAN ECONOMIQUE ET SOCIAL DE LA GOUVERNANCE DE SINGAPOUR-----	249
II.3.	QUELLE LEÇON EN TIRER POUR L'ÉMERGENCE DU TOGO EN 2030 ?-----	252
III.	L'EXPERIENCE D'ÉMERGENCE DE MAURICE -----	253
III.1.	SITUATION GEOGRAPHIQUE-----	253
III.2.	CLIMAT SOCIOPOLITIQUE -----	253
III.3.	STRATEGIE DE DIVERSIFICATION INDUSTRIELLE-----	254
III.4.	LA STRATEGIE D'ÉMERGENCE DE MAURICE -----	256
III.5.	LES PERFORMANCES DU MIRACLE ECONOMIQUE DE MAURICE -----	258
III.6.	ORIGINALITE DE L'ÉMERGENCE DE MAURICE-----	259
III.7.	LA SAGESSE POLITIQUE DES DIRIGEANTS MAURICIENS -----	260
IV.	QUELLES LEÇONS TIRER DES EXPERIENCES D'ÉMERGENCE DE HONG-KONG, SINGAPOUR ET MAURICE -----	260
V.	LES HANDICAPS A L'ÉMERGENCE DU TOGO -----	261
V.1.	LE BAS MORAL DES TOGOLAIS JOUE CONTRE L'ÉMERGENCE -----	262
V.2.	L'IMPORTANT MANQUE DE RECETTES BUDGETAIRES POUR EMERGER -----	263
V.3.	DETOURNEMENTS DE L'AIDE A LA REDUCTION DE LA PAUVRETE-----	263
V.4.	LA PERTE DE CONFIANCE DANS LE RECRUTEMENT DE L'ADMINISTRATION -----	264
V.5.	LES CARENCES DE GESTION DES ENTREPRISES PUBLIQUES -----	264
V.6.	DES ATTRIBUTIONS VICIEES DES MARCHES PUBLICS-----	265
V.7.	LE TOGO A LE RECORD AFRICAIN DES FLUX FINANCIERS ILLICITES PAR TETE -----	265
V.8.	CONSEQUENCES DE L'IMPUNITE SUR LE CLIMAT DES AFFAIRES AU TOGO -----	268
V.9.	LE BILAN DE LA CORRUPTION AU TOGO-----	268
V.10.	QUE FAIRE FACE A LA CORRUPTION ?-----	269
	CONCLUSION -----	270
	RECOMMANDATIONS-----	271
	REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES -----	272
	ANNEXES -----	273

# **CAPITAL HUMAIN ET EMERGENCE**

**Par l'équipe :** Biova T. Eдорh  
Komi Nomenyo  
Mazabalo Pohouyourou  
Mme Nèmè Kpanzou

## SIGLES ET ABREVIATIONS

ANPE	: Agence nationale de promotion de l'emploi
AVC	: Accident vasculaire cérébral
BAC II	: Baccalauréat deuxième partie
BEPC	: Brevet d'enseignement de premier cycle
BRICS	: Brésil, Russie, Inde, Chine et Afrique du Sud
CAP	: Certificat d'aptitude professionnel
CE1	: Cours élémentaires première année
CE2	: Cours élémentaires deuxième année
CEG	: Collège d'enseignement général
CEPD	: Certificat d'étude du premier degré
CET	: Centre d'enseignement technique
CFA	: Communauté financière africaine
CM1	: Cours moyens première année
CM2	: Cours moyens deuxième année
CNSS	: Caisse nationale de sécurité sociale
CP1	: Cours préparatoires première année
CP2	: Cours préparatoires deuxième année
CONFEMEN	: Conférence des ministres de l'éducation nationale
CQP	: Certificat de qualification professionnelle
CRETFP	: Centre régional d'enseignement technique et de la formation professionnelle
ENI	: Ecole normale des instituteurs
ENS	: Ecole normale supérieure
ETFP	: Enseignement technique et formation professionnelle
<i>FNFI</i>	: <i>Fonds national de finance inclusive</i>
HIMO	: Haute intensité de main-d'œuvre
INAM	: Institut national d'assurance maladie

LMD	: Licence – Master – Doctorat
MEF	: Ministère de l'économie et des finances
OCDE	: Organisation de coopération et de développement économique
OMD	: Objectifs du millénaire pour le développement
OMS	: Organisation mondiale de la santé
ONG	: Organisation non gouvernementale
PASEC	: Programme d'analyse des systèmes éducatifs de la CONFEMEN
PIB	: Produit intérieur brut
PNDS	: Plan national de développement sanitaire
PSE	: Plan sectoriel de l'éducation
QUIBB	: Questionnaire des indicateurs de base du bien-être
R&D	: Recherche et développement
RESEN	: Rapport d'Etat des systèmes éducatifs nationaux
SCAPE	: Stratégie de croissance accélérée et de promotion de l'emploi
SIDA	: Syndrome de l'immuno-déficience acquise
SMIC	: Salaire minimum interprofessionnel de croissance
TBS	: Taux brut de scolarisation
UK	: Université de Kara
UL	: Université de Lomé
VIH	: Virus de l'immuno-déficience humaine

## INTRODUCTION

Durant les dernières décennies, la population togolaise s'est accrue au rythme moyen de 2,8% par an. Ce dynamisme exerce une très forte pression sur les infrastructures sociales et sur le marché de l'emploi. Les nombreuses stratégies mises en œuvre par les pouvoirs publics pour répondre aux diverses demandes ont abouti à des progrès remarquables, en particulier dans les domaines de l'éducation et de la santé.

Bien que des efforts et progrès récents aient été enregistrés en matière d'accès et de couverture de l'éducation de base, les pouvoirs publics devraient mettre en place un programme plus ambitieux dans sa conception et modalités de mise en œuvre afin d'assurer le développement des compétences nécessaires pour la croissance économique. Ceci nécessite une réflexion sur les stratégies à mettre en œuvre pour combler le déficit de compétences que requiert une économie ouverte et diversifiée. Il est certain que le manque de compétences est l'un des principaux obstacles au développement du secteur privé. La diversification de l'économie requiert une classe d'entrepreneurs et une main-d'œuvre capables de saisir les opportunités que représentent l'évolution des savoirs et des techniques, ce qui permettra au pays d'être émergent d'ici 2030.

Mais la grande question qui se pose est de savoir les axes stratégiques sur lesquels il faut agir pour permettre au capital humain de contribuer à l'émergence du Togo à l'horizon 2030.

Pour répondre à cette interrogation, nous passerons en revue les théories économiques sur le capital humain, les exemples d'émergence réussie dans le monde puis en s'inspirant des deux premières parties, nous analyserons le cas du Togo à partir des pistes de réflexions.

L'objectif de cette réflexion est de définir un cadre global de développement des compétences pour les secteurs formels et informels, en analysant les différents ordres et niveaux d'enseignement: éducation de base, enseignement secondaire général et technique, enseignement supérieur, enseignement professionnel public et privé et pratique de l'apprentissage.

Il s'agit de donner au gouvernement des pistes de réflexion pour un dialogue intensif et inclusif organisé dans le but de susciter une prise de conscience sur la nature des enjeux en s'inscrivant dans une problématique d'économie ouverte dans laquelle l'esprit entrepreneurial et d'innovation, la maîtrise de la science et de la technologie et un Etat qui crée les conditions qui permettent le développement du secteur privé sont des facteurs clés de la réussite.

## **I. APPROCHE THEORIQUE DU CONCEPT DE CAPITAL HUMAIN**

Tous les travaux montrent que le développement des innovations, pour impulser des mécanismes de productivité et une croissance auto cumulative, est fondamentalement associé au développement d'un certain capital humain. Essayons de définir le concept de capital humain.

On peut définir, au sens le plus large du terme, le capital humain comme l'ensemble des connaissances, des qualifications, des compétences et des caractéristiques individuelles qui facilitent la création de bien-être personnel, social et économique (OCDE

<sup>93</sup>, 2001).

### **I.1. Le concept de capital humain**

L'investissement en capital humain reste aujourd'hui l'un des grands thèmes de la politique économique tant dans les pays développés que dans les pays en développement. Il semble pouvoir apporter des solutions à plusieurs problèmes de développement auxquels les décideurs politiques ont été confrontés au cours des dernières décennies, à savoir le ralentissement de la croissance économique, la montée du chômage, des inégalités et la polarisation des revenus.

Schultz (1961) voit dans la formation et l'éducation un moyen essentiel permettant d'améliorer la productivité et conséquemment le revenu agricole. Il distingue cinq sources de production et d'amélioration du capital humain : les infrastructures et services de santé qui affectent l'espérance de vie et la vitalité des individus, la formation professionnelle (incluant l'apprentissage) organisée par les entreprises, le système éducatif de l'école élémentaire au supérieur, les programmes d'études et de formation pour adulte non organisés par des entreprises, et enfin la migration des individus et des familles pour saisir des opportunités d'emploi.

Becker (1964) considère que les progrès dans les domaines de la santé et de l'éducation sont des variables clés permettant d'expliquer la croissance économique. Pour lui, il est possible d'évaluer les déterminants économiques qui influencent, même de façon minime, l'ensemble des comportements humains. Il cherche en effet à déceler la part de rationalité économique qui pèse sur les aspects les plus divers et parfois les plus intimes de la vie quotidienne (le mariage, le divorce, l'adultère, la fécondité, le suicide et la discrimination raciale). Son analyse des processus de choix s'inscrit dans la pensée néoclassique qui présente selon lui, les meilleurs outils d'analyse des relations sociales. Le capital humain est un actif, un patrimoine, un stock susceptible de procurer un revenu. Le capital humain est un sous-ensemble de cette notion globale de capital. Il est un stock de connaissances et d'expériences, accumulé par son détenteur tout au long de sa vie par des investissements. Les politiques relatives à l'éducation, à l'aide sociale et à la santé ont une influence

---

<sup>93</sup> Organisation de coopération et de développement économique



certaine dans l'acquisition du capital humain ce qui permet d'accroître la croissance économique.

Ainsi, les connaissances, les qualifications, les compétences et l'état de santé des populations représentent un atout essentiel pour soutenir la croissance économique et réduire la pauvreté, les inégalités sociales tant dans les pays développés que dans ceux en développement. La croissance permet le financement d'assurances maladies et de structures de prévention et de soins. C'est le cas de l'Allemagne et de l'Angleterre au 19<sup>ème</sup> siècle et de la France pendant les trente glorieuses (1945-1975).

Or, pour promouvoir le développement à partir de la croissance, il faut alors atteindre un niveau minimum d'espérance de vie pour amorcer un processus de développement. Les dépenses de santé et d'éducation deviennent progressivement complémentaires et constituent alors des facteurs majeurs de développement économique.

Il faut dire que le concept de capital humain a connu un nouveau développement à partir des années 1980 avec les théories de la croissance endogène qui apporteront un nouvel éclairage scientifique.

## **I.2. La théorie de la croissance endogène.**

Depuis le modèle de Mankiw, Romer et Weil<sup>94</sup>, les nouvelles théories de la croissance ont contribué à affiner la mesure du stock de capital humain et son rôle dans la croissance, en particulier celle des pays en développement.

Dans les modèles de croissance endogène, le taux de croissance de l'économie dépend largement des conditions initiales des économies. Si certains pays ont des niveaux de capital humain ou de capital physique initial inférieur à un certain seuil, les effets externes ne sont pas suffisants pour entretenir la croissance. Ainsi, le capital humain est complémentaire d'autres facteurs, en particulier le capital physique. Un stock de capital humain doit être "absorbé" par un système de production qui utilise toutes les capacités des individus.

En définitive, « en considérant l'éducation essentiellement à travers ses effets induits sur le revenu, la théorie du capital humain ne retient en réalité que sa dimension productive. Elle néglige ce faisant ses dimensions éthiques et sociales. Or, l'éducation n'est pas seulement un moyen pour atteindre d'autres fins (le revenu, le plaisir et le bonheur) mais elle est d'abord une valeur désirable en soi. Elle est une capacité qui permet l'exercice des libertés individuelles »<sup>95</sup>. Dans ces conditions, quel est alors le rôle de l'enseignement supérieur ?

---

<sup>94</sup> Mankiw N.G., Romer D. et Weil D.N., « A contribution to the empirics of economic growth, quarterly », Journal of Economics, vol.107, no2, 1992.

<sup>95</sup> Liechti Valérie, « Du capital humain au droit à l'éducation : analyse théorique et empirique d'une capacité. ». Thèse présentée à la faculté de sciences économiques et sociales de l'Université de Fribourg, 2007. p.30.

### **I.3. Rôle de l'enseignement supérieur**

L'enseignement supérieur est considéré comme un moteur et un catalyseur de la croissance économique, en raison de ses bienfaits en matière de recherche, de savoir et d'innovation technologique. On lui assigne deux missions principales:

- i. Soutenir l'innovation, la recherche et le développement à travers la production, la diffusion et la transmission de la connaissance et
- ii. Assurer la formation d'un capital humain compétent et de haut niveau.

Selon certaines études, les pays qui ont investi en recherche et développement ont des niveaux de production de brevets plus élevés et affichent de meilleures performances économiques, notamment dans le secteur des exportations. Toutefois, on doit signaler aussi que certains pays en développement tels que le Brésil et certaines anciennes républiques soviétiques, ont consacré d'importants investissements à la recherche et innovation, sans pouvoir pour autant tirer des avantages de ce choix stratégique. Tout simplement, parce que l'innovation ne peut être isolée de son contexte politique et son environnement socio-économique. Elle est en interaction permanente et complémentaire avec d'autres politiques et mesures dans le cadre d'un système complexe d'institutions et de pratiques qu'on appelle dans le jargon de la Banque mondiale « système national d'innovation ». La recherche ne peut à elle seule entraîner ou bien stimuler la croissance et le développement si elle n'est pas accompagnée par d'autres politiques et mesures.

L'enseignement supérieur était envisagé comme une locomotive pour l'impulsion et le développement des autres niveaux d'enseignement.

D'un autre côté, la combinaison d'une éducation quasi gratuite aux niveaux secondaire et supérieur et d'une politique quasi-garantie de recrutement au sein de la fonction publique durant les années 1960 et 1970 a entraîné des effets négatifs tant au niveau de la performance du système éducatif qu'au niveau économique. Au niveau économique on a assisté à la naissance d'une demande d'éducation supérieure qui ne correspondait forcément pas aux besoins réels de l'économie et du marché du travail. Cette situation a conduit à un effet d'éviction dans la mesure où l'enseignement supérieur produisait des ressources humaines premièrement et principalement pour l'État et non pas pour le secteur privé. Cette préférence pour le secteur public au lieu du secteur privé s'explique par les avantages de la fonction publique, notamment la sécurité du travail.

Dans cette optique, il était tout à fait logique que les profils techniques et scientifiques soient marginalisés en raison de leur non besoin dans la fonction publique, au profit des profils des sciences humaines et sociales. Cette expansion de l'enseignement supérieur n'a été même pas également en réponse à une demande croissante de la part du marché du travail ou, à l'émergence de nouveaux secteurs dynamiques pour l'économie. Alors que dans la majorité des pays de l'Asie du Sud-est, le développement et l'expansion de l'enseignement supérieur a été en

réponse à une demande de travailleurs qualifiés dans les secteurs d'industrie et de services, c'est à dire dans des domaines de haute valeur ajoutée pour l'économie.

En dépit de ces limites, la force d'attraction de l'analyse de Becker n'en demeure pas moins intacte aujourd'hui. Sa spécificité réside dans sa capacité à unifier une multitude de phénomènes (choix en matière d'éducation, dépenses de santé, migrations, etc.) sous un même principe explicatif. Le concept de capital humain trouve ainsi des applications diverses dans de nombreux champs de l'analyse économique et ses apports sont tout aussi fertiles pour d'autres sciences sociales. Car une des exigences de l'émergence d'un pays est le développement du capital humain. Faisons une brève revue de littérature pour montrer la faisabilité de certaines approches qui ont permis à d'autres pays confrontés à des difficultés identiques à celles du Togo, ce qui permettra de relever le défi de devenir un pays émergent d'ici 2030.

## **II. LE ROLE DU CAPITAL HUMAIN DANS LES PAYS EMERGENTS**

Le processus de modernisation économique des pays émergents trouve ses fondements dans ce que les économistes nomment « un modèle de développement extraverti ». D'inspiration libérale, ce modèle original est articulé autour du principe de la division internationale du travail. Les entreprises de chaque pays se spécialisent dans un type de biens qu'elles produisent à des coûts relativement plus faibles que le reste du monde, c'est-à-dire dans un secteur où elles ont un avantage comparatif sur les entreprises des autres pays. L'examen des dotations factorielles, à savoir le facteur travail (caractéristiques quantitatives et qualitatives de la population active) et le facteur capital (biens d'équipement), aboutit ainsi à une stratégie de spécialisation industrielle à destination des marchés internationaux. L'objectif consiste à utiliser le facteur le plus abondant, et le moins coûteux, pour les entreprises naissantes : pour les pays émergents, il s'agit du travail humain.

En réalité le niveau d'éducation de la population d'un pays a un impact sur sa croissance. C'est ce que démontre l'étude réalisée par Aghion et Cohen. En effet en 2004 Aghion et Cohen présentent des régressions en données de panel, en considérant un groupe de 110 pays, dont la période d'observations est de 1960 à 2000. En approximant le capital humain par le nombre d'années d'études de la population active, ils trouvent que l'accumulation de ce facteur affecte positivement la croissance. Le capital humain est donc une ressource essentielle dans une économie quel que soit son niveau de développement. L'ayant compris, les gouvernements des pays émergents ont, en plus de la politique industrielle volontariste, qui a consisté au choix des filières à développer, à l'orientation sélective des crédits vers les industries jugées prioritaires, à l'amélioration des infrastructures, également contribué à la formation du capital humain par la croissance des dépenses d'éducation et de recyclage. Nous passerons en revue le cas des pays émergents d'Asie et celui des pays BRICS<sup>96</sup>.

---

<sup>96</sup> Brésil, Russie, Inde, Chine, Afrique du sud

## II.1. Les Pré-requis de l'émergence en Asie

Les économies émergentes d'Asie ont des approches technologiques différentes et des niveaux de développement différents. Certaines économies cherchent à créer de nouvelles technologies productives en investissant dans la R&D<sup>97</sup> (par exemple, la Corée du Sud ou Singapour) alors que d'autres (notamment l'Indonésie et les Philippines) se concentrent encore sur les imitations des technologies produites dans les économies plus avancées. La création de nouvelles technologies nécessite non seulement un niveau élevé de capital humain, mais aussi de travailleurs ayant un certain niveau d'éducation pour imiter ou pour utiliser les technologies importées.

Malgré la divergence d'approche technologique et de niveau de développement, les pays d'Asie ont reconnu l'importance de l'accumulation du capital humain en matière de croissance, comme le souligne Hugon (2005) : « la généralisation de l'enseignement primaire et l'accent mis sur l'acquisition des compétences, le civisme national et l'accès aux technologies des pays avancés par des politiques de copiages ou d'innovation à partir des connaissances disponibles sont des facteurs déterminants du processus de développement durable des pays d'Asie de l'Est ».

Par exemple :

- En Corée du Sud, le taux de scolarisation était supérieur à 90% dès les années 1990, et le taux d'inscription dans l'enseignement supérieur y est proche de 40%.
- Entre 1980 et 2010, le niveau du capital humain de la Chine a considérablement augmenté ainsi que la durée moyenne de scolarisation qui passe de 3,78 à 7,55 ans. Malgré cette avancée, le gouvernement chinois s'est engagé à ce que 70% des jeunes enfants aient accès à trois ans de préscolarisation d'ici à 2020.

L'importance du capital humain dans les économies des pays d'Asie du Sud est démontrée par les résultats des études réalisées par Andreosso-O'Callaghan<sup>98</sup>. En effet, en 2002, le chercheur présente un travail économétrique utilisant des données de panel pour les années 1980, 1990 et 1997 et portant sur 10 pays d'Asie (Chine, Corée du Sud, Inde, Indonésie, Japon, Malaisie, Philippines, Singapour, Thaïlande, et Vietnam). Au terme de son travail économétrique, l'auteur trouve que le capital humain (qui est approximé par le taux d'"alphabétisme" ou de scolarisation) joue un rôle essentiel dans la production, et donc dans la croissance de ces pays.

A côté des efforts faits en matière d'alphabétisme ou de scolarisation, on remarque aussi la détermination et le leadership des dirigeants d'une part et de l'autre la mise en place des stratégies de management dans les entreprises et la valorisation de la compétence.

---

<sup>97</sup> Recherche et development

<sup>98</sup> Andreosso-O'Callaghan B. (2002), "Human Capital Accumulation and Economic Growth in Asia", National Europe Centre Paper No. 29, p. 1-12, Australian National University

Par exemple :

- En Inde<sup>99</sup>, les chefs d'entreprises ont des priorités dans la prise de décision et pour la réalisation de leur vision certaines compétences sont plus favorisées que d'autres.

### **Les priorités des dirigeants Indiens**

1. Définir la stratégie de l'entreprise dans une perspective de long terme (compétences et engagement sociétal),
2. Etre le gardien de la culture d'entreprise,
3. Guider, éduquer et jouer un « rôle model » pour les employés,
4. Représenter les intérêts des propriétaires et investisseurs.

### **Les compétences les plus valorisées :**

- Etre visionnaire et guider le changement
- Donner du sens, être responsable et entrepreneur
- Détecter et développer les talents
- Optimiser les structures et articuler les valeurs
- Comprendre les concurrents et les marchés,
- Gérer les relations extérieures.

En Malaisie, le gouvernement fournit aux citoyens la capacité de mieux appréhender les enjeux de développement du pays. Ce qui donne aux jeunes Malaisiens le sentiment d'avoir rendez-vous avec l'avenir ainsi que l'envie de "ça et là", l'émergence se fonde sur certains préalables : prendre la relève pour rattraper et dépasser les pays riches. C'est ainsi qu'en quelques décennies, la Malaisie a réussi à passer d'une société agraire à une société prospère, mieux équilibrée économiquement et culturellement. En effet, le niveau de pauvreté est tombé de plus de 50% dans les années 1960 à moins de 2% en 2013. Cette performance est le fruit de l'ambition, de l'organisation et de la discipline des Malaisiens sous l'égide du Premier ministre, le Docteur Mohamad Mahathir. Arrivé au pouvoir en 1981, le Docteur Mahathir avait pour ambition de réduire les tensions ethniques dans une société dominée par la minorité d'origine chinoise et mettre en place une société prospère, économiquement équitable et ouverte s'appuyant sur l'innovation, la maîtrise de la technologie, une forte productivité, une conscience professionnelle élevée et la recherche permanente de l'excellence en vue de réduire la pauvreté et permettre l'émergence d'une classe moyenne large et entreprenante. Ceci montre le rôle important joué par le politique dans l'émergence.

Il est important de noter qu'en Asie la réussite de l'émergence s'est fondée sur certains préalables :

---

<sup>99</sup> Capelli et Al : *Leadership lessons from India*, HBR, March 2010, 90-97

- ***Les préalables culturels et philosophiques***

Ces préalables sont au nombre de deux : d'une part le mode d'organisation sociale inspirée de Confucius où l'individu acquiert son identité par son appartenance à la famille, d'autre part et par extension à la société entière le respect de la hiérarchie dans l'activité productive de même que le développement de l'esprit de solidarité et de groupe. Ce second aspect du préalable concerne les relations sociales ramenées à une relation hiérarchique : liens sociaux verticaux de supérieur à inférieur, plutôt qu'horizontaux entre égaux.

- ***Les préalables économiques***

Ces préalables se réduisent à la mise en œuvre d'une nouvelle stratégie de développement fondée sur des options macroéconomiques et macro financières qui ont tourné autour de réformes agraires pertinentes faisant du secteur agricole le moteur du développement et de politiques commerciales et fiscales favorisant les exportations et amplifiant les incitations à l'investissement productif.

- ***Les préalables institutionnels***

Ils permettent de réduire les coûts des transactions et sont de trois ordres : (i) la mise en place d'arrangements institutionnels compatibles avec les objectifs fixés ; (ii) les investissements importants dans le capital humain (éducation et santé) et (iii) un bon Etat géré par un bon gouvernement comme le préconisait déjà au 18<sup>ème</sup> siècle John Stuart Mill<sup>100</sup>. Ces institutions sont accompagnées par des règles et comportements éthiques compatibles avec les objectifs de développement. L'Etat " pro " c'est-à-dire producteur, promoteur, programmeur et prospecteur a joué un rôle essentiel en Asie en renonçant à faire ce qu'il fait le moins bien, à se substituer à l'entreprise pour faire davantage et mieux ce qu'il est seul à pouvoir faire (faire prévaloir le droit et réprimer les abus), à assurer les services sociaux ou collectifs que les signaux de la demande solvable sur le marché ne suffisent pas à assurer, à offrir aux agents économiques des perspectives universelles et de long terme et à garantir la stabilité de la monnaie et du cadre macroéconomique global sans laquelle on ne peut optimiser la croissance à long terme de l'économie .

- ***Les préalables sociaux***

Les pays asiatiques ont mis en place un pacte social nouveau différent du taylorisme pratiqué en Occident qui s'inspire des traditions culturelles de travail, d'hiérarchie, de discipline et d'obéissance. La clé du succès en Asie, c'est le travail parfois au-delà des normes sociales.

Et pour atteindre leurs objectifs, les pays asiatiques se sont donc directement lancés dans un processus agressif de transformation de leur peuple en capital humain de qualité, capable d'absorber le savoir-faire technologique détenu par les pays avancés à cette époque. Leurs stratégies jusqu'aujourd'hui reposent sur deux plans :

---

<sup>100</sup> Philosophe et économiste britannique (1806-1873)

- i. Une stratégie interne: mettre sur pied un système éducatif scientifiquement orienté et
- ii. une stratégie externe : aller chercher l'expérience du savoir-faire des pays avancés.

La priorité au début était mise sur le plan externe. Cela faisait tout son sens, car on ne peut pas prétendre développer un système éducatif scientifiquement orienté sans avoir au préalable les acquis scientifiques. Faire autrement devait certainement les conduire à des situations comme celles qu'ont vécues récemment les Facultés et Institutions privées d'enseignement supérieur de formation médicale au Togo.

L'expérience des pays asiatiques montre que l'amélioration de la qualité de la main-d'œuvre et le leadership des dirigeants sont des conditions nécessaires à la réussite de l'émergence. C'est le cas des « BRICS ». En effet, comme l'a fait remarquer la Banque Mondiale, parmi ces émergents, les BRICS se détachent nettement. Avec plus de 40% de la population mondiale, ils représentent à eux cinq, en 2012, presque 20% du PIB de la planète, soit à peine moins que les États-Unis, et produisent à eux seuls 60% du PIB des pays émergents<sup>101</sup>. Faisons une analyse rapide de ce groupe.

## **II.2. Le cas des pays du groupe BRICS**

**BRICS**<sup>102</sup> désigne un groupe de cinq pays émergents (Brésil, Russie, Inde, Chine et Afrique du Sud).

Bien que la convergence au niveau macroéconomique essentiellement conditionnelle ne soit pas établie entre les pays du groupe BRICS, un type de convergence absolue semble cependant empiriquement établie au niveau sectoriel. En effet, l'étude réalisée par Dani Rodrik, montre que, depuis 1990, la productivité du travail dans le secteur manufacturier formel enregistre une convergence inconditionnelle. En outre, cette convergence est d'autant plus forte que les pays ont un niveau initial faible de productivité. Par ailleurs, cette convergence est plus élevée dans les industries éloignées de la frontière technologique. Enfin, ces résultats ne sont pas en désaccord avec l'absence de convergence à l'échelle de l'économie tout entière.

En effet, la productivité économique peut stagner si la part de l'emploi croît dans les "mauvais" secteurs, où le potentiel des gains de productivité est faible, au détriment de ceux qui présentent des gains de productivité élevés. Ces secteurs regroupent essentiellement les industries manufacturières pour lesquelles, il est plus facile d'activer le levier du rattrapage technologique et de se positionner face à la concurrence internationale.

La capacité à orienter les facteurs de production vers les secteurs à fort potentiel de rattrapage et de croissance est un élément clé pour le développement des pays émergents. Elle assure un certain rattrapage économique, même si elle peut également révéler ses limites à terme. En analysant des données sectorielles sur la

<sup>101</sup> Centre d'Analyse Stratégique, La Note d'Analyse Sept 2012, N°285. Série Economie et Finance

<sup>102</sup> Source : World Development Indicators, Banque mondiale et la note d'analyse du centre d'analyse stratégique de la république française publiée en septembre 2012.

période 1990-2005, MacMillan et Rodrik montrent que la Chine et l'Inde arrivent à développer les secteurs manufacturiers où la croissance de la productivité est élevée, au détriment de l'agriculture, tout en bénéficiant d'un fort effet de rattrapage intra-sectoriel. En revanche, l'Argentine et le Brésil pâtissent du changement dans la composition de l'emploi qui s'oriente vers plus de services, notamment publics ; contrairement, par exemple, à la Turquie qui, sans bénéficier d'un rattrapage aussi rapide que les pays asiatiques, récolte néanmoins les fruits d'une meilleure réallocation de l'emploi vers des secteurs à productivité croissante.

La réussite des pays du groupe BRICS suppose d'abord la présence d'institutions favorisant la meilleure allocation possible des facteurs de production que sont le travail et le capital. À plus long terme, il est nécessaire d'accroître la productivité globale de ces facteurs en se rapprochant de la frontière technologique. Cela nécessite d'importants investissements non seulement en capital humain (éducation et formation de main-d'œuvre qualifiée) mais aussi en capital physique (investissement via l'épargne domestique ou les capitaux étrangers) pour enclencher un mécanisme de croissance endogène. Si l'on s'en tient aux statistiques exprimées en part de PIB (tableau 1) à des fins de comparaison, les pays du groupe BRICS épargnent autant que l'Allemagne et la France, voire beaucoup plus dans le cas de la Chine. En matière de dépenses d'éducation, leurs chiffres sont proches de ceux de l'Allemagne et de la France, sauf pour la Chine. Seuls les montants alloués à la R&D sont nettement inférieurs. Ces investissements en capital physique et en capital humain ont permis non pas de rattraper le taux de croissance, mais le niveau de la productivité globale des facteurs.

**Tableau 1 : Paramètres structurels de l'économie (en % de PIB)**

	BRICS				FRANCE	ALLEMAGNE
	BRÉSIL	RUSSIE	INDE	CHINE		
<b>EPARGNE</b>	<b>17</b>	<b>28,5</b>	<b>28</b>	<b>44</b>	<b>20</b>	<b>22</b>
<b>EDUCATION</b>	<b>4,5</b>	<b>3,6</b>	<b>3,7</b>	<b>1,9</b>	<b>5,7</b>	<b>4,5</b>
<b>R&amp;D</b>	<b>1,0</b>	<b>1,1</b>	<b>0,7</b>	<b>1,0</b>	<b>2,8</b>	<b>2,5</b>

**Source** : World Development Indicators, Banque mondiale

L'expérience des BRICS montre qu'à côté de la formation et de la recherche, il faut une bonne orientation du capital humain.

Les pays émergents ont effectué un rattrapage considérable en engageant de profondes réformes. De ces réformes, on note l'accumulation du capital humain qui a permis d'accroître la productivité des travailleurs en améliorant les aptitudes à utiliser les technologies disponibles ce qui permet d'accélérer le rythme des innovations par une implication plus accrue dans le domaine de la recherche. L'expérience des pays émergents fait ainsi ressortir que le capital humain joue un rôle déterminant dans la



croissance économique. Ainsi, pour émerger, un pays doit innover, donc investir dans le capital humain, et permettre le financement des activités de R&D afin de passer d'un mode de production qui mobilise plus "d'inspiration" que de "transpiration", pour reprendre les mots employés par Paul Krugman<sup>103</sup>.

### **III. CAPITAL HUMAIN ET EMERGENCE AU TOGO**

La volonté du Togo d'inscrire tous les secteurs de son économie dans un processus d'industrialisation indispensable pour devenir à terme un pays émergent, exige encore plus d'abondance et de qualité du capital humain, qui est à son tour un pré-requis pour l'afflux du capital technologique, physique et financier, et pour la flexibilité et l'éclosion des marchés. Ainsi, le développement du capital humain occupe une place de choix parmi les priorités de la Stratégie de croissance accélérée et de promotion de l'emploi (SCAPE), le document de référence en termes de stratégie de croissance et de promotion de l'emploi. Rappelons que lorsqu'on parle de capital humain, les secteurs de la santé, de l'éducation, et de la protection sociale sont concernés.

Conscient des défis à relever dans ces différents secteurs pour obtenir un capital humain apte à répondre aux attentes en termes de développement, l'Etat togolais a initié et a mis en œuvre une série de réformes.

Dans le système éducatif, deux grandes réformes pouvant affecter les effectifs scolarisés et sa structuration ont été introduites récemment. Elles concernent principalement la gratuité des frais scolaires dans l'enseignement primaire public et l'introduction du système Licence-Master-Doctorat (LMD) dans l'enseignement supérieur. Ces réformes ont sans doute eu des conséquences non seulement sur l'accès, la qualité et les conditions d'enseignement (notamment dans l'enseignement primaire et dans l'enseignement supérieur), mais également sur l'effort budgétaire global de l'Etat pour l'éducation. Le but visé par toutes ces politiques et stratégies est de développer le système éducatif et de l'adapter aux besoins socio-économiques du pays en améliorant son efficacité interne et externe.

Dans le domaine de la santé et de la protection sociale, nous pouvons noter, entre autres, l'instauration du régime de couverture de santé, rendu obligatoire et qui s'applique à l'ensemble des agents des administrations publiques et des établissements publics à caractère administratif, actifs et retraités ainsi que leurs ayants droit.

Ainsi, les principaux progrès au niveau du capital humain sont surtout enregistrés dans les secteurs de l'éducation et de la santé y compris la lutte contre le VIH/Sida. En matière d'accès à l'eau potable et à l'assainissement, de la jeunesse et de l'emploi, de la protection sociale et de la promotion des droits humains (notamment ceux de l'enfant), des efforts restent à faire.

---

<sup>103</sup> Krugman, P. (1994). The myth of Asia's miracle, Foreign Aff.73, 62-78.

L'objectif de la présente partie est de faire un diagnostic des réformes et stratégies actuellement en cours au Togo dans les domaines de l'éducation, de la santé et de la protection sociale afin d'en faire ressortir les gains réalisés et souligner les insuffisances, présenter les perspectives du gouvernement en matière de développement humain, et enfin, formuler des recommandations qui permettront de tendre vers un capital humain pouvant contribuer à faire du Togo un pays émergent à l'horizon 2030. Avant, il convient de faire une présentation du contexte démographique, macroéconomique et social dans lequel évolue le pays.

### **III.1. Contexte démographique, macroéconomique et social**

Il ressort des deux derniers recensements, réalisés dans un intervalle de près de 30 ans, que la population togolaise a presque doublé entre 1981 et 2010, avec un taux de croissance démographique relativement élevé, estimé à 2,8% environ par an. Cette croissance forte (même si elle est en baisse, comparativement aux années 70) n'est pas sans conséquences directes sur le système éducatif, notamment sur le nombre d'enfants que le système doit scolariser et le nombre d'enseignants à recruter, mais elle a également des conséquences sur le système de santé qui doit se moderniser et augmenter sa capacité de prise en charge des demandeurs de service de santé.

Selon le PSE<sup>104</sup>, il est par exemple anticipé que, la population scolarisable, du jardin d'enfants jusqu'au lycée, estimée à environ 2 290 000 personnes en 2010, passera à près de 2 981 000 en 2020 et à 3 312 000 en 2025. Cela représente une hausse de plus de 44% du nombre d'individus que le système devra accueillir entre 2010 et 2025, avec tout ce que cela implique en termes de volume des dépenses publiques en éducation (transferts, construction de nouvelles classes, recrutement des enseignants, achat de matériels didactiques, etc...). Il y a donc un défi pour le système éducatif qui doit être prompt à répondre à une demande qui croît d'année en année.

Il ressort également qu'en dépit de la reprise de la croissance économique observée dans le pays au cours de ces dernières années, la performance macroéconomique demeure encore faible au regard de la demande sociale liée à cette forte pression démographique. En effet, malgré un taux de croissance réel du PIB de 3,4% en 2009<sup>105</sup>, de 4,0% en 2010 et de 4,8% en 2011, le Togo n'a pas encore retrouvé sa situation d'antan et notamment d'avant 1997, puisque le PIB par habitant n'est que de 273 000 FCFA en 2011 contre 315 884 FCFA<sup>106</sup> en 1997. Cela suggère un environnement macroéconomique qui mérite encore d'être conforté pour permettre une mobilisation plus importante des ressources publiques. Ainsi, le taux de croissance de 7,5% envisagé pour la période 2013-2017 dans le cadre de la SCAPE est une perspective qui doit être encouragée.

---

<sup>104</sup> Plan sectoriel de l'éducation

<sup>105</sup> Source : Ministère de l'économie et des finances

<sup>106</sup> Francs CFA de 2011

Il faut relever par ailleurs que le niveau de pauvreté de la population reste élevé à 58,7%. Si le taux de pauvreté monétaire a légèrement diminué entre 2006 et 2011, le taux d'extrême pauvreté est passé de 28,6% en 2006 à 30,4% en 2011<sup>107</sup>. Selon l'indice de développement humain, le Togo occupe le 159<sup>ème</sup> rang sur 187<sup>108</sup>. Donc, malgré la reprise d'une croissance économique significative au cours des trois dernières années, la population togolaise s'est appauvrie.

L'une des conséquences de cette situation est l'augmentation des dotations budgétaires aux secteurs de l'éducation, de la santé et de la protection sociale.

## **III.2. Le système éducatif togolais**

### **III.2.1. Présentation**

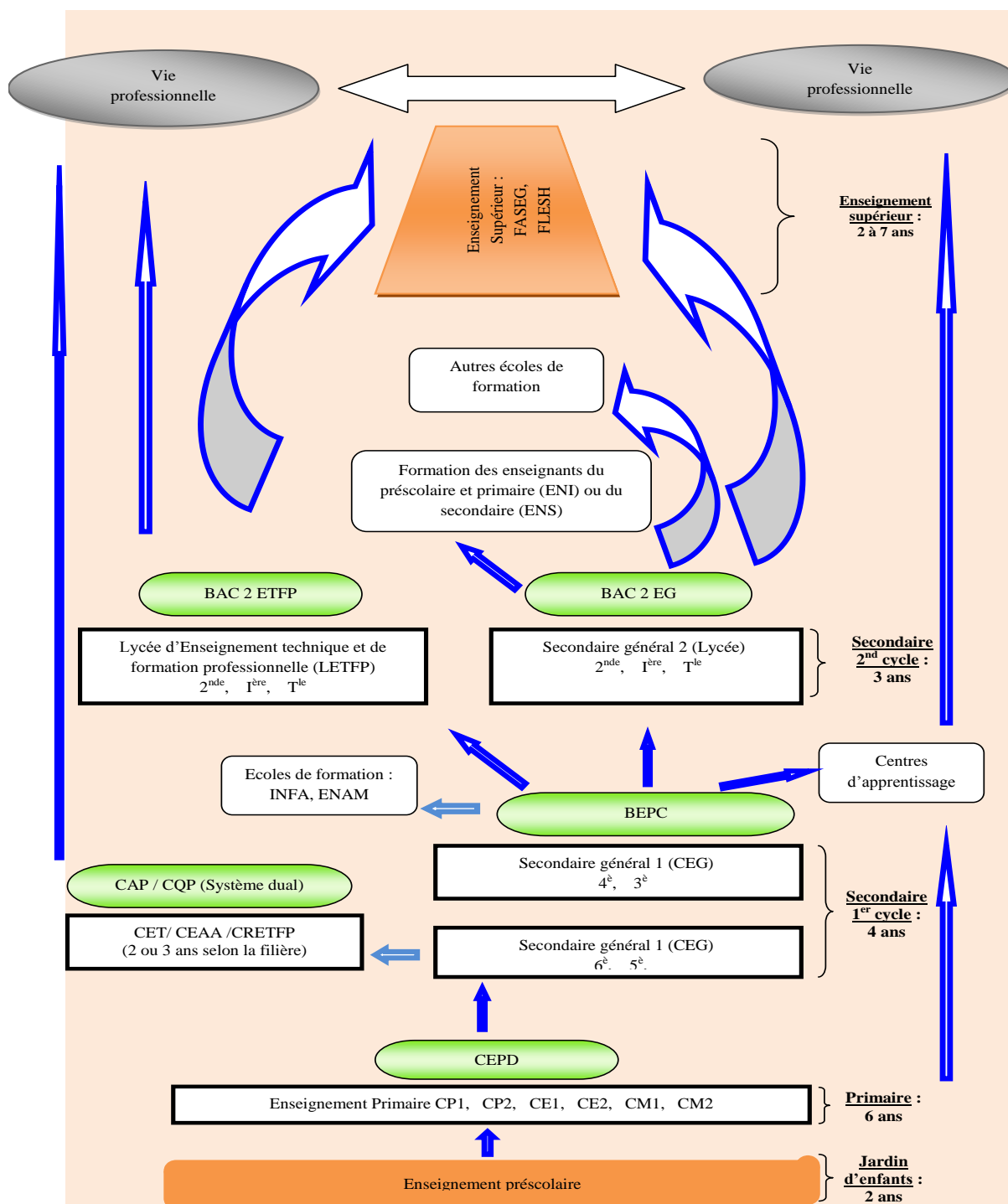
Le système scolaire togolais, tel qu'il se présente aujourd'hui, est issu de la réforme de l'enseignement promulguée par l'ordonnance n°16 du 6 mai 1975 et qui institue « l'Ecole nouvelle ». L'organigramme ci-après, tiré du RESEN – Togo, décrit la structure globale du système éducatif togolais et les principales articulations qui existent entre les différents cycles d'enseignement.

---

<sup>107</sup> La SCAPE 2013-2017

<sup>108</sup> Les rapports nationaux sur le développement humain - PNUD 2013

**Schéma 1** : Organigramme du système éducatif togolais



**Source** : Le RESEN - Togo (2013)

Il y a lieu de préciser qu'en dehors de sa partie formelle, le système connaît également un développement progressif de sa partie non formelle, organisé principalement par le secteur privé. Le recyclage des travailleurs demeure le parent

pauvre de l'enseignement technique et de la formation professionnelle, au vu des ressources qui lui sont consacrées dans le budget général de l'Etat. Néanmoins dans l'administration publique, chaque ministère recycle ses fonctionnaires à son niveau dans le cadre de projets de recyclage et de renforcement des capacités qui sont lancés par l'Etat et appuyés financièrement et techniquement par les bailleurs de fonds et d'autres organismes internationaux.

### **III.2.2. Eléments de diagnostic sur le secteur éducatif**

#### **III.2.2.1. Evolution des dépenses de l'éducation**

Le budget de l'enseignement, comprend essentiellement les dépenses de personnel, les dépenses de matériels et les dépenses de fonctionnement comme le révèlent les Tableaux 2 et 3.

L'analyse des aspects financiers du secteur éducatif révèle la priorité budgétaire à l'éducation a connu un déclin au cours de ces dernières années. En 1990, c'est près de 24% des ressources internes de l'Etat qui étaient allouées au système éducatif. En 2014, les dépenses publiques courantes pour l'éducation ne représentent que 14,7% du budget de l'Etat. Exprimées en % du PIB les dépenses publiques d'éducation ne représentent plus que 3,8% contre 5,9% en 1992.

Entre 1990 et 2014, le budget de fonctionnement de l'éducation est passé de 22,38 milliards de francs CFA à 122,03 milliards, avec un taux annuel moyen de 8.6% (Tableau 2). Cependant, on note une baisse considérable au cours de l'année 1993 avec un budget d'environ 17 milliards. Ce qui s'explique par la crise socio-économique qui a secoué le pays au cours de cette période. Dans l'ensemble, le pourcentage du budget national alloué au secteur éducatif est relativement élevé. Toutefois, ces dépenses sont dominées par les allocations salariales qui représentent environ les 2/3 des dépenses effectuées.

La part du budget de l'éducation dans le budget général diminue progressivement de 1990 à 2014. De 24% en 1990 la part du budget du secteur éducation dans le budget général n'est que de 14.7% en 2014 ; En termes de PIB, le budget de l'éducation ne représente que 3,77% du PIB contre 5% en 1990. Au niveau de l'université, la part des dépenses de matériel dans le budget consacré au secteur ne dépasse pas 1 milliard sur la période 2003-2014.

Par ailleurs, le ratio dépense d'investissement/budget de l'éducation de 1990 à 2014 n'a jamais dépassé en moyenne 5% sur la période ; alors que les effectifs ont augmenté de façon exponentielle. Il y a donc effet d'éviction ; le budget n'a servi que pour le fonctionnement de l'administration, le paiement des aides et des salaires. Entre 2003 et 2014, la part des subventions des universités est passée de 3,2 milliards à 11,2 milliards. Sur la même période, le montant des bourses et aides passe de 2,51 milliards à 9,03 milliards.

Il y a lieu de noter que les dépenses de personnel sont incompressibles, ce qui explique leur stabilité sur plusieurs années ; ce faisant, le budget de l'enseignement

ne sert principalement qu'à couvrir les dépenses du personnel. Les dépenses d'investissement ne sont réalisées que lorsque les finances de l'Etat les permettent. Il est indéniable que l'action des organisations ou groupes de pression (syndicats des enseignants, associations des étudiants etc.) ait un impact sur l'évolution du coût de l'éducation dans le temps et dans l'espace d'une part, sur la structure des dépenses entre la rémunération des personnels et les autres dépenses tel que l'achat d'équipement ou l'investissement immobilier d'autre part, et enfin sur la répartition du coût de l'éducation entre les différents niveaux scolaires (primaire, secondaire et supérieur). Le Tableau A en annexe 1, récapitule l'évolution de la répartition des dépenses courantes par niveau d'enseignement de 2003 à 2014.

Par ailleurs, le ratio dépense d'investissement/budget de l'éducation de 1990 à 2014 n'a jamais dépassé en moyenne 5% sur la période. Ce qui veut dire qu'en plus de 25ans, le plus grand amphi théâtre construit est de 1500 places ; alors que sur la même période les effectifs ont augmenté de façon exponentielle. Il y a donc effet d'éviction ; le budget n'a servi que pour le fonctionnement de l'administration, le paiement des aides et des salaires. Entre 2003 et 2014, la Part des Subventions des Universités est passée de 3,2 milliards à 11,2 milliards. Sur la même période, le montant des bourses et aides passe de 2,51 milliards à 9,03 milliards.

Il y a lieu de noter que les dépenses de personnel sont incompressibles, ce qui explique leur stabilité sur plusieurs années ; ce faisant, le budget de l'enseignement ne sert principalement qu'à couvrir les dépenses du personnel. Les dépenses d'investissement ne sont réalisées que lorsque les finances de l'Etat les permettent. Il est indéniable que l'action des organisations ou groupes de pression (syndicats des enseignants, associations des étudiants etc.) ait un impact sur l'évolution du coût de l'éducation dans le temps et dans l'espace d'une part, sur la structure des dépenses entre la rémunération des personnels et les autres dépenses tel que l'achat d'équipement ou l'investissement immobilier d'autre part, et enfin sur la répartition du coût de l'éducation entre les différents niveaux scolaires (primaire, secondaire et supérieur). Le Tableau C en annexe 1 récapitule l'évolution de la répartition des dépenses courantes par niveau d'enseignement de 2003 à 2014.

**Tableau 2 : PART DES DEPENSES COURANTES ET DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DANS LE BUDGET GENERAL**

<b>RUBRIQUE</b>	<b>1990</b>	<b>1991</b>	<b>1992</b>	<b>1993</b>	<b>1994</b>	<b>1995</b>	<b>1996</b>	<b>1997</b>	<b>1998</b>	<b>1999</b>	<b>2000</b>	<b>2001</b>	<b>2002</b>
<b>Dépenses Courantes</b>	20,75	22,88	24,73	15,77	25,92	26,89	30,2	33,11	38,74	38,79	37,67	37,12	36,67
<b>Investissements</b>	1,63	2,2	0,74	1,12	0,34	0,61	0,64	1,04	3,46	5,61	3,66	3,78	4,62
<b>BUD TOT DU SECTEUR</b>	22,38	25,08	25,85	16,89	26,26	27,5	30,84	34,15	42,2	44,4	41,33	40,9	41,29
<b>RUBRIQUE</b>	<b>2003</b>	<b>2004</b>	<b>2005</b>	<b>2006</b>	<b>2007</b>	<b>2008</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>	<b>2011</b>	<b>2012</b>	<b>2013</b>	<b>2014</b>	
<b>Dépenses Courantes</b>	36,79	35,66	37,15	37,15	43,1	46,59	52,9	61,57	65,79	80,87	107,32	109,19	
<b>Investissements</b>	4,02	1,4	0,86	5,05	1,65	1,99	2,63	10,25	16,11	17,41	16,47	12,84	
<b>BUD TOT DU SECTEUR</b>	40,81	37,06	38,01	42,2	44,75	48,58	55,53	71,82	81,9	98,28	123,79	122,03	

**Source** : MEPS / Direction des Affaires Financières (DAF)

**Tableau 3 : DEPENSES TOTALES DU SECTEUR PAR RAPPORT AU BUDGET GENERAL**

<b>RUBRIQUE</b>	<b>1990</b>	<b>1991</b>	<b>1992</b>	<b>1993</b>	<b>1994</b>	<b>1995</b>	<b>1996</b>	<b>1997</b>	<b>1998</b>	<b>1999</b>	<b>2000</b>	<b>2001</b>	<b>2002</b>
Budget Général	54,2	70,97	69,3	37,5	57,24	50,59	134	132,7	153,1	155,1	179,38	171,9	183,2
Budget du Secteur Edu	22,38	25,08	25,47	16,89	26,3	27,5	30,8	34,15	42,2	44,4	41,33	40,9	41,29
En % du Budget Général	24,2	28,3	27,2	22,2	21,8	18,4	22,9	25,7	27,6	28,6	23,1	23,8	22,5
<b>RUBRIQUE</b>	<b>2003</b>	<b>2004</b>	<b>2005</b>	<b>2006</b>	<b>2007</b>	<b>2008</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>	<b>2011</b>	<b>2012</b>	<b>2013</b>	<b>2014</b>	
Budget Général	179,18	199,7	202,77	254,1	259,6	307,62	350,15	499,7	548,8	656,2	786,39	830,04	
Budget du Secteur Edu	40,81	37,06	38,01	42,2	44,75	48,58	55,53	71,62	81,91	98,28	108,24	122,03	
En % du Budget Général	22,8	18,6	18,8	16,6	17,2	15,8	15,86	14,33	14,93	14,98	13,76	14,7	

**Source** : MEPS / Direction des Affaires Financières (DAF)

### III.2.2.2. Les ressources inégalement réparties

Une observation de la répartition des ressources publiques en éducation du tableau 4, révèle qu'il existe une inégalité dans la répartition de ces ressources entre cohorte des jeunes. Etant donné que le coût unitaire augmente avec le cycle d'étude, ceux qui fréquentent l'école vont s'approprier au cours de leur scolarité d'un volume croissant de ressources publiques en fonction du nombre d'années passées dans le système et du niveau atteint. Il s'ensuit que la répartition des ressources publiques en éducation au sein d'une génération d'enfants va dépendre non seulement du niveau de scolarisation atteint au sein de cette génération de jeunes mais aussi de la structure des dépenses par élève aux différents niveaux d'enseignement. Dans une telle condition, si la proportion de la classe d'âge qui n'a pas accès à l'école est élevée et que les coûts unitaires augmentent fortement avec le niveau éducatif au seul bénéfice du petit nombre qui y a accès, alors la répartition des crédits publics mobilisés pour le secteur de l'éducation sera considérée comme très inégalitaire

**Tableau 4** : EVOLUTION DE LA REPARTITION DU BUDGET PAR SECTEUR DE 2003 A 2014

RUBRIQUE	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
<b>Enseignement Primaire</b>	<b>32,6</b>	<b>27,6</b>	<b>28,53</b>	<b>29,6</b>	<b>31,53</b>	<b>34,62</b>	<b>41,69</b>	<b>54,11</b>	<b>60,64</b>	<b>74,74</b>	<b>77,85</b>	<b>90,9</b>
En % des dépenses totales Education(%)	79,81	74,39	75,06	70,09	70,46	71,26	75,08	75,55	74,03	76,05	71,92	74,49
<b>Enseignement Secondaire</b>	<b>9,28</b>	<b>9,26</b>	<b>9,7</b>	<b>12,1</b>	<b>11,25</b>	<b>12,54</b>	<b>12,57</b>	<b>15,32</b>	<b>16,05</b>	<b>19,39</b>	<b>17,21</b>	<b>19,82</b>
En % des dépenses totales Education(%)	22,74	24,99	25,52	28,65	25,14	25,81	22,64	21,39	19,59	19,73	15,90	16,24
<b>Enseignement Technique</b>	<b>2,47</b>	<b>2,61</b>	<b>2,74</b>	<b>3,27</b>	<b>3,62</b>	<b>4,19</b>	<b>3,64</b>	<b>5,74</b>	<b>6,53</b>	<b>5,77</b>	<b>6,61</b>	<b>7,27</b>
En % des dépenses totales Education(%)	6,05	7,04	7,21	7,75	8,09	8,62	6,56	8,01	7,97	5,87	6,11	5,96
<b>Enseignement Supérieur</b>	<b>5,77</b>	<b>6,88</b>	<b>6,74</b>	<b>9,02</b>	<b>9,59</b>	<b>9,77</b>	<b>10,2</b>	<b>11,77</b>	<b>14,73</b>	<b>17,78</b>	<b>22,11</b>	<b>23,86</b>
En % des dépenses totales Education(%)	14,14	18,56	17,73	21,37	21,43	20,11	18,37	16,43	17,98	18,09	20,43	19,55

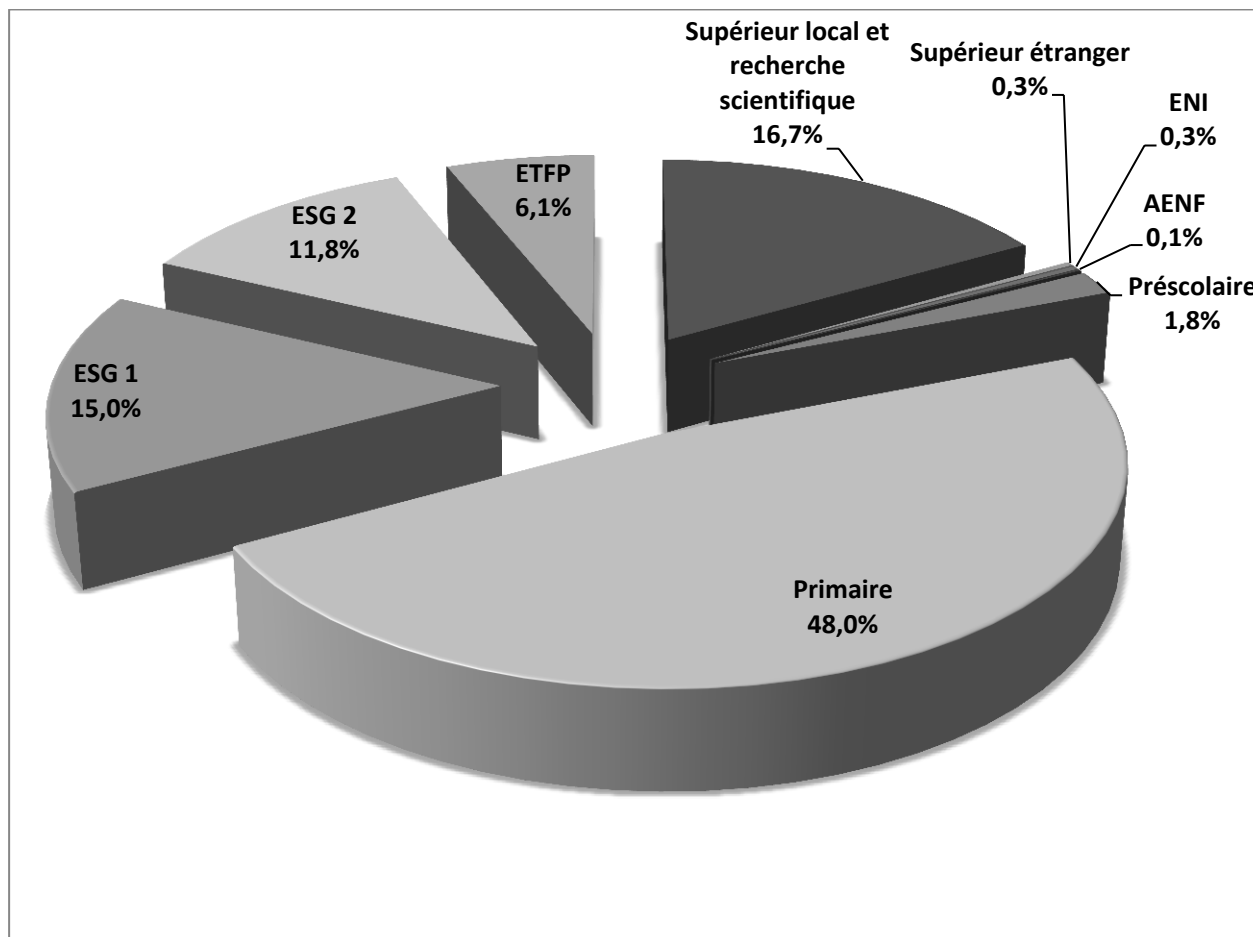
**Source** : MEPS/ Direction des Affaires Financières (DAF)

L'allocation intra sectorielle des dépenses courantes publiques d'éducation semble plus favorable à l'enseignement primaire qu'au premier cycle de l'enseignement secondaire. En effet, sur le plan de l'allocation intra-sectorielle, il apparaît que le primaire bénéficie de la plus grande part des dépenses courantes d'éducation (48%). Par contre, les sous-secteurs du préscolaire, et de l'alphabétisation apparaissent sous-financés, avec 1,4% seulement des dépenses courantes d'éducation (une valeur qui n'a pas évolué dans le temps). Le 1<sup>er</sup> cycle de l'enseignement secondaire général apparaît également sous-financé, notamment au regard de la demande qui pèse sur celui-ci (les élèves achevant le primaire étant de plus en plus nombreux, il y a une forte demande sociale pour le 1<sup>er</sup> cycle de l'enseignement secondaire). Ce sous-secteur consomme en effet 15% seulement des dépenses courantes allouées à l'éducation, une valeur en net recul au regard de 2007 (24%). Quant aux sous-secteurs de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle (ETFP) et de l'Enseignement Supérieur, les parts des dépenses d'éducation allouées ont



diminué dans le temps pour atteindre, en 2011, 6,1% pour l'ETFP et 17% pour l'enseignement supérieur. Le graphique suivant tiré du PSE présente la situation.

**Graphique 1 : Répartition par sous-secteurs des dépenses courantes publiques d'éducation (%), année 2011**



**Source :** PSE – TOGO (2014-2025)

### III.2.2.3. Les progrès dans la couverture scolaire

Les analyses tirées du PSE actualisé (2014) et du RESEN – Togo (2013) montrent tout d'abord une évolution positive significative de la couverture scolaire dans l'ensemble du système éducatif. C'est le signe que des progrès quantitatifs ont été réalisés au cours de ces dernières années sur le plan de la scolarisation. En effet, au cours de ces dix dernières années, le Taux Brut de Scolarisation (TBS) a été multiplié par 5 dans l'enseignement préscolaire et s'est maintenu bien au-dessus de 100% dans le primaire ; il a été augmenté d'environ 16% dans le 1<sup>er</sup> cycle du secondaire général et a presque doublé dans le 2<sup>nd</sup> cycle.

En ce qui concerne l'enseignement technique et la formation professionnelle, le nombre d'apprenants pour 100 000 habitants a augmenté de moitié, tandis que dans l'enseignement supérieur, le nombre d'étudiants pour 100 000 habitants a plus que triplé. Ces données classent le Togo au-dessus de la moyenne des pays à niveau de

développement économique comparable. Cependant, cette évolution positive de la couverture ne s'est pas toujours accompagnée d'une extension conséquente des capacités d'accueil et d'encadrement, suggérant ainsi une dégradation de la qualité des services éducatifs offerts.

Il ressort ensuite que s'il y a eu une amélioration de la couverture, cela ne signifie pas pour autant que tous les enfants en âge d'être à l'école y aillent effectivement. Les analyses montrent que près de 7% d'une génération d'âge d'enfants n'ont toujours pas accès à l'école et que près de 23% de ceux qui y ont accès abandonnent avant la fin du cycle primaire. Cela signifie qu'une proportion non négligeable d'enfants d'âge scolaire est encore hors du système scolaire. Malheureusement, s'il existe quelques débouchés manuels pour les enfants qui abandonnent l'école au primaire (apprentis électriciens, soudeurs, menuisiers, etc...), il en existe moins pour les déperdus scolaires qui abandonnent au collège. Une réflexion doit être menée dans ce sens pour que chacun trouve sa place dans le système productif quel que soit son niveau de formation.

### **III.2.3. Les principaux problèmes dans le système et les défis à relever**

Le principal problème à résoudre est que le système d'éducation et de formation togolais n'est pas totalement en phase avec les exigences du développement économique et social. Trois causes principales ont été mises en évidence, à savoir :

- La qualité des offres éducatives, qui est considérée comme étant en-deçà des attentes des populations et des besoins du pays :
  - La proportion des apprenants de l'élémentaire au supérieur qui terminent leurs cycles respectifs d'éducation et de formation est faible ;
  - Les dispositifs de pilotage régulier et systématique des apprentissages sont presque inexistantes, ou peu performants ;
  - La capacité de gestion, de capitalisation et d'institutionnalisation des connaissances et des bonnes pratiques est faible.
- L'offre éducative insuffisante, inadaptée et peu inclusive :
  - Il y a de plus en plus d'enfants et d'adultes qui sont en marge du système éducatif officiel ;
  - Quel que soit le niveau du demandeur, l'accès à une formation professionnelle demeure faible ;
  - Le taux d'analphabétisme des jeunes et des femmes reste toujours élevé.
- La gouvernance de l'éducation et de la formation peu performante :

- Des dysfonctionnements existent entre l’organigramme du système éducatif (l’enseignement moyen y est lié à l’enseignement secondaire) et la loi ;
- Les domaines tertiaires dominent les autres séries ;
- L’inefficacité des investissements entraîne des résultats qui ne sont pas à la hauteur des investissements ;
- La gestion des ressources humaines souffre d’inefficacité ;
- Les grèves répétées des enseignants et des étudiants réduisent considérablement le temps d’apprentissage.

Le défi d’un accès universel à l’école, mais aussi d’un achèvement universel du primaire reste encore d’une actualité importante pour le pays. Ces défis se situent d’abord dans la capacité à cibler et à toucher davantage les enfants des milieux ruraux, de certaines régions administratives comme les savanes, et des familles pauvres, suggérant ainsi la nécessité d’identifier des pistes innovantes pour susciter la demande ou ne pas la fragiliser. Cela dit, il ressort également que les pistes d’actions devraient être recherchées également dans la dimension de l’offre d’éducation. Il est par exemple anticipé que ces défis, notamment celui de l’achèvement universel du primaire, pourraient s’amplifier sans une amélioration significative des conditions actuelles de scolarisation.

Les analyses mettent également en évidence la nécessité d’une réduction significative des redoublements et des abandons en cours de cycle, si le Togo souhaite être au rendez-vous des objectifs de l’éducation pour tous. En ce qui concerne particulièrement le redoublement, rien ne semble avoir été fait pour le réduire, puisque les pourcentages de redoublants observés en 2010-2011 sont similaires à ceux des années précédentes et se chiffrent à 21,5% de redoublants pour le primaire, à 22,0% pour le collège et à 35% pour le lycée. Ces chiffres classent le Togo parmi les pays où on enregistre les niveaux les plus élevés en matière de pratique du redoublement, et sous l’effet conjugué des abandons, conduisent à un gaspillage de près de 44% des ressources mobilisées pour le primaire, 33% des ressources mobilisées pour le collège et 49% des ressources mobilisées pour le lycée. La question du redoublement doit donc être clairement posée et discutée au sein de la communauté éducative togolaise pour identifier les points de blocage et y apporter les remèdes nécessaires.

Aussi, le niveau d’acquisition des élèves togolais est globalement faible. En effet, au niveau du primaire, les élèves togolais en fin de CM1 totalisent aux tests PASEC

<sup>109</sup> un score de 30,6 sur 100 en français et de 36,4 sur 100 en maths, des valeurs

bien en dessous de la moyenne des pays d'Afrique francophone ayant bénéficié des évaluations similaires et qui classent le Togo parmi les derniers de la liste des pays considérés. En outre, après six années de scolarité effectuées pendant leur jeunesse, une bonne proportion d'adultes togolais (28%) ne sait toujours pas lire, alors que l'école primaire vise justement à asseoir des compétences de savoir lire et écrire durables auprès des individus. Enfin, lorsqu'on considère les résultats aux examens nationaux, il est estimé que près de 26,1% des élèves arrivent au BEPC sans les connaissances de base requises pour ce niveau. Pour ce qui est du BAC, ils sont près de 29% en série C et de 56% en série D à finir le 2<sup>nd</sup> cycle sans les connaissances minimales requises pour la terminale. Le niveau de qualité de l'école togolaise demande à être amélioré significativement.

La massification des effectifs dans les universités publiques a pour conséquence la dégradation des conditions d'encadrement. L'augmentation des capacités d'accueil des universités n'a pas suivi l'accroissement des effectifs. A l'Université de Lomé (UL), on dispose de près 13 000 places assises pour 50 000 étudiants. A l'Université de Kara (UK), trois facultés sur quatre sont actuellement logées à l'ex-Ecole Normale des Instituteurs (ENI) et le nombre d'étudiants dépasse largement les capacités d'accueil (12.898 étudiants en 2011-2012 pour 4.700 places assises). D'une manière générale, les salles de cours et de travaux pratiques sont vétustes et mal équipées et les laboratoires de recherche en sciences fondamentales sont quasi inexistantes. Les bibliothèques centrales des universités et celles des facultés sont exiguës et peu fournies en documents.

En dépit de leur formation, l'insertion sur le marché du travail est plutôt difficile pour les sortants du système éducatif. Les analyses montrent que c'est le résultat d'un marché du travail caractérisé par une concentration des emplois dans le secteur informel et une étroitesse du secteur de l'emploi moderne qualifié. Pourtant, ces emplois modernes qualifiés restent la destination professionnelle bien souvent convoitée par la majorité des diplômés du système éducatif. Ainsi, les individus qui ont été à l'école se caractérisent par un taux de chômage relativement élevé, et qui croît au fur et à mesure que l'on monte dans la pyramide éducative. Il est de 4% environ pour ceux qui n'ont jamais été à l'école, et vaut nettement plus pour ceux qui y ont été : 7,1% pour les sortants du niveau primaire ; 8,5% pour les sortants de niveau collège ; 9,9% pour les sortants de niveau lycée ; 13,8% pour les diplômés de l'ETFP et 29,9% pour les diplômés du supérieur.

Il apparaît également un déséquilibre significatif entre la structure du système éducatif et celle de l'économie nationale. En effet, il est estimé que dans la partie basse du système éducatif, un nombre remarquable de jeunes (23,1%) sortent annuellement sans avoir achevé le primaire pour s'insérer dans la vie active, et dans ces circonstances, apparaissent peu propice pour une bonne productivité sur le marché du travail, fut-elle dans le secteur informel. Dans la partie haute, on note aussi un nombre important de jeunes qui sortent avec des qualifications qui ne

---

<sup>109</sup> Programme d'Analyse des Systèmes Educatifs de la CONFEMEN (la CONFEMEN est la Conférence des Ministres de l'Education des Etats et Gouvernements de la Francophonie)

trouvent pas une contrepartie raisonnable sur le marché du travail (un flux annuel de 3500 sortants de niveau supérieur ou égal au lycée, contre un flux annuel de 1050 emplois qualifiés disponibles). Cet intérêt des jeunes pour la sphère la plus haute du système éducatif s'explique par les différentiels de revenus relativement importants entre les diplômés de l'enseignement supérieur et ceux des autres niveaux d'éducation.

**Tableau 2 : Bilan formation-emploi ; flux en base annuelle de l'année 2011**

Distribution des sortants du système éducatif			Distribution des emplois offerts			
Niveau de sortie	Nombre	En %	Secteur	Profession	Nombre	En %
Supérieur	1 015	9,7%	Moderne	Cadres	598	5,7%
Secondaire 2nd cycle	2 448	23,4%		Employés qualifiés	455	4,3%
				Employés non qualifiés	221	2,1%
Secondaire 2nd cycle	1 255	12,0%	Informel	Informel non agricole	3 907	37,4%
Secondaire 2nd cycle	2 322	22,2%				
Primaire complet	1 004	9,6%		Informel agricole	4 417	42,2%
Primaire incomplet et jamais scolarisé	2 416	23,1%				
			Sans emploi	Chômeurs	863	8,2%
<b>Total</b>	<b>10 461</b>	<b>100%</b>		<b>Total</b>	<b>10 461</b>	<b>100%</b>

**Source** : Le RESEN - Togo à partir des données des enquêtes QUIBB 2006 et QUIBB 2011

Ces conclusions interpellent fortement l'ANPE, notamment son observatoire de l'emploi, dans son rôle, mais aussi les structures d'orientation et de formation, dans une synergie d'actions concertées. Une piste envisageable par exemple serait que l'ANPE et son observatoire de l'emploi soient dotés d'outils d'analyses prospectives régulières du marché du travail qui fournit des orientations concrètes au système éducatif sur les secteurs porteurs en termes de création d'emplois et les formations les plus appropriées à proposer pour anticiper la demande. Dans cette perspective, la mise en place d'un système solide d'informations statistiques, qui va au-delà d'un simple enregistrement et analyse des offres et des demandes d'emplois dans l'économie, apparaît inévitable.

Une piste complémentaire à considérer est d'envisager des formules de gestion adéquate des flux aux différents paliers du système éducatif, en proposant des formations alternatives ciblées directement sur les besoins du marché du travail pour

ceux qui le souhaitent, plutôt qu'un parcours continu d'enseignement général jusqu'à l'université. Une telle action pourrait atténuer la pression sur la partie haute du système si les formations alternatives proposées sont très pertinentes, de qualité et répondent bien aux besoins du marché du travail. Une autre piste est de rendre les cours en informatique et en entrepreneuriat obligatoire depuis le cours moyen. Aussi la promotion de l'accès à l'internet permettra d'améliorer, au niveau des structures de formations, les taux de réussite.

Il faudra sans doute veiller à ce que cette gestion des flux soit :

- i. équitable (en particulier pour ne pas trop défavoriser les ruraux, les filles et les pauvres),
- ii. socialement acceptable (ce qui implique sans doute que quelque chose soit fait pour ceux qui mettraient un terme à leurs études à ces paliers) et
- iii. économiquement efficace (ce qui suggère que des formules diversifiées de formation professionnelle courte, ciblées sur l'insertion dans le secteur de l'économie informelle, pourraient être étudiées pour une certaine proportion des jeunes sortants du système à ces paliers, permettant ainsi d'envisager des gains dans la productivité du travail dans cette partie de l'économie nationale).

Le Togo, d'ici 15 à 20 ans, doit non seulement renforcer les compétences dont il dispose et former en nouvelles technologies, mais aussi relever le défi de la formation civique. Ainsi, nous pensons que des cours sur la formation civique doivent être introduits dans le système dès le cours primaire jusqu'à l'université avec une note obligatoire. Le citoyen qu'on veut pour le Togo de demain doit être guidé par les principes de moralité, d'honnêteté et combattre toute forme de discrimination. Pour réussir la mission qui est la sienne, le système éducatif doit disposer de moyens et son évolution doit être correctement planifiée. En tout état de cause, l'école ne doit pas seulement servir à instruire mais aussi à former le citoyen. C'est donc un véritable défi pour l'Etat et tous les acteurs de l'éducation.

Toutes les perspectives du Gouvernement togolais pour faire du système éducatif un véritable outil de développement sont déclinées dans le Plan Sectoriel de l'Education.

#### **III.2.4. Le système éducatif togolais et la dégradation de l'environnement socio-culturel<sup>110</sup>**

Compte tenu de l'insuffisance de la formation civique, on constate une dégradation de l'environnement socio-culturel au Togo. Cela explique les méfaits de certaines influences de la presse est le fait conjoint de l'éducation scolaire et des mass média dans l'acception la plus large de ces derniers, notamment la presse, le livre, la radio,

---

<sup>110</sup> NOMENYO K., Education et Croissance Economique du Togo, Thèse de Doctorat, Université de Lomé 2011

le film, la télévision, l'informatique et l'Internet de nos jours, les centres culturels des grandes nations avec leurs programmes d'action variés et divers.

Au Togo comme ailleurs en Afrique, des tentatives de réforme de l'éducation scolaire ont pu voir le jour, mais sans grand succès. Cela provient largement du peu d'intérêt que les spécialistes en éducation accordent à la recherche sur les fondements environnementaux, la pertinence et la qualité de l'éducation puisqu'ils ont en général pris l'habitude de confondre la question de la qualité avec celle de la qualification en matière d'éducation, alors que les deux catégories de qualité et de qualification ne sont pas nécessairement synonymes.

En l'absence d'une volonté socio- politique ferme de changement et d'une forte pression sur les institutions héritées du passé colonial, l'école continuera à reproduire, directement ou indirectement, les anciens jugements de valeur et stéréotypes, causant et soutenant par là des conditions anormales de vie à différents échelons de la société africaine, ce qui est un état de choses auquel ne peuvent mettre un terme les grandes rencontres internationales consacrées à l'éducation scolaire, en dépit de leurs propos critiques à son endroit et indépendamment de leur grand nombre ainsi que de leur haute fréquence. Les résolutions prises à l'occasion de ces rencontres qui ont été multiples au cours de l'histoire africaine post- coloniale n'ont cessé de reconnaître et de stigmatiser la non-pertinence des programmes scolaires ainsi que de leurs contenus, sans perdre de vue les méthodes d'enseignement, alors qu'en réalité ce sont pratiquement ces mêmes choses qu'elles permettent de renforcer et de promouvoir. De ce fait, l'héritage éducatif colonial est préservé pour n'avoir pas subi de profondes modifications d'ordre qualitatif au cours du temps.

Tout cela se voit renforcé par l'exclusion à l'école togolaise du recours aux méthodes actives, participatives et expérimentales d'enseignement auxquelles on préfère les méthodes passives et mécaniques de dictée, de mémorisation, d'apprentissage par cœur et de récitation. Rappelant les pratiques magiques incantatoires, les méthodes passives non seulement sont abrutissantes mais elles empêchent aussi que l'esprit critique se forme, que se développent les talents et que se manifeste le génie créateur.

En résumé, certaines catégories de questions stratégiquement très sensibles sont à la base du dilemme éducatif au Togo. Il s'agit, particulièrement, de ne pas trop insister sur le développement des méthodes actives, participatives et expérimentales dans la formation des ressources humaines togolaises. Au lieu de développer chez les jeunes l'esprit de curiosité, les capacités de recherche et de raisonnement critique et sain, on a préféré faire des jeunes gens des perroquets habiles à mémoriser et à réciter, à répéter et à reproduire mécaniquement ce que leurs maîtres leur dictent au travers des programmes scolaires qui ne sont pas souvent adaptés aux réalités du marché du travail.

Pour accélérer et abrégé le cheminement, l'école doit apporter sa contribution en inculquant aux jeunes générations certaines valeurs, qualités et attitudes spécifiques,

mais non exclusives de celles qui ont préoccupé majoritairement l'institution scolaire jusqu'alors. Nous pouvons mentionner certaines de ces valeurs :

#### **III.2.4.1. Le labeur et l'endurance au travail**

Ils constituent une condition fondamentale du développement; ils sont créateurs de valeurs tant matérielles qu'immatérielles (intellectuelles, artistiques et culturelles). Aussi l'éducation doit-elle habituer les jeunes générations au goût de l'effort assidu, non seulement quantitatif mais aussi qualitatif (travail bien fait, exécuté consciencieusement pour la réalisation de soi-même et de son équilibre psychologique tout comme pour la réduction de l'oisiveté porteuse de déséquilibre psychologique nocif à tout être humain).

#### **III.2.4.2. Le travail en équipe**

L'école a un rôle de pionnier à jouer pour susciter et consolider les dispositions favorables au travail en équipe. Cela se fera tout au long de l'apprentissage scolaire tant en théorie qu'en pratique.

#### **III.2.4.3. La tolérance**

C'est une valeur stratégique qu'il importe d'enseigner et de cultiver tout au long de l'apprentissage scolaire. En effet, pour transcender les barrières qui séparent les humains, il appartient à l'école d'ériger l'enseignement de la tolérance en une discipline théorique et pratique administrée effectivement à tous les échelons de l'édifice scolaire.

Au vu de ces défaillances, l'école togolaise a besoin de profondes réformes.

### **III.3. Le secteur de la santé**

Comme le secteur de l'éducation, celui de la santé contribue à la réalisation du capital humain capable de répondre aux défis du développement.

#### **III.3.1. Aperçu du secteur de la santé<sup>111</sup>**

La situation sanitaire du Togo en 2012 est caractérisée par des niveaux élevés des taux de morbidité et de mortalité. Le profil de mortalité reste marqué par des maladies infectieuses, même si les maladies non transmissibles sont en augmentation, signe que la transition épidémiologique est en cours.

Le Togo dispose d'un médecin pour 12.110 habitants, d'un infirmier d'Etat pour 3.414 habitants et d'une sage-femme d'Etat pour 6.872 habitants contre respectivement 10.000 habitants et 4.000 habitants pour les deux derniers selon les normes de l'OMS.

---

<sup>111</sup> Principaux indicateurs de la santé au TOGO, 2011



Le paludisme grave, les AVC et le VIH/SIDA constituent les trois premières causes de la mortalité hospitalière.

Le "secteur privé de soins" représente plus du tiers des établissements de soins toutes catégories confondues. Il constitue parfois une référence de choix pour certains clients à revenu élevé en raison principalement de l'accueil et de la promptitude des soins. Il est à noter que 75 à 80% de la population togolaise font recours au secteur privé de soins traditionnel représenté par des tradipraticiens. Ces derniers opèrent à titre individuel et n'ont aucun répertoire des médicaments traditionnels mis sur le marché du Togo bien qu'un service de médecine traditionnelle soit chargé des questions relatives à la pharmacopée traditionnelle au sein du Ministère de la Santé. Précisons que selon le rapport final de l'enquête QUIBB<sup>112</sup>, 66,2% de personnes malades ont recours aux services de santé.

Suite à la loi n° 2011-003 promulguée en mars 2011 institue un régime obligatoire d'assurance maladie des agents publics et assimilés géré par l'Institut national d'assurance maladie (INAM).

Il n'existe pas encore de régime d'assurance maladie obligatoire pour les agents du secteur privé. Toutefois, certaines grandes entreprises souscrivent à des contrats d'assurance maladie en faveur de leur personnel, de même que les groupes organisés souscrivent à des mutuelles de santé.

### **III.3.2. Les défis du secteur de la santé et les programmes prioritaires**

Le principal défi du secteur de la santé au Togo est l'atteinte des OMD à l'horizon 2015. La non réalisation des OMD au niveau de la santé touche en particulier la santé maternelle, néo natale et infanto juvénile.

En outre les cinq programmes rattachés au Plan national de développement sanitaire (PNDS) 2012-2015 ont peu de lien entre eux. Il en résulte un chevauchement des activités sur le terrain et une absence de rationalité et d'efficacité dans l'utilisation des ressources. Ces programmes sont :

- i. Programme 1 : Lutte contre la mortalité maternelle et néonatale ;
- ii. Programme 2 : Lutte contre la mortalité infantile et infanto-juvénile ;
- iii. Programme 3 : Lutte contre le paludisme, le VIH/SIDA, la tuberculose et les autres maladies transmissibles y compris les maladies tropicales négligées et les catastrophes ;
- iv. Programme 4 : Prévention et maîtrise des maladies non transmissibles et
- v. Programme 5 : Renforcement du système de santé et du système communautaire.

---

<sup>112</sup> Rapport final QUIBB-2011

Pour que ces divers programmes réussissent, des recommandations formulées et déclinées dans le PNDS 2012-2015 doivent être suivies, principalement :

- Le développement des ressources humaines en santé ;
- Le rapprochement de l'offre de soins des communautés ;
- L'amélioration significative de la qualité des soins essentiels ;
- Le renforcement de l'utilisation des services de santé ;
- L'amélioration de l'efficacité du financement de la santé et
- Le renforcement de la participation communautaire.

### **III.4. La protection sociale au Togo**

La protection sociale au plan national désigne l'ensemble des mesures publiques et privées mises en place pour protéger la population contre les vulnérabilités et les risques sociaux afin de promouvoir la cohésion sociale et l'égalité. Elle englobe un large éventail d'outils et a pour objectifs généraux de promouvoir l'inclusion et l'accès aux services de base (santé, éducation, etc.), à l'emploi et aux revenus, d'atténuer l'impact des chocs sur le bien-être, et d'assurer un minimum de ressources aux plus pauvres afin d'éviter l'indigence. L'analyse implique en principe qu'on prenne en compte plusieurs composantes. En effet, aux aspects institutionnels (organismes sociaux obligatoires ou volontaires), législatifs et réglementaires (Code de la santé, droit du travail, SMIC, etc...), étatiques (santé publique ; programmes cibles ; etc...), s'ajoutent les interventions locales (exemple : cantines scolaires) mais aussi les initiatives collectives (ONG), individuelles (micro mutuelles; tontines; etc.) et familiales.

#### **III.4.1. Présentation générale**

La Constitution de 1992 pose trois principes : l'intervention de l'Etat en faveur des personnes handicapées et des personnes âgées afin de « les mettre à l'abri des injustices sociales » (article 33) ; le principe du droit à la santé pour tous les citoyens (article 34) ; le principe du droit à l'éducation (article 35).

Toutefois, elle ne pose nullement le principe de la gratuité au-delà du préscolaire et de l'école primaire. Quant au Code de la santé il stipule en son article 2 que « toute personne physique a un droit inaliénable à la santé sans distinction d'origine, de sexe, d'âge, de condition sociale, de race et de religion ». Néanmoins, il précise en son article 7 que « Les prestations de soins et de services de santé sont faites à titre onéreux dans le secteur privé à but lucratif. Dans le secteur public et le secteur privé à but non lucratif, il est demandé une contribution aux bénéficiaires de ces soins et services ».

Pour ce qui concerne l'éducation, l'Etat a posé, dès 1976, deux principes : celui de l'obligation de la scolarisation des enfants de l'âge de 2 ans à 15 ans et celui de la gratuité de l'enseignement primaire dispensé dans les structures publiques.

Les pensions sont subordonnées à l'obligation de cotiser préalablement pendant une période déterminée. En effet, obligation est faite aux employeurs de collecter les cotisations sociales (part ouvrière et part patronale) et de les reverser à la Caisse nationale de sécurité sociale (CNSS). Toutefois le Code du travail réserve la qualité de travailleur aux seuls salariés du secteur privé.

### **III.4.2. Stratégie gouvernementale en matière sociale**

Le gouvernement togolais, conscient de la situation de vulnérabilité de certaines couches de la population, a fait un certain nombre d'avancées dans le domaine de la protection sociale. Les chocs économiques et les catastrophes naturelles survenus à partir de 2007 ont cependant mis en lumière le besoin de disposer de meilleurs mécanismes de protection sociale surtout envers les populations les plus vulnérables afin de les protéger durablement contre les risques adverses. Dans l'optique de répondre à ces défis, plusieurs programmes et un nouveau régime de protection sociale ont été mis en œuvre au cours de ces dernières années.

Ainsi, un programme de travaux publics à Haute Intensité de main-d'œuvre (HIMO) en zones rurales a été mis en place suivant une approche communautaire afin de répondre à la perte de revenus engendrée par les chocs exogènes et en particulier par la crise financière et économique mondiale. De plus, d'autres filets sociaux de sécurité ont été mis en œuvre avec notamment un programme de cantines scolaires, en vue d'améliorer la fréquentation et l'apprentissage des élèves. Cependant, au niveau national, ces programmes sont loin de couvrir l'ensemble des besoins. Actuellement, le programme de cantines couvre seulement 182 écoles primaires offrant des repas scolaires à 40 400 élèves et le programme HIMO ne concerne que 15 000 bénéficiaires jeunes ruraux en situation de chômage ou sous-occupés, recevant une rémunération pendant 40 jours. Ces programmes sont par ailleurs essentiellement financés sur ressources extérieures qui, par nature, sont limitées dans le temps et amènent à la nécessité de prendre en compte la question de la pérennité de ces interventions qui reste non solutionnée.

Les autorités togolaises ont également investi dans l'amélioration de l'accès des populations aux services sociaux de base en éliminant, au niveau national, les frais de scolarité de l'enseignement primaire et préscolaire dans les établissements publics et en réduisant les coûts de certains soins de santé tels que la césarienne.

Comme explicité dans la SCAPE, il convient de souligner que des impératifs économiques constituent l'une des causes de la recrudescence du travail des enfants. Ce dernier constitue souvent une des solutions à laquelle les ménages ont recours pour améliorer leurs revenus. Aussi, la vulnérabilité des enfants est-elle exacerbée par :

- (i) un manque d'accès aux services sociaux de base (santé et éducation), particulièrement dans les communautés les plus pauvres ;
- (ii) des violences et abus divers dont ils sont victimes ;
- (iii) des pratiques telles que la migration, la traite des enfants ou encore et
- (iv) l'exploitation des enfants dans les pires formes du travail.

Tous ces aspects résultent le plus souvent de stratégies de survie préjudiciables aux enfants menées par les ménages en situation de pauvreté ou de précarité.

Malgré les efforts consentis par le gouvernement, la proportion d'enfants disposant d'un acte de naissance a stagné sur la période 2006-2010. Cette situation pose la question de l'efficacité des dispositifs relatifs à l'enregistrement des naissances. Dans la perspective d'améliorer la situation, le Gouvernement a lancé, en décembre 2011, une campagne nationale pour l'établissement de jugements supplétifs gratuits. Celle-ci devrait permettre à au moins 120.000 élèves des classes de CE2 au CM2 sur toute l'étendue du territoire, d'en être bénéficiaires.

Les ménages, aussi bien en milieu rural qu'en milieu urbain, sont exposés à une variété de chocs (sécheresse, inondations, accidents, maladies, fluctuation des prix de produits de base, etc.) qui les empêchent d'accumuler les biens et le capital humain susceptibles de les aider à sortir de la pauvreté. Aussi, des faiblesses ont-elles été relevées dans les mécanismes de prise en charge de certains groupes cibles notamment les personnes handicapées et les personnes âgées. C'est pourquoi le Togo met l'accent sur la nécessité de faire de la protection sociale, en particulier des groupes vulnérables, un des piliers de sa stratégie pour la réduction de la pauvreté.

*Plus récemment, le Fonds national de la finance inclusive (FNFI) a été lancé en janvier 2014 à Kara pour régler le problème d'exclusion financière dont bon nombre de Togolais démunis sont victimes. Le FNFI a pour but de promouvoir dans la durée auprès des prestataires de services financiers, des approches novatrices qui génèrent des produits financiers pertinents et adaptés, destinés aux personnes pauvres ou à revenus intermédiaires.*

*Malgré les initiatives en cours et les acquis actuels, il convient de constater qu'il y a encore des progrès à faire dans le domaine de la législation et de la réglementation en matière de protection sociale. Dans cet ordre d'idées, il convient de mieux évaluer et tirer les leçons des expériences pilotes en cours ou déjà réalisées, pour mieux asseoir une stratégie visant à corriger les goulots d'étranglement dans le domaine susmentionné.*

### **III.5. Les métiers porteurs**

Le Togo est actuellement en pleine mutation sur tous les plans et a besoin de compétences dans presque tous les secteurs, surtout les plus porteurs. Cependant, la majorité des diplômés du système se retrouve sans emploi ou en situation de sous-emploi. Avec le développement du port et de l'aéroport, de nouveaux métiers se présentent pour lesquels le pays ne dispose pas encore de structures de

formation appropriées tant pour les postes à responsabilité que pour les postes d'agents d'appui.

Une étude du PNUD réalisée en 2013 fait état des métiers porteurs ci-après :

**Tableau 3 : Les métiers porteurs**

Métiers	Qualifications
<b>Métiers médicaux et sociaux</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Médecin</li> <li>▪ Infirmier et assimilés</li> <li>▪ Administrateur des hôpitaux</li> <li>▪ Economiste de la santé</li> <li>▪ Service à personnes</li> <li>▪ Assistance social</li> </ul>
<b>Métiers de l'agriculture</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Exploitant agricole</li> <li>▪ Chef Exploitation de ferme agricole</li> <li>▪ Dépanneur des machines agricoles</li> <li>▪ Métier agroalimentaire (représente une opportunité d'investissement très importante)</li> <li>▪ Technicien supérieur en agriculture</li> <li>▪ Ingénieur agronome</li> <li>▪ Ingénieur des eaux et forêts</li> <li>▪ Ingénieur d'élevage</li> <li>▪ Pisciculteur</li> </ul>
<b>Métiers verts</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Biomasse (combustion de déchets agricoles ou de la sylviculture et production de l'électricité au moyen d'un cycle de Rankine (vapeur et turbine)</li> <li>▪ Energie solaire, énergie éolienne, biocarburant, reboisement</li> <li>▪ Recyclage de pneus, pièces portables usagés...</li> </ul>
<b>Métiers du transport et de la logistique</b> (plusieurs chantiers dans le domaine des infrastructures de transport, d'assainissement)	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Personnel navigant commercial</li> <li>▪ Pilote</li> <li>▪ Ménager de compagnie de transport</li> <li>▪ Ingénieur capitainerie</li> <li>▪ Logisticien</li> <li>▪ Ingénieur de froid et climatisation</li> <li>▪ Ingénieur mécanique auto</li> <li>▪ Economiste de transports</li> <li>▪ Technicien conditionnement</li> <li>▪ Ingénieur qualité...</li> </ul>
<b>Métiers portuaires</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Responsable vacation</li> <li>▪ Planificateur des opérations (de navire, de parc, des engins...)</li> <li>▪ Superviseur des opérations (de parc, de livraison...)</li> <li>▪ Pointeur (pointeur de frigo / guichetier / livreur)</li> <li>▪ Docker</li> <li>▪ Acconier</li> <li>▪ Conducteur de portique (de parc « RTG operateur », de</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>quai...) et de fourchette</li> <li>▪ Conducteur d'attelage (tracteur et remorque)</li> <li>▪ Magasinier</li> </ul>
<b>Métiers industriels</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Mécanicien d'entretien (<i>maintenancier des machines industrielles : alignement des organes</i>)</li> <li>▪ Electrotechnicien (<i>spécialiste des automates programmables ; réalisateur de schémas assistés par ordinateur</i>)</li> <li>▪ Electronicien (<i>réparateur de radars</i>)</li> <li>▪ Electricien automobile (<i>spécialiste des systèmes d'allumage électronique</i>)</li> <li>▪ Mécanicien général (<i>métrologiste, opérateur du dessin assisté par ordinateur</i>)</li> <li>▪ Technicien Froid industriel</li> <li>▪ Technicien froid et climatisation (dépanneur des circuits frigorifiques utilisant l'ammoniac dépanneur des plaques électroniques des climatiseurs)</li> <li>▪ Technicien hydraulique</li> <li>▪ Mécanicien maritime (<i>spécialiste des engins lourds et des moteurs des bateaux ; spécialiste des systèmes hydrauliques et pneumatique des engins lourds ; maintenancier des systèmes turbo ; opérateurs des réducteurs des boîtes de vitesse des bateaux</i>)</li> <li>▪ Mécanicien agricole</li> <li>▪ Mécanicien industriel</li> <li>▪ Mécanicien automobile</li> <li>▪ Electromécanicien</li> <li>▪ Mécanicien diéséliste</li> <li>▪ Automaticien</li> <li>▪ Technicien tuyauterie</li> <li>▪ Tourneur</li> <li>▪ Tourneur ajusteur</li> <li>▪ Soudure</li> <li>▪ chaudronnerie</li> <li>▪ Chaudronnerie-soudure (soudeur Mig-Mag-Tig ; soudeur maritime ; d'aluminium ; de fonte)</li> <li>▪ Mécanicien d'entretien</li> <li>▪ Electromécanicien d'entretien</li> <li>▪ Technicien frigoriste</li> <li>▪ Conducteur d'engins BTP</li> </ul>
<b>Métiers du bâtiment et des travaux publics</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Maçon</li> <li>▪ Menuisier/menuisier charpentier</li> <li>▪ Staffeur</li> <li>▪ Coffreur</li> <li>▪ Conducteur des travaux</li> <li>▪ Conducteur d'engins</li> <li>▪ Carreleur</li> <li>▪ Plombier</li> <li>▪ Peintre</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Ingénieur génie civil</li> <li>▪ Ingénieur topographe</li> <li>▪ Technicien géomètre</li> <li>▪ Technicien génie civil</li> <li>▪ Architecte</li> <li>▪ Agent de maîtrise du gros œuvre</li> </ul>
<b>Métiers des mines</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Ingénieur automatique</li> <li>▪ Ingénieur des mines</li> <li>▪ Ingénieur géologue</li> <li>▪ Ingénieur géophysicien</li> <li>▪ Ingénieur géochimiste</li> <li>▪ Ingénieur topographe</li> <li>▪ Ingénieur géomètre</li> <li>▪ Ingénieur environnementaliste</li> <li>▪ Laborantin</li> <li>▪ Foreur</li> </ul>
<b>Métiers des TIC</b> (top sur les profils les plus demandés)	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Développeur d'applications</li> <li>▪ Ingénieur systèmes/réseau, messagerie, sécurité</li> <li>▪ Gestionnaire de système d'information</li> <li>▪ Ingénieur technico-commercial</li> <li>▪ Consultant IT/Business analyst</li> <li>▪ Formateur IT</li> <li>▪ Mainteneur</li> <li>▪ Administrateur système</li> <li>▪ Gestionnaire de projet IT</li> <li>▪ Infographiste</li> <li>▪ Ingénieur télécom</li> </ul>
<b>Métiers du tertiaire</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Technicien en Hôtellerie</li> <li>▪ Serveur bar/restaurant bilingue</li> <li>▪ Cuisinier</li> <li>▪ Réceptionniste bilingue</li> <li>▪ Blanchisserie/Broderie</li> <li>▪ Clercs d'avocat, d'huissier, de notaire</li> <li>▪ les métiers de Guide Touristique</li> <li>▪ les métiers de la marine et du port</li> <li>▪ les métiers de surveillant d'école ou conseiller d'éducation ou assistant d'éducation (ils sont souvent pris sur le tas)</li> <li>▪ Le métier de relieur professionnel (métier du livre pour restaurer des ouvrages ou d'autres documents)</li> <li>▪ Police environnement</li> <li>▪ Décorateur</li> <li>▪ Metteur en scène</li> <li>▪ Animateur socio culturel</li> <li>▪ Educateur d'enfants dans la rue (traversée des voies par exemple)</li> </ul>

**Source** : ANPE, 2014

L'emploi est le moteur du développement et permet à la personne humaine d'améliorer son niveau de vie et à la société de prospérer. L'épanouissement futur dépend de la nature de la filière de formation/du métier choisi par l'apprenant après une réflexion féconde sur lui-même et sur le marché du travail avec l'aide des conseillers d'orientation et des conseillers en emploi. Ces conseillers doivent commencer par intervenir dès le lycée.

Le pays doit profiter de tous les chantiers actuels pour accroître la productivité de son capital humain. Une autre piste serait d'introduire des clauses, allant de l'obligation pour les soumissionnaires des marchés publics d'accepter des stagiaires togolais, à la possibilité d'un transfert de technologie, lors de la passation de certains marchés. Il n'est pas normal, qu'après avoir acheté une machine-outil, par exemple, l'entreprise togolaise soit obligée d'aller chercher de la main-d'œuvre à l'extérieur en cas de panne. Aussi une meilleure intégration sous régionale peut-elle permettre au Togo de relever le niveau de ces ingénieurs dans le domaine industriel, car de la main-d'œuvre ghanéenne est sollicitée pour dépanner des machines dans certaines entreprises industrielles au Togo. Avec une réelle volonté politique et la détermination de tous, les défis auxquels le pays est confronté peuvent être relevés.



## CONCLUSION

Au vu de ce qui précède, il faut souligner que le capital humain est incontournable dans le processus de la croissance et de l'émergence. En effet, la plupart des réflexions relatives au capital humain analysent le rôle clé joué par les connaissances, compétences et expertises. Ce qui nécessite un investissement énorme dans le développement du capital humain. Il ne s'agira pas de faire un investissement improductif mais il faut tenir compte des besoins du marché de travail en accord avec la vision. Il faudra faire participer le secteur privé dans la définition des curricula. Déterminer les types de formation à mettre en place et le rôle que doit jouer l'enseignement supérieur et la formation professionnelle. Il faudra donc une ressource humaine capable de s'adapter aux exigences du secteur privé. Car, comme nous le rappelle Michel Dangibeaud: « Le sous-développement n'est pas le résultat d'un handicap (absence de ressources ou de capital) mais d'une véritable inadaptation des hommes aux structures économiques du monde industriel »<sup>113</sup>.

---

<sup>113</sup> DANGIBEAUD M. (1964), L'assurance et la croissance économique, L'Argus, Paris p, 92

## RECOMMANDATIONS

Pour obtenir le profil de capital humain, capable de répondre aux défis que le Togo doit relever pour émerger à l'horizon 2030, une série de recommandations doit être formulée comme suit :

- ✓ Renforcer le partenariat public/privé en vue d'une formation professionnelle et technique adaptée aux besoins du développement économique ;
- ✓ Mettre en place des mécanismes de financement alternatif au profit de la population démunie ;
- ✓ Renforcer la protection sociale des enfants les plus vulnérables et les plus défavorisés ;
- ✓ Développer la collaboration entre médecines moderne et traditionnelle ;
- ✓ Développer progressivement l'utilisation des Langues nationales dans le système éducatif ;
- ✓ Faire de l'école un centre de citoyenneté ;
- ✓ Prendre en charge les premiers soins des populations ;
- ✓ Mettre en place un cadre réglementé pour un meilleur développement de l'enseignement privé ;
- ✓ Promouvoir l'utilisation de l'internet dans les structures de formations ;
- ✓ Promouvoir le développement de l'enseignement des sciences, de la technologie et des innovations ;
- ✓ Réduire la forte prédominance des séries littéraires ;
- ✓ Réviser les modes de tarification actuelle appliquée dans les formations sanitaires ;
- ✓ Faire de la formation civique une discipline à part entière de l'école primaire à l'université.

## REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Adoli Koffi Mepanou (2010), Etude diagnostique de la protection sociale au Togo, Rapport de collecte sur les régimes non contributifs

Aghion. P et E. Cohen (2004), "Education et Croissance", Rapport du Conseil d'Analyse Economique 46.

Akin-Aina, T. (1994). Qualité et pertinence: les universités africaines au 21<sup>ème</sup> siècle. Lesotho: Association des universités africaines.

Andréosso-O'Callaghan B. (2002), "Human Capital Accumulation and Economic Growth in Asia", National Europe Centre Paper No. 29, p. 1-12, Australian National University

Auffret Pierre (2011) La protection sociale au Togo

BANQUE MONDIALE et PNUD, (2004), «Cadre conjoint de renforcement de l'assistance international », document de réengagement, République du Togo.

Banque Mondiale (2000) : « Manuel de gestion des dépenses publiques », Washington, pp. 1-2, 18-23.

BANQUE MONDIALE, (2002), «Togo revue des politiques de développement : mieux gérer la valorisation de l'économie pour relancer la croissance », Unité de Recherche et de Gestion de l'Economie Bureau de la Région Afrique.

BANQUE MONDIALE, (2003), « Le système éducatif togolais:éléments d'analyse pour une revitalisation », série développement de la région Afrique, document de travail.

Banque Mondiale. (1988). L'éducation en Afrique subsaharienne : pour une stratégie d'ajustement, de revitalisation et d'expansion. Washington-DC

Banque Mondiale. (1992). Revitalisation de l'enseignement supérieur au Sénégal : les enjeux de la réforme. Washington.

Capelli et Al (2010): Leadership lessons from India, HBR, 90-97

Centre d'Analyse Stratégique, La Note d'Analyse Sept 2012, N°285. Série Economie et Finance

DGSCN (2007), *Profil de la pauvreté et de la vulnérabilité au Togo*, version 1, Lomé.

Krugman, P. (1994). The myth of Asia's miracle, Foreign Aff.73, 62-78.

Liechti Valérie (2007), « Du capital humain au droit à l'éducation : analyse théorique et empirique d'une capacité. ». Thèse présentée à la faculté de sciences économiques et sociales de l'Université de Fribourg. p.30.

Mankiw N.G., Romer D. et Weil D.N (1992)., « A contribution to the empirics of economic growth, quarterly», Journal of Economics, vol.107, no2,

Ministère de la Santé (2011), Analyse du secteur de la santé au Togo, version finale

Ministère de la Santé (2011), Principaux indicateurs de la santé au TOGO

NOMENYO K. (2011), Education et Croissance Economique du Togo, Thèse de Doctorat, Université de Lomé.

Plan National de Développement Sanitaire (PNDS) 2012-2015, Février 2012

Plan Sectoriel de l'Education (PSE - 2014-2025), amélioration de l'accès, de l'équité et de la qualité de l'éducation au Togo, version janvier 2014 ;

PNUD (2013), Les rapports nationaux sur le développement humain

Programme d'Analyse des Systèmes Educatifs de la CONFEMEN  
Rapport final QUIBB, DGSCN, 2011

Stratégie de Croissance Accélérée et de Promotion de l'Emploi (SCAPE) 2013-2017, version semi définitive, janvier 2013

UNESCO – Pôle de Dakar (2013), Diagnostic du système éducatif togolais,

## ANNEXE

**TABLEAU A : Evolution de la répartition des dépenses courantes publiques d'éducation (en % du budget du secteur)**

<b>RUBRIQUE</b>	<b>2003</b>	<b>2004</b>	<b>2005</b>	<b>2006</b>	<b>2007</b>	<b>2008</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>	<b>2011</b>	<b>2012</b>	<b>2013</b>	<b>2014</b>
<b>BUDGET DE L'ENSEIGNEMENT GENERAL</b>	<b>32,57</b>	<b>27,57</b>	<b>28,53</b>	<b>29,58</b>	<b>31,53</b>	<b>34,62</b>	<b>41,69</b>	<b>54,11</b>	<b>60,64</b>	<b>74,74</b>	<b>77,85</b>	<b>90,9</b>
-en % du PIB courant	3,22%	2,44%	2,79%	2,74%	2,62%	2,81%	3,10%	3,44%	3,59%	4,27%	3,24%	3,77%
-en % des dépenses totales	18,18%	13,80%	14,07%	11,64%	12,14%	11,25%	11,91%	10,83%	11,05%	11,39%	9,90%	10,95%
-en % des dépenses totales Education	79,81%	74,39%	75,06%	70,09%	70,46%	71,26%	75,08%	75,55%	74,03%	76,05%	71,92%	74,49%
-Part des dép de mat dans le bud de l'Ens. Gén	2,01	1,77	2,12	2,26	2,26	2,49	2,69	3,39	3,28	3,46	3,51	4,46
-en % du PIB courant(%)	0,20%	0,16%	0,21%	0,21%	0,19%	0,20%	0,20%	0,22%	0,19%	4,27%	3,24%	3,77%
-en % des dépenses totales	18,18%	13,80%	14,07%	11,64%	12,14%	11,25%	11,91%	10,83%	11,05%	11,39%	9,90%	10,95%
<b>BUDGET DU PRIMAIRE</b>	<b>20,03</b>	<b>15,86</b>	<b>15,88</b>	<b>14,19</b>	<b>18,22</b>	<b>18,09</b>	<b>23,70</b>	<b>34,76</b>	<b>41,53</b>	<b>45,92</b>	<b>26,94</b>	<b>31,80</b>
-en % du PIB courant	1,98%	1,40%	1,55%	1,31%	1,51%	1,47%	1,76%	2,21%	2,46%	2,63%	1,12%	1,32%
-en % des dépenses totales	11,18%	7,94%	7,83%	5,58%	7,02%	5,88%	6,77%	6,96%	7,57%	7%	3,43%	3,83%
<b>-en % des dépenses totales Education</b>	<b>49,08%</b>	<b>42,80%</b>	<b>41,78%</b>	<b>33,63%</b>	<b>40,72%</b>	<b>37,24%</b>	<b>42,68%</b>	<b>48,53%</b>	<b>50,70%</b>	<b>46,72%</b>	<b>24,89%</b>	<b>26,06%</b>
-en % des dépenses totales de l'Ens. Général	61,50%	57,53%	55,66%	47,97%	57,79%	52,25%	56,85%	64,24%	68%	61,44%	34,61%	34,98%
<b>-Part des dép de mat dans le bud du Prim</b>	<b>0,51</b>	<b>0,50</b>	<b>0,55</b>	<b>0,55</b>	<b>0,55</b>	<b>0,66</b>	<b>0,71</b>	<b>0,89</b>	<b>1,04</b>	<b>1,01</b>	<b>0,54</b>	<b>0,80</b>
-en % du PIB courant	0,05%	0,04%	0,05%	0,05%	0,05%	0,05%	0,05%	0,06%	0,06%	0,06%	0,02%	0,03%
-en % des dépenses totales	11,18%	7,94%	7,83%	5,58%	7,02%	5,88%	6,77%	6,96%	7,57%	7,00%	3,43%	3,83%
<b>BUDGET DU SECONDAIRE (1er et 2è Cycle)</b>	<b>9,28</b>	<b>9,26</b>	<b>9,70</b>	<b>12,09</b>	<b>11,25</b>	<b>12,54</b>	<b>12,57</b>	<b>15,32</b>	<b>16,05</b>	<b>19,39</b>	<b>17,21</b>	<b>19,82</b>
-en % du PIB courant	0,92%	0,82%	0,95%	1,12%	0,93%	1,02%	0,94%	0,97%	0,95%	1,11%	0,72%	0,82%
-en % des dépenses totales	5,18%	4,64%	4,78%	4,76%	4,33%	4,08%	3,59%	3,07%	2,92%	2,95%	2,19%	2,39%
<b>-en % des dépenses totales Education</b>	<b>22,74%</b>	<b>24,99%</b>	<b>25,52%</b>	<b>28,65%</b>	<b>25,14%</b>	<b>25,81%</b>	<b>22,64%</b>	<b>21,39%</b>	<b>19,59%</b>	<b>19,73%</b>	<b>15,90%</b>	<b>16,24%</b>
-en % des dépenses totales de l'Ens. Général	28,49%	33,59%	34,00%	40,87%	35,68%	36,22%	30,15%	28,31%	26,47%	25,94%	22,11%	21,80%
<b>-Part des dép de mat dans le bud du Sec</b>	<b>47%</b>	<b>46%</b>	<b>53%</b>	<b>55%</b>	<b>57%</b>	<b>66%</b>	<b>70%</b>	<b>87%</b>	<b>101%</b>	<b>112%</b>	<b>41%</b>	<b>48%</b>
-en % du PIB courant	0,05%	0,04%	0,05%	0,05%	0,05%	0,05%	0,05%	0,06%	0,06%	0,06%	0,02%	0,02%
-en % des dépenses totales	5,18%	4,64%	4,78%	4,76%	4,33%	4,08%	3,59%	3,07%	2,92%	2,95%	2,19%	2,39%
<b>BUDGET ENSEIGNEMENT Gal (Adm)</b>	<b>3,27</b>	<b>2,45</b>	<b>2,95</b>	<b>3,29</b>	<b>2,05</b>	<b>3,99</b>	<b>5,42</b>	<b>4,03</b>	<b>3,06</b>	<b>9,42</b>	<b>26,11</b>	<b>32,89</b>
-en % du PIB courant	0,32%	0,22%	0,29%	0,30%	0,17%	0,32%	0,40%	0,26%	0,18%	0,54%	1,09%	1,36%
-en % des dépenses totales	1,82%	1,23%	1,45%	1,29%	0,79%	1,30%	1,55%	0,81%	0,56%	1,44%	3,32%	3,96%
-en % des dépenses totales Education	8,01%	6,61%	7,76%	7,80%	4,58%	8,21%	9,76%	5,63%	3,74%	9,58%	24,12%	26,95%

-en % des dép totales de l'Ens. Gén	10,04%	8,89%	10,34%	11,12%	6,50%	11,53%	13,00%	7,45%	5,05%	12,60%	33,54%	36,18%
<b>-Part des dép de mat dans le budget Adm</b>	1,04	0,81	1,03	1,16	1,13	1,16	1,27	1,62	1,22	1,31	2,62	30,4
-en % du PIB courant	0,10%	0,07%	0,10%	0,11%	0,09%	0,09%	0,09%	0,10%	0,07%	0,07%	0,11%	1,26%
-en % des dépenses totales	1,82%	1,23%	1,45%	1,29%	0,79%	1,30%	1,55%	0,81%	0,56%	1,44%	3,32%	3,96%
<b>RUBRIQUE</b>	<b>2003</b>	<b>2004</b>	<b>2005</b>	<b>2006</b>	<b>2007</b>	<b>2008</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>	<b>2011</b>	<b>2012</b>	<b>2013</b>	<b>2014</b>
<b>BUDGET DE L'ENS. TECHNIQUE</b>	<b>2,47</b>	<b>2,61</b>	<b>2,74</b>	<b>3,27</b>	<b>3,62</b>	<b>4,19</b>	<b>3,64</b>	<b>5,74</b>	<b>6,53</b>	<b>5,77</b>	<b>6,61</b>	<b>7,27</b>
-en % du PIB courant	0,24%	0,23%	0,27%	0,30%	0,30%	0,34%	0,27%	0,37%	0,39%	0,33%	0,27%	0,30%
-en % des dépenses totales	1,38%	1,31%	1,35%	1,29%	1,39%	1,36%	1,04%	1,15%	1,19%	0,88%	0,84%	0,88%
<b>-en % des dépenses totales Education</b>	<b>6,05%</b>	<b>7,04%</b>	<b>7,21%</b>	<b>7,75%</b>	<b>8,09%</b>	<b>8,62%</b>	<b>6,56%</b>	<b>8,01%</b>	<b>7,97%</b>	<b>5,87%</b>	<b>6,11%</b>	<b>5,96%</b>
-Part des dép de mat dans le bud de l'Ens. Tech	0,62	0,65	0,78	0,92	0,92	0,95	1,05	1,29	1,24	1,28	1,18	1,35
-en % du PIB courant	0,06%	0,06%	0,08%	0,09%	0,08%	0,08%	0,08%	0,08%	0,07%	0,33%	0,27%	0,30%
-en % des dépenses totales	1,38%	1,31%	1,35%	1,29%	1,39%	1,36%	1,04%	1,15%	1,19%	0,88%	0,84%	0,88%
<b>RUBRIQUE</b>	<b>2003</b>	<b>2004</b>	<b>2005</b>	<b>2006</b>	<b>2007</b>	<b>2008</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>	<b>2011</b>	<b>2012</b>	<b>2013</b>	<b>2014</b>
<b>BUDGET DE L'ENS.SUP</b>	<b>5,77</b>	<b>6,88</b>	<b>6,74</b>	<b>9,02</b>	<b>9,59</b>	<b>9,77</b>	<b>10,2</b>	<b>11,77</b>	<b>14,73</b>	<b>17,78</b>	<b>22,11</b>	<b>23,86</b>
-en % du PIB courant	0,57%	0,61%	0,66%	0,83%	0,80%	0,79%	0,76%	0,75%	0,87%	1,02%	0,92%	0,99%
-en % des dépenses totales	3,22%	3,44%	3,32%	3,55%	3,69%	3,18%	2,91%	2,36%	2,68%	2,71%	2,81%	2,87%
-en % des dépenses totales Education	14,14%	18,56%	17,73%	21,37%	21,43%	20,11%	18,37%	16,43%	17,98%	18,09%	20,43%	19,55%
<b>-Part des dép de mat dans le bud de l'Ens. Sup</b>		0,29	0,4	0,47	0,47	0,51	0,51	0,53	0,51	0,58	0,76	0,88
-en % du PIB courant	0,00%	0,03%	0,04%	0,04%	0,04%	0,04%	0,04%	0,03%	0,03%	1,02%	0,92%	0,99%
-Part des Bourses	<b>2,51</b>	<b>2,00</b>	<b>2,00</b>	<b>2,00</b>	<b>3,18</b>	<b>3,31</b>	<b>3,32</b>	<b>3,62</b>	<b>4,50</b>	<b>5,80</b>	<b>7,53</b>	<b>9,03</b>
-en % des dépenses totales Education	6,15%	5,40%	5,26%	4,74%	7,11%	6,81%	5,98%	5,05%	5,49%	5,90%	6,96%	7,40%
- Part des Subventions des Universités	<b>3,20</b>	<b>3,60</b>	<b>4,08</b>	<b>5,10</b>	<b>5,10</b>	<b>5,47</b>	<b>5,82</b>	<b>6,84</b>	<b>7,20</b>	<b>8,92</b>	<b>10,90</b>	<b>11,20</b>
-en % du PIB courant	0,32%	0,32%	0,40%	0,47%	0,42%	0,44%	0,43%	0,44%	0,43%	0,51%	0,45%	0,46%
-en % des dépenses totales	3,22%	3,44%	3,32%	3,55%	3,69%	3,18%	2,91%	2,36%	2,68%	2,71%	2,81%	2,87%

**Source** : MEPS/ Direction des Affaires Financières (DAF)

**POLITIQUES SECTORIELLES ET  
EMERGENCE : CAS DE  
L'AGRICULTURE**

Par l'équipe : Ekoué ASSIONGBON  
Modeste DAHLEN-FOLEY  
Kossi ABIGUIME

## SIGLES ET ABREVIATIONS

AGOA	:	African Growth and Opportunity Act
ANSAT	:	Agence nationale de sécurité alimentaire du Togo
AO	:	Afrique de l'Ouest
APE	:	Accord de partenariat économique
BT	:	Brevet de technicien
BTH	:	Brevet de technicien hôtelier
BTS	:	Brevet de technicien supérieur
CAP	:	Certificat d'aptitude professionnel
CCFCC	:	Comité de coordination de la filière café/cacao
CCIT	:	Chambre de commerce et d'industrie du Togo
CEDEAO	:	Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CETEF	:	Centre togolais des expositions et foires
CNCA	:	Caisse nationale de crédit agricole
COFOG	:	Classification des fonctions de gouvernement
CREAT	:	Centre de recherche et d'élevage d'Avétonou
DRARAC	:	Direction régionale de l'animation rurale et de l'action coopérative
DSRP	:	Document de stratégie de réduction de la pauvreté
DSRP – C	:	Document complet de stratégie de réduction de la pauvreté
GEMAG	:	Société de gestion et d'exploitation de matériel agricole
LAAICO	:	Libyan Arab African Investment Company
MAEP	:	Ministère de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche
MCC	:	Millenium challenge corporation
MDB	:	Ministère du développement à la base
MERF	:	Ministère de l'environnement et des ressources forestières
MPDAT	:	Ministère de la planification, du développement et de l'aménagement du territoire
NEPAD :	:	Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique
NSCT	:	Nouvelle société cotonnière du Togo
OHADA	:	Organisation pour l'harmonisation en Afrique du droit des affaires
OMC	:	Organisation mondiale du commerce
OMT	:	Organisation mondiale du tourisme
ONG	:	Organisation non gouvernementale
ONOMO	:	Chaîne de réseau hôtelier africain
OPA	:	Organisation des producteurs agricoles / organisation des pratiques anormales
ORPV	:	Organisme régional de promotion et de production des cultures vivrières
OUA	:	Organisation de l'unité africaine
PASA	:	Projet d'appui au secteur agricole
PAU	:	Politique agricole de l'union



PDC/BM	:	Programme de développement communautaire de la banque mondiale
PEFACO	:	Société holding de droit espagnol (chaîne de réseau hôtelier)
PIB	:	Produit intérieur brut
PIBA	:	Produit intérieur brut agricole
PMA	:	Pays moins avancés
PME	:	Petite et moyenne entreprise
PNDAT	:	Politique nationale de développement agricole du Togo
PNIASA	:	Programme national d'investissement agricole et de sécurité alimentaire
PNSA	:	Politique nationale de sécurité alimentaire
PNUD	:	Programme des nations unies pour le développement
PPAAO	:	Programme de productivité agricole en Afrique de l'ouest
PPMR	:	Programme pluriannuel de microréalisations
PROPTA	:	Projet pour la promotion de la traction animale
PSAEG	:	Programme de soutien aux activités économiques et aux groupements
PTF	:	Partenaire technique et financier
SATAL	:	Société agricole togolaise arabe libyenne
SCAPE	:	Stratégie de croissance accélérée et de promotion de l'emploi
SND/OMD	:	Stratégie nationale de développement axée sur les objectifs du millénaire pour le développement
SONAPH	:	Société nationale pour le développement de la palmeraie et des huileries
SORAD	:	Société régionale d'aménagement et de développement
SOTEXMA	:	Société togolaise d'exploitation de matériel agricole
SOTOCO	:	Société togolaise du coton
SIM	:	Système d'informations sur les marchés
TEC	:	Tarif extérieur commun
TOGOFRUIT	:	Société nationale pour le développement de la culture fruitière
TOGOGRAIN	:	Office national des produits vivriers
TVA	:	Taxe sur la valeur ajoutée
UA	:	Union africaine
UE/FED	:	Union européenne/fonds européen de développement
UEMOA	:	Union économique et monétaire ouest africaine
UPROMA	:	Unité de production de matériel agricole

## INTRODUCTION

Depuis son accession à l'indépendance, les autorités de la jeune nation, confrontées à de nombreuses contraintes à surmonter, n'ont jamais baissé les bras. Elles se sont données pour objectifs : d'améliorer la qualité de vie de leurs concitoyens, de développer l'unité nationale, de créer un pouvoir légitime, de générer et de renforcer les institutions requises lorsqu'elles n'existent pas, de créer et de maîtriser les richesses, de favoriser la coopération régionale, etc.

La planification du développement fut choisie comme mode de gestion de l'économie et plusieurs politiques de développement ont été élaborées et mises en œuvre.

Ce fut d'abord un plan perspectif duodécennal d'option libérale (indicatif), décliné en quatre plans quinquennaux. Adopté en 1966 ledit plan devait conduire le pays « au seuil du décollage économique à l'horizon 1985 ».

Dans la mise en œuvre des stratégies de développement, le processus a connu des ruptures. Les graves déséquilibres économiques et financiers engendrés ont contraint le pays à abandonner les plans quinquennaux d'abord au profit des Programmes d'ajustement structurel (PAS) et ensuite à l'avantage des stratégies de lutte contre la pauvreté. La Stratégie Nationale de Développement axée sur les OMD qui est élaborée en avril 2007 sert désormais d'ancrage à ces stratégies de réduction de la pauvreté (DSRP-I élaborée en 2008 suivi du DSRP-C (2009-2011) puis du DSRP-II/SCAPE (2013-2017).

Pour réaliser une croissance accélérée, inclusive et génératrice d'emplois, cinq axes stratégiques sont définis dans la SCAPE. Le premier axe est le « développement des secteurs à fort potentiel de croissance notamment l'agriculture, les industries, les mines, le tourisme, le commerce, l'artisanat. Les autres axes sont : le renforcement des infrastructures économiques (transports, énergie, postes et télécommunications), le développement du capital humain, de la protection social et de l'emploi (éducation et formation, santé, lutte contre le VIH/Sida, eau et assainissement, protection sociale, équité et égalité de genre, jeunesse et emploi, sport et loisirs, culture), le renforcement de la gouvernance et la promotion du développement participatif, équilibré et durable.

Durant les dix dernières années, le Togo a multiplié l'élaboration et la mise en œuvre des stratégies sectorielles de développement et politiques de grands chantiers structurants. Si la dynamique est là, les résultats ne se font pas encore sentir.

Le pays a certes renoué avec la croissance. Cependant, sur le plan macroéconomique, le pays importe plus qu'il n'exporte donc achète plus qu'il ne vend puisque les exportations ne couvrent globalement que seulement 40 – 60% des importations

<sup>114</sup>. De plus, le pays est confronté au chômage des jeunes et aux déficits chroniques de plus en plus marquants des comptes nationaux. Quelle est donc l'efficacité des politiques publiques mises en œuvre ?

Quels sont aujourd'hui les chaînons manquants pour parvenir à l'émergence ? Que doit-on attendre des politiques sectorielles dans la trajectoire vers cette émergence ? Quel peut être le rôle de l'Etat ?

Dans le cadre du présent colloque dont le thème est : « quelles politiques pour l'émergence du Togo », nous nous proposons de traiter du cas de l'agriculture togolaise. L'analyse sera faite en termes de contribution du secteur agricole en nous inspirant des apports d'ordre théorique et empirique en référence aux pays émergents d'Asie. La démarche consistera à rappeler les critères qui caractérisent les économies émergentes et à mettre en évidence les enseignements que l'on peut en tirer pour permettre au Togo de remplir ses attentes.

L'étude est structurée autour des deux grands axes suivants : (i) les caractéristiques des économies émergentes et (ii) les enseignements pour le Togo.

Le premier axe relatif aux caractéristiques des économies émergentes retient les points suivants :

- la notion d'émergence économique avec les définitions des différentes écoles ;
- les caractéristiques des dynamiques de croissance des pays émergents avec les expériences des pays émergents d'Asie ;
- les leçons à tirer de ces expériences pour les politiques sectorielles au Togo, annonçant ainsi le deuxième axe.

Le deuxième axe traite des enseignements pour le Togo et les atouts/potentialités du secteur agricole pour l'émergence et est constitué de 5 parties :

- les enseignements pour le Togo insiste sur : le renforcement des capacités et le leadership politique et économique porteur des valeurs de progrès ; la réduction de la pauvreté condition de l'émergence d'une classe moyenne ;
- les atouts et potentialités du secteur agricole pour l'émergence du Togo concernent entre autres la part relative de l'agriculture dans le PIB, la population active du secteur ; les produits vivriers et de rente ; les produits d'élevage et de pêche, avec les gains de productivité possible sur ces différents produits et une stratégie agricole favorable aux pauvres ;

---

<sup>114</sup>Etude Diagnostique pour l'intégration du commerce (EDIC)

- la fiscalité à l'exportation des produits agricoles : enjeu pour le fonctionnement et l'avenir des filières agricoles ;
- le développement du secteur privé en vue de la relance de l'économie pour une croissance soutenue et un développement durable ;
- les contraintes majeures de l'agriculture à lever pour l'émergence : concernent essentiellement les entraves à l'application des textes disponibles, le besoin d'un système d'informations sur les marchés, le besoin de sécurisation foncière, besoins de financement du secteur et soutien à l'agriculture.

## **I. CARACTERISTIQUES DES ECONOMIES EMERGENTES**

### **I.1. Notion d'émergence économique**

Il serait hasardeux de prétendre à une définition unique de l'émergence économique. Cependant on peut se référer à la littérature pour en fournir des éléments d'appréciation.

Pour l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE), « les pays émergents sont les pays nouvellement industrialisés qui ont une forte contribution à la croissance économique mondiale, une amélioration des conditions de vie des populations qui se traduit par une hausse de certains indicateurs tels que le PIB par habitant, l'Indice de développement humain (IDH) et une participation active aux échanges ».

Pour parvenir à l'émergence, le politologue Christophe JAFFRELOT retiendra comme critères : (i) une croissance économique forte et durable dans un pays pauvre bénéficiant du rôle moteur de l'investissement, (ii) un Etat stable et interventionniste dont le rôle est central, (iii) un désir de participer aux affaires du monde.

L'historien Claude Chancel a quant-à-lui identifié cinq éléments nécessaires qualifiés des (5) E que sont : l'Etat, l'Education, l'Entreprise, l'Epargne, et l'Exportation.

*L'émergence nécessite selon Moustapha Kassé<sup>115</sup>, « un Etat fort, démocratique, actif et capable d'impulser et d'organiser la société, de créer des externalités positives au niveau des infrastructures de base (routes, énergie, école, assainissement), de guider et de coordonner les politiques sectorielles (industrielles, agricoles et des services technologiques et financiers pour accroître l'offre de production), d'encadrer les institutions de financement du développement, de promouvoir, d'appuyer et d'impliquer le secteur privé, de défendre un patriotisme économique clairvoyant et enfin de mettre en œuvre une politique sociale qui, au-delà de la justice sociale et de*

---

<sup>115</sup>QUELLES TRAJECTOIRES VERS L'EMERGENCE? Les enjeux de l'industrialisation au Sénégal ; **Fondation Rosa Luxembourg Dakar** le 05 Avril 2014 ; **Professeur Moustapha Kassé** Doyen Honoraire Faculté des Sciences Economiques et de Gestion Président de l'Ecole de Dakar

l'égalité des chances, se fixe de combattre le triple fléau de la précarité, du chômage, de la pauvreté, etc. Les chantiers sont phénoménaux, l'industrialisation doit être un des pivots ». Les réformes internes sont donc importantes.

En se référant à la théorie de Gunnar Myrdal on peut définir l'expérience de pays émergents (Maurice, Singapour, Hong-Kong, etc.) comme un « mouvement haussier de l'ensemble du système social ».

L'émergence exige donc la mise aux normes internationales de compétitivité et l'alignement sur les meilleures pratiques. Les prérequis sont : une stabilité macro-économique favorable, une amélioration des performances des facteurs de production, une densification et une modernisation du réseau d'infrastructures, le développement des institutions, une meilleure intégration dans l'économie mondiale, le tout fondé sur le changement des attitudes et des valeurs.

Les pays émergents ont modifié leur commerce en développant leur secteur manufacturier afin de produire des biens échangeables. Ils ont ainsi fait progresser leur commerce extérieur, améliorer leur PIB et le revenu par habitant, favoriser la présence de capitaux étrangers placés sur une longue période et développer des entreprises de taille internationale. C'est ainsi que le « miracle asiatique » s'est construit sur une industrialisation tournée vers l'exportation.

Toutes ces préoccupations sont à prendre en compte pour la réalisation d'une croissance forte et durable, fondée sur une véritable transformation structurelle et une réallocation adéquate des facteurs de production vers les secteurs les plus productifs de l'économie.

Au niveau des politiques sectorielles, c'est surtout « cette capacité à orienter les facteurs de production vers les secteurs à fort potentiel de croissance qui est l'élément-clé pour le développement des pays émergents ».

Pour y parvenir, l'influence politique et le rôle proactif et interventionniste de l'Etat stratège sont déterminants.

Dans les pays émergents d'Asie, les stratégies de développement mises en œuvre présentent des caractéristiques communes. Cependant lesdites stratégies résultent des dynamiques propres à chaque pays. Quelles sont donc ces caractéristiques communes ?

## **I.2. Caractéristiques des dynamiques de croissance des pays émergents**

Partant des expériences surtout de la Corée du Sud et de Singapour puis de celles des autres « Dragons » et « Tigres » d'Asie, les deux principales caractéristiques communes<sup>116</sup>, sont détaillées dans le tableau suivant :

---

<sup>116</sup> Dr. Kitsoro Firmin KINZOUNZA, « les chaînons manquants de l'émergence économique en Afrique : le benchmarking des pays émergents d'Asie ». Contribution à la Conférence panafricaine des Ministres (12-14 décembre 2011 à Rabat (Maroc) sur le thème : Réforme, innovation et modernisation des services publics et des institutions de l'Etat en vue d'accompagner et de

Tableau n°1 : Caractéristiques des dynamiques de croissance des pays *émergents d'Asie*

<b>CARACTERISTIQUES DE L'EMERGENCE ECONOMIQUE</b>	<b>CONTENU</b>
<b>I. Leadership politique transformationnel</b>	1.1. Vision
	1.2. stratégie nationale de développement économique
	1.3. Désignation (choix) des secteurs stratégiques
	1.4. stabilité institutionnelle
	1.5. implication des Universités, Ecoles d'ingénieurs et Centres de recherche au processus d'émergence économique;
	1.6. implication de l'administration publique
	1.7. Mise en place des instruments stratégiques de gouvernance économique
<b>II. Mesures en faveur du secteur privé</b>	2.1. Subvention des crédits aux secteurs stratégiques
	2.2. politique monétaire «non répressive » (Ex: taux d'intérêt bas sur une longue période;
	2.3. Diversification des activités bancaires;
	2.4. Soutien au produit « capital risque »
	2.5. Encouragement des activités de production intensives en capital et en nouvelles technologies;
	2.6. Protection des industries d'import-substitution;
	2.7. Création d'un mécanisme d'intelligence économique au service des entreprises des secteurs stratégiques;
	2.8. Création des zones économiques spéciales;
	2.9. Création d'une classe moyenne
	2.10. Création de marché intérieur
	2.11. Création d'une agence de promotion des exportations;
	2.12. Soutien à la création des grandes entreprises;
	2.13. Création d'un marché financier (bourse des valeurs)

Source : Conférence panafricaine des Ministres « les chaînons manquants de l'émergence économique en Afrique : le benchmarking des pays émergents d'Asie » par Dr. Kitsoro Firmin KINZOUNZA 12 – 14 décembre 2011 Rabat (Maroc)

Globalement, les pays émergents se sont pris autrement modifiant ainsi la règle du jeu en introduisant de nouvelles institutions à travers des réformes réglementaires et institutionnelles. Ils ont ensuite pratiqué des politiques peu orthodoxes qui pourtant ont amélioré les incitations à la production. Dans cette démarche, l'intervention de l'Etat a été salutaire et a permis le développement de l'industrie à forte productivité. Il s'agit ici d'Etats facilitateurs et régulateurs de l'activité des secteurs économiques stratégiques.

Dans la stratégie de croissance, les infrastructures ont un rôle moteur dans la facilitation des échanges.

Les transports doivent prendre en compte les atouts indéniables du pays pour contribuer ce faisant à la croissance économique et à la lutte contre la pauvreté.

La théorie néo-classique nous enseigne qu'on ne peut escompter une forte croissance qu'en investissant dans les secteurs à potentiel élevé, si les facteurs de production capital et travail sont alloués prioritairement à ces secteurs. Encore faut-il dans ces conditions que les différents marchés fonctionnent correctement et que les signaux-prix qu'ils renvoient aux différents acteurs soient perçus par ces derniers comme adéquats et incitatifs. Aussi les marchés efficients assortis d'institutions performantes deviennent-ils des prérequis pour favoriser le développement d'industries technologiquement avancée.

Il convient de rappeler la Théorie de la croissance endogène qui identifie comme facteurs de croissance : (i) *l'accumulation de connaissance* ; (ii) *l'accumulation de la technologie* ; (iii) *l'accumulation du capital humain* et (iv) *les dépenses publiques efficaces notamment en infrastructures*.

Rappelons aussi qu'en matière de développement F. PERROUX évoque : « la combinaison des changements mentaux et sociaux d'une population qui la rendent apte à faire croître, cumulativement et durablement son produit réel global »<sup>117</sup>

Pour ce qui concerne le secteur primaire, rappelons que l'agriculture est un maillon clef de l'émergence. Son rôle de moteur de développement est historique. Déjà, le philosophe grec Xénophon (-426 à -354 av. JC) disait : « *l'agriculture est la mère de tous les arts : lorsqu'elle est bien conduite, tous les autres arts prospèrent ; mais lorsqu'elle est négligée, tous les autres arts déclinent, sur terre comme sur mer.* »

Pour le Togo, pays essentiellement agricole, le développement du secteur agricole reste donc un des préalables à l'industrialisation, à l'accroissement des exportations et à l'essor économique.

Lewis (1954) et Johnson Mellor (1961) ont trouvé que des corrélations existent entre la croissance de la production agricole, la diversification des activités rurales, l'exode rural, l'urbanisation et le développement industriel.

Dans l'histoire des économies occidentales, ce sont surtout les progrès techniques rapides qui ont favorisé les gains accélérés de productivité (Mazoyer, 2001). C'est également l'amélioration de la productivité qui a permis aux pays asiatiques du Sud-Est d'enregistrer des croissances remarquables. La productivité agricole se révèle ainsi un préalable sinon synchronique aux activités industrielles et tertiaires.

### **Que faut-il retenir ?**

En Indonésie, les réussites en matière de lutte contre la pauvreté et l'insécurité alimentaire se sont fondées sur l'agriculture (Boussard et al. 2006).

---

<sup>117</sup> F. PERROUX : « L'économie du XXème siècle » PUF, Paris 1969

A l'analyse, il apparaît que le renforcement des capacités et le leadership politique et économique porteur des valeurs de progrès interviennent pour beaucoup dans la trajectoire vers l'émergence. La qualité des institutions et leur implication effective dans le processus de développement, la définition et la mise en œuvre réussie des politiques économiques et sociales, les progrès techniques, le capital humain et le capital physique se révèlent comme des facteurs structurels qui déterminent l'émergence.

« La réduction de la pauvreté conditionne l'émergence d'une classe moyenne susceptible d'offrir un niveau de consommation intérieure qui affranchit l'économie de la dépendance aux marchés extérieurs ».

La croissance doit s'appuyer sur une réduction de la pauvreté dans les campagnes via l'amélioration de la productivité agricole.

### **I.3. Quelles leçons tirer de ces expériences pour les politiques sectorielles au Togo ?**

Les trois éléments clés à retenir sont : (i) la place centrale de l'Etat développeur, (ii) le rôle moteur de l'investissement dans le secteur agricole, (iii) l'insertion internationale assortie de spécialisation internationale.

L'agriculture est importante pour la sécurité alimentaire et pour la réduction de la pauvreté. En effet, le secteur agricole est intimement relié avec tous les autres secteurs de l'économie. Son rôle moteur fait que la promotion de la croissance agricole se révèle cruciale et reste une condition nécessaire pour le développement économique du pays.

Au Brésil tout comme en Chine, l'agriculture (l'agroalimentaire et l'agro-industrie) est le moteur de croissance et son industrialisation a permis de créer des emplois.

En Chine par exemple, la croissance économique est soutenue par les exportations de biens de consommation de matière premières agricoles. La hausse des revenus dans les campagnes s'est faite grâce aux progrès agronomiques.

L'agro-alimentaire y a également joué un rôle important. La contribution de l'industrie à la valeur ajoutée est ainsi élevée. Pour Axelle Degans, « le miracle asiatique se construit sur une industrialisation tournée vers l'exportation »<sup>118</sup>.

« La croissance économique des pays émergents est soutenue par les exportations de biens de consommation (Chine) de matière première agricole ou d'hydrocarbure (Russie) » (Francis Koutouzi).

Les pays émergents ont généralement un niveau élevé d'industrialisation. En Chine et en Inde, c'est l'agriculture qui a accompagné le processus d'industrialisation. Elle a

---

<sup>118</sup> Axelle Degans Ces pays émergents qui font basculer le monde –Grands Dossiers N° 24 – sept/ oct. / nov. 2011, L'histoire des autres mondes.



aussi permis d'assurer les besoins alimentaires à bas prix pour la majorité de la population urbaine à faibles revenus. Au Brésil, l'agriculture, par ses capacités exportatrices, a joué le rôle moteur dans le processus d'émergence.

En Chine, les industries semi-collectives gérées par les municipalités et les industries privées à capitaux chinois ou étrangers se sont substituées aux grandes entreprises d'Etat de l'ère maoïste pour fournir plus de 50% de la production industrielle. Les industries rurales fournissent beaucoup d'emplois<sup>119</sup>.

Le développement agricole est donc un facteur important de la croissance de l'économie en milieu rural. Au-delà de cette croissance d'autre transformation s'imposent.

Le soutien à l'investissement et l'environnement commercial favorable sont déterminants pour l'émergence.

## **II. ENSEIGNEMENTS POUR LE TOGO ET ATOUTS/POTENTIALITES DU SECTEUR AGRICOLE POUR L'EMERGENCE**

### **II.1. Enseignements pour le Togo**

Le Togo est un pays agricole avec de bonnes potentialités non encore exploitées. C'est pourquoi les leçons/expériences des pays émergents d'Asie dans le secteur, sont utiles à prendre en compte au regard des enjeux essentiels pour le secteur agricole togolais.

Les trois enjeux ci-après sont d'une grande importance :

- au niveau national : (i) la sécurité alimentaire et nutritionnelle des citoyens, (ii) l'accroissement des devises de l'Etat et (iii) la création *d'emploi et auto-emploi* ;
- au niveau régional et international : la compétitivité et l'accessibilité des produits agricoles et agro-industriels aux marchés régionaux et internationaux et
- une agriculture supportable pour l'environnement.

Les sources de croissance agricole dépendent de la demande du marché. Le marché intérieur tout comme le marché régional concernent les produits vivriers, les produits de l'élevage et de la pêche et quelques produits pour l'industrie : le manioc, le maïs, les brasseries, etc. Le marché International quant-à-lui s'intéressent aux cultures de rente traditionnelles (coton, Café, cacao) et aux produits de diversification : cajou, karité, fleurs, etc.

Tous ces enjeux et défis ont des répercussions sur l'organisation, et soulèvent des problèmes de capacités en général et de fonctionnement des ministères en charge de l'agriculture, du commerce, de l'industrie (agro-industrie), etc., compte tenu de la

---

<sup>119</sup> Francis Koutouzi. Modèle économique des pays émergents : une évaluation théorique et empirique des pays émergents de l'Asie

multifonctionnalité de l'agriculture intersectorielle). Leur réussite dépend dans une grande mesure de l'effectivité des mesures de politiques, des réformes institutionnelles et de la gouvernance.

Rappelons que les pays émergents utilisent deux modèles : un modèle de développement économique piloté par l'Etat et tourné vers l'intérieur et un modèle plus porté sur le marché et l'ouverture au commerce international. Pour ce faire, l'Etat devient un acteur incontournable qui procède à des interventions de qualité. Dans cette perspective, des réformes structurelles et institutionnelles s'imposent.

Les principaux défis sont alors : la modernisation de l'agriculture et l'intégration régionale.

Les leviers prioritaires pour y parvenir deviennent alors : une agriculture mécanisée, la formation et l'éducation, des infrastructures de communication pour favoriser les échanges, de l'énergie à coût soutenable pour soutenir l'industrialisation et la recherche-développement pour accompagner et soutenir le processus.

C'est pourquoi, pour un Togo émergent, il y a d'abord lieu de compter sur la volonté politique de l'Etat et sur la capacité du pays à relever les principaux défis auxquels il est confronté. Le pays doit activer les relais internes de croissance notamment l'amélioration de la consommation domestique à travers les réformes des institutions, et la redistribution des fruits de la croissance. Investir dans le capital humain, accroître le financement de la recherche et développement et recourir à des mesures propres à stimuler la production (signaux-prix adéquates en guise d'incitation) deviennent une nécessité.

Qu'en est-il aujourd'hui? Quels sont les axes prioritaires de réformes ? Ces réformes sont-elles cohérentes et complémentaires ? Quels en sont les obstacles ? Y-a-t-il de véritables incitations orientées vers les marchés pour relancer la croissance ?

### ***Que faut-il retenir donc?***

Il ressort de l'appréciation des caractéristiques des dynamiques de croissance des pays émergents que les orientations stratégiques prioritaires à retenir pour le plan d'émergence au Togo sont notamment :

- ✓ améliorer la productivité des facteurs dans les secteurs et moderniser l'agriculture;
- ✓ accroître les investissements et les exportations ;
- ✓ promouvoir l'industrialisation du pays ainsi que la recherche et l'innovation technologique performante ;
- ✓ investir dans la mise en œuvre des infrastructures facilitant les échanges ;
- ✓ assainir la gestion des finances publiques et des ressources naturelles ;
- ✓ accroître la mobilisation des recettes ;

- ✓ déterminer une politique monétaire favorable à l'émergence ;
- ✓ faire du secteur privé un moteur de développement ;
- ✓ asseoir le leadership au sein de l'administration ;
- ✓ mettre en place une politique de décentralisation dans le cadre de l'aménagement du territoire et
- ✓ œuvrer pour le renforcement des capacités humaines.

A l'analyse, il apparaît que le renforcement des capacités et le leadership politique et économique porteur des valeurs de progrès interviennent pour beaucoup dans la trajectoire vers l'émergence. La qualité des institutions et leur implication effective dans le processus de développement, la définition et la mise en œuvre réussie des politiques économiques et sociales, les progrès techniques, le capital humain et le capital physique se révèlent comme des facteurs structurels qui déterminent l'émergence. Cette dernière nécessite un vaste chantier qui prend en compte les questions relatives à la relance agricole, à la diversification des cultures, à l'énergie, à l'amélioration du climat des affaires, au commerce extérieur et à l'emploi des jeunes.

« La réduction de la pauvreté conditionne l'émergence d'une classe moyenne susceptible d'offrir un niveau de consommation intérieure qui affranchit l'économie de la dépendance aux marchés extérieurs ».

La croissance doit s'appuyer sur une réduction de la pauvreté dans les campagnes via l'amélioration de la productivité agricole.

Il faut donc lever les principales contraintes dans les domaines notamment des : (i) infrastructures rurales, (ii) semences et plantes améliorées, (iii) la recherche agricole performante, (iv) du crédit agricole, (v) vulgarisation agricole et en faire un véritable instrument d'innovation et de changement technologique.

## **II.2. Atouts et potentialités du secteur agricole pour l'émergence du Togo**

De toute évidence, le secteur agricole, en termes de poids économique, de sources de revenu, de fourniture de devises, de sécurité alimentaire, etc. demeure un enjeu majeur pour le pays. Les atouts et potentialités majeurs du secteur agricole sont recensés dans la suite.

- **Part relative de l'agriculture dans le PIB** : 41,2% en 2011, 42,3% en 2012 et 38,8% en 2013 soit en moyenne 40,8% sur la période.
- **Population active employée** : plus de 54%.

- **Contribution aux recettes d'exportation** : 20% notamment le café, le cacao et le coton (RNA, 2012).
- **Effet multiplicateur sur l'économie** : 1% de croissance agricole entraîne 2,2% de réduction de la pauvreté au niveau rural, mais 2 % de réduction de la pauvreté au niveau national. Cet effet multiplicateur a été révélé par une étude réalisée par IFPRI en 2009.
- **Potentiel terres arables** : 3,4 millions d'hectares de terres dont 45% mis en exploitation ; 175.000 hectares de bas fond exploitables ; 86.000 hectares de terres aptes à l'irrigation.
- **Produits vivriers** :
  - Le riz : la production nationale qui ne couvre actuellement que 50% de la demande offre des perspectives de substitution aux importations ;
  - Le maïs : peut être soutenu par l'augmentation de la demande domestique et sous régionale.
  - Le manioc : il a un potentiel non négligeable d'exportation sur le marché sous régional (gari, cossettes pour le manioc), et à plus long terme sur le marché international.
- **Produits d'élevage et de pêche** : les taux actuels de couverture des besoins sont de 60 % de la demande pour les produits d'élevage et de moins de 50 % pour les produits de pêche.
- **Produits de rente traditionnels**
  - Le Coton : connaît des prix internationaux de la fibre très attractifs (au-dessus de US\$1.40/kg) et le désenclavement des zones encore sous-utilisées et à fort potentiel devra favoriser l'extension des superficies cultivées. Il existe une marge importante d'amélioration de la productivité en rapport avec les rendements actuels (650 kg/ha) largement en deçà de ceux atteints à la fin des années 1990 (1.200 kg/ha) et les rendements potentiels en milieu paysan (1500 kg/ha).
  - Le Café et le Cacao : leur production devra répondre aux prix attractifs.

*Pour le café*, le rendement moyen actuel de l'ordre de 650 kg/ha en Robusta est améliorable d'environ 20 % par des entretiens plus intensifs et des apports modérés d'engrais.

*Quant au cacao* le rendement moyen actuel de 200 kg/ha pourrait atteindre 600 à 700 kg/ha par une replantation en cacao hybride, une systématisation des traitements et des apports limités d'engrais

- **Produits de rente de diversification**

Des perspectives de marché existent au plan national pour le palmier à huile, la noix de coco et au plan international pour, entre autres, le karité, les épices, les plantes aromatiques, les fleurs, et les fruits et légumes.

- **Gains de productivité possible sur les principales cultures**

**Tableau n°2** : Gains de productivité possible sur les principales cultures (Kg/ha)

	Coton	Cacao	Café	Maïs	Manioc	Paddy
Rendements actuels	650	250	200	1.200	8.618	2.745
Rendements possibles (milieu paysan)	1.100	800	500	2.000	11.000	3.500
Amélioration possible	69%	220%	150%	67%	28%	28%

*Source* : rapport final – Stratégie de croissance du secteur agricole et rural – juin 2004 – Ministère de l'Agriculture

- **Potentiel de croissance dans les sous-secteurs agricoles**

**Tableau n°3** : Potentiel de croissance dans les sous-secteurs agricoles

Produits	Part dans le PIBA (%)	Taux annuel de croissance de la production (%)	Contribution à la croissance totale de la production (%)
<b>Vivrier (marché national seul)</b>	66	5	3.30
<b>Vivrier (avec export. sur marché régional)</b>		6	4.62
<b>Coton</b>	5	20	1.00
<b>Café</b>	2	7	0.14
<b>Cacao</b>	2	15	0.30
<b>Elevage</b>	13	6	0.78
<b>Pêche</b>	3	2	0.06
<b>Fruits et légumes</b>	1	10	0.10
<b>Autres</b>	8	3	0.24

*Source* : Rapport N° 53711 – TG mai 2010 Document de la Banque mondiale

- **Stratégie agricole favorable aux pauvres**

Elle est essentiellement basée sur les spéculations :

- Permettant une relance rapide de la valeur ajoutée dans le secteur par leur poids dans le PIBA ;
- Bénéficiant des opportunités sur le marché national, régional et international ;
- Produites par un grand nombre de ménages agricoles et intéressant les régions les plus pauvres.

## Où sont les pauvres et que produisent-ils ?

Croisement entre le profil régional de la pauvreté au Togo et les potentialités agricoles de chacune des régions.

**Tableau n°4 : Récapitulatif de la population, de l'état de pauvreté et des principales cultures**

Régions	Population et pauvreté	Cultures principales
Zone Littorale/ Maritime	- 21 % de la population totale ; - Forte densité de population ; - Pauvreté marquée (70 %)	Maïs, manioc, coton, palmier à huile, élevage périurbain (volaille, porcins), maraichage
Plateau ouest forestier	- 23 % de la population totale (avec ci-dessous) ; - Densité moyenne ; - Pauvreté modérée (50 %)	agriculture diversifiée : café, cacao, palmier à huile au sud Est (Kpalimé), maïs, manioc, igname, riz de bas-fond, fruits, petits ruminants, volaille traditionnelle...
Plateau est	- Densité de population faible ; - Pauvreté marquée (60 %)	Coton, maïs, niébé, arachide, riz de bas-fond, bovins, petits ruminants, volaille traditionnelle...
Centrale	- 10 % de la population totale; - Densité faible ; - Pauvreté marquée (75 %)	Coton, maïs, sorgho, mil, riz, manioc, igname, niébé, arachide, soja, bovins, petits ruminants, volaille traditionnelle, ...
Kara	- forte densité de la population ; - pauvreté marquée	Coton, maïs, sorgho, igname, tomate, riz, niébé soja, arachide, manioc mil, bovins, ovins, caprins, volaille traditionnelle, abeilles ...
Savane	- 13 % de la population totale ; - Forte densité de population ; - Très forte pauvreté (90 %)	Coton, sorgho, mil, riz, igname, arachide, niébé, bovins, petits ruminants, volaille traditionnelle

Source : TOGO - Croissance agricole et réduction de la pauvreté - 08 novembre 2008.

## ▪ Mécanisation

Le taux de mécanisation encore limité constitue une potentialité à exploiter.

La situation actuelle ci-après devra être inversée : Les techniques culturales sont exclusivement manuelles. C'est une agriculture très faiblement **mécanisée**. Le récent recensement agricole (2012) révèle que le parc de matériel agricole a même fortement régressé<sup>120</sup>. Les trois types de producteurs qui servent dans le secteur sont : (i) les petits exploitants avec terre, (ii) les petits producteurs autosuffisants, (iii) ceux qui interviennent dans le système de production de capitalisation.

## ▪ Accès au marché des produits agricoles : commerce et transport

D'ores et déjà, la mise en œuvre du Programme national d'investissement agricole et de sécurité alimentaire (PNIASA) tient compte des politiques agricoles et des dispositions de l'UEMOA<sup>121</sup>, de la CEDEAO<sup>122</sup> et de l'Union Africaine<sup>123</sup>. Ces différentes politiques mettent l'accent sur l'amélioration de la productivité et l'accès au marché.

Le Togo pratique une économie ouverte fortement intégrée dans les marchés mondiaux et régionaux (y-compris commerce informel).

Sa situation géographique est favorable: un pays non-enclavé avec accès aux marchés côtiers (Lomé, Ghana, Benin, Nigeria). Un pays de transit pour les pays enclaves et services de transport compétitifs.

L'infrastructure de transport fortement détériorée, surtout en ce qui concerne les pistes rurales, est en cours de réhabilitation.

Le secteur agricole est presque totalement libéralisé.

La Politique tarifaire (UEMOA) est relativement favorable :

- Exportations agricoles: aucune taxe ;
- Importations intrants agricoles :
  - Produits vétérinaires exonérés tarifs et TVA ;
  - Engrais : 8% (global) pas de TVA ;

---

<sup>120</sup> 11 839 attelages en 1996 à 341 en 2012 ; 40 motoculteurs à 07 au cours de la même période ; 174 tracteurs en 1996 à 37 en 2012 réduisant le taux de couverture en tracteur qui se situe aujourd'hui à 7 tracteurs pour 100 000 exploitations en 2012.

<sup>121</sup> Politique agricole de l'union (PAU)

<sup>122</sup> ECOWAP

<sup>123</sup> DPPAA/NEPAD

- Intrants (produits phyto, semences, poussins..) et équipements agricoles : 29% global (8%+TVA 18%)
- Importations alimentaires :
  - Produits première nécessité (riz) : 29% global;
  - Produits consommation finale (viandes) : 43% global

Les propositions de la CEDEAO pour la promotion de la production régionale sont encore plus favorables si adoptées:

- Intrants et équipements agricoles: DD=0% (cat. 0) ;
- Riz : DD=20% (cat 3) et global 43%.
- **Mesures (textes juridiques) disponibles pour une meilleure intégration de l'économie**

Le souci d'une meilleure intégration de l'économie du Togo dans les marchés régionaux et internationaux, a conduit le gouvernement à prendre certaines mesures dont notamment :

- le décret n° 86-210 portant réglementation de l'exportation des céréales et autres produits vivriers ;
- le décret n° 89-29 portant application du schéma de libéralisation des échanges de produits agricoles au sein de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) ;
- l'arrêté interministériel n° 281/MEF/MCT portant application du décret n° 89-29.

Le cadre réglementaire des échanges extérieurs du Togo est constitué de textes nationaux (codes et divers textes) et des accords et traités économiques et commerciaux. Les principaux textes nationaux qui réglementent les échanges extérieurs sont :

- le Code du Commerce ;
- le Code des Douanes et les Taxes relatifs aux Tarifs Douaniers ;
- le Code des Impôts ;
- les Textes Régissant la Zone Franche de Transformation pour l'Exportation ;
- les textes relatifs à la qualité ;
- le Code des Marchés Publics et ses Textes d'Application ;



- des textes régissant le commerce des produits agricoles, notamment vivriers. Avec ces derniers la liberté d'exportation ou d'importation est à titre précaire et révocable.

Les accords et traités économiques et commerciaux auxquels le Togo est Partie sont :

- Les Accords de Cotonou qui prévoient à terme, la mise en place d'un nouveau cadre commercial visant la suppression progressive des entraves aux échanges entre les parties, en conformité avec les règles de l'OMC ;
- les nouvelles dispositions de l'UEMOA avec son tarif extérieur commun (TEC) en vigueur depuis 2000 ;
- le traité de la CEDEAO ;
- Les accords sur l'OMC portés sur la libéralisation totale des marchés mondiaux.

### **II.3. Fiscalité à l'exportation des produits agricoles**

Au titre des principales mesures de soutien au secteur, l'exemption de l'impôt sur le revenu des personnes physiques (IRPP) est valable seulement pour les cultures vivrières obtenues sur une surface inférieure à dix (10) hectares en culture sèche et à cinq (5) hectares en culture irriguée<sup>124</sup>. Les sociétés coopératives, les syndicats agricoles et les caisses de crédit agricole sont exonérés de l'impôt sur les sociétés. Cependant, les ventes en gros et les exportations de produits agricoles sont soumises à un prélèvement à titre d'acompte sur les impôts applicables aux revenus ou les impositions forfaitaires en tenant lieu (chapitre III 2)<sup>125</sup>

---

<sup>124</sup> Article 56 du Code des Impôts.

<sup>125</sup> Article 1458 du code des impôts.

**Tableau n°5** : Récapitulatif de la fiscalité dans le secteur avant 2008

CATEGORIE		TEC. UEMOA			TOGO		
		R.S.	P.C.S.	D.D.			
<b>0</b>	Biens sociaux essentiels (Liste limitative)	1 %	1 %	0 %			
<b>1</b>	Biens de première nécessité, Matières premières de base, Biens d'équipement, Intrants spécifiques	1 %	1 %	5 %	TEC (UEMOA) + PC (CEDEAO)	7 % + 1 %	8 %
					TVA	18 %	(CAF+TEC)
					Acompte (BIC)	1 % 5 %	S. formel S. informel
					Inspection – Vérification	0,75 %	
					Redevance informatique	5.000 FCFA	Forfait
					Droit de passage Scanner	50.000 FCFA	Par conteneur
<b>2</b>	Intrants et produits intermédiaires	1 %	1 %	10 %			
<b>3</b>	Bien de consommation finale et tous les autres produits non repris ailleurs	1 %	1 %	20 %	TEC (UEMOA) + PC (CEDEAO)	22 % + 1 %	23 %
					TVA	18 %	(CAF+TEC)
					Acompte (BIC)	1 % 5 %	S. formel S. informel
					Inspection – Vérification	0,75 %	
					Redevance informatique	5.000 FCFA	Forfait
					Droit de passage Scanner	50.000 FCFA	Par conteneur

R.S. Redevance Statistique, P.C.S. Prélèvement Communautaire de Solidarité ; D.D. Droits de Douanes ; T.V.A. Taxe sur la Valeur Ajoutée ; B.I.C. Bénéfice Industriel et Commercial ; Redevance pour l'Inspection et la Vérification des marchandises ; R.I. Redevance Informatique ; Droit de passage au Scanner

Source : Banque Mondiale. 2010b. Togo - Relancer les secteurs traditionnels et préparer l'Avenir : une stratégie de croissance tirée par les exportations – Mémoire Economique du Pays et Etude Diagnostique pour l'Intégration du Commerce, Rapport N° 53711 – TG, Septembre 2010

Les restrictions à l'exportation (sauf en ce qui concerne les produits vivriers) et à l'importation, ainsi que les taxes à l'exportation ont été abolies entre 1986 et 1996. Le commerce d'Etat sous monopole a également été aboli. La réglementation du commerce extérieur avait été allégée avec la suppression des licences et autorisations d'exportation et d'importation, l'abolition des contingentements et des agréments pour l'importation et l'exportation.

Les produits agricoles sont exonérés de tous droits et taxes à l'exportation, à l'exception de la Redevance informatique (RI) de 1500 fca par déclaration. Certains intrants agricoles, notamment les engrais et les produits phytosanitaires sont soumis à une taxation faible. Ils sont exonérés de la TVA (18%) et n'acquittent que 5 % des Droits de Douanes (DD). Les produits zoo- sanitaires sont exonérés des Droits de Douanes et de la TVA.

Par ailleurs, le Togo est signataire du traité de l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (OHADA) et devra ainsi mettre progressivement sa législation commerciale en conformité avec ce code unifié.

Une appréciation sommaire des différentes mesures d'incitation susmentionnées révèle que malgré la pertinence de la plupart desdites mesures, ces dernières connaissent pourtant un faible niveau d'application.

#### **II.4. Développement du Secteur Privé**

La relance de l'économie Togolaise pour une croissance soutenue et d'un développement durable passe par la réforme et la relance de plusieurs secteurs critiques dont le secteur privé, les secteurs de production, les infrastructures, et le secteur agricole. A cet égard, il est aussi fondamental que le développement de ces secteurs vise à améliorer la compétitivité réelle de l'économie. Cela implique la mise en œuvre des réformes visant à supprimer les contraintes qui entravent l'émergence d'un secteur privé robuste, moteur de la croissance économique. La promotion d'une croissance soutenue et d'un développement durable nécessitera aussi la mise à niveau des infrastructures développantes et une urbanisation organisée.

Le diagnostic de l'économie révèle de façon globale une base productive étroite composée d'un secteur agricole essentiellement de subsistance (le PIB est de 41,2% en 2011, 42,3% en 2012 et 38,8% en 2013 : soit en moyenne 40,8% ), d'un secteur tertiaire et de services sans lien direct avec la production nationale (plus de 2/3 du PIB), et d'un secteur industriel faiblement intégré au reste de l'économie face à un secteur privé moderne embryonnaire.

En dépit des réformes et des mesures prises pour soutenir l'initiative privée, force est de constater que ce secteur est entravé dans sa croissance par de nombreux problèmes d'ordre institutionnel, réglementaire, juridique et judiciaire, de marché, de production, de commercialisation, d'accès au financement, de compétitivité, etc..

**Tableau n°6** : Scénario de modernisation de l'agriculture

	<b>A. Transformation progressive des Exploitations Familiale Agricole induite de l'intérieur de leurs OPA</b>	<b>B. Transformation-modernisation des exploitations familiales agricoles</b>	<b>C. Agriculture tournée vers le marché extérieur  AGRI-BUSINESS</b>
Services agricoles		Agriculture contractuelle : Producteurs et Agro-industries	
	Accès facile aux intrants –  Environnement favorable à l'épanouissement d'OPA ayant des capacités organisationnelles et financières suffisantes	Fourniture (sur contrat) – Environnement favorable à l'épanouissement d'OPA ayant des capacités organisationnelles et financières suffisantes - Fermage	
Commercialisation des produits	Accès au marché national, sous régional et international  Mesure de régulation des importations négociées avec le Gouvernement	Accès au marché national, sous régional et international  Mesure de régulation des importations négociées avec le Gouvernement	Accès au marché international en priorité,  sous régional et national
Renforcement  - des capitaux  - Compétence technico-économique	Incitation créée par le Gouvernement et le secteur privé	Incitation créée par le Gouvernement et le secteur privé	Incitation créée par le Gouvernement et le secteur privé
Emergence de nouveaux types d'agriculteurs	Rôle centrale des coopératives	Rôle centrale des coopératives	

Source : les auteurs

## **II.5. Contraintes majeures de l'agriculture à résorber pour l'émergence : entraves à l'application des textes disponibles**

Globalement les textes existent. Cependant, force est de reconnaître que leur mise en application sur le terrain est quelque peu entravée. Il est à citer entre autres entraves :

- les longues procédures administratives d'attribution de licences ou d'autorisation d'exportation. Ces procédures ne sont pas de nature à encourager l'activité commerciale ;

- les multiples contrôles routiers aux postes frontaliers qui ne favorisent pas un climat propice et transparent pour les transactions et font perdre au pays d'importants marchés.
- **Besoin d'un système d'informations sur les marchés et téléphonie** : la situation actuelle est peu reluisante. En effet, les besoins d'informations sur les marchés en temps réel et d'information sur les technologies, normes et standards, etc. sont réels. Par ailleurs, la couverture nationale téléphone et internet est encore relativement faible et les SIM agricoles peu développés.

**Instabilité de la réglementation** : s'agissant du cadre réglementaire, à l'analyse de la pratique faite à ce jour, il se révèle que l'absence de stabilité de la réglementation du commerce extérieur ne sécurise pas l'investissement privé à des fins d'exportation. Dès lors, tout effort de prospection des marchés extérieurs devient aléatoire.

#### **Contraintes non-tarifaires :**

- Procédures longues et parfois pénalisantes à l'importation (dédouanement des poussins de 1 jour...) *Il y a donc nécessité de poursuivre l'amélioration des procédures*

#### **Des interventions peu efficaces sur les marchés vivriers**

- Découragement et parfois interdiction des exportations vivrières pour raison de sécurité alimentaire (OPAT/ANSAT): politique non-compatible avec l'intégration régionale ; ***mais surtout***
  - peu efficace (commerce informel, intervention/impact négligeable du aux faibles quantités concernées),
  - très couteuse pour l'Etat, qui accroît incertitudes et couts pour le secteur privé et
  - nuisible à long terme à la fois à la sécurité alimentaire (décourage production, augmente l'instabilité des prix) et au développement du secteur vivrier.

**Il y a donc besoin d'une meilleure politique basée sur les mécanismes de marché et qui ne décourage pas le secteur privé.**

- Les intrants agricoles (engrais) sont peu utilisés (sauf SOTOCO et horticulture) et très chers.
- L'Etat importe la majorité de l'engrais -SOTOCO (coton) et CAGIA (vivriers) et le distribue a prix subventionnes par l'intermédiaire de groupements de producteurs (part du privé estimée à 10 ou 15 %).

- La subvention revêt, pour le gouvernement, un caractère stratégique pour la croissance du secteur agricole et la sécurité alimentaire (pays, ménages).
- la subvention a aussi de sérieux désavantages dans la façon dont elle est mise en œuvre :
  - Non fiabilité de l'approvisionnement (problèmes de disponibilité au moment opportun, rupture, incertitude autour de l'offre, découragement des privés)
  - Contraintes financières de l'Etat (rationnement de l'offre),
  - Système peu transparent (ciblage, spéculation et réexportation) et coûteux.
  - Impact très négatif sur le développement des réseaux de distribution privés

### **Besoins de stratégies et politiques sectorielles de développement au Togo**

La faible opérationnalité des documents de stratégie fait que ces derniers s'assimilent souvent à des déclarations d'intention avec de nombreux objectifs pertinents sans véritable hiérarchie ni mesures concrètes. Dès lors, la mise en œuvre confiée de préférence à des structures parallèles (Unités de Gestion de Projets) devient difficile. L'administration dont le personnel est démotivé, devient affaiblie.

Un autre préalable à l'émergence est la hausse du taux d'investissement productif qui nécessite une gestion adéquate des dépenses publiques.

### **Besoins de sécurisation foncière**

La précarité de l'accès à la terre constitue une contrainte forte à la modernisation de l'agriculture, à la plantation d'espèces pérennes, ainsi qu'à la prise en compte du maintien à long terme de la fertilité des sols par les agriculteurs. La nécessité d'un Code Foncier est indispensable pour assurer la sécurité juridique des transactions et investissements des opérateurs privés au Togo.

### **Besoins de financement du secteur et soutien à l'agriculture**

Le secteur agricole au Togo a besoin d'un financement adéquat. Les récentes enquêtes ont révélé que le taux de bancarisation<sup>126</sup> du secteur rural est faible (14,1% en moyenne - RNA 2012). Cette insuffisance de financement est assortie de difficultés d'accès au crédit, ce qui n'est pas de nature à favoriser la relance de la production agricole.

---

<sup>126</sup> 4<sup>ème</sup> RECENSEMENT NATIONAL DE L'AGRICULTURE 2011-2014 Volume I : module de base Aperçu général de l'Agriculture Togolaise – juin 2013

Pour ce qui concerne le soutien, l'Etat subventionne le prix des engrais dont l'utilisation revêt pour le gouvernement un caractère stratégique pour la croissance du secteur agricole et la sécurité alimentaire du pays. Une telle subvention avec l'implication directe d'organismes publics dans l'approvisionnement et la distribution des engrais n'est pas la pratique idéale. Elle empêche le développement des réseaux de distribution privés et perpétue la présence de l'Etat dans un secteur commercial dont il devrait normalement se retirer.

### La revue des dépenses publiques

Dans le cadre du PNIASA, le Ministère en charge de l'agriculture a initié depuis 2011 la revue des dépenses publiques du secteur agricole et entend la rendre annuelle. Le rapport de 2011 rendu disponible dès 2012, a mentionné des constats résumés comme suit : (i) une augmentation forte les secteurs (X 3,5 entre 2002 et 2011), (ii) de faibles taux de consommation (56%), (iii) une dépense publique qui reste globalement en deçà de l'engagement pris à Maputo (10%), (iv) de faibles allocations sur les investissements, en particulier pour ce qui est des ressources internes, (v) 2% de la masse salariale de l'Etat, pour un secteur qui pèse 40% du PIB et 20% des recettes d'exportation, (vi) une répartition géographique à améliorer (national/local, concentration sur la région maritime), (vii) des sous-secteurs mal dotés (recherche, pêche, élevage), (viii) des dépenses de subvention très importantes (engrais, achats de céréales) mais de faibles résultats/impacts (Afrique : 19,4 kg/ha, Togo : 7,2 kg/ha). L'intérêt est d'en tirer les enseignements (voir tableau ci-dessous) pour rendre plus efficaces et efficientes les dépenses publiques à venir dans le secteur.

**Tableau n°7 : Niveau des dépenses publiques en agriculture**

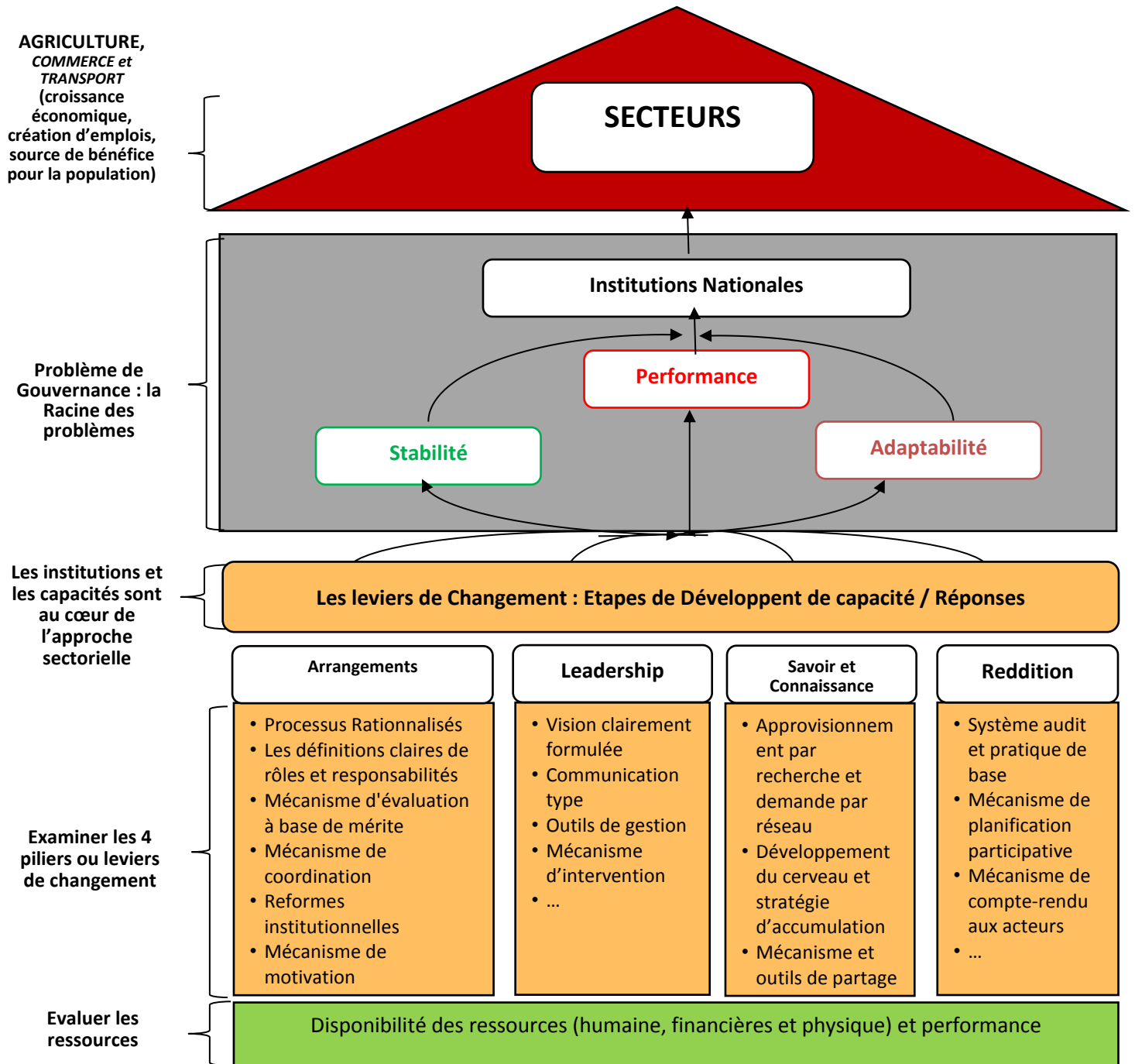
Analyse du niveau de soutien à l'agriculture selon la méthodologie recommandée par le NEPAD (méthodologie COFOG) – Budgets exécutés - Milliards FCFA										
	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
MAEP hors-pistes rurales	2,8	3,6	3,0	3,3	7,5	14,0	18,8	11,1	14,9	25,4
MERF forêts / agriculture	0,9	1,0	1,0	1,2	1,0	1,1	1,2	1,1	1,4	3,5
Autres Ministères*	0,7	0,7	0,7	0,4	0,4	0,4	0,4	2,3	3,0	1,3
<b>Total</b>	<b>4,4</b>	<b>5,2</b>	<b>4,7</b>	<b>4,9</b>	<b>8,8</b>	<b>15,4</b>	<b>20,3</b>	<b>14,5</b>	<b>19,2</b>	<b>30,3</b>
<b>% Budget Etat</b>	<b>3,7%</b>	<b>4,0%</b>	<b>3,2%</b>	<b>3,1%</b>	<b>4,6%</b>	<b>7,1%</b>	<b>8,2%</b>	<b>4,2%</b>	<b>5,0%</b>	<b>5,5%</b>
* MPDAT: Volet agricole PPMR (UE/FED), etc. - MDB: PSAEG, Programme d'Infrastructures Sociocommunautaires, Programme Plantes à Racines et Tubercules, composante agricole PDC (BM), Communes du Millénaires (PNUD), etc.										

Source : MAEP/Banque mondiale - Revue Diagnostique des Dépenses publiques de base dans le secteur agricole - rapport final, Janvier 2012

Des institutions performantes sont requises pour l'émergence économique

## CADRE DE RÉFLEXION

**Recherche de la cohérence entre politique, dépense et résultats**





## CONCLUSION

Les enseignements dégagés de l'expérience des pays émergents en matière de politiques sectorielles sont suffisamment éloquents. En effet, la réussite des « dragons d'Asie » est due à une politique volontariste des gouvernements locaux qui ont su opérer dans leur pays, des transformations économiques fondées sur une industrialisation rapide. La croissance ainsi générée a été largement tirée par la promotion des exportations industrielles ou de services.

Le Togo qui dispose d'atouts non négligeables doit s'en inspirer pour mieux exploiter ses ressources. Dans cette perspective, les approches sectorielles doivent observer une certaine cohérence pour l'amélioration du niveau de développement économique et social. Les défis sont immenses.

L'émergence économique du Togo passe donc par un programme ambitieux, des axes d'actions que sont : la promotion de l'agriculture, l'industrie de production et de transformation, le développement des infrastructures de transport et la gouvernance de qualité.

L'agriculture, du fait de sa contribution importante à l'emploi, aux exportations et à la cohésion sociale du pays, occupe une place stratégique dans les plans de développement. Le constat est que le secteur agro-alimentaire essentiel pour l'accroissement de la valeur ajoutée du secteur agricole est encore peu développé et ne se limite qu'aux activités de premières transformations. Des efforts importants sont en cours dans le secteur et des moyens appréciables sont mobilisés pour son développement. Dans ce cadre, des réformes sont initiées pour desserrer les contraintes, et corriger certaines mauvaises allocations de ressources. Lesdites réformes structurelles doivent être audacieuses et s'accompagner de politiques conjoncturelles tant efficaces que clairvoyantes.

D'une façon générale, il faut pour l'émergence économique du Togo, une vision globale et une politique cohérente et volontariste, une méthodologie de travail assortie d'outils et d'instruments de gestion fondée sur l'approche participative.

Partant des constats et de l'identification des contraintes et des insuffisances, les recommandations suivantes sont proposées pour les améliorations possibles à la conception et à la prestation des programmes du secteur dans la construction de l'émergence. Ces recommandations sont regroupées par grands thèmes.

## RECOMMANDATIONS

### Au niveau de la production agricole

- ✓ **Œuvrer à la modernisation de l'agriculture** : les trois éléments fondamentaux à prendre en compte sont : (i) la transformation progressive des exploitations familiales agricoles induites de l'intérieur de leurs organisations paysannes agricoles (OPA), (ii) la transformation-modernisation des exploitations familiales agricoles et (iii) une agriculture tournée vers le marché extérieur AGRI-BUSINESS.
- ✓ **Mettre en place des systèmes nationaux d'innovation** performants et cohérents pour le transfert de technologies. Il faut pour ce faire, développer les programmes de recherche et les capacités d'innovation. Le développement des institutions de recherches scientifiques et la bonne collaboration entre les universités et les secteurs (agriculture et industrie).
- ✓ **Renforcer la concertation et la coordination entre les différents acteurs** : la redéfinition concertée de la vision de l'émergence permettra de tenir compte des attentes de tous les acteurs concernés.
- ✓ **Renforcer l'efficacité des structures de formation**, de recherche et de vulgarisation
- ✓ **Renforcer et encourager l'organisation des producteurs.**
- ✓ **Mettre en œuvre la décentralisation** pour éviter une gestion trop centralisée ne répondant pas nécessairement aux besoins locaux.
- ✓ **Mettre l'accent sur l'aménagement du territoire et le lancement des programmes spéciaux** destinés à soutenir les zones défavorisées en cherchant à valoriser les potentialités agricoles, pastorales, minières, et touristiques.
- ✓ **Instaurer un cadre incitatif** pour encourager et sécuriser l'investissement privé.
- ✓ **Poursuivre le développement et l'adaptation des crédits bancaires** aux conditions des producteurs en matière de taux, de durée et garanties exigées.
- ✓ **Sécuriser le foncier** La précarité de l'accès à la terre constitue une contrainte forte à la modernisation de l'agriculture, à la plantation d'espèces pérennes, ainsi qu'à la prise en compte du maintien à long terme de la fertilité des sols par les agriculteurs. Pour la sécurisation du foncier, la première étape à franchir est de rassurer les populations et les investisseurs. Ces réformes doivent (i) partir de l'état des lieux des politiques et des législations foncières, (ii) s'interroger sur les pratiques en cours quant aux procédures locales

d'approbation, (iii) formuler les pistes d'amélioration et de mise en œuvre des projets d'usage des sols et enfin (iv) déboucher sur une modernisation du système d'administration et de gestion des dossiers cadastraux. La nécessité d'un Code Foncier est indispensable pour assurer la sécurité juridique des transactions et investissements des opérateurs privés au Togo.

- ✓ **Promouvoir la Mécanisation Agricole** : la mécanisation agricole (culture attelée et motorisation) est un facteur important d'amélioration de la productivité du sol et du travail. L'appui que le Gouvernement pourrait apporter pour promouvoir la culture attelée portera sur la mise en œuvre d'actions intégrées comportant : la relance de la production de bœufs de trait à travers des élevages familiaux spécialisés ; l'aide aux producteurs à avoir accès à un financement approprié ; la formation en dressage et labour attelé ; la fourniture d'équipements de traction animale, en développant une synergie en terme d'approvisionnement avec les sociétés existantes de production de matériels. Pour la motorisation, le Gouvernement devra promouvoir des unités de motorisation appropriées de droit privé, qui fourniront aux exploitations agricoles des services de motorisation pour lesquels la demande est forte dans certaines régions. Toutefois, les itinéraires techniques à appliquer doivent intégrer les préoccupations relatives à la protection de l'environnement.
- ✓ **Inciter et promouvoir la création de fermes agricoles**
- ✓ **Inciter, développer et encourager la création d'interprofession**
- ✓ **Favoriser les relations sur la base de contrats (contrat d'approvisionnement, contrat de conditionnement ...)** ;

**Au niveau de la commercialisation et de la transformation des produits agricoles**

- ***favoriser l'émergence d'opérateurs privés***, en renforçant leurs organisations professionnelles.
- ***Poursuivre le développement et l'amélioration à tous les niveaux des Infrastructures*** de mise en marché des produits agricoles ;
- ***Améliorer le cadre juridique et veiller au respect des textes en vigueur***
- ***Développer et mieux organiser le transport*** urbain et interurbain de passager et de marchandises.
- ***Améliorer les circuits de commercialisation***

## REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

BANQUE MONDIALE. 2010b. Togo - Relancer les Secteurs Traditionnels, et Préparer l'Avenir: Une Stratégie de Croissance Tirée par les Exportations Mémorandum Economique du Pays et Etude Diagnostique pour l'Intégration du Commerce Rapport No. 53711 – TG Mai 2010

BANQUE MONDIALE. 2012. Revue Diagnostique des Dépenses publiques de base dans le secteur agricole - rapport final, Janvier 2012

COMMISSION EUROPEENNE - 2008. Approches sectorielles en agriculture et développement rural. Documents de référence N° 5 (Collection outils et méthodes), octobre 2008 – version courte

BANQUE MONDIALE/BAD/PNUD/Coopération française. 2006. Revue des dépenses publiques et de la gestion financière de l'Etat (PEMFAR), - rapport final, Juin 2006

CROISSANCE AGRICOLE ET REDUCTION DE LA PAUVRETE AU TOGO : Diagnostic des tendances générales et des stratégies mises en œuvre

CONFERENCE PANAFRICAINNE DES MINISTRES « les chaînons manquants de l'émergence économique en Afrique : le benchmarking des pays émergents d'Asie » par Dr. Kitsoro Firmin KINZOUNZA 12 – 14 décembre 2011 Rabat (Maroc)

L'émergence économique des Nations : définition et mesure – Moubarak LO Professeur associé à l'Université Gaston Berger de Saint Louis, Sénégal

### **En ligne :**

Grands Dossiers N° 24 – sept / oct / nov 2011 l'histoire des autres mondes : « Ces pays émergents qui font basculer le monde », Axelle Degans

Dr. KINZOUNZA Kitsoro Firmin, « les chaînons manquants de l'émergence économique en Afrique : le benchmarking des pays émergents d'Asie ». Contribution à la Conférence panafricaine des Ministres (12-14 décembre 2011 à Rabat (Maroc) sur le thème : Réforme, innovation et modernisation des services publics et des institutions de l'Etat en vue d'accompagner et de soutenir le processus de transformation des Etats africains en pays émergents (Stratégies et politiques de mise en œuvre de la vision « Afrique Continent émergent en l'an 2025 »)

Modèle économique des pays émergents : une évaluation théorique et empirique des pays émergents de l'Asie – Koutouzi Francis, Doctorant en économie monétaire et bancaire à la FSEGA Université de Douala au Cameroun

QUELLES TRAJECTOIRES VERS L'EMERGENCE? Les enjeux de l'industrialisation au Sénégal ; **Fondation Rosa Luxembourg Dakar** le 05 Avril 2014 ; **Professeur Moustapha Kassé** Doyen Honoraire Faculté des Sciences Economiques et de Gestion Président de l'Ecole de Dakar

## ANNEXE

**Tableau n°8 : Prix de soutien (2010-2011 dans certains pays émergents et aux Etats Unis (\$))**

Pays	Blé	Maïs	Riz long grain	Coton
Etats-Unis	152	103	231	1,562
Inde	245	196	333	1,998
Brésil	288	153	253	1,616
Turquie	299	266	627	-
Thaïlande	-	258	328	-
Chine	285	225	398	1,886

Source : DTB Associates (2011)

**Tableau n°9** : Mesures adoptées par les pouvoirs publics pour limiter les conséquences de la hausse des prix alimentaires

	Axées sur la consommation					Axées sur la production		Axées sur les échanges		
	Macroéconomiques	Sociales	Commerciales			Soutien de la production	Gestion du marché	Importations	Exportations	
	Taux d'intérêt et de change	Subventions alimentaires et autres	Contrôle des prix et taxes	Écoulement de stocks	Achats publics de produits alimentaires	Crédits aux producteurs et autres	Prix minimum garantis aux producteurs	Droits de douane et autres	Limitation des exportations en volume	Contrôle des prix à l'exportation et mesures fiscales
<b>Brésil</b>	Relèvement des taux d'intérêt		Abaissement des droits d'accise sur l'essence et le gazole	Écoulement de stocks de haricot, de maïs et de blé	Augmentation de fonds nécessaires pour accroître les stocks de sécurité	Amélioration de l'accès au crédit et développement des services de vulgarisation	Relèvement des prix minimums pour la campagne 2008/2009	Réduction des droits de douane sur le blé, les sardines, huile de palmiste et certains engrais		
<b>Chili</b>	Relèvement des taux d'intérêt	Prime ponctuelle en espèces pour les 40 % les plus pauvres								
<b>Chine</b>	Politique d'appréciation du CNY		Contrôle des prix des huiles de friture, de la viande porcine, des œufs, des pâtes instantanées, du lait, des céréales, du gaz naturel, de l'essence et de l'électricité	Écoulement de stocks de céréales	Arrêt des autorisations d'implantation de nouvelles usines de transformation des céréales en biocarburants	Augmentation des subventions pour l'achat de machines agricoles, de carburants agricole, d'engrais et de semences améliorées	Majoration des prix minimums d'achat du blé et du riz	Réduction des droits de douane sur plusieurs produits dont la viande porcine, le cabillaud, les aliments pour nourrissons, le soja et le tourteau d'arachide	Création de licences d'exportation pour les céréales, le soja et la farine	Suspension de la réduction de la TVA sur les exportations de céréales et produits dérivés, renforcée par la suite par la création de taxes provisoires sur les exportations de céréales, le soja, de farine et d'engrais

<b>Inde</b>	Relèvement des taux d'intérêt	Augmentation des subventions alimentaires	Maintien des prix des principaux produits alimentaires destinés au public fixés par l'administration	Efforts visant à assurer un approvisionnement suffisant des stocks de céréales de régulation		Hausse des subventions à l'achat d'intrants, en particulier d'engrais	Majoration des prix minimum et interdiction des opérations à terme sur plusieurs produits agricoles de base	Suppression des droits de douane sur le blé, le riz, le maïs et les légumes secs	Interdiction des exportations de blé, de maïs, de légumes secs et de riz non-basmati	Création d'un prix minimum à l'exportation et d'un droit de riz basmati
<b>Russie</b>	Relèvement des taux d'intérêt		Gel des prix du pain de blé et de seigle, du lait et du lait fermenté, de l'huile de tournesol et des œufs ; accords volontaires de modération des prix	Ecoulement de stocks de céréales		Subvention à l'énergie pour compenser la hausse des prix ; subventions supplémentaires à la tonne de viande porcine et de volaille		Réduction des droits de douane sur le lait et les produits laitiers, le fromage, certains types d'huiles végétales et les légumes  Suppression des droits sur les volailles et les œufs importés aux fins d'élevage	Interdiction temporaire des exportations de blé vers le Bélarusse et le Kazakhstan	Création de taxes sur les exportations de céréales
<b>Afrique du Sud</b>		Augmentation des dépenses au titre du programme alimentaire			Abaissement de l'objectif sur les biocarburants ramené de 4 % du marché des combustibles liquides à 2,5 %			Suppression des droits de douane sur le maïs si le cours mondial est supérieur à 110USD pendant plus de deux semaines		
<b>Ukraine</b>			Plafonnement de la marge sur la farine et du prix au détail du pain, accords volontaires de modération des prix	Ecoulement de stocks de céréales, de farine, de sucre et de viande				Préférence accordée aux entreprises commerciales d'Etat	Contingentement des exportations de céréales et de graines oléagineuses	



**Tableau n°10 : Approches sectorielles en agriculture et développement rural  
(messages clés)**

<b>MESSAGES CLES</b>	
1. Cadres politique et stratégique	<p>1.1. Contribuer à renforcer les liens sectoriels au niveau macro.</p> <p>1.2. Reconnaître les politiques existantes</p> <p>1.3. Exploiter le dialogue politique sectoriel pour comprendre et résoudre les contraintes interdépendantes</p> <p>1.4. Favoriser la clarté sur le rôle des secteurs public et privé</p> <p>1.5. Contribuer à renforcer le travail analytique sous-tendant les politiques</p> <p>1.6. Veiller à la durabilité environnementale</p> <p>1.7. Promouvoir le respect de la politique</p> <p>1.8. Le rôle de l'Etat ne se limite pas à la fourniture de biens publics</p> <p>1.9. Le secteur privé a un rôle à jouer, même dans les services de type « biens publics »</p>
2. Budget sectoriel et gestion des finances publiques	<p>2.1. La gestion des finances publiques devrait être traitée au niveau pays d'abord</p> <p>2.2. Financer l'Etat pour les tâches de l'Etat</p> <p>2.3. Rechercher les meilleurs choix, pour faire le lien entre la politique sectorielle et le budget/CDMT du secteur</p> <p>2.4. Il faut accorder l'attention nécessaire aux flux de revenus</p> <p>2.5. Il faut éviter de trop mettre l'accent sur le niveau central et sur l'Etat</p> <p>2.6. Il peut être nécessaire que l'appui public soit fourni directement par les donateurs au secteur privé</p> <p>2.7. Equilibrer l'appui entre argent et idées</p>
3. Coordination sectorielle et des donateurs	<p>3.1. Renforcer le rôle du gouvernement central en matière de coordination sectorielle</p> <p>3.2. Appuyer l'implication des acteurs non étatiques</p> <p>3.3. Appuyer l'élaboration d'un concept partagé sur le « respect de la politique »</p> <p>3.4. Eviter les structures de coordination parallèles du programme sectoriel qui ne tiennent pas compte des structures nationales</p> <p>3.5. La faisabilité de la coordination devrait déterminer la taille du programme sectoriel</p> <p>3.6. Favoriser une coordination suscitée par la demande</p> <p>3.7. Considérer la coordination des donateurs comme un tremplin pour une meilleure coordination du secteur.</p>
	<p>4.1. D'abord, considérer le secteur comme un tout et ensuite l'exécution de programme sectoriel à l'intérieur de ce tout</p>

<p>4. Institutions et capacités</p>	<p>4.2. le développement des capacités devrait être un objectif systématique de la politique sectorielle</p> <p>4.3. Ajouter la perspective des acteurs à l'évaluation des capacités en commençant avec les objectifs de politique</p> <p>4.4. Baser les efforts de développement des capacités sur une vision holistique du secteur</p> <p>4.5. Faire le lien entre les efforts de développement des capacités et les produits</p> <p>4.6. Explorer le champ d'application des cadres conjoints de développement des capacités pour les donateurs</p> <p>4.7. Comprendre l'économie politique</p>
<p>5. Suivi de la performance et redevabilité</p>	<p>5.1. Faire le lien entre le type d'indicateur et le but du suivi</p> <p>5.2. Suivre la fourniture des biens publics essentiels</p> <p>5.3. Suivre les progrès réalisés en matière d'environnement favorable</p> <p>5.4. Développer des bases de données conjointes pour le suivi</p> <p>5.5. Veiller à ce que la redevabilité mutuelle ne domine pas la redevabilité nationale</p> <p>5.6. Reconnaître que le suivi de la performance est d'abord et surtout un outil de gestion</p>

Source : Extrait du document de référence N5

**Tableau n°11 : Orientations politiques agricoles au Togo**

	<b>Orientations politiques agricoles</b>	
<b>OMD Objectif N° 1</b>	<p>Objectif général N°1 Eliminer l'extrême pauvreté et la faim</p> <p>Objectifs spécifiques : (i) améliorer la productivité agricole et les disponibilités alimentaires, (ii) améliorer le niveau d'accès des groupes vulnérables aux aliments de qualité et promouvoir des activités génératrices de revenus en milieu rural, (iii) améliorer le niveau nutritionnel de la population vulnérable, (iv) sensibiliser la population sur l'impact d'une bonne alimentation sur son état de santé.</p>	2015
<b>Politique agricole de l'UEMOA (PAU) 19 /12/ 2001</b>	<p>Objectif général : contribuer de manière durable à la satisfaction des besoins alimentaires de la population, au développement économique et social et à la réduction de la pauvreté</p> <p>Objectifs spécifiques : (i) réaliser la sécurité alimentaire ; (ii) accroître la productivité et la production agricoles sur des modes durables ; (iii) améliorer les conditions de vie des producteurs.</p>	2015
<b>Politique agricole de la CEDEAO ECOWAP (19 janvier 2005)</b>	<p>Assurer la sécurité alimentaire de la population ; ii) réduire la dépendance vis-à-vis des importations, iv) favoriser une intégration économique et commerciale équitable, v) développer les capacités humaines, vi) assurer une intensification des systèmes de production adaptés aux différents contextes agro écologiques, vii) contribuer à réduire la vulnérabilité des économies ouest africaines et à limiter les facteurs d'instabilité et d'insécurité régionale, viii) contribuer à doter l'agriculture ouest-africaine de mécanismes de financement appropriés.</p>	2015
<b>PNSA</b>	<p>Accroître la productivité de l'agriculture, à travers la modernisation des exploitations agricoles, la promotion des filières agricoles et agroalimentaires, la prévention et la gestion des crises alimentaires et des calamités naturelles, et le financement de l'agriculture.</p>	2015
<b>DSRP-C et NPA</b>	<p>Accroître le revenu des exploitants agricoles et de contribuer à l'amélioration des conditions de vie des ruraux, dans une perspective de développement durable, et avec une attention particulière aux populations les plus pauvres ou les plus vulnérables, notamment les jeunes et les femmes</p>	2010

Source

**Tableau n°12 : Possibilités et conditions d'amélioration des performances**

Filières	Possibilités d'amélioration	Contraintes ou conditions d'amélioration
Vivrières	Potentiel d'accroissement des rendements Réduction des pertes après récolte (notamment pour tubercules)	Utilisation d'intrants saisonniers (engrais, notamment pour maïs, sorgho; pesticides pour niébé)
		Développement de la culture attelée
		Amélioration du matériel végétal
		Diffusion de techniques culturales améliorées et de techniques de préservation de la fertilité des sols
		Besoin d'amélioration des techniques d'exhaure et de maîtrise de l'eau (pour le paddy et le maraîchage)
Coton	Large potentiel d'accroissement des rendements (et du revenu des producteurs) Potentiel d'extension des superficies : - dans zones peu exploitées - accroissement des superficies individuelles	Application des intrants aux doses préconisées (problème de détournements)
		Développement de la culture attelée
		Mise en exploitation de zones à fort potentiel
		Amélioration du système foncier, peu motivant pour l'intensification
Café/cacao	Possibilité d'accroître le rythme des replantations Large potentiel d'intensification (si prix favorables)	Amélioration du régime foncier, peu motivant pour l'intensification
		Renforcement des organisations de planteurs
		Crédit pour les replantations
		Vulgarisation/formation des planteurs
Palmier à huile	Nécessité de préservation de la palmeraie naturelle Possibilité d'amélioration des rendements et du taux d'extraction	Sensibilisation des planteurs
		Utilisation d'un matériel végétal plus productif
		Diffusion de matériel amélioré pour l'extraction
		Crédit pour les plantations
Cocotiers et cultures pérennes diverses	Intérêt à intensifier le rythme des plantations Possibilité d'utilisation d'un matériel végétal plus performant (cocotier)	Développement d'une filière de production de matériel végétal adapté
		Vulgarisation/formation des planteurs aux techniques de plantation et d'entretien
		Contexte foncier parfois peu motivant pour replantations
		Sensibilisation et formation à la qualité
Produits divers d'exportation	Fort intérêt à diversifier et développer les filières	Emergence de nouveaux opérateurs
		Contraintes logistiques (transport, chaîne de froid)
		Besoin de mécanismes de crédit adapté
		Formation des opérateurs et des producteurs, entre autres à la qualité et à la normalisation
		Nécessité de poursuivre et intensifier les actions de santé animale
Elevage	Possibilité de poursuivre le développement du petit élevage Possibilité d'améliorer les paramètres de gestion	Formation des éleveurs (gestion du troupeau et des pâturages)
		Sensibilisation et concertation avec les organisations de pêcheurs
Pêche	Fort potentiel de développement pour la pisciculture Possibilité d'enrayer la dégradation des ressources pour la pêche maritime et continentale	Crédit pour la pisciculture
		Formation des pêcheurs et pisciculteurs
		Sensibilisation des paysans
Sylviculture	Possibilité de retrouver un rythme de plantations soutenu	Renforcement des organisations villageoises (approche "gestion de terroirs")

Source : Diversification des exportations agricoles du Togo – Juin 2005, complété par la mission

**Tableau n°13 : Structure des échanges effectués entre les différents pays de l’Afrique de l’Ouest Centrale**

		PAYS EXPORTATEURS				
		Burkina Faso	Côte d'Ivoire	Ghana	Mali	Togo
PAYS IMPORTATEURS	Burkina Faso	-	Maïs, igname, Plantain, poisson, fruits	Maïs, igname ; plantain, œufs, fruits	Sorgho ; mil, riz, pomme de terre, Poisson,	Maïs, sorgho, mil poisson,
	Côte d'Ivoire	Sorgho, oignon, Gros bétail ; ovin, légume mangue,	-	Maïs ; tomate.	Maïs, mil, oignon, pomme de terre, gros bétail.	-
	Ghana	Maïs, haricot oignon ovin, caprin, gros bétail,	Maïs ; plantain, Huile de palme,	-	Gros bétail, peaux de bœufs, (apkama), ovin, caprin	Maïs, haricot, gari, igname, légume
	Mali	Maïs sorgho, mil, mangue	Maïs ; igname, plantain, poisson, noix de coco	Sel	-	-
	Togo	Sorgho, mil, légume, gros bétail, ovin, caprin		Maïs, plantain, pulpe de manioc, poisson, œufs, fruit, sel		-

Source : Atelier méthodologique SADAOC, Accra, 20 - 24 juillet 1998

**Tableau n°14 : Réseau routier au Togo**

Catégories de routes		Routes bitumées (km)	Routes non bitumées (km)	Pistes rurales (km)	Totaux régionaux	
					Km	%
Régions	Maritime	311,2	531,1	1087,5	1930,2	21,6
	Plateaux	478	716	1556	2750	30,7
	Centrale	256	334	350	940	10,5
	Kara	326	1311,5	1000	2637,5	29,4
	Savanes	165	200	324	689	7,8
Totaux nationaux		<b>1536,6</b>	<b>3092,6</b>	<b>4317,5</b>	<b>8946,7</b>	<b>100</b>

**Tableau n°15 : Matrice des produits exportables du Togo**

PRODUITS	NON EXPORTABLES	EXPORTABLES		
		Marché sous-régional	Autres marchés africains	Europe, Amérique et Japon
<b>1. Céréales</b>				
Maïs		x		
Mil/Sorgho	X			
Riz	X			
<b>2. Oléagineux</b>				
Arachide	X			
Soja		x		
Noix de palme	X			
Coton fibre et Graines de coton				x
Noix de coco	X			
Beurre de karité				x
Huiles d'oléagineux		x		
<b>3. Produits traditionnels de rente et plantes stimulantes</b>				
Café				x
Cacao				x
Coton				x
Cola	X			
<b>4. Féculents</b>				
Manioc	X			
Farine de manioc (gari et tapioca, cossettes)		x	x	x
Igname (tubercules farine)		x		
Taro	X			
Banane plantain	X			
Pomme de terre	X			
<b>5. Légumineuses</b>				
Haricot	X			
Sésame	X			
<b>6. Légumes</b>				
Tomate	X			
Oignon	X			
Gombo frais et sec		x		x
Adémè, Gboma	X			
Laitue	X			
Piment/poivre				x
Carotte		x		
<b>7. Fruits</b>				
Agrumes	X			
Ananas			x	x
Mangues	X			
Banane	X			
Avocat		x	x	
Noix de cajou		x		
Papaye	X			
Fruits séchés biologiques				x
<b>8. produits d'élevage</b>				
Bovin	X			
Ovin/ caprin	X			
Porcins		x		
Volailles	X			
Aulacode		x		
Miel	X			
Escargot		x		
<b>9. Produits halieutiques</b>				
Marins				x
Continentaux	X			
Piscicoles	X			
<b>10. Produits nouveaux</b>				
Epices et herbes aromatiques				x
Plantes ornementales et fleurs				x
Herbes médicinales		x		x
Huiles essentielles				x
Autres produits biologiques				x
Produits équitables				x

Source : Diversification des exportations agricoles du Togo – Juin 2005

# **GOUVERNANCE ET EMERGENCE**

**Par l'équipe : Nadim Michel KALIFE  
Kokou Aménto AKAKPO**

## SIGLES ET ABREVIATIONS

ACP-CEE	Afrique caraïbe pacifique-Communauté économique européenne
ACP-UE	Afrique caraïbe pacifique-Union européenne
ARMP	Autorité de régulation des marchés publics
ASEAN	Association des nations de l'Asie du sud-est
BM	Banque mondiale
BRICS	Brazil, Russia, India, China, and South Africa
CCI	Chambre de commerce international
CCTV	China Central Television
CEET	Compagnie énergie électrique du Togo
CEMAC	Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale
COMESA	Common Market for Eastern and Southern Africa
CRD	Comité de règlement des différends
DG	Directeur général
FCFA	Franc de la communauté financière africaine
FMI	Fonds monétaire international
GFI	Global financial integrity
IDE	Investissements directs étrangers
IDH	Indice de développement humain
IOR-ARC	Indian Ocean Rim - Association for Regional Cooperation
IO-RIM	Indian Ocean Rim- Association
NTIC	Nouvelle technologie de l'information et de la communication
NTIC	Nouvelles technologies de l'information et de la communication
OMC	Organisation mondiale du commerce
ONG	Organisation non gouvernementale
OTR	Office togolais des recettes
PAP	Parti d'action populaire
PAS	Plan d'ajustement structurel



PCA	Président du conseil d'administration
PIB	Produit intérieur brut
PME	Petites et moyennes entreprises
PMI	Petites et moyennes industries
PPTTE	Pays pauvres très endettés
PR	Président de la République
PRI	Pays à revenu intermédiaire
SADEC	Communauté économique des pays de l'Afrique Australe
SFI	Société financière internationale
SGD	Dollar de Singapour
TdE	Société togolaise des eaux
TVA	Taxe sur la valeur ajoutée
UE	Union européenne
UEMOA	Union Economique et Monétaire ouest-africaine
US\$	United States dollar
USA	United States of America

## INTRODUCTION

Un pays précédemment pauvre devient émergent en adoptant une stratégie de croissance accélérée de son PIB se répercutant sur l'ensemble de sa population qui accroît sa productivité dans ses divers secteurs d'activité. La première illustration historique des pays émergents se trouve chez les 4 « dragons asiatiques<sup>127</sup> » dont la croissance rapide à partir des années 1960 leur a permis de rattraper progressivement le niveau de revenu par tête des pays avancés en l'an 2000, pour être ensuite classés dans le peloton de tête des pays riches, alors qu'ils étaient aussi pauvres que les pays africains en 1960.

Le terme "émergence" naquit en 1981 par l'expression " marchés émergents " que la Société Financière Internationale (SFI) appliqua aux marchés boursiers de certains pays en développement qui connaissaient une croissance économique très rapide en offrant des opportunités pour les investisseurs, et en particulier pour les IDE à la recherche de rendements élevés pour leurs placements financiers.

Parmi les diverses caractéristiques de ces pays émergents, il est à retenir :

- ✓ les réformes juridiques qui rassurent les citoyens et les investisseurs (justice non corrompue, sécurité physique, absence d'arbitraire) ;
- ✓ les réformes institutionnelles (Etat de droit et lutte contre la corruption, inspirant confiance et sécurité morale aux citoyens ainsi qu'aux agents économiques en les attirant pour entreprendre et investir) ;
- ✓ le passage accéléré d'un mode de production primaire et rudimentaire à un mode de production moderne, notamment dans la transformation des produits primaires (locaux ou/et importés) en vue de l'exportation à titre principal ;
- ✓ l'ouverture de l'économie nationale au marché mondial, de quoi attirer notamment les IDE et les investisseurs privés, bénéficiant d'un marché libre de capitaux et du partenariat public/ privé et
- ✓ l'amélioration rapide du niveau de vie de la population à travers l'accroissement de son revenu/tête, la formation professionnelle adaptée aux besoins des investisseurs, une éducation de bon niveau et de bons hôpitaux.

La revue "*Alternatives Economiques*" N°151 révéla en 1997 que 60 pays répondaient aux critères d'émergence, créant 50% de la richesse annuelle par 2/3 de la population mondiale. Les figures de proue de ces pays sont les BRICS<sup>128</sup>, talonnés de près par l'Indonésie, le Mexique et la Turquie.

Les pays émergents ont commencé à s'intégrer à l'économie mondiale par l'exportation de produits industriels de bas de gamme ou moyenne gamme, grâce à l'ouverture de leur économie aux capitaux extérieurs<sup>129</sup>. Puis, ils se sont tous mis à investir à l'étranger. Les BRICS ont ainsi investi 126 milliards de dollars US à

---

<sup>127</sup> Corée du Sud, Hong Kong, Singapour et Taiwan.

<sup>128</sup> Brazil, Russia, India, China, and South Africa.

<sup>129</sup> Les BRICS ont reçu 20% des IDE (263 milliards \$) en 2012, contre 6% en l'an 2000. Source ?

l'étranger en 2012, soit 9% du total mondial contre 1% dix ans plus tôt, tandis que la petite Ile Maurice est devenue le plus gros investisseur en Inde.

En outre, l'idéologie politique est absente de leurs relations d'affaires: ainsi, Taiwan, ennemi de la Chine Populaire, se trouve être son premier investisseur étranger.

L'émergence résulte d'un parcours collectif et consensuel, nécessitant rigueur, méthode et sérieux. L'expérience de Maurice, Singapour, Hong-Kong illustre un cadre harmonisé de bonne gouvernance, de façon à ce que la croissance débouche sur un progrès social étendu aux masses populaires, sans troubles sociopolitiques.

Pour cela, l'Etat a assaini le climat des affaires et renforcé le partenariat public/privé. Il a même pris des participations dans les jeunes industries, le grand commerce, les banques et assurances. Tout au moins, a-t-il créé des agences spécialisées pour faciliter leurs investissements. De la sorte, le partenariat public/privé est un facteur-clé de l'émergence, rassurant les hommes d'affaires. En outre, il faut de solides infrastructures (routes, port, aéroport, télécommunications, NTIC,...) et une formation professionnelle adaptée aux besoins.

Sur leur parcours d'émergence, tous ces pays ont connu le progrès social, exprimé à travers une baisse accélérée du chômage et de la pauvreté, une nette amélioration de l'éducation, de la santé publique, des transports publics, du logement,...etc.

Et tous ces progrès ont été accompagnés d'un grand saut qualitatif en matière de démocratie politique. L'île Maurice en est l'exemple-type sur le continent africain.

Tous ces critères relèvent de la bonne gouvernance politique qui conditionne l'émergence de tout pays pauvre. A contrario, la mauvaise gouvernance est la cause de la pauvreté, du chômage et de l'expatriation des forces vives du pays pauvre.

Parmi les trois pays<sup>130</sup> dont nous allons analysé le chemin d'émergence, Hong Kong et Singapour font partie des anciens " dragons asiatiques " qui ont consacré 3 décennies (*entre 1960 et 1990*) d'efforts méticuleux pour émerger, avant de rejoindre, en 2000, le niveau de vie des pays développés actuels ayant plus de 40.000 US\$ de revenu par tête (*le Togo n'étant qu'à 639,5 US\$ en 2013*)<sup>131</sup>.

Quant à l'île Maurice, elle a entrepris son parcours d'émergence avec beaucoup plus de peine depuis 40 ans. Sa bonne gouvernance exemplaire en Afrique lui a permis de réaliser une solide croissance continue de son IDH tout en atteignant un PIB par tête de 9.163 US\$ en 2013.

Aussi, pour inspirer le gouvernement togolais dans sa stratégie d'émergence à l'horizon 2030, un exposé des expériences d'émergence de Hong-Kong, Singapour et Ile Maurice est-il nécessaire.

---

<sup>130</sup> Maurice, Singapour, Hong-Kong

<sup>131</sup> Données du FMI, voir annexe

## **I. L'EXPERIENCE D'EMERGENCE DE HONG-KONG**

### **I.1. Le parcours spécifique de Hong-Kong**

Selon la Chambre de Commerce International (CCI) de Genève<sup>132</sup>, le miracle économique de Hong-Kong repose sur les facteurs suivants :

- ✓ la libre entreprise, remontant à la colonisation britannique qui a fait de cette enclave chinoise le principal pôle des échanges de l'Asie non communiste ;
- ✓ le libre-échange entre les pays d'Asie non communiste, depuis l'après-guerre où le protectionnisme dominait les échanges internationaux jusqu'à la création de l'OMC en 1995;
- ✓ l'Etat de droit, instauré par l'ancienne puissance coloniale britannique pour montrer aux asiatiques tentés par le communisme de la Chine Populaire, l'avantage du libéralisme capitaliste sur le collectivisme communiste ;
- ✓ l'éducation de haut niveau et la formation professionnelle associée aux NTIC ;
- ✓ l'infrastructure commerciale à prix très compétitifs grâce à la sous-traitance industrielle dans les enclaves de zone franche de la Chine voisine.

Le succès de cette stratégie libérale, durant les 40 années de protectionnisme de l'après-guerre, a fait de cette ville-Etat la 9<sup>ème</sup> puissance commerciale et le 11<sup>ème</sup> exportateur de services commerciaux dans le monde en 2013, malgré sa toute petite taille géographique (1.104 km<sup>2</sup>) et sa faible population de 7,17 millions<sup>133</sup> d'habitants.

Cette prospérité repose sur le secteur des services qui a produit 93% du PIB en 2011/2012 et occupé 88% des emplois, sachant bien que sa sphère de production se trouve en territoire chinois voisin où Hong-Kong fait sous-traiter ses produits.

Le rôle de l'Etat dans cette émergence a été capital en garantissant aux opérateurs économiques un excellent climat des affaires offrant au commerce, à l'industrie, aux banques et à la bourse de Hong Kong de fonctionner en saine concurrence, sans besoin de protection douanière ni de subvention publique.

La confiance des milieux d'affaires et des IDE a toujours été garantie par l'environnement suivant :

- ✓ la stabilité macro-économique rassurante pour les IDE et bailleurs de fonds ;
- ✓ un régime fiscal simple et allégé attirant les investisseurs sérieux ;
- ✓ une excellente infrastructure de transport et de télécommunication ;
- ✓ un investissement massif dans la formation des ressources humaines ;
- ✓ un solide système juridique garantissant les droits de propriété ;
- ✓ un système hospitalier très performant, rassurant pour les résidents.

Ce cadre de gouvernance a fait de Hong-Kong le 1<sup>er</sup> pôle de prestations de services en transport, en transit et en logistique d'Asie du Sud-Est. Son port à conteneurs est le 3<sup>ème</sup> du monde avec 9 terminaux et 24 quais, entouré de centres d'entrepôt et de

<sup>132</sup> Journal économique de la CCI « Forum » N°4 / 2013, pages 28 & 29

<sup>133</sup> Population de Hong-Kong en 2012

distribution dans les environs du port, connectés à l'aéroport de Hong-Kong (l'un des plus actifs du monde) et à la Chine voisine. Ses postes frontières sont ouverts 24H /24 avec un guichet unique des douanes pour le commerce avec la Chine.

Hong-Kong abrite 71 des 100 plus grandes banques mondiales qui financent le commerce à des taux très compétitifs, offrant des facilités de trésorerie et de crédit documentaire pour la sous-traitance industrielle en Chine. Cela permet aux PME de prospérer rapidement avec des retombées favorables sur l'emploi et les recettes budgétaires de l'Etat. De ce fait Hong-Kong ne connaît pas le chômage.

Cet environnement institutionnel, financier et fiscal a permis à Hong-Kong de devenir le principal pôle économique de cette région d'Asie, offrant aux industries de la Chine continentale d'avoir accès aux marchés internationaux. C'est ce qui a beaucoup aidé à faire entrer la Chine dans la mondialisation et à la faire adhérer à l'OMC.

Grâce à ses avantages logistiques et de climat d'excellence des affaires, Hong-Kong, avec ses 7 millions d'habitants, accueille 50 millions de visiteurs par an : ils viennent y passer des commandes auprès des entreprises locales spécialisées dans la commercialisation de presque tous les produits, pour la plupart sous-traités en Chine ; de même, les touristes viennent y faire leurs shoppings en dépensant environ 50 milliards US\$ par an dans les magasins de Hong-Kong.

## **I.2. Quelle leçon en tirer pour l'émergence du Togo ?**

Le Togo dispose du seul grand port<sup>134</sup> en eau profonde en Golfe de Guinée. En 2013, le gouvernement togolais a décidé la construction du 3<sup>ème</sup> quai en vue de faire de Lomé un port de transbordement à destination des autres ports africains de la sous-région et des pays sahéliens de l'hinterland. Il doit servir à réduire les coûts de transport et le délai d'acheminement des marchandises en provenance ou à destination de Chine et d'Asie, en leur évitant de transiter par Londres ou Le Havre, comme c'est le cas jusqu'aujourd'hui. C'est pourquoi le projet ferroviaire « Blue line » du groupe Bolloré s'est greffé sur le port de Lomé en vue de desservir les importations/exportations en conteneurs à destination ou en provenance des pays voisins de notre sous-région (Bénin, Niger, Burkina-Faso, Mali et Côte d'Ivoire).

Aussi, en s'inspirant de la stratégie d'émergence de Hong-Kong, Lomé pourrait, sous condition de bonne gouvernance, devenir un pôle commercial attractif pour des millions de clients de la sous-région, qui viendraient dépenser des centaines de milliards de FCFA par an, de quoi alimenter le budget national et créer des dizaines de milliers d'emplois directs et indirects, parant ainsi à l'explosion sociale.

---

<sup>134</sup> Port en eau de 15 m de profondeur

## II. L'EXPERIENCE D'EMERGENCE DE SINGAPOUR

Le " *Wall Street Journal*<sup>135</sup> " de la place boursière de New York a récemment classé Singapour comme la deuxième économie la plus libre du monde, après Hong-Kong. Son miracle économique repose sur la stratégie économique et politique de son Premier Ministre Lee Kwan Yew, entreprise dès son indépendance en 1965, lui permettant de réaliser une croissance annuelle moyenne du PIB de 9%, le record mondial sur la durée d'un demi-siècle. Or, à son indépendance, cette petite cité-État de 3 millions d'habitants avait un modeste PIB par tête de 511 US\$, et c'est sa gouvernance efficace qui lui offrit, dès 1999, de dépasser le PIB par tête de la Grande Bretagne, son ancien colonisateur.

Aujourd'hui, l'île de Singapour a une population de 5,4 millions d'habitants sur une toute petite surface de 716 km<sup>2</sup>. Analysons son miracle économique.

### II.1. La gouvernance du Premier Ministre Lee Kwan Yew

Ce miracle économique a prospéré sur la base d'un marché ultralibéral, en opposition à la pratique économique ultra-centralisée de la Chine convertie au communisme par Mao Tsé Toung en 1949. L'économie singapourienne repose sur les échanges internationaux, stimulés par l'action active de l'État pour attirer les grands groupes industriels et commerciaux. Ce partenariat Public/privé a été entrepris à l'initiative du Premier Ministre Lee Kwan Yew qui a commencé par procéder à l'assainissement du climat des affaires en éradiquant la corruption : son succès fut tel que Singapour est classé chaque année au 4<sup>ème</sup> ou 5<sup>ème</sup> rang mondial de l'indice de perception de la corruption.

D'origine chinoise de 4<sup>ème</sup> génération comme il aime le dire, Lee Kwan Yew, à la fois économiste et avocat d'affaires, a su diriger le gouvernement de Singapour avec fermeté, durant 31 ans, de 1959 à 1990, au cours desquels son Parti d'Action Populaire (PAP) gagna démocratiquement 8 fois de suite les élections grâce à sa politique sociale en faveur de l'éducation, de la santé et des logements sociaux.

Retraité en 1990, il fut nommé « Senior Minister » par son successeur (*Goh Chok Tong, Premier Ministre de 1990 à 2004*), afin de conseiller le gouvernement et rassurer les partenaires extérieurs de Singapour.

Depuis le 12 août 2004, il est nommé « Mentor Minister » par son fils Lee Hsien Loong élu Premier Ministre, sa présence au gouvernement rassurant les investisseurs.

Concernant les membres de sa famille qui ont occupé des postes importants dans l'économie et l'administration, Lee Kwan Yew a toujours rejeté les accusations de népotisme en faisant valoir que tous leurs postes ont été acquis par le mérite.

---

<sup>135</sup> Global Competitiveness Report 2013-14 du World Economic Forum.

### **II.1.1. Une politique d'harmonie interethnique et interreligieuse**

Singapour n'a jamais eu de culture dominante, même si le malais était la langue principale du fait qu'elle faisait partie de la Malaisie jusqu'à son indépendance en 1965. Par la suite, avec l'aide des partis alliés au pouvoir, le Premier Ministre Lee dut forger l'identité singapourienne dans les années 1970/1980, en la fondant sur la reconnaissance multiethnique de ses composantes d'origines malaise, indienne, chinoise et européenne. Cette synthèse multiculturelle singapourienne a fini par adopter le critère du mérite et de l'excellence qui soude cette nation composite. Cette identité multiculturelle est aussi accompagnée de la tolérance religieuse qui renforce l'harmonie interethnique.

Lee a su sauvegarder cette harmonie sociale en combattant toute violence interethnique ou interreligieuse : c'est ainsi qu'en 1974 il interdit le prosélytisme évangéliste en langue malaise de la " Société de la Bible " visant à convertir les Malais musulmans qui s'en plaignaient.

### **II.1.2. Politique de défense nationale au service du patriotisme singapourien**

Arguant de la vulnérabilité de Singapour libérale située à proximité de la Chine communiste au temps de la " guerre froide ", Lee obtint la reconnaissance internationale de la neutralité et du non-alignement de Singapour, à l'image de la Suisse. Il bâtit alors les " Forces Armées de Singapour " avec l'assistance technique des USA et d'Israël, tout en développant une grande industrie d'armement.

### **II.1.3. Une lutte originale et efficace contre la corruption à l'indépendance**

Singapour étant confronté à de graves problèmes de corruption de sa classe politique depuis le temps colonial où elle était rattachée à la Malaisie, le Premier Ministre Lee entreprit fermement d'assainir la gestion publique. C'est ainsi qu'il obtint du Parlement une loi créant le " *Bureau d'investigation des pratiques corruptives* ", chargé de procéder à des arrestations, recherches, appels à témoins, enquêtes sur les comptes bancaires, les revenus et les déclarations d'impôts des personnes suspectes, et cela sans réserves ni exception.

Pour récompenser les honnêtes gens et leur éviter d'être tentées par la corruption, Lee fit bien rémunérer les responsables publics, ministres, juges et hauts fonctionnaires pour les inciter à assumer leur tâche avec ardeur et transparence. C'est ainsi qu'en 1994, il fit aligner leurs rémunérations sur les plus hauts salaires du secteur privé, de façon à recruter les meilleurs talents au service de l'Etat.

#### **II.1.4. Une politique nataliste adaptée aux exigences du développement**

Pour éviter qu'une forte croissance démographique réduise la croissance économique réelle, Lee fit campagne pour limiter le nombre d'enfants à deux par couple, réduisant les allocations scolaires et sociales pour les couples ayant plus de 2 enfants. En 1983, il lança un " grand débat sur le mariage " afin d'encourager les hommes à épouser les femmes diplômées qui trouvaient alors difficilement à se marier : une agence matrimoniale d'État, le "*Réseau de développement social*", fut mise en place, avec des abattements fiscaux et des priorités pour les écoles et le logement en faveur des mères diplômées.

Cependant, à la fin des années 1990, du fait que la natalité avait beaucoup reculé, le successeur de Lee, Goh Chok Tong, offrit un "*bonus par bébé* " pour relancer la croissance démographique face à une population vieillissante.

#### **II.1.5. Des châtiments corporels pour inculquer le sens de la discipline**

Lee n'a jamais admis que les éducateurs occidentaux s'opposent aux châtiments corporels, car « *cela ne nous a fait aucun mal, à mes camarades étudiants et moi-même* » écrit-il dans ses mémoires. Il avait hérité cette culture des châtiments corporels judiciaires du système colonial britannique, et il l'étendit à l'école et à l'armée. Or, du temps colonial, les coups de canne servaient de sanction contre les violences à la personne seulement. Mais Lee en étendit l'usage à une liste de 42 délits, dont les consommateurs de drogue et aux immigrants clandestins. C'est ainsi qu'il y eut 602 condamnations en 1987, 3 244 en 1993 et 6 404 en 2007.

Aujourd'hui, les châtiments corporels servent encore à l'école pour discipliner les écoliers garçons désobéissants, ainsi qu'au sein des forces armées, faisant de Singapour l'un des rares pays à les appliquer dans la discipline militaire.

#### **II.1.6. Le renouvellement des générations de talents dévoués à la patrie**

Dans son interview par CCTV du 12 juillet 2005, Lee prôna la nécessité d'un perpétuel renouveau des dirigeants du pays : « *Dans un monde en mutation, Singapour a besoin, en raison de sa petite taille, de trouver un moyen adapté pour jouer un rôle qui intéresse le monde. Il lui faut des gens compétents au sommet, des décisionnaires prévoyants, ouverts aux idées nouvelles et capables de saisir les opportunités comme nous l'avons fait en notre temps... Mon grand souci a été de me trouver des successeurs. Je les ai trouvés, ils sont là ; et leur boulot est de trouver à leur tour leurs propres successeurs, de façon à assurer un renouveau continu des talents dévoués et honnêtes, des gens compétents qui feront les choses, non pas pour eux-mêmes, mais pour leur peuple et pour leur pays. En agissant de la sorte, ils*



*lanceront une nouvelle génération au sommet et ainsi de suite. Mais si cette chaîne casse, alors tout sera perdu. »*

## **II.2. Bilan économique et social de la gouvernance de Singapour**

Le miracle de Singapour a débuté avec le transit maritime et ses entrepôts sur la route maritime de l'Extrême-Orient sous l'empire britannique qui exploita sa situation stratégique faisant du port de Singapour la plate-forme maritime centrale de redistribution des marchandises entre les différentes parties de l'Empire des Indes et l'Extrême-Orient. C'est ce qui fit d'elle, dans l'entre-deux guerres, le centre d'exportation de l'étain et du caoutchouc de Malaisie.

Après la guerre, le port de Singapour profita de l'essor du commerce international ainsi que des activités de la base navale britannique qui alimentèrent 20% du PIB jusqu'à son évacuation en 1971.

Après son indépendance en 1965, la cité-État connut une croissance continue extraordinaire grâce à l'action publique de l'Etat dirigé par le Premier Ministre Lee, qui usa des fonds souverains de Singapour (ayant d'importantes réserves en devises) pour attirer de grands groupes industriels et commerciaux ? Ceux-ci firent de Singapour l'un des 4 « dragons asiatiques » qui finirent par rejoindre le peloton de tête des pays développés.

Dans son partenariat public/privé, l'État a d'abord stimulé les industries à forte intensité de main-d'œuvre pour résorber le chômage. Suite à l'installation de la première usine de semi-conducteurs en 1967, il y eut l'expansion de l'industrie électrique et électronique à Singapour.

Puis, pour renforcer sa présence en Asie, Singapour fut l'un des cinq membres fondateurs de l'Association des Nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) en 1967, la zone de libre-échange à la plus forte croissance dans le monde.

A partir de là, sa politique industrielle s'orienta sur les productions à forte valeur ajoutée et forte intensité capitaliste, comme le raffinage du pétrole et ses produits dérivés. C'est ainsi qu'en 1980, s'y installe la première unité de production de disques durs informatiques, dont Singapour deviendra le premier producteur mondial. A côté de ces industries de pointe, l'Etat favorisa l'activité des services bancaires et financiers qui firent de Singapour le grand centre des investissements étrangers en Asie du Sud-est et le principal prestataire de services financiers de la région. Cette activité couvre aujourd'hui le quart de son PIB,

À partir des années 1990, affrontant la concurrence des productions à bas coûts de la Chine, les autorités de Singapour ont attiré les investisseurs sur les secteurs de pointe à haute valeur ajoutée, comme les industries pharmaceutiques, la chimie, les services, les NTIC et la Recherche et Développement.

Malgré son statut de neutralité internationale, l'Etat favorisa, dès 1990, l'industrie de l'armement, spécialisée dans les blindés légers, les armes individuelles et collectives, répondant aux besoins des forces nationales et aussi pour l'exportation.

En outre, pour améliorer sa compétitivité extérieure (*alors que son niveau de vie est le plus élevé de la région, avec des coûts salariaux beaucoup plus élevés que chez ses concurrents*), Singapour développa la sous-traitance de ses produits industriels chez ses voisins. A cet effet, elle créa, en 1989, le « *triangle de croissance* » [Singapour/ Johore en Malaisie/ Riau en Indonésie], comme fit Hong-Kong avec ses délocalisations industrielles dans les zones franches de la Chine voisine.

Cependant, en réaction à la crise asiatique de 1997 qui poussa beaucoup de grandes entreprises internationales à se délocaliser de Singapour vers les pays voisins qui avaient fortement dévalué leur monnaie en devenant des pays à bas coûts de production<sup>136</sup>, le gouvernement de Singapour dut améliorer sa compétitivité par la réduction de ses coûts salariaux et de ses taxes sur les entreprises.

C'est ce qui explique pourquoi l'impôt sur le revenu à Singapour est aujourd'hui de :

- 0% pour les revenus annuels inférieurs à 20.000 SGD (8 millions de FCFA) ;
- 7% pour la tranche de revenus entre 40.001 et 80.000 SGD (16 et 32 millions de FCFA) ;
- 15% pour la tranche entre 120.001 et 160.000 SGD (48 et 64 millions de FCFA) ;
- 20% pour la tranche de revenu annuel supérieure à 320.001 SGD (128 millions de FCFA) ;
- l'impôt sur les sociétés (IS) est de 18% ;

Il n'y pas de taxation des plus-values afin d'attirer les investisseurs.

A titre de comparaison, au Togo, en 2014, le taux d'imposition des revenus des personnes physiques est de 0% pour moins de 900.000 FCFA par an, et de 35% au-dessus de 15 millions de FCFA par an ; l'impôt sur les sociétés est de 29%, tandis que les plus-values sont imposables comme les revenus, donc à 29% pour les sociétés et à 35% pour les personnes physiques ayant un revenu de 15 millions de FCFA par an.

Aujourd'hui, à Singapour, les secteurs des services, commerce et finance couvrent 22% PIB, l'électronique 53%, l'industrie pétrolière 17%, et l'industrie chimique 8%.

Son commerce extérieur représente 3 fois le montant de son PIB, grâce à des infrastructures de qualité, notamment un aéroport ultramoderne, le 1<sup>er</sup> port mondial pour les conteneurs, et des moyens de communication les plus performants.

Tout ce contexte de bonne gouvernance entretient un excellent climat des affaires qui a fait de cette petite île-Etat la 3<sup>e</sup> destination internationale des IDE en Asie,

---

<sup>136</sup> Du fait que leur taux de dévaluation compétitive était de 80%

après la Chine et la Corée du Sud. C'est ainsi qu'en 2000, 80% des investissements industriels provenaient de l'étranger, dont la moitié des USA.

Le souci de diversification de son économie et de sécurisation de ses choix financiers depuis la crise asiatique de 1997, les investissements singapouriens à l'étranger se sont dirigés en partie sur l'Europe et les USA.

Le plus remarquable dans le miracle économique de Singapour, c'est qu'il repose sur les exportations et le transit, Singapour étant une petite île totalement dépourvue de ressources naturelles et agricoles. Elle a réussi à devenir le premier port du monde (*devant Shanghai*), la deuxième place financière d'Asie (*après le Japon*), et le 3<sup>e</sup> raffineur de pétrole du monde.

Le PIB par habitant est l'un des trois plus élevés du monde avec 54.776 US\$ en 2012. Et un Singapourien sur six est millionnaire en US\$, la plus forte densité de population millionnaire au monde.

### **II.2.1. Une bonne gouvernance sociale**

Il faut savoir que le mode de gouvernance de Singapour, quoique de type capitaliste libéral, se caractérise par son aspect très social, puisque 93% des ménages sont propriétaires de leur logement grâce à un système original mis en place par l'Etat pour protéger sa population de la spéculation immobilière qui sévit dans les villes surpeuplées.

### **II.2.2. Finances publiques saines et bons indicateurs macroéconomiques**

Les avantages fiscaux et le climat de confiance des affaires de Singapour ont fait que ce tout petit Etat de 5,5 millions d'habitants (2013) est devenu la 3<sup>ème</sup> destination internationale des IDE en Asie, juste après l'immense Chine et la très dynamique Corée du Sud.

Il faut aussi savoir qu'à Singapour la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) n'est que de 7%, renforçant le pouvoir d'achat de la population, et offrant à l'Etat une grande marge de manœuvre pour l'augmentation de ses recettes fiscales.

Il faut savoir aussi que la pression fiscale y est la plus faible parmi les pays riches, le budget de l'État avoisinant 15 % du PIB.

Si la dette publique de Singapour semble très élevée (104% PIB en 2013), elle n'est constituée que de dette intérieure, la dette publique extérieure étant nulle, à l'image du Japon.

Les réserves en devises de sa Banque centrale atteignent 100 milliards US\$ pour un PIB de 295 milliards US\$ en 2013.

Sa bonne gouvernance fait que le taux de change de sa monnaie, Dollar de Singapour (SGD), est très solide face au US\$, avec 1 US\$ =1,25 SGD, taux stable à la différence des autres monnaies nationales amarrées au US\$.

Son taux d'inflation tourne autour de 1%. Son taux de chômage est de 3%, correspondant au taux frictionnel, signifiant qu'il est nul en termes réels.

Autre fait remarquable, le dynamisme économique de Singapour est tel qu'après avoir subi la crise des subprimes de 2008-2009 qui avait fait chuter de 2% son PIB en 2009, Singapour se rattrapa dès 2010 avec une hausse de 15 % de son PIB.

En 2013, son PIB de 295 milliards US\$ lui donne un PIB par tête de 54.776 US\$, un des plus élevés au monde.

### **II.2.3. La prospective économique**

En tant que 1<sup>er</sup> opérateur portuaire mondial, le commerce international demeure vital pour la prospérité future de Singapour. Aussi, l'Etat a-t-il prévu de signer, dès l'an 2000, des accords de libre-échange avec de nombreux pays partenaires, tant au niveau bilatéral que multilatéral, en vue d'abaisser ou d'abolir les droits de douanes, dans le but de faciliter ses échanges extérieurs et sa croissance économique à venir.

### **II.3. Quelle leçon en tirer pour l'émergence du Togo en 2030 ?**

A lire l'expérience de Singapour sous la gouvernance de Lee Kwan Yew, il ressort que l'émergence n'est qu'une question de volonté politique éclairée, selon l'adage « gouverner c'est prévoir ».

Le gouvernement togolais devrait donc mettre en œuvre une politique économique appropriée, fondée sur la bonne gouvernance qui inspire confiance aux opérateurs économiques sérieux qui créent de nombreux emplois rémunérateurs dans divers secteurs de l'économie nationale de façon à diversifier le potentiel économique du pays. La lutte effective contre la corruption constitue la pierre angulaire de ce nouvel édifice socioéconomique togolais.

En pratiquant la bonne gouvernance tout en offrant une législation fiscale allégée aux investisseurs et créateurs d'emplois, le PIB connaîtra un taux de croissance à 2 chiffres, parce que le potentiel de production de l'appareil économique du pays offre une grande marge d'enrichissement du peuple togolais.

C'est là que la politique sociale doit viser à accroître rapidement le niveau de vie et l'IDH de la population tout en veillant à éradiquer l'extrême pauvreté. A cet effet, la justice doit être indépendante et égale pour tous.

Plus encore, le respect de l'Etat de droit et la lutte contre la corruption doivent être perçues dans la population pour que des milliers de cadres de la diaspora togolaise se décident à rentrer au pays pour y créer des affaires et des emplois en tous

secteurs : les mines, le transport intra-urbain et interurbain, la nouvelle économie des NTIC, l'agriculture à haute valeur ajoutée, l'industrie de transformation de nos produits primaires pour l'exportation dans l'UEMOA et en UE (bénéficiant des Accords ACP-UE), le transit vers les pays sahéliens, ... etc. Tout cela suppose une bonne formation professionnelle adaptée aux besoins de ces pistes de croissance accélérée.

### **III. L'EXPERIENCE D'EMERGENCE DE MAURICE**

#### **III.1. Situation géographique**

L'île Maurice est au sud-ouest de l'Océan Indien, à 2 300 km des côtes orientales de l'Afrique, à 230 km de l'île de La Réunion (*avec laquelle elle forme l'Archipel des Mascareignes*). L'île principale, Maurice, compte 1.865 km<sup>2</sup> et elle couvre au total 2.040 km<sup>2</sup> avec les 3 autres îles qui composent sa République : Rodrigues (600 km à l'Est), Agaléga (1000 km au Nord, près des Seychelles) et St Brandon (400 km au Nord-est).

#### **III.2. Climat sociopolitique**

En 1967, le parti du Premier ministre Ramgoolam remporte les élections législatives. Il négocie avec la puissance coloniale britannique l'accession de Maurice à l'Indépendance le 12 mars 1968, tout en restant membre du Commonwealth. L'opposition était contre l'indépendance par défiance envers la majorité démographique de 68% d'origine indienne. Et, au sein de celle-ci, de graves tensions religieuses occasionnaient de fréquentes bagarres entre les 51% d'Hindous et les 17% de musulmans, faisaient peser des menaces d'instabilité politique.

A ces tensions religieuses au sein de la majorité d'origine indienne, s'ajoutaient des difficultés économiques résultant de la surpopulation et du chômage.

Il faut savoir ici que Maurice vivait essentiellement de l'exportation annuelle de ses 650 000 tonnes de sucre dont les cours fluctuaient souvent à la baisse.

Outre la tension religieuse à l'intérieur de la majorité indo-Mauricienne divisée entre hindous et musulmans, Maurice compte une importante minorité francophone et d'origine composite : Européenne Créole, Noire africaine et Chinoise.

Tous ces défis avaient amené les observateurs internationaux à prédire un sombre destin à la jeune République indépendante en 1968. Mais, face à toutes ces tensions ethniques et religieuses, le Premier ministre Ramgoolam a su pratiquer une sage politique d'harmonie sociale, en resserrant notamment les liens culturels et économiques de son pays avec la France, ce qui lui permit de bénéficier de son appui diplomatique pour obtenir des débouchés garantis pour le sucre mauricien dans les pays du Marché Commun Européen devenu Union Européenne. Et cette stabilité des exportations fut favorisée par une importante aide et assistance

technique de l'UE dans le cadre des Accords ACP-UE, dont l'habile usage permit à Maurice de mener à bien son parcours d'émergence.

En 4 décennies, ce petit pays a réussi dans le classement mondial de la compétitivité en montant à la première place sur le continent africain. C'est un modèle d'État de droit, de démocratie et de cohabitation multiethnique. Il est en tête de tous les classements internationaux pour l'Afrique.

Ce miracle économique résulte d'une politique délibérée de réformes qui ont attiré les investissements directs étrangers (IDE).

Dans leur prospective, les autorités mauriciennes entendent encore développer l'attractivité de leur pays en renforçant les mesures d'incitation fiscale et juridique qui rassurent les investisseurs.

### **III.3. Stratégie de diversification industrielle**

Depuis son indépendance en 1968, Maurice a connu une évolution économique remarquable. L'île est passée du statut de pays pauvre, dont l'économie reposait sur l'agriculture et la monoculture de la canne à sucre héritée de 3 siècles de colonisation, au statut de pays " émergent " à revenu intermédiaire, dont l'économie s'est diversifiée dans les secteurs de l'industrie de transformation, des services financiers, de l'éducation de bon niveau et de la formation professionnelle, du tourisme de luxe, des technologies de l'information et de la communication, des fruits de mer, des soins médicaux de pointe, des énergies renouvelables, et de la valorisation des divers métiers de l'artisanat national.

Grâce à sa politique de formation technique adaptée aux besoins, Maurice a réussi à promouvoir le tourisme avec des hôtels de haut standing, les nouvelles technologies et une excellente hospitalité qui ont attiré les IDE.

Sa sécurité juridique repose sur la protection du droit de la propriété et la lutte contre la corruption, ce qui rassure les investisseurs, tant nationaux que les IDE.

Cet excellent environnement des affaires, associé à une fiscalité allégée et à l'usage efficace de la coopération européenne au sein des Accords ACP-UE, a permis à Maurice d'atteindre un fort taux de croissance du PIB réel de plus de 6% par an depuis son Indépendance. Si cette croissance s'est ralentie à 4% depuis 2010, c'est en raison de la stagnation économique qui sévit dans la Zone euro, son principal débouché d'exportation et d'importation touristique de haut standing.

Aujourd'hui, Maurice est l'une des économies les plus dynamiques d'Afrique. Sa prospérité s'est accompagnée, depuis 2011, de son classement de 1<sup>er</sup> pays d'Afrique en critère de démocratie, de climat des affaires et de bonne gouvernance.

Elle est aussi classée 8<sup>ème</sup> dans le monde en termes de libertés économiques, lui attirant un flux continu d'investissements privés et des IDE qui ont confiance dans sa stabilité politique et ses perspectives économiques encourageantes.

Le rapport mondial 2014 sur la compétitivité des nations classe Maurice 39<sup>ème</sup> au classement mondial des pays les plus compétitifs établi par le Forum économique mondial (WEF), publié à Genève. Dans ce classement, Maurice est suivie de l'Afrique du Sud (56<sup>ème</sup>), du Rwanda (62<sup>ème</sup>), du Maroc (72<sup>ème</sup>), du Botswana (74<sup>ème</sup>), de l'Algérie (79<sup>ème</sup>), de la Tunisie (87<sup>ème</sup>), de la Namibie (88<sup>ème</sup>), du Kenya (90<sup>ème</sup>), de la Zambie (96<sup>ème</sup>), du Gabon (106<sup>ème</sup>), du Lesotho (107<sup>ème</sup>), du Ghana (111<sup>ème</sup>), du Sénégal (112<sup>ème</sup>), du Cap Vert (114<sup>ème</sup>), de la Côte d'Ivoire (115<sup>ème</sup>), du Cameroun (116<sup>ème</sup>), de l'Ethiopie (118<sup>ème</sup>), d'Egypte (119<sup>ème</sup>), Nigéria (127<sup>ème</sup>), du Mali (128<sup>ème</sup>), du Burkina Faso (135<sup>ème</sup>), du Tchad (143<sup>ème</sup>), et de la Guinée (144<sup>ème</sup>).

Le Togo ne figure pas dans ce classement des pays africains pour une raison non dévoilée par le World Economic Forum.

Le PIB de Maurice en 2013 est de 11,9 milliards US\$ pour une population de 1,3 million d'habitants, soit un PIB/tête de 9163 US\$, le plus élevé des pays africains non producteurs de pétrole. Alors qu'elle était un pays pauvre à son indépendance en 1968, elle est aujourd'hui exportatrice de capitaux, en devenant notamment le 1<sup>er</sup> investisseur étranger en Inde où, de 2000 à 2011, sur les 62 milliards US\$ d'IDE reçus en Inde, 40% provenaient de Maurice.

### **III.3.1. Les performances économiques mauriciennes**

A son indépendance en 1968, Maurice était classée " pays pauvre ". Elle pratiquait la monoculture de la canne à sucre. Grâce à la volonté politique de son Premier Ministre, elle est devenue un pays à revenu intermédiaire par la diversification de son économie, dans le textile de qualité, la bijouterie, les industries légères de qualité, les NTIC, les services bancaires et financiers et le tourisme de luxe.

Aussi, a-t-elle connu une croissance économique annuelle moyenne de 6% depuis les années 1970, accompagnée du fort développement de ses infrastructures.

Pour atteindre son stade de pays nouvellement industrialisé, elle a dû procéder à de profondes réformes de ses structures au cours des 40 dernières années.

Le point de départ de son décollage économique fut la création de zones franches industrielles accueillant des investissements dans le textile, diverses industries légères, la bijouterie fantaisie, ..., ce qui permit de résorber le chômage des jeunes.

Aujourd'hui, l'économie mauricienne est devenue un centre d'excellence en matière de fiscalité, d'investissement et de finances.

Néanmoins, après avoir brillamment développé son industrie textile, l'Etat a dû réagir à la concurrence des pays asiatiques à bas coûts (notamment le Bangladesh) en orientant les investisseurs sur les nouvelles technologies et la nouvelle économie. Cela eut pour effet de développer très vite les services liés au commerce électronique dans des cyber-cités qui attirèrent de nouveaux investisseurs.

### **III.3.2. Une agriculture partie de la monoculture de la canne à sucre**

Alors qu'à son indépendance l'économie mauricienne dépendait à 80% de la monoculture de la canne à sucre, aujourd'hui, le secteur agricole est à 6% du PIB.

La canne à sucre fut introduite par les navigateurs hollandais du 17<sup>ème</sup> siècle pour en tirer de l'alcool. Puis, la France conquiert cette île en 1715 en la baptisant « Ile Bourbon ». Les colons français (créoles) y étendirent la production de sucre en faisant venir des esclaves Noirs d'Afrique. Cela répondait à la pression de la demande française de sucre dans la consommation de tisanes de cacao et de café.

En 1810, les Anglais arrachèrent l'île à la France de Napoléon, et l'administration britannique laissa prospérer les plantations de canne à sucre avec les créoles.

Après l'Indépendance, le sucre mauricien fut exporté principalement sur les marchés de l'Union européenne, en bénéficiant des « Accords ACP-UE » de la Convention de Lomé. Le reste de sa production est écoulé sur le marché américain. Il faut savoir que la canne à sucre est plantée sur 90% de la surface cultivée de l'Ile Maurice et qu'elle couvre 25% de ses revenus du commerce extérieur.

### **III.3.3. Le classement international dans la bonne gouvernance**

Maurice a un système juridique très sécurisant pour les investisseurs, protégeant les libertés publiques, grâce à un Etat de droit exemplaire en Afrique. Selon l'Indice de démocratie de l'« Economist Intelligence Unit », elle fut classée 24<sup>ème</sup> pays démocratique du monde en 2011 et l'unique pays africain à « démocratie parfaite ». Elle est toujours classée 1<sup>ère</sup> de « l'indice Ibrahim » de gouvernance en Afrique.

Cette bonne gouvernance explique son classement au 39<sup>ème</sup> rang mondial de la compétitivité en 2014, et 1<sup>er</sup> du continent africain. Ses 1,3 million d'habitants ont eu un revenu par tête moyen de 9.160 US\$ en 2013, dépassant la Turquie ou le Brésil.

## **III.4. La stratégie d'émergence de Maurice**

Maurice est sortie de son sous-développement de 1968 en pratiquant une politique économique de diversification de sa production nationale, tant dans l'agriculture que dans les secteurs industriel et touristique, mais aussi dans un cadre juridique d'Etat de droit et de libéralisme économique ouvert aux IDE.

### **III.4.1. Diversification agricole et agro-industrielle**

Pour surmonter sa dépendance des aléas climatiques pesant sur sa monoculture sucrière, Maurice a fait le choix d'une économie ouverte en offrant son espace économique aux investissements étrangers. Pour cela, elle offrit une formation professionnelle adaptée et un système fiscal attractif.



Il y eut 9.000 sociétés « offshore » (zone franche), traitant surtout avec l'Inde et l'Afrique du Sud. Son libre-échange attira un important secteur bancaire qui a investi plus d'un milliard US\$.

Maurice se classe parmi les dix premiers exportateurs de sucre au monde. De plus, elle a diversifié sa production sucrière en la spécialisant dans des variétés originales de sucre. Ses entreprises sucrières ont investi dans les pays de la Southern African Development Community (SADEC). Elles récupèrent les déchets des récoltes de canne à sucre, la bagasse, pour produire de l'énergie électrique.

En outre, Maurice a su diversifier ses activités agricoles en développant l'horticulture, la production de fruits et légumes et la vanille.

De même, l'Etat a modernisé la pêche en formant des travailleurs dans les techniques de pêche moderne, tout en veillant sur l'écologie dans ses lagons.

### **III.4.2. Un secteur manufacturier dynamique**

La Zone franche manufacturière emploie aujourd'hui plus de 100.000 personnes produisant pour l'exportation, notamment dans les secteurs de l'habillement, des jouets, de l'électronique légère, etc. Les investisseurs proviennent de Hong-Kong et d'Europe. Sa Zone franche produit les 2/3 des exportations mauriciennes.

La concurrence à bas coûts du textile asiatique (Bangladesh, Chine) a réorienté l'industrie textile mauricienne sur le haut de gamme. Elle se positionne désormais avec un label de qualité « Made in Mauritius », de qualité supérieure, produisant pour les plus grandes marques vendues dans les boutiques de luxe du monde entier.

### **III.4.3. L'option pour un tourisme de haut standing**

Dans sa recherche de l'excellence, Maurice s'est imposée en quelques années comme une destination touristique de luxe, comme les îles Seychelles voisines. Elle a su valoriser ses paysages, son hébergement hôtelier et ses services, tout en améliorant ses infrastructures locales avec une desserte aérienne quotidienne bénéficiant de vols directs sans correspondance.

Cela a donné à la destination Maurice une image de grande qualité et de luxe, et non pas de tourisme de masse. Les touristes bénéficient de la grande hospitalité des Mauriciens qui sont multilingues.

Le tout est auréolé par sa stabilité sociale et politique.

Par ailleurs, le gouvernement mauricien, conscient de l'atout majeur de l'environnement écologique, privilégie la protection de la nature.

De la sorte, l'industrie touristique mauricienne jouera un rôle croissant dans sa croissance économique dans les décennies à venir. Sa politique de promotion du tourisme a fait du secteur du tourisme le 3<sup>ème</sup> pilier de l'économie mauricienne.

#### **III.4.4. Le pari de la nouvelle économie**

Le développement des services informatiques des cyber-cités et l'essor des services financiers ont fait de Maurice un centre de services de référence. Son multilinguisme le prédispose au traitement de données informatisées et aux centres d'appels à vocation internationale dont une trentaine existe à bas coûts.

Cette stratégie de diversification dans les nouvelles technologies a donc servi à compenser l'affaiblissement de la part du secteur sucrier dans l'économie nationale, évitant à Maurice de trop dépendre des fluctuations des cours mondiaux du sucre depuis que l'Union européenne ne verse plus de subventions pour compenser la chute des cours des produits d'exportation des pays ACP.

De la sorte, le secteur des services vient épauler la politique de modernisation du pays, entreprise par l'Etat depuis son indépendance en 1968.

En outre, profitant de sa situation stratégique dans l'Océan Indien, Maurice a promu ses activités portuaires en créant un grand port maritime franc et moderne.

Ainsi, la bonne gouvernance de Maurice lui a permis de se tailler une bonne place dans le nouvel ordre économique mondial, en se tournant vers les marchés des pays riches, sans négliger pour autant le développement de ses échanges avec ses partenaires régionaux de SADEC, COMESA<sup>137</sup> et IO-RIM<sup>138</sup>.

#### **III.5. Les performances du miracle économique de Maurice**

A la veille de son indépendance en 1968, l'économiste britannique James Meade estimait que «*les perspectives de développement paisible de Maurice ne sont pas bonnes*», à cause d'une forte densité de sa population, de sa dépendance économique envers la monoculture de la canne à sucre, et des risques de conflits ethniques. De plus, l'île Maurice était située très loin des marchés de consommation de ses produits d'exportation, occasionnant des surcoûts de transport. Et les touristes européens en quête de soleil étaient découragés par plus de 18 heures de vol et d'escales.

Or, grâce à la sagesse politique et à la bonne gouvernance de son élite dirigeante, Maurice a vu son PIB augmenter, entre 1970 et 2010, à un taux moyen annuel de 6%, alors que la moyenne africaine était de 1%. Son PIB par tête a pu ainsi atteindre 9.160 US\$ en 2013. Et si quelques rares pays africains gorgés de pétrole (comme la Guinée Équatoriale) connaissent une croissance plus rapide du PIB et un revenu par

---

<sup>137</sup> Le Marché commun de l'Afrique orientale et australe aussi connu sous son acronyme anglais COMESA (Common Market for Eastern and Southern Africa)

<sup>138</sup> L'Indian Ocean Rim-Association pour la coopération régionale (IOR-ARC), initialement connue comme l'Initiative Rim océan Indien a été créé à l'île Maurice sur Mars 1995 et officiellement lancé le 6-7 Mars 1997 L'Association comprend 18 États membres: Australie; Bangladesh; Inde; Indonésie; Iran; Kenya; Madagascar; Malaisie; Maurice; Mozambique; Oman; Singapour; Afrique du Sud; Sri Lanka; Tanzanie; Thaïlande; Émirats arabes unis et Yémen. Égypte, le Japon, la Chine, la France et le Royaume-Uni sont des partenaires de dialogue, et l'Organisation mondiale du tourisme est un observateur. Seychelles s'en est retirée en 2003

tête plus élevé, ils ne bénéficient guère de la qualité de vie mauricienne, vivant plutôt sous un régime kleptocrate et antidémocratique où seule une petite minorité de privilégiés jouit des richesses du pays.

Aussi, Maurice est-elle classée 2<sup>ème</sup> en Afrique (*après les îles Seychelles voisines, paradis touristique pour riches*) dans l'indice de développement humain (IDH) des Nations Unies, lequel mesure le niveau de bien-être réel de l'ensemble de la population. Cette performance sociale s'illustre par une espérance de vie de 74 ans, ainsi que par l'accès à l'eau potable et à l'électricité de 99% de sa population.

En outre, Maurice est classé N°1 dans l'indice africain de bonne gouvernance de *Bo Ibrahim*, établi à l'université Harvard. Cette performance résulte de son engagement dans le libre-échange et la liberté d'entreprise, garantissant les libertés publiques et le droit des affaires dans un cadre exemplaire d'Etat de droit, rassurant pour les IDE et les investisseurs privés qui jouissent d'un fructueux dialogue public/privé.

### **III.6. Originalité de l'émergence de Maurice**

Deux stratégies de croissance fondent le miracle économique de Maurice.

En premier lieu, à la différence des autres pays africains, le secteur privé, en concertation avec un Etat usant du dialogue public/privé et de la bonne gouvernance, a été stimulé pour créer une industrie textile très variée, à forte intensité de main d'œuvre, spécialisée dans les vêtements destinés au marché européen. A cet effet, le gouvernement mauricien sut très bien exploiter les avantages des Accords de partenariat ACP-CEE signés à Lomé en 1975.

En second lieu, son gouvernement, conscient de la faiblesse de son marché intérieur, sut créer un climat favorable à l'entrepreneuriat privé, aux investisseurs et aux IDE, tout en usant d'une diplomatie active lui donnant accès aux marchés extérieurs tout en veillant sur la faible parité de change de sa monnaie « Roupie » pour sauvegarder la compétitivité de ses exportations face à la concurrence des pays asiatiques émergents. Et pour pérenniser son niveau de compétitivité internationale, Maurice dépensa beaucoup dans l'éducation et la formation professionnelle de façon à élever le niveau de qualification de sa main d'œuvre et de ses cadres.

Et tous ces efforts de compétitivité et d'excellent climat des affaires inspirant grande confiance aux investisseurs, reposent sur une synergie fertile entre démocratie et développement. En effet, Maurice a su créer des institutions politiques qui dialoguent positivement avec les pauvres des zones rurales et les minorités ethniques.

Autre exemple original, le gouvernement mauricien, voulant consacrer plus de moyens budgétaires à l'éducation, à la santé publique, aux infrastructures, à la justice, à la sécurité intérieure et à l'instauration d'un bon climat des affaires, dans un cadre de bonne gouvernance (*à l'instar du Costa Rica en Amérique centrale*), a choisi de se passer d'armée. Et Maurice ne connut jamais de coup d'Etat militaire.

### **III.7. La sagesse politique des dirigeants mauriciens**

Si Maurice a de si belles institutions politiques et administratives qui en font un modèle de bonne gouvernance en Afrique, c'est bien grâce à ses dirigeants politiques.

En effet, à son indépendance en 1968, Maurice héritait d'une situation sociale et économique explosive. Les descendants des émigrés français (*créoles*) qui y avaient développé les plantations de canne à sucre au 18<sup>ème</sup> siècle, étaient politiquement alliés aux Noirs, descendants d'esclaves achetés sur la côte orientale d'Afrique pour travailler dans leurs plantations. Ces 2 groupes ethniques s'opposaient à l'indépendance prônée par la majorité d'origine indienne<sup>139</sup>, par crainte d'être dominés politiquement par elle.

Heureusement, la sagesse politique de Sir Ramgoolam, le Premier ministre d'origine indienne, a su faire vivre en harmonie toutes les composantes ethniques du pays à travers une politique de "consensualisme" associant tout le monde au pouvoir. Parmi les garanties accordées aux groupes minoritaires, il y eut celle de ne pas exproprier les propriétaires de leurs plantations de canne à sucre, ainsi que la garantie d'une justice égale pour tous, de façon à rassurer tout le monde.

Il faut néanmoins savoir que dans toutes les négociations tripartites du lendemain de l'indépendance, le colonisateur britannique a servi de médiateur crédible entre tous les groupes ethniques.

Il contribua ainsi à l'adoption unanime du principe de consensus politique pour gouverner l'île Maurice depuis 1968.

Depuis lors, tous les gouvernements mauriciens sont composés de coalitions de partis politiques, cette inclusion faisant jurisprudence aujourd'hui.

### **IV. QUELLES LEÇONS TIRER DES EXPERIENCES D'EMERGENCE DE HONG-KONG, SINGAPOUR ET MAURICE**

Une monnaie sous-évaluée constitue un avantage certain pour la compétitivité des exportations industrielles d'un pays émergent. Cette sous-évaluation est illustrée par l'ordre de grandeur du change de 1 euro en monnaie nationale. Par exemple, il faut 1500 wons coréens pour 1 euro ; en Inde, il en faut 12.000 roupies ; au Vietnam, 27.000 dong ; tandis qu'il en faut 656 FCFA en UEMOA et CEMAC. Ces écarts résultent de la dévaluation compétitive pour la compétitivité des exportations.

Cependant, la dépréciation monétaire ne suffit pas pour faire émerger un pays. Il y a la bonne gouvernance publique qui est déterminante. En effet, il faut aussi savoir quoi produire pour pouvoir exporter plus de produits industriels et de services, reflet de l'intégration d'un pays dans la croissance rapide des échanges mondiaux sous la surveillance de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) créée en 1994. Pour y

---

<sup>139</sup>Descendants d'esclaves « coolies » venus sous la colonisation anglaise succédant à la colonisation française en 1810

arriver, il faut attirer des investisseurs privés, en leur inspirant confiance dans la bonne gouvernance de l'Etat et sa gestion publique dans toutes ses composantes.

Au vu de l'analyse des miracles économiques de Hong Kong, Singapour et Maurice, qui étaient, comme le Togo, des pays pauvres au début des années 1960, il ressort 7 critères de définition de la bonne gouvernance menant à l'émergence :

- la sécurité physique protégeant la personne, condition préalable pour rassurer les investisseurs privés qui viendront créer des affaires et de l'emploi ;
- la sécurité juridique, supposant l'assainissement intégral des pratiques judiciaires, condition préalable pour inspirer confiance aux entreprises qui auront toujours affaire avec la justice pour résoudre leurs conflits du travail, leurs litiges avec les fournisseurs, les clients et l'administration publique (et pour ce dernier cas, il faut des tribunaux administratifs indépendants) ;
- une bonne formation professionnelle, adaptée notamment aux besoins des industries exportatrices et des entreprises de services ouvertes sur l'extérieur (*sachant bien que le marché local est trop exigü pour pouvoir rentabiliser les industries et les services informatiques*) ;
- un bon climat des affaires, de façon à rassurer les IDE et à inspirer confiance aux entrepreneurs nationaux, sans discrimination dans les appels d'offre ;
- une politique de crédit au service des investisseurs et des PME/PMI qui sont les principaux créateurs d'emplois et de richesses ;
- une politique fiscale allégeant fortement les charges sociales des entreprises, l'imposition des sociétés et celle des revenus des personnes physiques et
- une lutte efficace contre la corruption et contre l'impunité, tant au niveau des autorités politiques qu'à celui de l'Administration et de la justice, de façon à instaurer la confiance dans un climat social d'égalité républicaine, ce qui garantira la stabilité des institutions sans crainte de troubles sociopolitiques.

## **V. LES HANDICAPS A L'ÉMERGENCE DU TOGO**

Pourquoi le Togo, indépendant depuis le 27 avril 1960, est toujours classé parmi les nations les plus pauvres du monde avec un PIB par tête de 640 US\$ en 2013, tandis que Maurice, plus pauvre que le Togo à son indépendance en 1968, atteint aujourd'hui un revenu par tête de 9.363 US\$, la classant pays à revenu intermédiaire (PRI) ?

Nous choisissons ici Maurice parce qu'elle fait partie de l'Afrique et qu'elle s'est décolonisée comme le Togo, loin du contexte anticommuniste dans lequel ont baigné Singapour et Hong Kong, soutenus par les USA et la Grande Bretagne pour les soustraire à l'influence de Mao Tsé Toung et de la Chine communiste.

L'exposé précédent sur le miracle économique de Maurice révèle sa politique économique orientée sur le gain de confiance des investisseurs étrangers. Ceux-ci ont bénéficié du partenariat public/privé qui a contribué à valoriser la culture de la canne à sucre en la diversifiant, à soutenir l'industrie textile d'exportation vers les pays riches, à développer la pêche, l'agriculture à haute valeur ajoutée, les nouvelles

technologies de l'information et de la communication, les services bancaires et financiers. Tout ce déploiement de l'Etat s'est opéré dans un environnement libéral et de lutte contre la corruption et l'impunité, améliorant le climat des affaires.

Aussi, l'ensemble de ces performances ont-elles amené Maurice à être classée 39<sup>ème</sup> mondial en matière de compétitivité et 1<sup>ère</sup> en Afrique en 2012.

Par contre, le Togo demeure embourbé dans ses difficultés économiques : (i) très faible productivité de sa production agricole restée rudimentaire, (ii) faibles exportations industrielles en dehors du ciment, (iii) absence de vrai dialogue public/privé et (iv) prévalence d'une atmosphère de corruption systémique doublée d'impunité. C'est ce qui n'a pas permis au Togo de bénéficier des IDE et des investissements privés qui auraient pu booster et diversifier la production nationale en transformant sur place ses produits primaires avant exportation. Cela pourrait créer des centaines de milliers d'emplois directs et indirects, de quoi éradiquer le chômage des jeunes, diplômés et non diplômés.

La détresse économique et sociale du Togo se reflète aussi dans le faible niveau de l'enseignement primaire, secondaire, supérieur et technique, ainsi que dans l'inadéquation de sa formation professionnelle avec les exigences techniques des IDE à venir, des nouvelles technologies de l'information et de la communication, ainsi que d'autres secteurs industriels de transformation des matières premières, sans oublier l'absence de réseau bancaire spécialisé dans la prise de participation dans les affaires, l'absence de banques de financement des PME/PMI. Seuls des efforts ont été consentis en faveur du microcrédit du secteur informel.

Tous ces handicaps socio-économiques togolais se trouvent aggravés par un climat ambiant délétère, miné par certaines dérives malsaines de la gestion publique qui minent le moral des honnêtes citoyens. C'est ce qui explique les résultats de l'enquête des Nations Unies de 2013, révélant que l'état de bonheur des Togolais est le dernier parmi les 156 pays enquêtés dans le monde.

Comment en sommes-nous arrivés là ?

## **V.1. Le bas moral des Togolais joue contre l'émergence**

Le bas moral des Togolais s'est exprimé dans l'enquête des Nations unies sur l'état de bonheur des nations en 2013, où le Togo est classé dernier, 156<sup>ème</sup> sur 156 Etats enquêtés. Cette déprime morale résulte de l'atmosphère de corruption et d'impunité qui mine le pays en de multiples secteurs touchant la vie quotidienne de la grande majorité des Togolais, comme cela est exposé ci-après.

Le pire, c'est que la pratique de la corruption devient systémique du fait de l'impunité qui pousse les prédateurs à commettre leurs forfaits sans crainte du gendarme. De la sorte, le virus de la corruption s'étend au sein de la société, notamment chez des responsables publics qui commettent des actes indécents, contraires aux règles

administratives, et ce, à tel point que de plus en plus de citoyens sont tentés par l'argent sale. Cette dérive est renforcée par le manque de reconnaissance du mérite.

Pourtant, le Président de la République ne cesse de dénoncer la corruption comme la cause principale de la pauvreté au Togo et comme germe d'autodestruction de la société.

D'où peut venir la démoralisation de la majorité des Togolais ?

Voici quelques indices objectifs pouvant l'expliquer du fait qu'ils affectent l'état de bonheur des Togolais, que l'enquête des Nations Unies a révélé en 2013.

## **V.2. L'important manque de recettes budgétaires pour émerger**

Dans le souci d'améliorer le recouvrement des droits de douanes et des impôts, et d'assainir le climat des affaires de façon à attirer au Togo les investisseurs privés qui pourraient créer des affaires et de nombreux emplois pour les jeunes chômeurs, le ministre de l'économie et des finances a fait voter une loi portant création de l'Office togolais des recettes (OTR). Cet office centralisateur des recettes douanières et fiscales doit pouvoir éradiquer la corruption en douane et aux impôts, en rapportant un supplément de recettes estimées à 200 milliards de FCFA par an, selon la lettre du ministre de l'économie et des finances accompagnant le projet de loi sur l'OTR. Dans cette lettre il est bien spécifié que la réussite de cette opération est étalée sur 4 ans à partir de 2014.

Cet aveu officiel montre bien que le budget était amputé jusqu'ici de 200 milliards de FCFA chaque année, soit 40% de ses recettes potentielles, privant ainsi la population d'importantes dépenses sociales qui auraient pu servir à améliorer son niveau de vie par une meilleure éducation, une meilleure formation professionnelle, un meilleur service de santé publique, de meilleures infrastructures de transport, d'électricité, et de meilleurs salaires.

## **V.3. Détournements de l'aide à la réduction de la pauvreté**

Ici, nous citerons un exemple significatif qui a beaucoup ému nos concitoyens et les organisations internationales à but humanitaire.

Il s'agit du scandale des moustiquaires imprégnées destinées aux populations vulnérables, et dont le budget de 376 millions de FCFA avait été détourné en 2013. Il fut constaté une forte augmentation des décès du paludisme en 2013 par rapport à 2012, passant de 1.197 à 2.155<sup>140</sup>.

Il s'agit là du scandale des moustiquaires imprégnées qui entraîna la suppression du poste de ministre de la santé dans le gouvernement, sans autre sanction des

---

<sup>140</sup>Rapport d'analyse sectorielle, analyse de la situation sanitaire, 2014, Principaux indicateurs de santé au Togo, 2013.

coupables. Cependant, c'est le Fonds mondial de lutte contre le SIDA, la tuberculose et le paludisme qui exigea de l'Etat togolais de rembourser la somme détournée des moustiquaires imprégnées non distribuées, sous peine de ne pas reconduire son aide de 15 milliards de FCFA pour 2014/2015. L'Etat togolais s'exécuta.

#### **V.4. La perte de confiance dans le recrutement de l'Administration**

On connaît les discriminations pratiquées dans le recrutement du personnel de l'Administration publique, que ce soit dans la magistrature, la police, l'armée, la fonction publique, et jusque dans les nominations des professions libérales. Malgré certains efforts de rééquilibrage amorcés depuis les élections présidentielles de 2010, des scandales continuent d'être ébruités par la presse sur certains recrutements administratifs. Cela a pour effet de démoraliser les jeunes diplômés qui perdent espoir de décrocher un emploi dans la fonction publique. Cette injustice dégrade le moral de leurs proches qui finissent par manifester paisiblement leur colère en informant les investisseurs potentiels du climat malsain des affaires, les dissuadant de venir créer des entreprises et donc des emplois au Togo.

Ces discriminations aggravent le désarroi de la jeunesse diplômée, qui l'exprime alors dans l'enquête des Nations Unies sur l'état de bonheur du pays.

#### **V.5. Les carences de gestion des entreprises publiques**

Les rapports de la Cour des comptes sur la gestion des entreprises publiques, publiés au 2<sup>nd</sup> semestre 2013 et au 1<sup>er</sup> trimestre 2014 nous révèlent :

- La mauvaise gestion en 2007 de la TdE (anciennement Régie nationale des eaux du Togo) à travers l'illégalité de son Conseil d'Administration, l'inexistence d'un règlement intérieur, la détention illicite de chèques par le Président du conseil d'administration (PCA), la signature unique du Directeur général (DG) sur les comptes bancaires alors qu'il en faut 2, le paiement au DG de doubles frais de mission (au réel et au forfait), l'absence de contrôle financier interne, ainsi que 2 milliards de FCFA de créances non recouvrées sur les clients, handicapant l'extension du réseau d'eau dans le pays.
- Le non-respect de la réglementation de l'UEMOA sur les appels d'offre par TOGOTELECOM et TOGOCEL, la moitié de leurs achats se faisant de gré à gré.
- La fraude de 20 milliards de FCFA en 2012 des clients de la CEET, la privant des moyens d'étendre son réseau électrique à une centaine de villages par an. Cette fraude est l'œuvre de particuliers, d'entreprises et d'hôtels.

Au vu de l'absence de sanctions proportionnées des responsables de ces sociétés d'Etat, il ressort que l'impunité règne au Togo. Cela favorise le développement de la corruption à grande échelle.

Or, le Président de la République avait bien déclaré à l'Atelier de l'ONU portant sur la lutte contre la corruption, tenu en juin 2008 à Lomé, que « *la corruption dissipe les*



*deniers publics, aggrave la précarité, dégrade les mœurs », qu'elle est «facteur dissuasif pour les investissements étrangers », « obstacle à la démocratie et à la cohésion sociale », et « contient les germes d'autodestruction de notre société ».*

De même, dans son discours de 2003 à Mexico, Kofi Annan, Secrétaire général (SG) de l'ONU, avait dénoncé la corruption comme le fléau qui mine l'Afrique, *« sapant la démocratie, faussant la concurrence et le libre jeu des marchés et favorisant la criminalité organisée »*. Et il ajouta que *« c'est dans les pays pauvres que ce fléau est le plus destructeur, du fait que la corruption ponctionne les ressources budgétaires que l'Etat devrait consacrer à sa lutte contre la pauvreté ; elle décourage les investisseurs privés dont les pays pauvres ont tant besoin pour créer des emplois ; et elle freine l'aide des donateurs et des bailleurs de fonds qui ne font pas confiance au pouvoir en place »*.

Nous pouvons conclure que la corruption est l'obstacle majeur au recul de la pauvreté et donc à l'émergence économique de tout pays pauvre.

## **V.6. Des attributions viciées des marchés publics**

Le Comité de règlement des différends (CRD) de l'Autorité de régulation des marchés publics (ARMP) a récemment dévoilé des magouilles qui minent l'attribution des marchés publics dans le processus de passation de ces marchés. C'est ainsi que la décision N°050-2014/ARMP/CRD du 04 septembre 2014 révèle, suite à la dénonciation précise contenue dans une lettre anonyme, que de graves irrégularités ont vicié le processus de passation du marché d'appel d'offres N°04B/PADAT/FIDA/COD/2014 du 6 février 2014 émis par le Ministère de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche concernant 240 égreneuses, 35 décortiqueuses, 60 batteuses, 1.000 râpeuses, 100 presses, et 200 bâches agricoles.

Aucune enquête, même de la part des bailleurs de fonds, n'ayant été diligentée pour vérifier la livraison, le ministère s'est contenté des attestations falsifiées. Il a fallu une lettre anonyme pour dénoncer ces forfaits par jalousie (*s'agissant de 2 attributions de marchés publics entre concurrents*). Ce scandale a permis de vérifier que l'une des sociétés bénéficiaires appartient au ministre du développement rural et l'autre à un député à l'Assemblée nationale. Pire, ces attributions n'ont pas tenu compte de l'incapacité technique de leurs bénéficiaires. De plus, les attestations de bonne fin d'exécution ont été faites avec de faux cachets servant à l'usage de faux.

La seule sanction connue à la date du 14 septembre 2014 est l'exclusion de ces 2 entreprises des procédures de passation des marchés publics pour une durée de 5 ans. Nous pensons que les coupables auraient dû être poursuivis devant les tribunaux.

## **V.7. Le Togo a le record africain des flux financiers illicites par tête**

L'ONG américaine Global financial integrity (GFI) établit chaque année les sorties de flux financiers illicites à travers le monde. Ce sont des sorties d'argent ne

correspondant pas à une importation de biens et services. Ces flux proviennent d'activités liées à la criminalité organisée, aux détournements de fonds publics, à la fraude douanière et fiscale, aux rétro-commissions sur des marchés publics, aux sous-facturations d'importations, etc.

Ces flux correspondent donc à du blanchiment d'argent sous forme digitalisée, à travers les circuits bancaires, enrichissant les banques au passage par des commissions juteuses prélevées sur ces transferts illicites effectués pour le compte de leurs clients. C'est ce qui attire certaines banques à venir s'établir au Togo.

Tableau A : classement des pays selon la sortie de capitaux illicites

Country	Population moyenne annuelle (millions) de 2002 à 2011	Montant annuel moyen (milliards US\$)	rang mondial	rang subsaharien
Côte d'Ivoire	19902,7	2,30	37	4
Nigeria	129083,1	14,20	10	1
South Africa	48586,9	10,00	13	2
Sudan	35948,9	2,60	30	3
Togo	5135,5	1,85	42	6
Zambia	12019	1,90	41	5

Source : GFI / Auteurs

Selon ce classement de GFI, des pays africains subsahariens victimes des flux financiers illicites sur la période (2002 et 2011), le Togo figure au 42<sup>ème</sup> rang mondial et au 6<sup>ème</sup> rang en Afrique subsaharienne, avec le montant annuel moyen de 1,847 milliards US\$ ou environ 900 milliards de FCFA par an sur ces 10 ans.

En divisant ces 900 milliards de FCFA par le nombre de ses habitants, le Togo passe au 1er rang des pays africains subsahariens, avec une sortie de capitaux illicites par tête trois fois plus élevée qu'au Nigéria (Voir annexe, Tableau B).

Néanmoins, il faut savoir que les 2/3 de ce montant résultent du fait que la place financière de Lomé est, depuis le temps colonial, une plaque tournante d'évasion des capitaux provenant des pays voisins, notamment du Nigéria et du Ghana qui ne disposaient pas de réserves monétaires suffisantes pour laisser fuir des capitaux, alors que le Togo a toujours disposé des réserves communes de la BCEAO, alimentées notamment par les excédents du commerce extérieur de la Côte d'Ivoire.

Cet afflux de capitaux illicites au Togo a toujours été alimenté par les commerçants fraudeurs provenant des pays voisins : ils venaient se ravitailler à bas prix à Lomé pour repasser leurs achats de façon frauduleuse dans leur pays d'origine. Cette

pratique remonte au temps du Togo sous-mandat français, qui ne bénéficiait pas de subvention budgétaire de la puissance coloniale pour équilibrer son Budget : un gouverneur trouva alors l'astuce d'abaisser les droits de douanes sur le pagne, l'alcool et le tabac dans le but d'attirer au Togo les contrebandiers des pays voisins dont les achats massifs alimentèrent les recettes douanières et donc le Budget, en payant leurs achats en toutes taxes, leur évitant les formalités douanières de sortie du territoire.

De la sorte, c'est son rôle de pays de transit qui a favorisé l'afflux de capitaux illicites au Togo en provenance des pays voisins du temps colonial.

Mais ces raisons ont disparu depuis l'harmonisation des tarifs douaniers des pays membres de l'UEMOA, opérée à la suite de la dévaluation du FCFA en 1994.

Pour justifier la création de l'OTR par le Ministre de l'économie et des finances, celui-ci a fait état de 200 milliards FCFA de fraudes douanières et fiscales. Si l'on y ajoute les détournements publics d'environ 100 milliards FCFA par an, provenant de la mauvaise gestion des entreprises publiques, des sociétés d'Etat, des attributions de marchés publics et autres surfacturations des investissements et services fournis à l'Etat<sup>141</sup>, la part des sorties de capitaux illicites ponctionnés sur la richesse nationale se situerait à 300 milliards FCFA par an, soit le tiers du montant global déclaré par GFI. Quant aux 2/3 restants, ils seraient imputables aux fuites de capitaux illicites provenant des pays voisins et du trafic de drogue qui était important jusqu'en 2009 où un gros réseau de cette criminalité organisée fut démantelé, avec les félicitations du pouvoir américain.

Il nous reste à connaître les statistiques de ces flux illicites en 2012, 2013 et 2014 pour mieux en apprécier les diverses origines.

Ces 300 milliards<sup>142</sup> de FCFA de capitaux illicites, ponctionnés annuellement sur l'économie togolaise depuis de nombreuses années, expliqueraient pourquoi le Togo compterait une cinquantaine de milliardaires aujourd'hui, alors que le revenu annuel moyen par tête n'est que de 640 US\$<sup>143</sup> en 2013, soit 26.500 de FCFA par mois, et le taux d'extrême pauvreté avoisine 58,7% de la population nationale<sup>144</sup>.

Aussi, cet état des choses ne fait-il que corroborer l'enquête de l'ONU classant le peuple togolais comme le moins heureux du monde parmi les 156 pays enquêtés<sup>145</sup>.

---

<sup>141</sup> Dont les rapports de la Cour des comptes ont partiellement fait état depuis 2013 seulement

<sup>142</sup> Etude du patronat togolais de 2006/2007

<sup>143</sup> Donnée de 2013 de FMI

<sup>144</sup> QUIBB 2011

<sup>145</sup> L'argent sorti frauduleusement du pays, dans les valises et les poches, n'est pas comptabilisé par GFI dans ses statistiques officielles de flux illicites, du fait que GFI ne peut pas en prouver les montants. Cela signifie que les sorties de capitaux illicites sont en réalité plus élevés que les chiffres de GFI qui sont comptabilisés à partir des données digitalisées des réseaux bancaires.

## **V.8. Conséquences de l'impunité sur le climat des affaires au Togo**

L'impunité pénale ouvre la voie à l'encouragement des fraudes dans l'attribution des marchés publics et dans la gestion des sociétés d'Etat. Cela vicie profondément le climat des affaires dans le pays où la part du secteur public domine l'économie.

En effet, les entrepreneurs honnêtes se trouvent exclus de la possibilité d'emporter les appels d'offres des marchés publics. Ils sombrent alors dans la faillite pour les uns, et pour ceux qui en ont les moyens, ils s'expatrient sous d'autres cieux plus justes. Cela prive le pays de forces vives, créatrices d'emplois et de richesses.

Face à cette atmosphère corrompue, connue des milieux d'affaires internationaux, les investisseurs étrangers pourraient réagir en évitant le Togo pour s'orienter ailleurs, sachant bien qu'ils ne pourront pas y gagner un marché public sans arrangement.

Cette situation est d'autant plus grave que les marchés publics constituent le plus important secteur de l'économie nationale.

## **V.9. Le bilan de la corruption au Togo**

Au Togo, il existe actuellement deux (2) catégories de richesses :

- ✓ La richesse normale ou classique, provenant des activités transparentes de l'économie de marché. Son existence est respectée par tous les Togolais;
- ✓ La richesse anormale ou choquante, supposant des transactions occultes et "protégées". Les détenteurs de cette richesse rachètent des terrains, des immeubles, des concessions minières et investissent dans tout ce qui rapporte de l'argent facile. Leurs spéculations font hausser les prix de l'immobilier au détriment des populations à revenu modeste. Cette criminalité s'accroît en cercles concentriques en donnant naissance à une « maffia » des affaires qui vicie l'économie dans tous les domaines lucratifs, sans payer l'impôt correspondant.

Cette forme de capitalisme criminogène présente les effets pervers suivants :

- ✓ Elle élimine les opérateurs économiques honnêtes par concurrence déloyale, dissuadant les investisseurs sérieux à venir créer des affaires et des emplois du fait que le clientélisme et l'impunité encouragent la fraude dans l'attribution des marchés publics qui constituent le principal débouché du secteur privé ;
- ✓ Elle développe le secteur informel dans sa partie frauduleuse, amenuisant les recettes fiscales tout en mettant en faillite les opérateurs économiques sérieux;
- ✓ Elle génère la spéculation immobilière qui réduit le pouvoir d'achat des salariés, obligés alors de déménager dans la périphérie de la capitale où ils subissent des coûts élevés de transport et des accidents de la circulation plus fréquents ;
- ✓ Elle pousse les jeunes diplômés à s'expatrier au détriment de l'avenir du pays et

- ✓ Les investisseurs étrangers ont alors pour réaction d'éviter le Togo.

Cet environnement des affaires explique que le Togo soit resté en marge des flux d'IDE. Or, ce sont toujours les IDE qui ont servi au décollage économique des pays émergents.

## **V.10. Que faire face à la corruption ?**

L'impunité de la mauvaise gestion publique fait que les pratiques illicites deviennent courantes et culturelles, partagées par tous, sans crainte du gendarme. Cela constitue un grave danger social que le Président de la République a dénoncé le 9 juin 2008 à l'ouverture de l'Atelier de l'ONU sur « La lutte contre la corruption », où il a déclaré : « *la corruption contient les germes d'autodestruction de notre société* ».

Le Chef de l'Etat est donc conscient de cette menace ravageuse pour le Togo. Pourquoi donc n'a-t-il pas réussi sa lutte contre la corruption ?

Une lutte efficace contre la corruption aurait évité aux Togolais d'exprimer leur malheur dans l'enquête des Nations Unies sur l'état de bonheur par pays en 2013 : le Togo y est classé dernier parmi les 156 pays enquêtés.

Le Togo est à un niveau de corruption avancé.

La solution est au niveau du pouvoir politique en sa qualité de détenteur de tous les leviers de coercition légale.

## CONCLUSION

L'émergence résulte d'une stratégie de politique économique requérant une gouvernance rigoureuse et méthodique. L'expérience de Maurice, Singapour et Hong-Kong montre qu'il faut un cadre harmonisé débouchant sur un progrès social généralisé à l'ensemble de la population nationale de façon à éviter les troubles sociopolitiques.

A cet effet, dans ces 3 pays, l'Etat a assaini le climat des affaires tout en accompagnant le secteur privé dans un vrai partenariat public/privé soucieux de la prospérité des entreprises créatrices d'emplois et des richesses : des agences spécialisées ont même facilité leurs investissements. De la sorte, le partenariat public/privé a-t-il instauré un climat de confiance propice pour les affaires.

Bien sûr, cette émergence s'est-elle réalisée avec de solides infrastructures (routes, port, aéroport, télécommunications, NTIC,...) et une formation professionnelle adaptée aux besoins des entreprises.

Il est remarquable que tous ces pays ont obtenu un grand progrès social à travers une nette amélioration de l'éducation, de la santé publique, des transports publics et du logement de leurs populations.

Et tous ces progrès ont été suivis d'un grand saut qualitatif en matière de démocratie politique.

Maurice en est l'exemple-type sur le continent africain.

Toutes ces conditions réunies relèvent de la bonne gouvernance politique, devenue condition sine qua non de l'émergence économique de tout pays pauvre.

A contrario, la mauvaise gouvernance se révèle comme la cause de la pauvreté et du chômage, entraînant l'expatriation des forces vives.

## RECOMMANDATIONS

Après un demi-siècle d'indépendance, le Togo demeure confronté à de sérieux défis pour sortir de la pauvreté. Pour les surmonter, il faut suivre les règles de la bonne gouvernance. A cet effet, pour placer le Togo sur les rails de l'émergence, le gouvernement doit :

1. garantir la sécurité physique protégeant la personne, condition préalable pour rassurer les investisseurs privés qui viendront créer des affaires et des emplois au Togo ;
2. garantir la sécurité juridique, supposant l'assainissement intégral des pratiques judiciaires, condition préalable pour inspirer confiance aux entreprises qui auront toujours affaire avec la justice pour résoudre leurs conflits du travail ou leurs litiges avec leurs fournisseurs, leurs clients ainsi qu'avec l'Administration (avec des tribunaux administratifs indépendants) ;
3. encourager une bonne formation professionnelle, adaptée notamment aux besoins des industries exportatrices et des entreprises de services ouvertes sur l'extérieur ;
4. créer un bon climat des affaires, de façon à attirer les IDE et à rassurer les investisseurs nationaux, sans discrimination dans les appels d'offre des marchés publics qui constituent le principal débouché des entreprises privées;
5. mettre en place une politique de crédit au service des investisseurs et des PME/PMI qui sont les principaux créateurs d'emplois et des richesses;
6. mettre en place une politique fiscale réduisant les charges sociales des entreprises, allégeant l'imposition des bénéfices des sociétés et des revenus des particuliers;
7. lutter efficacement contre la corruption et l'impunité, tant au niveau des autorités politiques qu'à celui de l'administration publique, en vue d'instaurer l'égalité républicaine, base de la confiance des citoyens dans leurs institutions, sans crainte de troubles sociopolitiques ;
8. encourager le partenariat public/privé qui soit au service de l'entrepreneuriat privé et des IDE.

Toutes ces conditions réunies ouvriront le Togo à l'afflux des IDE et à la confiance des investisseurs privés qui détermineront son décollage économique pour rejoindre le peloton des pays émergents. Elles déboucheront sur une nette amélioration du niveau de vie des Togolais en créant de nombreux emplois pour la jeunesse, tout en favorisant l'émergence d'une classe moyenne de bâtisseurs de la Cité dans toutes ses dimensions.

## REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Com Justin Corfield, (2010), *Historical Dictionary of Singapore*, Scarecrow Press, Lanham Md, (nouvelle éd.).

Global Illicit Financial Flows Report (2013), *Illicit Financial Flows from the Developing World: 2002-2011*.

Jean-François Minardi (2013) Hong Kong : un miracle économique qui se poursuit, dans *Économie internationale*.

JM Glaskin (1964), *Un lion au soleil*, Presses de la Cité.

Kristin M. (2006) Lord, *The perils and promise of global transparency: why the information revolution may not lead to security, democracy, or peace*, SUNY Press.

Kui-Wai Li (2012), *Economic Freedom: Lessons of Hong Kong*.

Ming K. Chan et Shiu-hing Lo (2006), *Historical Dictionary of the Hong Kong SAR and the Macao SAR*, Scarecrow Press, Lanham Md.

Nadim Michel Kalife (2008), *Pourquoi le Togo va si mal+Un schéma de sortie de crise*, Ed. Roitelet d'Afrique.

Nadim Michel KALIFE (2014), *La corruption, cause majeure du chômage des jeunes diplômés en Afrique : étude de cas du Togo*, communication au COLLOQUE CNPE, Lomé.

Paul Hirst and Grahame Thompson (1999), *Globalisation in Question*, seconde édition, Cambridge, Polity Press.

Paul Hirst, Grahame Thompson (1999) *Globalisation in Question*, seconde édition, Cambridge, Polity Press.

Philippe F. Delhaise (1998) *Asia in Crisis: The Implosion of the Banking and Finance Systems*, Willey.

Pieter Van Dijk (1997) *Flux financiers et marchés émergents en Asie*, Revue d'économie financière.

Pieter Van Dijk, *Flux financiers et marchés émergents en Asie*.

Rodolphe De Koninck (2006) *Singapour, la cité-État ambitieuse*, Belin et La Documentation Française, France.



## ANNEXES

Tableau 1 : Données économiques par pays étudié

<b>Pays</b>	<b>Rubrique</b>	<b>2010</b>	<b>2011</b>	<b>2012</b>	<b>2013</b>
<b>Hong-Kong</b>	PIB( milliard US\$)	228,6	248,5	262,6	273,7
	PIB/Tête US\$	32 421,1	34 940,9	36 590,4	37 777,2
	taux d'Inv %BIP	23,9	24,1	25,2	23,5
	Taux d'Epargne en %PIB	29,9	29,4	28,0	26,7
	Population( million)	7,1	7,1	7,2	7,2
<b>Mauritius</b>	PIB( milliard US\$)	9,7	11,3	11,4	11,9
	PIB/Tête US\$	7 562,4	8 730,3	8 835,4	9 159,7
	taux d'Inv %BIP	23,6	26,0	24,8	23,2
	Taux d'Epargne en %PIB	13,3	12,7	17,1	14,1
	Population( million)	1,3	1,3	1,3	1,3
<b>Singapore</b>	PIB( milliard US\$)	233,3	272,3	284,3	295,7
	PIB/Tête US\$	45 953,5	52 533,1	53 516,0	54 775,5
	taux d'Inv %BIP	23,0	24,2	27,6	26,2
	Taux d'Epargne en %PIB	48,3	47,4	44,9	44,6
	Population( million)	5,1	5,2	5,3	5,4
<b>Togo</b>	PIB( milliard US\$)	3,2	3,8	3,9	4,4
	PIB/Tête US\$	504,1	580,9	589,8	639,5
	taux d'Inv %BIP	18,9	18,6	19,1	18,8
	Taux d'Epargne en %PIB	12,6	9,6	7,3	6,8
	Population( million)	6,3	6,5	6,6	6,8

**Source** : FMI

Tableau 2 : population par pays

Country	Subject Descriptor	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Côte d'Ivoire	Population (millions)	17336	17604	18500	19000	19570	20157	20762	21385	22026	22687
Nigeria	Population (millions)	125593	129050	132.602	136253	140004	143854	147810	151874	156051	160342
South Africa	Population (millions)	45586	46184	47019	47640	48270	48910	49561	50223	50896	51580
Sudan	Population (millions)	32700	33600	34474	35300	36218	37159	38126	39117	40134	32661
Togo	Population (millions)	5138	5275	5414	5555	5696	5840	5987	6144	6306	6472
Zambia	Population (millions)	10625	10895	11175	11470	11782	12110	12457	12825	13217	13634

**Source** : FMI

Tableau B : classement des pays selon la sortie de capitaux illicites par tête

Country	Montant moyen par habitant en Millions US\$
Côte d'Ivoire	0,1
Nigeria	0,1
South Africa	0,2
Sudan	0,1
Togo	0,4
Zambia	0,2

**Source** : GFI et auteurs